

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.



Bruxelles. — Imprimerie du Comptoir universel, rue Saint-Jean, 26.

LETTRES

ET

NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES

publiées

AVEC UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE,

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE,

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

TOME Ier

BRUXELLES,
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
VICTOR DEVAUX ET Cie,
RUE SAINT-JEAN, 26.

1867

ÉLOGE

DE

PHILIPPE DE COMMINES[1].

En l'an trante-troysiesme que Nature, par le vouloir du hault plasmateur, m'eust mis et proucrayé en ce mortel monde, vallée de toutes misères et tribulacions, ung dix-

[1] Selon l'usage suivi par les anciens éditeurs qui nous ont laissé des traces si précieuses de leur zèle, nous plaçons en tête de ce recueil de documents inédits le panégyrique de Philippe de Commines. Écrit immédiatement après sa mort et dédié à sa veuve, il offre à ce titre un incontestable intérêt. Nous avons cru aussi devoir en reproduire quelques miniatures avec toute la fidélité que garantit le talent de notre habile graveur, M. Vermorcken. Le manuscrit de ce panégyrique, intitulé : *Le séjour de deul pour le trespas de messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton*, a fait partie de la Bibliothèque du château d'Anet. Plus tard, il appartint au cardinal Dubois dont les livres furent vendus à la Haye, et ce fut ainsi qu'il passa dans la Bibliothèque royale de cette ville où nous l'avons retrouvé.

huytiesme d'octobre, que toutes verdures et plaisantes fleurs sont passées, moy trouvant las, fatigué et plus que travaillé, quérant repoux de pluseurs et diverses pensées discourans par mon dollant esperit, gisant sur ma couche despourveu de toutes forces corporelles, vis devant moy se présenter une moult discrette et vénérable dame, nommée Congnoissance, laquelle, à ce que peus apercevoir, tant en manières que acoustremens, estoit fort triste et desplaisante.



Et voyant ladite dame moy estre perturbé et esbahy dont si soudain davant moy estoit venue, se print à parler,

disant : « O pauvre et malheureuse créature, ne treuve « estrange dont devant toy je me présente; mais que fays « icy? N'as-tu ouy et entendu les très-dolentes nouvelles « qui puis peu de temps sont arrivées et advenues en la « mayson eslongnée de toute joye, qui pour l'amour du « trespas de son seigneur, ton bon amy, est maintenant « appellée séjour de deul? Liève-toy sus, car plus ycy ne « peus demeurer. » En disant lesquelles parolles, me transporta, conduyt et mena en une moult grant et estandue place, me passant par une multitude de gens mennant deul oultre mesure, tous revestus de noir à l'occasion de leur bon maistre et seigneur, que subit accident avoit d'eulx séparé et ousté par mort casualle; et sans là arrester, en une grant salle me feist entrer, toute de noir circuye et environnée, en laquelle vis et aperceus pluseurs personnaiges tant de tristesse et de mérencolie plains, que bien me sembla jamais en plus adoullée compaignie ne m'estre trouvé. Mais surtout je y aperceus une assemblée de femmes entre lesquelles me sembla veoir une dame la plus desconfortée et extrême en douleur que possible seroit de veoir; car encore toute pasmée estoit, laquelle, elle revenue, en basse et piteuse voix commença à ce fort complaindre. Et parce que desconfortée la vis, à Congnoissance demanday qui elle estoit. A quoy me fist responce que dame estoit de la maison où tant de larmes s'esmanoyent et que à jamais s'appelleroit par bonne raison la doulante, laquelle telles parolles proféra que cy après verrez.



LA COMPLAINTE DE LA DOLENTE.

—

Atropos, qui nos cueurs mortifies,
Trop as mespris par douleurs infinies
Nous présenter un si très-grant regret,
Comme il appert sans estre tins secret,
En nous ostant le plus parfaict du monde :
C'est mon amy, qui estoit pur et munde
De tous vices, mais de vertus tant plain,
Que m'as ousté par ung cas très-soudain!
Si Andromache eut cause de plourer
La mort de Ethor, son mary, que honnourer

Chascun voulut, et com doit de prouesse,
Parce qu'estoit parfaict en hardiesse,
Las donc! que doy-ge faire pour cestuy-là,
Qui en bataille jamais ne reculla?
Ne fut-il pas à Monthéry trouvé
Des Bourgoignons si très-bien esprouvé
Que le leur duc, que pour lors il servoit,
Tant fort l'ayma, comme ung chascun sçavoit.
Or en batailles, ailleurs il se monstra
Jusques à six où son cueur démonstra.
Si Salomon fut pour saige appellé
Et Thalès plaint pour avoir bien parlé,
Aussi Virgille pour estre si savant
Et Aristote pour estre moult prudent,
Que doit-l'on faire et dire maintenant
Pour celuy-là qui, en sa main tenant
Toutes vertus, de nous est séparé?
Hélas! mondains, sera-il point plouré?
Hault Dieu puissant, qui le monde formas,
Comment veulx-tu ce que tu formé as
Pour exemplaire à tretous les humains,
Par mort cruelle et ses cas inhumains
Si tost ouster à ceulx qui l'estimoient
Et que nul plus certes autres n'aimoyent?
Las, vous, vertu cardinalle appellée,
Nommée Prudence, qui n'estiez cellée,
Ne vous compaignes, Force, aussi Justice,
Ny Tempérance, à luy faire service
En celuy temps qu'en ce monde régnoit
Et qu'en vous quatre tousjours il prospéroit,
Viendrez-vous point ycy pour le louer
Et ses beaux fais qu'on ne doit meslouer?

Raison n'est pas que Foy si ne s'avance,
Et Charité avecques Espérance,
De venir cy, qui nommées théologalles
Sont en tous lieux et de vertus esgalles,
Pour collauder de celuy les biens fais,
Que jamais homme ne trouva imparfais.
Ha! Fortune, par trop tu m'es diverse
En te monstrant contre moy tant adverse,
Que de me ouster mon confort et ma joye,
Dont en larmes mon cueur baignant se noye.
Que t'avoy-ge ny mesdit, ne meffaict,
Pour m'absenter d'ung home tant parfaict?
Or ne avoy-ge de toy mal récité,
Combien que m'eus mise en adversité
Par autres pertes que moult fort je estimoye;
Mais de ceste ne sçay que faire doye,
Sinon avoir à mon Dieu débonnaire
Humble prière, luy priant que repaire
En Paradis l'âme du bon seigneur
Qui en vertus a esté le grigneur.

L'ACTEUR.

Ouye laquelle complainte très-douloureuse tant en parolles que en contenance, regardant çà et là, comme homme plain de fantasie et eslongné de tout plaisir mondain, cherchant avoir consolation qui quelque peu de réfrigère peust donner à l'assiduelle paine et travail qui tous mes cinq sens occupoit, je vis en iceluy lieu entrer sept dammes moult révérantes et de grant auctorité, lesquelles monstroient bien à leurs gestes, parolles et acoustremens, estre plaines de tristesse et ennuy, lesquelles parvenues en ceste sy très-

déconfortée assemblée près de ladite doulente cy se mydrent, disant ce qui s'ensuyt. Et premier parla la plus aisnée nommée Prudence.



PRUDENCE.

Prudence suys, descendue des cieulx,
De par Dieu mise en celuy que mes yeulx
Ne povent voir en si piteux estat
Comme de mort, dont mon cueur presque mat
Si se complaint, me disant : plus de joye
Certes n'auras, car cil où te logeoye
Est décédé; par quoy tu es tenue
Ses fais monstrer, puis que cy es venue,
Avoir esté par toy tousjours conduis

En quelque part que ait esté jour et nuys.
Doncques affin que tout en soyt savant,
Je vays parler de l'homme tant prudent :
C'estoit celuy que partout l'on disoit
Estre prudent sur tous, tant qu'il vivoit;
C'estoit celuy qui, par sa grant prudence,
A si très-bien servy troys roys de France;
C'estoit celuy qui par prudente guyse
Fut si longtemps embassade à Venise.
Ne fusse luy que le roy Loys print
Près de Pigny, quant à parler emprint
Au roy angloys, là où chascun n'avoit
Q'un home seul, comme ès croniques voit
Chascun liseur; par quoy plus je n'en dits,
Mais m'en rapporte aux anciens escripts.
Ne fut-il pas, par son très-grant sçavoir,
Cause de faire aux Fleurentins avoir
Paix à celuy que pape on appelloit
Alexandre, qui guerre leur menoit?
Impossible seroit, sans nulle doubte,
Toutes descripre ses vertus, somme toute;
Mais tant veulx dire qu'oncq nul si n'atint
A tels biens faire que ceulx où il parvint.
O doncques vous, mes troys seurs et compaignes,
Justice, Force et Atemprance, ensaignes
Donnez chascune aux vivans demeurés
De celui-là, qui ses fais décorés,
A par nous quatre, tant en euvres que dits.
En gloire soit son âme en paradis !



JUSTICE.

S'on doit Trajan, pour avoir justice
Aymé au temps que d'empereur l'office
    Il maintenoit,
Louer, priser, comme ès livres on voit,
Que doit-l'on faire pour celuy que je voy
Mort devant nous, qui, comme j'apersoy,
    Estoit le plus
Vray, juste et bon que jamais j'aperceus.
Car luy ayant en France tel crédit
Du roy unziesme Louys que contredit,
    Jamais ne fut,

Justice faire sur tous plaisirs il heut.
Ès siennes terres où il avoit puissance,
Tort ne s'est faict mains qu'en nul lieu de France;
Car il sçavoit
Comme à tretous droit faire se devoit.
Oncques homme, tant fust foible ou fort,
N'eut de par luy aucun seul desconfort,
Ne desplaisir;
Mais à chascun vouloit faire plaisir.
Je croys que puys que le sénat de Romme
Plus ne s'est tins, qu'il ne fut trouvé homme
Tant vray et juste.
Plus à louer est que ung César Auguste.
Las! doncques, nobles, prélats, peuple commun,
N'arez-voüs part d'un regrect tant commun
Qui nous démayne
Pour l'acomply qu'a laissé vie humaine?
Or prions tous que l'âme soit saulvée
De cestuy-ci qui, par sa renommée
Tant grande et ample,
A délaissé ung si parfaict example.



FORCE.

Jadis ès vouloirs mananymes
Fus envoyée demeurer,
Par toy, Dieu, qui les cueurs anymes ;
Mais maïntenant me fault plourer,
Car celuy-là qui honnourer
M'a voulu dessoubs ta puissance,
A perdu le royaulme de France,
Par Atropos qui l'a deffaict.
Las ! Françoys, pour vous quel meffaict !

Il cognoissoit mieux l'Ytallye
Que nul qui nous soit demouré,
Et en luy si n'avoit follie,
Dont de là estoit honnouré.
Au roy servir eust labouré,
Si sa vie de tous prisée
Eust pleu à Dieu que demeurée
Luy fust; mais son plaisir n'est tel,
Dont avoir devons deul mortel.

Or avons-nous perdu sans doubte
Cil qui de force avoit soutyns
Adversité que chascun doubte,
Où l'avoient mis pluseurs mutins,
Qui ne demandoient que hutins,
Comme apparu a à leurs faicts,
Dont ils sont trouvés imparfaicts,
Et Dieu qui en a cognoissance,
Si leur monstre de sa puissance.

Monstrant celuy que regretons
La vertu de force en luy estre,
Du temps que, contre les Bretons,
Menoit guerre le roy son maistre ;
On ne l'eust veu en riens demettre
Pour gouverner, ny esmouvoir.
Combien que sus tous prospéroit
Et de chascun fust obéy,
De nully il n'estoit hay.

Hay, las ! Et qui eust esté
Celuy si meschant et si lasche,
Qui ung si plain d'honesteté
Eust voulu accuser de tasche?

Celuy bien à mal faire tasche,
Qui de tel homme vouldroit dire
Chose qu'à vertus contredire
On peult en luy tant qu'a vescu,
Car de tous biens c'estoit l'escu.



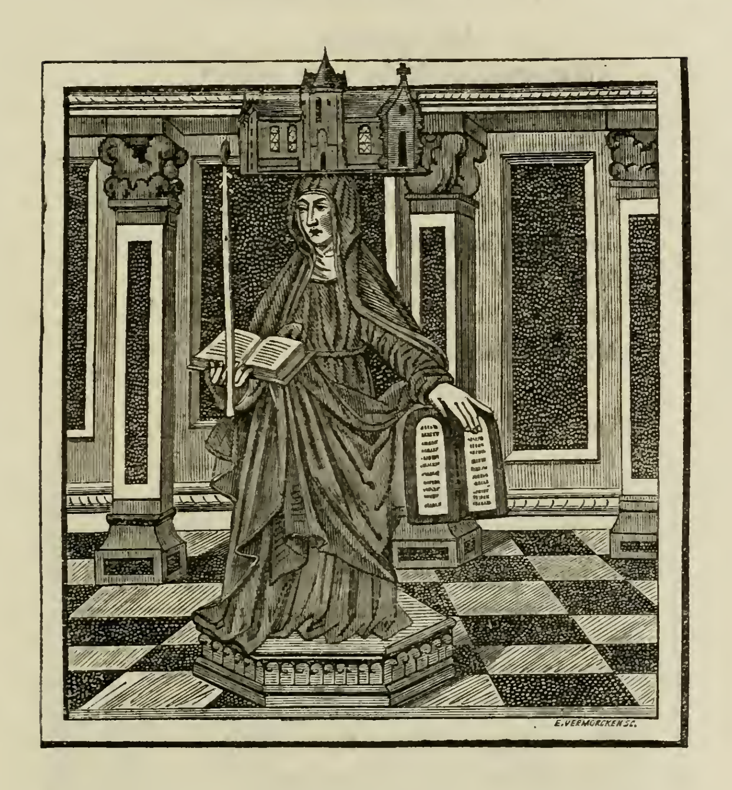
TEMPÉRANCE.

Tempérance je suys, portant l'orloge
Qui toutes gens raisonnables conduyt,
En cueurs rassis où nuls autres ne loge;
Mais fortune d'ung tel si me déloge
Que plus ne sçay où je prengne desduyt.
O Jhésu-Crist, comment as-tu permis
Qu'ung si grant homme par Atropos soit mis

Hors d'avec nous, qui si fort l'aymions,
Et qui le noustre toutes le clamions?
Car de vertus tant l'avons décoré
Qu'à tous vivans exemple en donnions.
Las! tel trespas ne sera restauré!
Où est celuy qui jamais pourroit dire,
Ne soustenir l'avoir trop veu esmeu
En grant joye, ne aussy par grant yre,
Ayant vouloir à aucun contredire
Le sien estat, ne en riens mesconneu.
Par tempérance vers les Véniciens
Au roy huitiesme Charles fist moult de biens,
Les amusant par son très-doulx parler,
Devant Fornoue [1], oubliant l'acoller,
Quant Millennoys ils firent tous saillir;
Mais leurs vouloirs leur fist tost ravaller,
Tant que son maistre n'osèrent assaillir.

O Créateur, qui le monde formas
En y mettant ce qu'estoit nécessaire,
Alors que vie longue tu affermas
A tous humains que tu y enfermas;
Mais puis péché si nous fut tant contraire
Que à la mort briefvement nous conduyt,
Comme il appert par celuy qui subit
Nos cueurs en deul par son département
Nous a laissés. O vray Dieu, qui ne ment,
Très-humblement mériter te prions
A son âme que tu seul formé as,
Tous les biensfays que faire pourrions!

[1] On lit dans le ms.: *An de Fornoue.*



FÔY.

Bien me doy plaindre, et Saincte Mère Église,
D'ung tel trespas, par quoi avons perdu
L'homme de France estant de meilleur guyse
Et dont service grant nous estoit rendu.
Or prions Dieu que ce qu'a prétendu,
Luy soit tendu
En joye sans fin, là sus en paradis ;
Car de sa bouche jamais ne saillit dis

Ny contredys
Aucunement contraire à nos vouloirs,
Ne de celuy qui bailla ses édis
A Moyse en ses tables tous voirs.

De foy estoit sans doubte le pillier,
Jamais en aultre plus ferme foy ne fut ;
Toujours il a voulu estudier
Au symbolle apostolle qu'il sût
Mettre créance, ny errer n'y voulut;
Car il congneut
Qu'à nous saulver c'est chose nécessaire,
Qu'en ce monde riens n'est plus salutaire
Que de s'atraire
A Dieu servir, qui ses servans n'oublie.
Requérons luy que l'âme vuelle atraire
Du trespassé en sa gloire infinie.

Mieulx sa promesse valoit qu'ung oblige ;
Jamais homme sur sa foy ne trompa;
En son temps a maint tresté et lige
Entreprinses et ad ce s'occupa,
Dont les voyes de maints maulx estoupa,
Et occupa
Que maintes femmes n'entrassent en veuvage
Et que au peuple on ne fist du dommaige
Et de l'oultraige
Par guerre forte, très-piteuse et cruelle :
O Dieu divin, plaise-toi prandre homaige
De son âme, la rendant immortelle.

La sienne foy partout estoit connue
Et tant avoit ès Ytalles crédit

Que une personne qui de loing fust venue,
Là en son nom n'eust esté escondit;
Car onc marchant par luy ne fut séduyt,
Ny contredit
En luy tenant vérité et bon compte.
Jamais à nul ne fist aucun mesconte,
Craignant de honte
Et vitupère avoir quelque reproche :
Grand bien il eut, combien qu'il ne fust conte,
Mais le sien sang de haulte race aprouche.



ESPÉRANCE.

Espérance suys nommée théologalle,
Compaigne à foy, aussi de charité,

Et toutes troys d'une vertu esgalle,
Je vous promects, sommes en vérité.
Mort très-cruelle, las! que as-tu mérité,
Qui irrité
As tant de gens par tels cas fortuys;
En ostant cil qui les a instruits,
Bien les destruys,
Et de toy ont moult cause de ce plaindre,
Faisant clameurs et pitéables cris,
Et leurs habits tous de noir faire taíndre.

Depuis le temps que Charlemaigne perdit
A Roncevaulx les douze pers de France,
Et qu'à Rouen la Pucelle on ardit
Ou que le roy Jehan perdit sa puissance,
Par la vaillance
Devant Poitiers des Angloys où fut prins,
On n'a perdu homme seul de tel pris,
Sans que despris
Face des autres qui ont mérité gloire,
Contre lesquelx ne pense avoir mespris
Louant cestuy tant digne de mémoyre.

Las! il valloit très-bien estre loué
D'ung fort savant, estant plain de science,
Qui eust esté par maint livre esprouvé.
Par ce chascun qui a sçavoir s'avance,
Sans recréance,
A collauder en grans et gros volumes
Le personnaige dont en tristesse summes,
Par qui nous fumes
Tant honnourées nous troys, filles divines :
Aussi luy fismes de l'honneur comme deusmes,
Le décorant de toutes vertus dignes.

O crestiens, qui de moy estes plains
Et qui en Dieu avés vos confiances,
Je vous requier pour cestuy faire plains
En nettoyant du tout vos consciences,
Et vos offences
Regettez loing, pour estre purs et nects.
Au Créateur priez que désormais
O les parfaicts
Mener y veuille sans peine, ny tourment,
La sienne âme quicte de tous meffaicts
En paradis là sus joyeusement.



CHARITÉ.

Par moy Jhésus en terre descendit
En la vierge Marie qui m'ayma;

Par moy pour vous, humains, son corps tendit
Juc'à la mort où son cueur entama.
Bien vous monstra par moy que vous ayma,
Quant proclama
Dedans la croix son père pour vous tous.
Si charité est point avecques vous,
Tous à genoulx
Le suppliant vers luy vous devés mettre
Pour le seigneur qui mort est devant nous,
Que ses péchés luy vueille tous desmettre.

Plus je ne voy homme tant charitable
Que ce deffunct : n'a-il pas par moy faict
Aux Augustins de Paris moult notable
Une chappelle qu'a conduyt et parfaict,
Qu'il a fondée d'une messe en effect :
N'es-se bien faict?
Quoy plus? il a fait de si grans aumosnes
A Jacopines, Cordeliers, pouvres nonnes,
Voire de bonnes
Par grosses sommes que moult souvent bailloit :
Las! donc pour luy, l'église, mains clas sonnes,
Car je t'asseure que bien il le valloit.

N'a-il par moy maint homme à mestier mis?
N'a-il par moy maint grant clerc eslevé?
Par moy n'a-il pas esté entremis
D'ayder aux pauvres, dont pluseurs relevé
De malladie a et surtout levé ;
Car soulevé
Les a trestous de toute sa puissance,
Monstrant à Dieu que de moy cognoissance
Et acointance

Avoit sans doubte, et qu'il estoit tendu
A tout bien faire dès la sienne naissance :
Son bon vouloir luy soit ès cieux rendu !

Secouru a vefves et orphelins
Et maintes filles pauvres a marié,
Les retirans de mains vouloirs malins :
Aux oppitaulx il n'a pas oublié
De ses biens mettre, se monstrant là plié
Où employé
Voyoit le mieulx son argent et bienfait.
O Rédempteur, ne souffre que deffait
Soit le parfaict
Qui sa vie a si briefvement finée,
Mais en ton royaulme où n'a riens imparfaict,
A jamais soit son âme confinée.

L'ACTEUR.

Alors les sept dames, leurs vouloirs et pensées desclarées et ce que de plus près leur tournoit à desplaisir, comme toutes habondantes en soliciteuse mélencolie, se retirèrent et assirent près la doulante dessus nommée en disant l'une à l'autre que mieulx ne povaient demeurer que avecques celle qui tant aymée et cher tenue avoit esté de celuy qui toute la compaignie subcomboit et acravantoit du poisant fardeau de tristesse ; car impossible estoit que d'elle ne fussent prisées et honnourées, veu que de tous temps ensuivy avoit les bonnes meurs et condicions, par consodalle amytié, que elles avoient mis et maintenu en son bon espoux, jusques à l'accidentalle fortune qui tous humains meyt hors de labeur terrien. Oyes lesquelles parolles, aperceus sur nous une grant clarté apparoistre, reverbérant

d'une dame perexcellente sur toutes choses mondaines en beaulté, tant richement décorée de beaux vestemens, èsquelx pourtrais eussiés veu tout en broderie très-riche toutes choses par le souverain créateur mises et apposées en l'obéissance d'icelle tant lumineuse dame, laquelle s'appelloit, ainsi que depuis me fut dit, dame Nature, venant se complaindre et faire dyalogue contre la Mort très-cruelle et inhumaine, disant ainsy :

NATURE.

Atropos, de pitié inhumaine,
Tout encombrier engoisseux te précède.
O fatalle ! que viens en mon domaine
Faire, et oster euvre qui tant excède
Tous les humains et dont mal en procède,
Bien seure suys, à nul qui soit en vie ?
Las ! donc, pourquoy luy as osté la vie ?
Que ne prens-tu ceulx qui n'ont nul sçavoir
Et qui d'aprendre jamais n'eurent envie,
Non pas cestuy dont deul me fais avoir ?

LA MORT.

A moy ne dois te prendre du trespas
De ton chief-d'euvre que le vouloir divin
A voulu prendre, parce que digne pas
N'estoit le monde, ne peuple poytevyn,
Avecques eulx avoir ung tel voysin,
Mais à Celuy qui fait tout pour le mieulx,
Qui l'a voulu substraire jusques ès cieulx ;
Car plus tost qu'autre il l'a voulu ravoir,
Dont ne doit estre nul mélencolieux,
Pensant la joye qu'il luy fait recevoir.

NATURE.

Bien je le croys, certes, en paradis,
Et de Dieu point je ne me mescontente;
Les siens beaux fais, ses parolles, ses dits,
En autre voye jamais n'eurent entente.
Mais toy, perverse, que n'as-tu fait attente
Jusques alors que l'impotent débille
L'eust en l'estat remis d'ung puérille;
Ce que faisant, me fusse contentée
Et contre toy n'eusse prinse Castille,
Car lors son âme eust bien esté sauvée.

LA MORT.

Je m'esbahys de toy qui me blasonnes
En me nommant de parversité plaine;
Si tels souppirs en grant douleur résonnes
Qu'en puys-je mais? Ne pourquoy prens atayne
A moy seulle que Fortune pourmayne
Où il luy plaist, comme il est apparant,
Sans que nul puisse de nous trouver garant.
De moy je fays ce que m'est commandé,
Sans espargner ne prince, ne parent :
Le mien office ne peult estre amendé.

NATURE.

A ! mort mordant qui toutes choses mors,
Jà ne mordras plus poignante morsure
Que cestuy-cy qu'as mis avec les mors,
Dont deul me mort, qui me fait de mort sure
Triste penser par trop; si me court sure
Par toy active des tribulacions

Qu'aux cueurs tu donnes par toutes nacions,
Dont te blasmer assés l'on ne sçauroit,
Ny tes maulvaises et faulces actions,
Sans lesquelles nul des miens mal n'aroit.

LA MORT.

O Nature ! qui ditte est naturée
De par celuy qui est le naturant,
Hault Créateur, lequel t'a asseurée
La tienne vie, tousjours en maturant,
Aller avant en vieillesse acquérant,
Si de par moy tu n'en es empeschée,
Qui ta beaulté tourne souvent séchée
Par accident que je tiens de ma bende,
Qui à maint homme la vie despeschée
A, tout ainsi que Dieu le nous commande !

L'ACTEUR.

La controverse entendue de ces deux tant différentes statures quelque peu donna moyen de consolacion à mon despourveu de toute liesse corpusculle, lequel, s'évertuant quelque peu, getta son regard vers deux personnages venans en habis fort autentiques concernant déyté poétique, desquelx l'un avoit robe masculine, tenant en une main la verge cadussée mercurialle, et de l'autre avoit ung dois au devant de sa bouche, démonstrant taciturnité de fol langaige, lequel me fut nommé Mercure, dieu d'éloquence par la fiction des poëtes; et l'autre Appollo, anciennement tenu dieu de sapience, vestu d'un radiant vestement plus lumineux que nulle artificielle lumière et tant reverbérant que le mien oeil n'eust peu comprendre l'excellence dont il estoit. Les-

quelx deux personnaiges se prindrent à totallement déclairer, selon poëterie, leurs estas et condicions, et le regrect que concevoient dont de leur temps n'avoit esté celuy que tant louer avoient ouy, que mort avoit subcombé par trop furibonde détresse.

MERCURE.

O Jupiter! le mien père clamé
Qui de Athelas la fille as tant aymé
Nommé Mayge, Pléyade, sans doubte,
Tu as voulu, comme fort enbasmé,
De son amour le sien fils proclamé,
Tu m'as nommé, et le tien, somme toute.
Don d'éloquence nul que par moy ne goute;
Car dieu d'icelle en tes trônes me boute,
Desquelx je suys descendu cy en terre,
Oyant les cris pour cil qui mon cueur serre.

C'est pour celuy que Philippes nommé
De Commynes, éloquent renommé
Plus que ne fut jammais Tulles, ne Omère,
Platon, Ovyde, Bocace qui sonné
En son livre a maint noble à somme,
Par fortune ne leur estant prospère.
Las! devant moy je voy douleur amère,
Par Atropos dont Cahos fut la mère,
Et de Cloto, Lachésis, seurs fatalles,
Troys servantes de Pluton dit par talles.

De Morgorgon le premier de tous dieus
Qui trente mille sommes tenus ès cieux,
Par quoy Cahos en l'Érèbe apellée
Mère de mort et ses cas furieux,

Qui m'a osté cil qui sçavoit le mieulx
Parler et faire toute chose réglée,
En compaignie fust publicque ou cellée ?
O quelle perte vivans ont acollée !
Et bien doyvent tel homme regretter,
Puisqu'en ce siècle plus ne peult arrester !

O philosophes qui soubs moy avez tins
Les escolles aux soirs et aux matins
En Athènes la tant noble cité,
Faictes escripts tous, françoys et latins,
Et appellés ceulx qui se sont là tins,
Sans que nul faille à y estre incité,
A faire livres pour cil qui mérité
Toute louenge tant a en vérité ;
Et de ma part, d'auctorité divine,
Pour le louer, ma grâce vous insygne.

O vous, sa femme et amys assemblés,
Plus en vos yeulx larmes ne m'assemblés,
Car la sienne âme est ès saincts cieulx allée ;
Et pour son corps ne seront rassemblés
La terre et vers, mais leur seront emblés
Tous ses membres, car digne n'est pas raée
En son ventre faire telle portée ;
Car à nos dieux convertir il agrée
Tel personnaige en constellacion,
En la planette où je fays mansion.

Que ne fut-il du temps qu'on estimoit
Les gens savans et que l'on les aymoit !
Car sans nul doubte on l'eust déyfié ;

Car mieulx que aucuns que l'on deyffioit,
Beaucop de choses vertueuses faisoit.
Il devoit estre de tous magniffié
Pour sa noblesse, car estoit allyé
De toutes pars et de vertu lyé
Tant largement que jamais Alexandre
Si n'en eut tant, et son cueur n'estoit maindre.

A vous, Pluton, bien je veulx desclarer
Qu'en vos enfers ne verrés éclairer
Rien si luysant, et que Caron sans doubte,
Ton nautonnier, pour Léthés transnager
Avec sa cymbe, pour noble nul denier
Ne gaingnera de cil qui ne redoubte
Les tiennes flames, ne ta puissance toute.
Ton Cerbérus a beau faire l'escoute
O ses troys testes, soy disant ton portier ;
A cest-icy dormir n'a nul mestier.

Si jamais gens ellégans, tenus sages,
Heurent douleur par plains et par bocages
En lamentant de leurs amys la perte,
Pour cest-icy doyvent faire fumages
De sacrifices, regrettant les dommaiges
Que soufrir povent par la douleur aperte
Du trespassé qu'en parolle diserte,
Par maintes fois leur a la saison verte
Fait passer oultre sans à la guerre aller,
Dont renommée de luy volle par l'air.

Plus je ne veulx toucher mon babiton
Qui doulx son rent, ne que plus inciton

Les corps humains à joye démener ;
De ton flaiol, Yfys, plus ne rens son,
Et vous, Tubal, du saltérion
Plus ne touchés, car plus ne fault sonner,
O Orphéus qui fis cesser tonner
Ès bas enfers, quant ta lyre entonner
Tu y voullus pour Proserpine avoir :
Délaissons tout pour en deul remanoir.

Pan. qui des pastres fustes dieu réclamé,
Qui de Syringue voulustes estre aymé,
La parcourant jusques dedans le fleuve
Où convertie en cave, estonné
Lors te rendant ; mais comme bétourné
De son amour, des roseaux que tu treuve
Fis une fleute où ta science espreuve,
Tant doulx sonnent que toute oreille s'euvre
A t'escouter ; mais plus n'en sonneras,
Car mort est cil dont grant perte verras.

APOLLO.

Baillant mon cueurre à Tyton le mien fils
Pour conduyre et le souleil mener,
Combien certes que moult envys le fis,
Car autresfois il avoit fait brusler
Les Éthiopes pour trop bas charrier,
Dont à jamais ils sont tous tains de noir
Pour la challeur que lors leur fist avoir ;
Mais si ay-ge ma déyté laissé
Pour venir cy o les autres doloir
La mort celuy de nouveau trespassé.

C'est bien raison que ma lueur ne soit
Si radiant comme elle a apparu,
En démonstrant le deul qu'avoir en doit
D'ung tant parfaict des humains disparu.
Cas fortuit, piteux, est apparu
En renversant vie si bien réglée,
Qui de vices jamais ne fut souglée,
De sapience, dont je suys nommé dieu ;
Jamais homme ne la vit desreiglée.
O vous, divins, mettez luy hault son lieu !

Démostènes, cessés vos ris, cessés,
Et Démocript, venés icy plourer ;
Et Aurora, vos larmes ne lessés
Que pour Cynus vostre fils asserrer
Avés voulu ; et vous, qui Léander
Noyé en mer, Héro, tant vous plorastes :
Et vous, Écho, qui Narcisus aymastes,
Ferés-vous point monts et vaulx retentir,
Boys et forests, faisant cueurs humains mates
Par tristesse que devons tous sentir ?

Si d'Alexandre les Macédonyens
Heurent douleur et d'Énée en Kartage,
Et que de Hector les renommés Troyens
En tristesse ayent vescu maint âge ;
Si les Tébayns estans plains de couraige
Ont lamenté leurs fortunes diverses,
Tant d'Édypus que d'autres controverses
De Tyoclès et de Polynicès,
Que doit-on faire, vous tous, dieux et déesses,
Pour ung tel homme dont voyons le décès ?

Ha ! Tholomée, qui si bien parler sceutes
De dame Rée en vos cosmograffies ;
Et vous, Neptune, qui dieu de la mer fustes,
Vagant en vagues où maint bateau défyes,
Jamais en vous, homme ces fantasyes
Ne mist si fort, ne si bien n'entendit
Tous vos segrets que maintes fois a dit
Devant grans princes ad ce se cognoissans,
Là où jamais ne trouva contredit,
Tant estoit plain de bon esprit et sens.

Dame Dyane, qui chasteté aymés
Et qui ès bois Enthéon transmuates
En cerf, venant sur vos baings attamés,
Dont de ses sens alors le desmuastes,
Et à ses chiens pour curée donnastes,
Auquel signe nous voyons moult souvent
Le cerf mourir l'oeil à souleil levant,
En lermoyant ; vien icy, chère Dame,
En délessant les boys dorénavant
Et tous plaisirs, pour plaindre ce qui t'ayme.

Vous, Pégasus, qui du sang de Gorgonne
Fustes extraict, quant elle fut occise
Par Perséus, dont renommée on sonne
Vollant par l'air, sans que riens en déguyse,
Pour ce trespas dois bien, sans qu'on te induyst,
Aller, voller par toutes nations,
En démonstrant les opéracions
De l'excellent en tous biens acomply,
Qui a gaingné par ses oracions
Que de son âme soit paradis emply.

O croniqueurs, qui par maintes croniques
Avés escript par vos sens les haulx fais
Qui ont esté fais par les gens autentiques,
Venés icy regreter des parfaicts
Le plus esleu, tant en bons dits que fais,
Comme il appert par ung livre qu'il fist
En son vivant, où nulle chose n'omist,
Qui ait esté par les grans de son temps
Faitte et emprinse, ne riens faulx il n'y mist,
Mais tout au vray, ainsi comme j'entens.

Pour dieu dyvin, réclamé des poëtes
Suys en maint lieu, et comme tel luy donne,
Pour transporter par-dessus les comettes
Ses grans vertus dont ung chascun le sonne;
De Dédalus les elles, qui, vers nonne,
Le sien cher fils Ycarus le portant
Trop près de moy, dont je ne fus content,
Par quoy subit en la mer fut noyé
Qui Ycarée se nomme maintenant :
Nul orgueil n'est qu'en fin ne soit ployé.

Vous, Jupiter, qui le ciel gouvernés,
Ayés pitié de celuy qui sans crime
Est décédé, ne souffrant que yvernés
Soit ès enfers, comme cheu en abisme;
Car trop on l'a tenu en grant estime
En celuy temps, las! qu'il vivoit au monde,
Estant de vices et de tous forfaits munde;
Doncques ne dois souffrir que paine il sente,
Ne que son âme aille en lieu immonde,
Mais à jamais en ta gloire patente.

L'ACTEUR.

Moy ayant ouy les parolles préalléguées de ces deux dyves, tout estonné me trouvay, comme celuy qui pas n'estoit coustumier de tel stille avoir entendu narrer par nuls autres qui en ceste douloureuse maison fussent entrés. Et cuydant en plus large avoir, à leur facson de faire, plus ample cognoissance de leurs déytés et propagacions, gectay mes yeulx totallement vers eulx ; et me cuydant ung bien peu aproucher du lieu où les veoye, tout subit ne sceu qu'ils furent devenus, et par ung soudain éblouyssement de nous tous s'absentirent. Ce que voyans, tous ceulx de ceste tant affoyblie de douleur et triste compaignie, partans pour chascun se retirer où plus anoyent à fère, trouvèrent en leur devant une moult belle dame tenant en sa main ung moult piteux tableau, tout de noir couloure à grans larmes d'argent, auquel estoit escript pluseurs vers en forme d'épitaphe, comme cy après verrés. Lequel tableau, laditte dame, qui France fut nommée, dist à la tant atristée congrégacion, adroissant sa parolle à la dolante dont dessus a esté faicte mention, que voyant ung homme tant digne d'honneur de longtemps estre décédé et inhumé, sans que aucun escript eust esté mis, ne apposé au lieu où il gysoit, comme celle qui tant l'avoit aymé et dont tant bien avoit esté servie, elle avoit fait faire ce présent tableau, luy priant que à perpétuelle mémoyre fust mys et attaché à la sépulture de celuy de ses servans dont elle plus regretoit la perte. Et bien à ses gestes monstroit laditte dame estre fort attainte et surprinse de souppirs et gémissemens, car toute descoulourée et plaine de larmes estoit. Et par dessus une moult riche robe de velours azuré semé de fleurs de lys d'or, avoit gecté sur elle par manière de confort une fagle

d'une sarge noyre, moult grosse et rudement faicte, de dessoubs laquelle tira ung couvrechief tout de ses yeulx baingné pour yceulx essuer, et sans autres parolles povoir proférer bailla ès mains de la doulante. Puis la vis retourner par où estoit venue, et la ditte dolente, tenant ce piteux présent toujours entre ses bras, comme toute transye demeura. Laquelle, à elle revenue, leut et desclaira les vers et parolles estans dedens le dict tableau escriptes, en la forme que cy-après verrés :

L'ÉPITAPHE DE FRANCE, ADROISSANT A CES TROIS ESTAS : L'ÉGLISE, NOBLESSE ET LE COMMUN, EN REGRETANT ET HAULT LOUANT LE BON SEIGNEUR D'ARGENTON, NAGUÈRES TRESPASSÉ.

Pape, prymas, cardinaulx, arcevêques
Hault eslevés en dignité, évesques,
Esleus, curés, et vous tous, mandiants,
Les oraisons, sans estre négligens,
Il fault que dittes, qui mieulx proufiteront
Pour l'âme mettre, où les bons se tiendront
En paradis, de cil dont cy en terre
Se tient le corps gisant soubs ceste pierre.
De toutes pars, nobles, assemblés-vous,
Estans de deul environnés tretous.
Car mort est cy de vous tous l'exemplaire;
Oncques ne fut à gens de bien contraire,
Mais bien a-il troys roys longtemps suivy,
Mettant peine, comme leur a servy,
I'en suys bien seur, chamberlain ordinaire,
N'estre trouvé par ordre militaire,
En troys batailles où o eulx s'est trouvé,
Se monstrer lâche, mais hardy, esprouvé.

Sus, vous, commun, doit bien deul apparestre
En gros suspirs dont donnés à cognoistre
Grigneur tourment n'avoir jamais senty,
N'entr'oubliant que souvent garanty
En maint passaige vous a ce trespassé,
Vers vos princes, quant aucun avancé
Regettant tailles venoit extraordinaires :
De telles gens pour vous estoit contraires.
Aor est mort, qui bien doit estre plaint,
Rememórant que oncques ne fut attaint
Grever nully qui en luy eust fiance,
Entre tous autres tant avoit de fiance.
N'esse pas cil dont le nom est descript
Tout bien au long au chef de cest escript ?
Or l'an cinq cens et douze soubs la lame
Noire y fut mis. Prions Dieu pour son âme !

L'acteur.

Toutes lesquelles susdites acomplies, vis chascun se retraire là où besongner avoient; et moy, tant affoibly de tristesse de ce que avoys veu et ouy, m'en retournay, au mieulx que possible me fut, au lieu dont estoye party, alors que Cognoissance me transporta à toutes ses désolées parolles entendre. Et par ce que digne n'estoye, ne suffisant de me mettre à tel euvre tracer, n'escripre, parce que ma plume par trop ruralle estoit, et ma main plaine de pondérosité, jamais ne l'eusse entreprins, n'eust esté me confiant de la grâce divine, laquelle humblement je mercie de m'avoir donné temps et espace de mon entreprinse mettre à fin, luy suppliant me pardonner mes deffaulx, et à vous tous qui ce présent petit livret lirez, par moy nommé le Séjour de deul pour la mort du bon seigneur messire Philippes de Com-

mynes, seigneur d'Argenton : lequel petit et plus que imparfait graffy, à vous, noble et puissante dame, madame d'Argenton, sa femme, comme vostre plus que obligé, vous présente, vous suppliant en gré l'acepter comme celuy qui est composé de par l'homme du monde sur qui plus avez de povoir, lequel, comme savez, a bien cause de se douloir. Et fut fait et acomply le jour Sainct-Vincent, vingtdeuxiesme jour de janvier l'an mil cinq cens et unze.

LETTRES ET NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES.

La publication que nous abordons aujourd'hui, se compose de fragments exhumés à grand peine [1] et n'offrant entre eux qu'une suite interrompue par de nombreuses lacunes. Pour justifier le droit que nous leur avons reconnu de figurer dans une collection d'œuvres littéraires, il suffit de faire remarquer que le nom de Commines est l'un des plus célèbres de l'histoire des lettres, et que l'on retrouve dans sa correspondance cette finesse, cette netteté, cette concision qui lui sont propres et qui forment à coup sûr des qualités littéraires. Le lecteur cherchera aussi avec intérêt dans les actes diplomatiques qui ont signalé la vie du seigneur d'Argenton, l'application des maximes qu'il nous a laissées dans ses *Mémoires*. Les matériaux mêmes que nous avions à utiliser, nous ont imposé la voie à suivre et la méthode à

[1] M. de la Pilorgerie, dans un ouvrage récent sur Charles VIII, fait remarquer combien les lettres de Commines sont rares. *Campagne de l'armée d'Italie commandée par Charles VIII*, p. 464.

adopter. Par leur nature et à défaut de liaison et d'unité, ils réclamaient un commentaire sans lequel ils n'eussent pas été compris, et c'est ainsi que nous avons été amené à rappeler dans un récit assez étendu mais encore incomplet, les diverses circonstances qui ont précédé ou suivi les lettres reproduites dans notre travail et qui peuvent servir à les expliquer. Ce cadre était indispensable pour réunir, avec un peu d'ordre et quelque régularité, des pièces dont la date ne pouvait déterminer suffisamment le sens et la portée.

Plus la tâche que nous nous étions imposée, était laborieuse, plus nous avons multiplié nos recherches et nos démarches, et nous ne saurions assez exprimer notre gratitude de l'obligeance avec laquelle elles ont été accueillies. M. Armand Baschet dont le nom est intimement lié aux travaux les plus importants sur la diplomatie vénitienne; M. Benoist qui a également visité les archives d'Italie en s'occupant spécialement de Commines; M. le comte de la Ferrière qui a examiné à Saint-Pétersbourg les documents que les orages révolutionnaires ont semés jusqu'en Russie, ont bien voulu, avec une générosité que peut seule expliquer l'amour des lettres, se dessaisir du fruit légitime de leurs consciencieuses investigations. Des érudits italiens, M. Osio, à Milan, M. Milanesi, à Florence, M. Campi, à Modène, ont apporté un contingent qui, en ce qui touche les archives de Milan, a été aussi important que considérable. M. Mingloff, conservateur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, a ajouté de nouvelles communications à celles que nous devions déjà à M. le comte de la Ferrière. M. le duc de la Trémoïlle, héritier d'un nom dont Commines, malgré ses démêlés judiciaires, n'a jamais contesté la gloire, a bien voulu nous

adresser, pour que nous pussions les étudier plus à l'aise, les précieuses archives du château de Thouars. M. le duc de Luynes nous a ouvert celles de la maison de Dunois. M. le baron Pichon, MM. Giraud de Savine, Chambry, Labouchère et Charavay, à Paris, MM. Hamilton et Young, à Londres, MM. Morbio et Muoni, à Milan, ont mis le même empressement à nous transmettre le texte des documents conservés dans leurs collections ou confiés à leurs soins. Nous devons d'autres remerciements à M. le marquis de Laborde, directeur général des archives de l'Empire français, à M. Champollion, à M. le comte d'Héricourt, à M. de Beaucourt, à M. de la Pilorgerie, à M. le marquis de Godefroy, à M. Beaune, à M. Beautemps-Beaupré, à MM. Campbell, Douët d'Arcq, Tuetey, Desplanque, Raymond et Paeile.

Grâce à un concours si précieux et si fécond, l'histoire de la seconde moitié du xve siècle sera entourée de quelques nouvelles lumières, et nous connaîtrons mieux la biographie du politique éloquent et habile qui porta le premier dans la narration historique, comme l'observe Montaigne, l'autorité et la gravité que donne une part active dans les grandes affaires.

I

COMMINES AU SERVICE DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE.

Philippe Vanden Clyte [1], plus connu sous le nom de Philippe de Commines, appartenait à une famille dont l'illustration n'était pas ancienne.

A plusieurs reprises, les Vanden Clyte avaient figuré parmi les échevins de la ville d'Ypres, mais presque toujours comme les adversaires du parti communal. Ainsi Jean Vanden Clyte siégea parmi les juges de Zannequin, et fut successivement envoyé vers Charles le Bel après la paix d'Arques, et vers Philippe de Valois après la bataille de Cassel, pour s'incliner devant des princes profondément hostiles à la Flandre [2].

Un demi siècle plus tard, Colard Vanden Clyte est bailli de Gand, quand Louis de Male extermine les tisserands [3]. Rentré à Ypres quelques années après, il y signe la charte qui confisque les franchises de ses concitoyens [4].

[1] Les Vanden Clyte devaient leur nom au hameau de Clyte, à Reninghelst, près d'Ypres.

[2] *Inventaire des archives d'Ypres,* par M. Diegerick, t. II, pp. 3, 9 et 50.

[3] On conserve aux archives du royaume un compte de Colard Vanden Clyte, bailli de Gand, du 23 janvier 1351 au 21 mai 1352. Il y prend le titre de chevalier et de seigneur de Nieuwenhove. Une branche de cette famille semble être restée assez obscure. On y trouve un peintre et un procureur au grand Conseil.

[4] Charte du 9 août 1377, aux archives de Lille.

A Colard Vanden Clyte remontait l'élévation de sa famille. Louis de Male le créa son conseiller, et de plus, il lui donna la main de l'héritière de la maison de Wazières qui avait recueilli la terre de Commines des nobles seigneurs de ce nom, cités dans notre histoire dès la première croisade. Lorsque Philippe le Hardi se montra si ingrat envers Jean Vander Zickele, à qui il devait en grande partie le traité de Gand (le Jean de la Faucille, « moult renommé « homme et sage, » de Froissart), ce fut Colard Vanden Clyte qui fut chargé de présider à la confiscation de ses biens [1]. Son crédit était si grand, que lès bourgeois de Nieuport, désirant entourer leur ville de murailles, constituèrent une dot d'un revenu de trois cents livres à la fille du sire de Ghistelles qui allait épouser son fils, en s'engageant à renoncer à toutes dispenses de papes, d'empereurs et de rois [2]. Il y eut toutefois dans sa vie un incident que les chroniqueurs ont passé sous silence. Un chevalier nommé Gaymar lui reprocha nous ne savons quel méfait et le défia en combat singulier. On les sépara, mais peu après ce chevalier périt, et Colard de Commines, soupçonné d'avoir été l'auteur de sa mort, fut banni du pays, où il ne tarda pas à rentrer, grâce à la faveur du comte [3]. Voici en quels termes

[1] Charte du 14 octobre 1386, aux archives générales du royaume.

[2] Charte du 8 janvier 1388 (v. st.), *Archives générales du royaume.* Au mois d'août 1391, Colard de Commines plaidait contre le bailli d'Ypres au sujet de la juridiction « de la grande rue de Zillebeke. » Il succomba dans sa prétention. (Archives du royaume.)

[3] Lepippre. Une charte de Louis de Male, donnée en flamand à Bruges le 7 octobre 1366, révoque le bannissement perpétuel prononcé par la loi d'Ypres, contre Colard Vanden Clyte, chevalier, pour un fait qualifié « moortervaert, » commis à Steenwerck. Le comte lui remet

il figure dans la généalogie de la maison de Commines : « Ce messire Colart de la Clite fut en son tans bailly de « Cassel, gouverneur de Lille, mestre d'ostel et lieutenant « général du conte Louys de Flandres II ans durant que « ledit conte de Flandres fut en quelque voyage, comme « appert par mandemens, depuis l'an 1370 jusques en « l'an 1372, et aussi appert par les rolles des contes de « toutes les villes de Flandres et d'Anvers et de Malines « qui y sont avec les autres villes de Flandres. Fut encores « conseillier et chamberlan du duc Philippe le Hardy, « comme tout appert par mandemens. Il enclouyt la ville « de Nieuport de murailles [1]. »

Les fils de Colard Vanden Clyte furent Jean de Commines, chevalier de la Toison d'or et souverain bailli de Flandre, et Colard de Commines, qui succéda à son frère dans cette dernière charge. Sous Philippe le Bon, on les

aussi tous les méfaits qu'il pourrait avoir perpétrés auparavant en Flandre, sous la réserve de faire paix avec les parties. L'acte ne désigne ni les parties, ni la date du crime commis à Steenwerck. (Archives de Lille.)

[1] *Généalogie de la maison de Commines* (manuscrit de la bibliothèque de Tournay). J'ai sous les yeux cette généalogie de la maison de Commines, composée au commencement du XVI[e] siècle par Georges d'Halewyn, seigneur de Commines. Georges d'Halewyn avait, au château de Commines, une belle bibliothèque que son arrière-petit-fils, le duc Charles d'Arschot envoya à Beaumont. Il écrivait fort bien en latin, et ce fut à lui que Jean Despautère dédia, en 1510, son *Art versificatoire*. On lui fit cette épitaphe :

Munera qui sprevit aulæ fumosa superbæ
Pro dulci Aonidum ludo et sudore Minervæ,
Nec tamen abstenuit regum, si quando vocatus,
Consiliis, gravibus consultans publica dictis,
Nec patriæ duros sudanti Martc labores
Defuit.

rencontre partout, dans les camps comme dans les conseils. En 1423, le duc de Bourgogne leur confie le gouvernement de la Flandre. Ils sont à Troyes quand les Bourguignons offrent la couronne aux Anglais ; ils sont à Compiègne quand les Bourguignons mettent la main sur la Pucelle, qu'ils leur livreront aussi. Plus tard, il est vrai, on les retrouve au siége de Calais, mais les communes de Flandre leur reprochent de les y avoir trahies et les condamnent à l'exil. Les sœurs mêmes de Jean et de Colard de Commines sont enveloppées dans ces proscriptions, car elles ont épousé Roland d'Uutkerke, Guillaume d'Halewyn, Maurice de Varssenaere.

Cependant le duc de Bourgogne soutient ces favoris, dont le dévouement paraissait alors si sincère ; mais voici que les princes joignent leurs griefs à ceux des communes, et les accusations qu'ils font entendre ne sont ni moins graves, ni moins énergiques. C'est le duc de Bourbon, beau-frère du duc de Bourgogne, qui demande à poursuivre Jean de Commines comme auteur du meurtre d'un de ses parents, et qui s'étonne de la protection sous laquelle il s'abrite : « Se j'ay « fait poursuite contre ledit Commines, écrit-il au duc Phi- « lippe, ne vous en devriés merveillier, ne estre mal con- « tent, car vous estes plus tenu à mondit cousin, dont Dieu « ait l'âme, et aux siens que audit de Commines [1]. » Le

[1] Quelques pièces officielles de ce procès existent aux archives de Gand ; la plupart nous ont été conservées par le manuscrit de Bruxelles n° 16735, qui, en 1681, faisait partie de la bibliothèque de François Kervyn. Ce manuscrit est fort précieux, mais il n'éclaircit pas complétement les circonstances de ce procès. Lorsqu'on entend Gerson raconter que Jacques des Préaux fut assasiné par les parents d'une femme qu'il avait épousée, en lui cachant ses doubles vœux de

procès fut étouffé [1] : tel fut toutefois le retentissement de cette plainte, que Jean de Commines se vit réduit à renoncer à ses fonctions de souverain bailli de Flandre [2], mais il les transmit à son frère Colard de Commines [3]. Celui-ci, de plus en plus puissant [4], se venge des Brugeois, lorsque le

célestin et de cordelier, on arrive à se demander si cette femme était une parente du sire de Commines, et comment celui-ci se trouvait à Plaisance vers 1425 ou 1430. Tout ceci mériterait quelques recherches. Je me borne à faire remarquer que Jacques des Préaux possédait, en Artois, les terres de Combles et de Puiseux, et que les deux valets par lesquels il fut frappé en Italie, étaient nés l'un et l'autre dans les Ardennes. Jean de Commines avait épousé la veuve d'Archambaud de Croy.

[1] Deux fils de Charles de Bourbon entrèrent dans la carrière des honneurs ecclésiastiques. L'un fut cet évêque de Liége, contre lequel s'élevèrent des séditions si cruellement punies par le duc de Bourgogne. L'autre, qui eut l'honneur d'être le parrain de Charles VIII à qui il donna son nom, ne fut qu'un des joyeux compères de Louis XI, et il oublia les griefs de son père contre la maison de Commines pour vivre dans l'intimité du sire d'Argenton. Louis XI offrit en plaisantant « ce bon compagnon » pour confesseur au roi d'Angleterre, Édouard IV. (Commines, t. I, p. 376.)

[2] A sa mort, il n'était plus que capitaine de Rupelmonde, et Bertrand de la Broquière lui succéda. (Quittance de Jean de Commines, le tuteur de Philippe de Commines, du 19 juillet 1445, aux archives du royaume.)

[3] Colard de Commines avait été précédemment bailli de Gand, mais il avait été déchargé de ces fonctions le 9 mai 1435. (Archives du royaume.) Un sauf-conduit du roi d'Angleterre, Henri VI, nous apprend qu'au mois de juillet de la même année, il se rendit en pèlerinage à Canterbury avec une suite nombreuse : *Cum viginti et quatuor personis in comitiva, ac equis, jocalibus, bogeis, manticis, necnon hernesiis quibuscumque.*

[4] Comme seigneur de Waten, Colard de Commines avait fait établir un pont sur la rivière qui coule de Saint-Omer vers Waten et

duc lui remet, en 1437, les clefs de leur ville et le constitue leur juge. Moins heureux à Gand, il est le premier qui soit réduit à fuir lors des troubles de 1451. Deux ans après, il ne vivait plus.

Colard de Commines, mort le 11 juin 1453 [1], avait épousé d'abord Catherine d'Haveskerke, veuve de Matthieu de Lisques, dame de Waten, puis en secondes noces, Marguerite d'Armuyden, qui lui donna des enfants, dont un seul vécut assez pour occuper dans l'histoire de son temps une place que rien ne pourra lui enlever : ce fut Philippe de Commines.

Tous les biographes rapportent que Philippe naquit aux bords de la Lys, au château de Commines, mais cette assertion paraît peu vraisemblable : le château de Commines n'appartenait pas à Colard de Commines, mais à son frère Jean qui fut chevalier de la Toison d'or et qui le laissa à son fils nommé Jean comme lui. C'est ainsi que la terre de

Gravelines. La ville de Saint-Omer et les quatre membres de Flandre s'y opposèrent; mais le duc se rendit lui-même à Saint-Omer, au mois de mars 1439 (v. st.), pour évoquer l'affaire devant son conseil. (Archives du royaume.)

[1] D'après d'autres douments, il mourut le 8 mai 1453. L'épitaphe donnée par Mlle Dupont, *Mém. de Comines,* p. XVI, mérite peu de confiance. Inexacte en ce qui touche l'année de la mort du père de Philippe de Commines, elle donne à sa mère un nom qui n'est pas le sien. Marguerite d'Armuyden ou d'Arnemude, était la fille aînée de Gilles, seigneur d'Arnemude, et de Marie de Chabot, dame de Semeries au pays de Liége. Ce fut Marie, sœur de Marguerite, morte en 1469, qui épousa, en 1435, Anselme de Hamal, seigneur de Trazegnies. (Note communiquée par M. Goethals.) Anselme ou Anceau de Hamal, mort en 1489, prit les armes de sa mère Anne de Trazegnies, fille d'Anceau de Trazegnies et de Mehaut de Lalaing.

Commines passa successivement aux sires d'Halewyn et à la maison de Croy.

Colard de Commines habitait le château de Renescure près d'Aire, et à ce séjour se rattachait l'un des plus sombres épisodes de sa carrière si agitée. Vers 1426, étant alors bailli de Cassel, il crut pouvoir modifier les vieilles coutumes du pays et accroître en même temps les amendes qui étaient payées au prince et dans lesquelles le bailli avait sa part, ce qu'il fit dans une proportion énorme, car dans certains cas, elles furent sextuplées. Les habitants protestèrent près de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et près du parlement de Paris, et l'on remarquait parmi eux presqu'au premier rang ceux du village de Renescure où le sire de Commines avait son château et qui pouvaient moins que d'autres échapper à ses exactions. Une insurrection éclata : elle eut pour chef Jean Gaymar, probablement le fils de celui qu'on accusait le père de Colard de Commines d'avoir fait périr, et des haines personnelles se seraient mêlées ainsi aux murmures populaires. En vain, la bannière de Bourgogne fut-elle arborée par le lieutenant du sire de Commines : le château de Renescure, conquis par les insurgés après une courte résistance, fut détruit et rasé. Cependant la répression du duc Philippe fut prompte. Les insurgés furent réduits à faire deux fois acte d'amende honorable, d'abord devant le duc, ensuite dans l'église de Renescure en présence du bailli, et une indemnité considérable fut payée à celui-ci pour qu'il fît reconstruire ce qu'un chroniqueur appelle « la belle place de Renescure [1]. »

[1] Voyez un travail tout récent de M. Desplanque, archiviste du département du Nord, *Annales du comité flamand de France*, t. VIII,

Le château du sire de Commines continua, après ces troubles, à lui servir de résidence, et ce fut à Renescure qu'il fut inhumé près de sa femme Marguerite d'Armuyden.

Les derniers biographes de Philippe de Commines le font naître en 1447 et cette date semble également ne pouvoir être admise. En effet, sa mère mourut le 12 octobre 1447, et il ne fut pas le dernier de ses enfants, puisque, dans un compte du 16 mai 1454, on l'appelle le fils aîné de feu messire Colard de Commines [1]. La date de sa naissance reste donc incertaine, comme l'indication du lieu où il vit le jour, mais nous savons qu'il eut pour parrain le duc Philippe de Bourgogne qui lui donna son nom [2].

Cependant, les rêves d'une brillante fortune qui avaient entouré son berceau, ne tardèrent pas à se dissiper. Il avait à peine cinq ou six ans quand il perdit son père et reçut pour tuteur son cousin germain Jean de Commines. La fortune paternelle était délabrée, chargée de dettes considérables [3], en butte à des revendications nombreuses. D'une part, les dépenses de Colard de Commines avaient été excessives; d'autre part, il n'avait pas rendu compte de toutes

p. 218. On remarque encore aujourd'hui au-dessus de la porte du château de Renescure l'écusson des sires de Commines. (*Notice sur les seigneurs de Renescure*, par M. Imbert de la Phalecque, *Bulletins de la Société des antiquaires de la Morinie.*) La terre de Renescure passa au commencement du XVIIe siècle à la maison de Montmorency.

[1] *Mémoires de Commines*, notice de Mlle Dupont, p. XVIII.

[2] Philippe de Commines eut un frère bâtard qui portait le même prénom que lui, et de plus deux sœurs illégitimes, nommées Marie et Jeanne.

[3] Au mois d'avril 1451, le duc de Bourgogne paya les dettes de Colard de Commines dans la châtellenie de Saint-Omer. (Archives générales du royaume.)

les confiscations auxquelles il avait présidé [1]. La seigneurie de Saint-Venant qu'il avait achetée, en 1443, au bâtard de Seveuse [2], n'avait pas été payée : il fallut l'abandonner. La terre même de Renescure fut saisie par l'ordre du duc de Bourgogne et mise aux enchères comme garantie de certaines grosses sommes dont Colard de Commines était resté reliquataire [3], et si Jean de Commines la racheta pour son pupille, ce ne fut qu'après avoir renoncé, en son nom, à l'héritage paternel, afin de la dérober aux poursuites des créanciers. Ce que le jeune Philippe recueillit de sa mère, se réduisit aussi à peu de chose : elle avait longtemps plaidé au sujet de ce qui lui revenait dans la terre d'Armuyden, engloutie par les flots en 1438, et n'avait pas réussi dans ses prétentions.

Telle était la situation des choses qu'il fut constaté par un inventaire, que Philippe de Commines ne recueillit, après la mort de son père, que 2,424 livres 16 sous 6 deniers tournois. Deux cent cinquante livres servirent à payer les funérailles de Colard de Commines : on employa le double, c'est-à-dire cinq cents livres, « à l'entretenement, nourriture « et accoustrement de son fils Philippe, pour le temps qu'il « estoit mineur [4]. » On comprend aisément qu'au milieu

[1] Sur les procès de confiscation qu'il dirigea en 1440, voyez l'inventaire des archives générales du royaume, t. III, p. 249.

[2] Le bâtard de Saveuse avait épousé Jeanne de Néelle, dame de Saint-Venant.

[3] En ce qui touchait notamment la recette des exploits pour l'exécution des criminels coupables de la mort de Jean de Hornes, il était resté reliquataire de 2,424 livres 16 sous 6 deniers.

[4] Pr. de Commines (éd. Dupont), t. III, p. 180. Dans nos renvois, nous ferons toujours usage de l'édition publiée pour la Société de l'*Histoire de France*, par Mlle Dupont.

de ces embarras l'éducation de Commines fut fort négligée. Il se plaint lui-même de ne jamais avoir appris le latin, tandis que les jeunes gens de son rang et de son âge allaient étudier la langue de Cicéron et de Virgile aux écoles de Louvain, de Cologne et de Paris [1]. La terre de Renescure resta, pendant plusieurs années, frappée de sequestre. Enfin au mois de juin 1464, 1298 florins ayant été payés sur les 2,000 qui formaient le reliquat dû par son père, le jeune sire de Commines obtint d'être remis en possession du château de Renescure.

Philippe le Bon, se souvenant des services des ancêtres de Philippe de Commines, paraît, dès cette époque, l'avoir admis parmi ses jeunes écuyers, car Lepippre assure qu'on lisait dans la charte par laquelle il l'attacha à la maison de son fils : « Nostre très-chier et bien amé escuyer et filleul. » Mais Commines, à ce qu'il nous apprend lui-même, ne vint résider à la cour de Bourgogne qu'à l'époque de la réconciliation du duc Philippe et du comte de Charolais à Lille, c'est-à-dire dans les premiers jours de novembre 1464 [2].

[1] Voyez la lettre de Jean de Lannoy. Ms. de la bibliothèque de Bourgogne 21523.

[2] C'est à Lille et probablement peu après l'arrivée de Commines à la cour de Bourgogne, qu'il faut placer l'anecdote qui lui valut, dit-on, le surnom de *tête bottée*. Le récit le plus vraisemblable est celui de Schoondorp : « J'ay ouy conter avec plus d'apparence à un ancien gentilhomme qui disoit de l'avoir appris de son père, que retournant un jour de la chasse fort fatigué et las, il s'endormit en la chambre demi courbé et appuyé sur le lict du comte qui l'y surprit, de quoi messire Phelippe tout honteux se cuyda excuser, quand le comte luy dit : « Non, « non, demeure, je ne veux pas que tu bouges, mais tu n'es pas à ton « aise avec tes bottes, car il faut que je te les oste, » et demy par force, et jaçoit que l'autre contesta au contraire, il le débotta; puis prenant

C'était à l'époque où le comte de Charolais répondait si fièrement au message de Pierre de Morvilliers. Il avait en ce moment près de lui sept ou huit cents chevaliers ou écuyers, et il n'était point de maison illustre en Flandre ou en Hainaut qui n'eût voulu témoigner, en cette occasion, son dévouement à l'héritier de la maison de Bourgogne. Au milieu de ces fêtes, le comte de Charolais préparait les alliances et les complots d'où allait sortir la guerre du Bien public, et ce fut ainsi que le jeune Philippe de Commines, dès son arrivée à la cour de Bourgogne, se trouva mêlé à des mouvements politiques dirigés contre le roi de France qu'il devait servir plus tard; il raconte lui-même qu'il combattit aux côtés de son jeune maître à la bataille de Montlhéry [1]. Son langage n'indique pas d'ail-

les bottes luy en donna contre la teste, avec ceste reproche : « Va, « coquart qui permets à ton souverain te débotter. » Lepippre ajoute : « Soit ce qu'il fut, si est-il certain que l'on en fit une chanson à son blasme et dérision en la cour qui lors estoit en ceste ville de Lisle. » Lepippre, *Inst. mor. civ. et mil.*, pp. 256 et 263.

[1] La lettre suivante sur la bataille de Montlhéry est inédite, mais elle a déjà été signalée par M. Gachard :

« Nostre très-redoubté seigneur, tant et sy humblement comme fayre poons, nous nous recommandons à vostre bonne grasce, et pour che, nostre très-redoubté seigneur, que sommes certains que désirés de scavoir des nouvelles de l'armée et estat de nostre très-redoubté seigneur monseigneur vostre fils et que nous sommes tenus de nous en aquitter meismes en matères qui touchent, il est vray que mardi passé XVIe jour de che mois fumes présent du commencement jusques en fin de la bataille que monsigneur vostre fils a eult contre le roy et sa puissanche qui estoit de XXIIc lances ou environ, les mieuls en point que onques François furent veus en le royalme comme l'en dit, laquelle bataille après che que mondit seigneur vostre fils fut consilliés de aller querre et envahir le roy et sa puissance au lieu où ils estoient qui

leurs une trop grande ardeur belliqueuse. S'il n'abandonna point la bannière si glorieusement déchirée du bâtard de

estoit moult fort et avantageux pour eulx, commença entre ung et deux heures après midy, et que ensievant le dit conseil fu fait aussy vaillamment et aussy fièrement et d'aussy hardi corage que l'en ayt veu faire en journée de bataille passé lonc tamps, comme il samble à cheus qui le virent d'ung costé et d'autre, ayant congnoissance de ces matières, et tellement que lesdits Franchois se mirent en fuite et desroy. Ils estoient comme nostres se l'une des esles de nostre bataille ne fut desmarchiée pour quider venir joindre avecques cheux de l'autre bout de nostre dite bataille qui estoient les premiers entrés en ycelle des dits Françoys avecque ungne bonne compaingnie, et vindrent fuiant les ungs parmi les aultres, et par che moyen se partirent et mirent en fuite dedans le boys que nous avions à dos ungne partye de nos gens. Pendant la dite fuite, mondit seigneur vostre fils qui riens ne scavoit, tousjours poursievant et chassant ses enemis, s'en vint environner la plache dudit Mont-le-Herry où estoit le roy et sa garde avecques luy, et rentra par l'autre bout dudit Mont-le-Herry à bien petit nombre de gens, tuant et détrenchant tout che que il trouvoit en son chemin, et après s'en vint rapasser devant la porte de la ditte plache où, comme on dit, estoit le roy et sa ditte garde, et là fut mondit seigneur vostre fils en très-grand danger et doubte de sa personne se n'eust esté sa vaillance, conduite et bonne vertu, mais par l'ayde de Dieu il en escappa, et tantost après s'en revint planter sur les champs de la bataille à mains d'ung trait d'arc devant ses enemis où il fut longuement ralyant ses gens qui estoient en bien petit nombre, ses dits enemis ralyés devant luy en leur fort en beaucoup plus grand nombre que nous ne seyons sans comparison. Fut la chose dès lors jusques vers soleil couchant en tel estat que nul ne sçavoit qui devoit estre le maistre, à laquelle heure le roy et ses gens se partirent confusément en laissant son artillerye, et demora la plache à monseigneur vostre fils ensi. Là il coucha et demora toute la nuit et lendemain jusques à midi qu'il s'en vint loger audit lieu du Montlhéry pour refreschir ses gens et leurs chevaux, lesquels estoyent travilliés. Et combien que la victore et journée soit belle et grande, toutesvoies, veu le premier assaut des dits François de tel corage et har-

Bourgogne, il fut néanmoins « en très-grant doubte. » — Je « veis telle demy heure, dit-il, que nous qui estions demourés

dement que dessus est dit, ycheux François eussent eut plus grant perte et desconfiture si n'eust esté la fuite de aucuns des gens de mondit seigneur vostre fils qui se partirent de la plache, comme dessus est dit, desquels plusieurs ont esté prins à Paris, qui de premier fuyr ont donné cause ou exemple de quider que le roy eust eu la victore en taist a la fuite des gens du roy qui fut très-grande et principallement de M. du Maine, de M. l'Amiral, de M. de la Barde, Sallasaert et autres et avecques leurs routes, lesquels, comme nous avons sceu, s'enfuyrent toudis et encore fuient, comme on dit, à bien grand desroy. Ainsy, nostre très-redoubté seigneur, grasce à Dieu, la journée a esté pour vous, et monsigneur vostre fils est nettement demoré en la plache comme dessus est dit, au grand honneur de vous et de luy, et par conséquent de tous vos pays et seignories, car véritablement monseigneur vostre fils s'y est aussy vertueusement conduit et gouverné que se toute sa vie il n'euist fait aultre chose que de conduire, ordonner et ralyer batailles. Et de sa personne s'est aussi chevalereusement porté que corps de noble homme poroit faire et tellement que luy seul a esté cause, par sa vaillanche et bonne chevalerie, d'avoir gaingniet la dite journéè, tousjours soustenant à piet ferme la dite bataille sans oncques desmarchier pour chose qu'il veyst, que toutefois il a esté ung petit blechiet vers la gorge d'un cop d'espée, mais, Dieu merchy, che n'est chose dont il doye avoir dangier. Et en vérité, nostre très-redoubté seigneur, il a bien monstré que il est vostre fils, car il a grandement entretenu vos ensengnemens, les mours, vertus et noblesse que vous luy avés apprins en cas semblable. Et certes tout bien considéré il a gaingnet la plus belle journée qui a esté veu en Franche passé lonc tams sans guerres grand perte de gens, veu que la chose dura bien longuement ainsçois que l'on peult bonnement congnoistre à qui l'onneur et la victore demoroit. Aucuns des gens monseigneur vostre fils ont esté mors en ladite bataille et les aultres prins les ungs en combattant et les aultres en fuyant un peu outrageusement. Il est mort M. de Hammes, M. Phelippe de Lalaing, Phelippe d'Ongies, vostre bailly de Courtray, qui portoit le puingon

« là, n'avions l'œil que à fuyr, se il fust marché cent « hommes [1]. » L'aspect de ce champ de bataille nommé si justement « le champ des pleurs » l'émut profondément ; il ne pouvait comprendre que l'on remît à des chances si cruelles et si incertaines la solution des différends politiques, et ce jugement, il le résume en ces mots : « On doibt bien « craindre de se mettre au hasard d'une bataille, qui n'y « est contrainct [2]. » Peu après, il suivit le comte de Charolais au sac de Bouvines (août 1466) [3], et là aussi la

de monseigneur vostre fils et le frère de M. de Hallewin et aultres; et des prisonniers M. du Boys qui portoit la banyère de monsigneur vostre fils, M. de Cryèvecœur et aucuns aultres. Et au regart des Françoys il y eut beaucop de leurs capitaines et gens de grant fachon mors et prins, desquels nous n'avons encore parfaite congnoissance, mais entre les aultres est mort M. de Maulevrier, grand séneschal de Normandie, dont ch'est dommage, et pareillement est mort Phelippe de Louans et bien grand nombre d'aultres, tous gens de nom, et trop plus grand nombre que des nostres sans comparison, et avecque che avons grand foysson de leurs prisonniers, entre les aultres le fils du comte de Vendosme. Nostre très-chier et redoubté seigneur, plaise vous à nous commander vos bons playsirs pour y obéyr et les accomplir de très-humble cœur à nos pooirs moyennant l'ayde de Nostre-Seigneur qui par grasce vous donne bonne vie et longue et accomplissement de tous vos très-nobles désirs. Escript à Estampes le XIX[e] jour de juilliet l'an M.LXV.

« Vos très-humbles et obéissans subgès JEHAN SEIGNEUR DE CRÉQUY ET JEHAN BASTARD DE SAINT-POL.

« Mon très-redoubté seigneur, depuis ces lettres escriptes est tout à ceste heure arrivé M. de Berry et M. de Bretaigne et sa compaignie, et sommes logiet les ungs avecques les aultres.

(*Collection de M. Goethals, à Courtray.*)

[1] *Mém.*, t. I, p. 44.

[2] *Mém.*, t. I, p. 146.

[3] *Mém.*, t. I, p. 117.

guerre se révéla à lui avec toutes ses horreurs et avec ses impitoyables vengeances.

Mieux valait sans doute, à l'avis de Philippe de Commines, la discussion calme et sérieuse des intérêts des princes et des nations ; mais il comprenait plus que personne que si dans les combats tout bras a ses coups à porter, il faut dans les négociations des esprits d'élite, et la première fois qu'il parle des ambassadeurs qu'il a vus, (c'étaient ceux du comte palatin du Rhin), il ne manque point de les blâmer de l'absence de toutes les qualités qu'il désirait rencontrer chez eux. On les estimait moins « que avant les « congnoistre [1]. »

Commines jouissait de toute la faveur du comte de Charolais, et lorsque celui-ci succéda en 1467 à son père, il l'accompagna à Gand, et il fut même l'un de ceux qui négocièrent avec les Gantois et qui furent réduits à leur faire au nom du duc des concessions qu'il devait leur retirer plus tard en se vengeant de leurs exigences par une si complète humiliation : il reçut à cette occasion un don de quarante-huit livres [2]. Né dans un château où ses regards avaient été

[1] *Mém.*, t. I, p. 169.

[2] « A Phelippe de Comines, escuïer, eschansson de mondit seigneur, la somme de quarante huit livres, dite monnoye (monnoye de Flandre) que mondit seigneur luy a aussi de sa grâce, donné pour une fois à sondit partement de la ville de Gand, pour soy aidier à deffrayer de ladite ville, en considération des services qu'il lui fait journelement. Pour ce, par sa quictance faicte ledit jour, ladicte somme de XLVIII livres ». *Second compte de Barthélemi Trottin* (1er janvier 1466 au 31 décembre 1467, f° 95 verso. Archives de Lille.) Le 8 octobre 1467, le duc fit remise à Commines d'une somme de 568 florins sur ce qu'il devait encore du chef du reliquat de son père. Deux ans après, le 1er octobre 1469, le duc lui en accorda décharge complète.

frappés dès son enfance par la trace encore toute récente des agitations communales, il éprouva ce jour-là un sentiment qui était l'écho de vieilles rancunes héréditaires : « A dire « la vérité, s'écrie-t-il, après le peuple de Liége il n'en est « de plus inconstant que ceulx de Gand [1]. » Et il ajoute : « Je ne puis penser comment Dieu a tant préservé cette « ville de Gand dont tant de maux sont advenus et qui est « de si peu d'utilité pour la chose publique du pays où elle « est assise [2]. » Il ne trouve à cette question d'autre réponse que la volonté de Dieu d'attacher à la maison de Bourgogne un aiguillon qui la maintînt en crainte et en humilité. Que ne fût-il donné au duc de Bourgogne de comprendre que la puissance des communes flamandes, rude aiguillon qu'il souffrait impatiemment au faîte de la prospérité, aurait pu un jour devenir un rempart inexpugnable à l'heure des revers et du malheur [3] !

Commines, après les troubles de Gand, eut le spectacle de l'insurrection des Liégeois. Il assista à la bataille de

D'après Lepippre, le domaine de Renescure avait été saisi par le duc Philippe pour une dette de 2,000 florins. Il était dû encore 702 florins quand, en juin 1464, Commines obtint qu'on lui rendrait l'administration de la terre de Renescure. Le 8 octobre 1467, le duc Charles lui donna 568 florins; mais, d'après Lepippre, il devait encore 134 florins, quand il passa en France en 1472. Lepippre ne paraît pas avoir connu les lettres du 1er octobre 1469.

[1] *Mém.*, t. I, p. 144.

[2] *Mém.*, t. II, p. 131.

[3] Molinet cite comme proverbe le mot : *Cœur de Flandre,* en l'appliquant au courage que montra la Flandre, après la mort de Charles le Hardi, en repoussant Louis XI. On disait à la même époque : *Foi de Bourgogne.* La Bourgogne, aussi bien que la Flandre, se montra fidèle et dévouée à la malheureuse héritière d'une maison naguère si puissante.

Brusthem, ce fut la seule fois qu'il vit Charles le Hardi « donner bon ordre de soi [1]. » Il fut placé avec le sire d'Humbercourt à l'avant-garde qui devait prendre possession de la cité de Liége et qui y réussit « en amusant [2] » les bourgeois : ce qui démontre, comme il s'empresse de l'observer, « que aucunes fois avec tels expédiens et habille- « tés, qui procèdent de grant sens, on évite de grans périls « et de grans dommaiges et pertes [3]. » Quelques mois plus tard [4], devenu chambellan et chevalier, il signe comme premier commissaire du duc, les comptes de la ville de Courtrai. En 1468, le duc le charge de la même mission près des magistrats d'Ypres en lui donnant pour collégue le sire d'Humbercourt [5].

Rappellerons-nous qu'au mois de juillet 1468, le sire de Commines fut l'un des vingt-cinq chevaliers qui joutèrent

[1] *Mém.*, t. I, p. 127.

[2] *Mém.*, t. I, p. 135.

[3] *Mém.*, t. I, p. 137.

[4] 14 janvier 1467 (v. st.).

[5] Le compte porte la date du 8 février 1458. (Archives générales du royaume.)

Dans les actes suivants, Commines intervient comme capitaine du château de Ruhout :

1467, 1er janvier (v. s.) à Termonde. Commission de sergent ès bois de Ruhoult, en faveur de Colard Dubuisson. L'acte de prestation de serment entre les mains de Philippe de Commines, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et capitaine de Ruhoult, se trouve au dos.

1468, 8 août, à Bruxelles. Commission de portier du châtel de Ruhoult, près Saint-Omer, donnée par Charles, duc de Bourgogne, à Andrieu Stelenart, serviteur de messire Philippe de Commines, conseiller et chambellan dudit duc, seigneur de Renescure. (Archives de Lille.)

avec le duc de Bourgogne au tournoi de l'Arbre d'or [1] ? Des soins plus importants allaient l'occuper, et des circonstances imprévues devaient le conduire à la fois aux succès et aux tentations d'une plus haute fortune.

Lorsque le roi Louis XI commit l'imprudence d'aller chercher un gîte à Péronne dans la tour qu'avait occupée jadis Charles le Simple de fatale mémoire, Philippe de Commines couchait dans la chambre de Charles le Hardi [2], et pendant la nuit, il se promena plusieurs fois avec lui, « car « telle estoit sa façon quand il estoit troublé [3]. » Si Louis XI parvint à l'apaiser, ce fut, selon une relation anonyme, parce qu'un mignon de monseigneur de Bourgogne, nommé le sire de Commines, « lequel estoit secrètement serviteur « et amy du roy, avoit embouché le roy [4]. » Et Philippe de Commines rapporte lui-même que le roi avait quelque ami « qui l'avertissoit. » Il remarque, d'une part, qu'il adoucit le duc « à son pouvoir, » de l'autre, « qu'il plut au « roi de lui faire cet honneur de dire qu'il l'avoit bien servi « à cette pacification [5]. »

Commines fut-il gagné à Péronne par l'or de Louis XI ?

[1] Olivier de la Marche, *Mém.*, l. II, ch. 4.

[2] Pour lors estoye encores avec ledict duc, et le servoye de chambellan et couchoye en sa chambre quant je vouloye; car tel estoit l'usance de ceste maison. *Mém.* t. I, p. 161.

[3] *Mém.*, t. I, p. 173.

[4] *Mém.*, pr. t. III, p. 233. J'ai publié, *Œuvres de Chastellain*, t. VII, p. 342, une nouvelle relation de l'entrevue de Péronne.

[5] Louis XI raconta au président d'Oriole qu'à Péronne Commines « l'avoit mis hors, sans danger de mort ». *Mém.*, t. III, pr. p. 113. Dès « son jeune eage, » Commines aima le roi de France : c'est Louis XI qui le déclare dans ses lettres du 28 octobre 1472.

Y mania-t-il, selon l'expression de Lepippre, telle sorte de limon qu'il n'en eut plus jamais les mains nettes? Nous croyons qu'il y eut des promesses, mais rien de plus : « Le « roy, dit-il, faisoit parler à tous ceulx qu'il povoit penser « qui luy pourroient ayder, et ne failloit pas à promettre, « et ordonna distribuer quinze mille escus d'or; mais celuy « qui en eut la charge, en retint une partie et s'en acquitta « mal, comme le roy sceut depuis [1]. »

Commines accompagna le roi de France et le duc de Bourgogne à l'expédition de Liége. Tandis que s'organisait l'armée qui devait combattre les Liégeois, le roi de France, heureux d'être sorti de Péronne, se rendait à Aire pour saluer la duchesse de Bourgogne, et ce fut là, selon toute probabilité, que fut représenté un mystère composé par Georges Chastellain et destiné à célébrer la paix récemment conclue entre les deux princes [2]. *Cœur* et *bouche* y avaient chacun un rôle, mais nous ne savons s'ils étaient complétement d'accord lorsque le roi et le duc échangeaient sur la scène de poétiques promesses d'affection et d'amitié. Le roi interrogeait le duc :

> Or Charles que nous direz-vous?
> Comment vous va de nous à nous?
> Le cœur vous est-il bien à paix?
> . . . .
> Charles, je suis vray vostre amy.

Après quelques pompeuses protestations, le duc répondait :

> Ne sçay qu'après en avenra,
> Ne qu'en sera.

[1] *Mém.*, t. I, p. 171.

[2] Voyez mon édition des *Œuvres de Chastellain*, t. VII, p. 423.

Tel était le langage que l'auteur du mystère prêtait aux deux personnages qui y figuraient ; mais que se passait-il, en ce moment, entre les princes eux-mêmes? Louis XI, rapporte Commines, disait au duc « que s'il avoit affaire « de luy, il ne l'espargnast point. » Et le duc restait toujours « un petit murmurant [1]. » Quelques jours après, Louis XI criait : « Vive Bourgogne ! » en aidant le duc à avoir raison des Liégeois [2].

Lors de la sortie des héros de Franchimont, Commines couchait de nouveau dans une petite chambre où se trouvait le duc de Bourgogne, et à peine eut-il le temps de donner à son maître sa cuirasse et sa salade. Ils descendirent aussitôt l'escalier pour sortir, mais le désordre était si grand qu'ils ne purent y parvenir. Enfin les archers se rallièrent, le duc s'avança à la lueur de quelques torches, les Franchimontois furent repoussés, et l'hôte de la maison occupée par le duc de Bourgogne, qui avait été leur guide, fut tué, « mais il ne mourut pas si tost, dit Commines, et « l'ouys parler [3]. »

Le duc était résolu à donner l'assaut à la ville, ce qui mettait le roi « en grant doubte [4] ». Si l'assaut réussissait, ce résultat pouvait n'être atteint qu'après un combat où le duc eût forcé le roi à combattre au premier rang ; s'il échouait, on aurait pu le rendre responsable de cet échec, et on aurait

[1] *Mém.*, t. I, p. 198.

[2] Rex Francorum signum Sancti Andreæ suscipiens cum suis omnibus, evaginato gladio, donec in medio fori venisset, clamavit in signum victoriæ : *Vive Bourgogne! ville gangnié!* (Chronique manuscrite d'Adrien de But.)

[3] *Mém.*, t. I, p. 191.

[4] *Mém.*, t. I, p. 192.

peut-être mis la main sur lui. « Le roy, pour s'oster de ces « doubtes, manda aucuns des prochains serviteurs du duc, « auxquels ces doubtes furent très-agréables. [1] » Ils les rapportèrent à leur maître, en présence de Commines, mais il ne dit point s'il appuya leur avis. Il était près du duc à la prise de Liége et l'accompagna à la grande église de Saint-Lambert, menacée par des pillards, dont il y en eut un que le duc tua de sa main [2].

« Quatre ou cinq jours après ceste prinse, commença « le roy à embesongner ceulx qu'il tenoit pour ses amys « envérs le dict duc, pour s'en pouvoir aller [3]. » Louis XI déclara plus tard que l'un de ces amis était Commines.

Philippe de Commines était à Arras au mois de mars 1469, lorsque le duc Sigismond d'Autriche s'y rendit pour céder au duc Charles ses prétentions sur le comté de Ferette, qui devaient ouvrir une voie si fatale à son ambition [4]. Il avait suivi son maître à Saint-Omer quand y arriva, quelques jours après, le célèbre comte de Warwick, qui fut plus tard l'irréconciliable ennemi de la maison de Bourgogne ; mais à cette époque il recevait une pension du duc. « Jamais « homme ne tint plus grant desloyaulté. [5] » C'est Commines qui porte ce jugement sur Warwick !

Commines parle à plusieurs reprises des entretiens qu'il eut avec le comte de Warwick. On comprend aisément que cet étrange personnage, si justement appelé le *faiseur de*

[1] *Mém.*, t. I, p. 192.
[2] *Mém.*, t. I, p. 196.
[3] *Mém.*, t. I, p. 198.
[4] *Mém.*, t. I, p. 169.
[5] *Mém.*, t. I, p. 237.

rois, ait excité tout son intérêt et toute sa curiosité. D'ailleurs, en ce moment, Charles le Hardi se préoccupait vivement des affaires d'Angleterre ; Commines fut chargé par lui de divers messages vers les Anglais et notamment vers sir John Wenloch, à Calais, et il put ainsi admirer tout à l'aise ce beau port vainement convoité par Philippe le Bon, qui était « le plus grand trésor de l'Angleterre et la plus « belle capitainerie du monde depuis qu'on y avoit transféré « l'étape des laines [1]. »

Sir John Wenloch était depuis fort longtemps gouverneur de Calais. Jean de Wavrin, racontant ce qui se passa en 1459, le peint comme étant à cette époque « ung très- « sage chevalier [2]. » En 1459, Wenloch était gagné par Philippe le Bon [3]. En 1464, Louis XI avait voulu le corrompre à son tour, « d'abord en maniant de belles paroles, » ensuite en lui faisant quelques dons et surtout de grandes promesses. Wenloch, sans s'engager, « usoit de tous les « beaux mots dont il savoit bien que user il convenoit au dit « lieu [4]. » — « Jean Wanneloc, dit Chastellain, estoit un « homme double et variable, ployant et vaucrant merveil- « leusement à tous vents, sans fermeté, ne arrest, fors

[1] *Mém.*, t. I, p. 235.

[2] Jean de Wavrin, t. II, p. 204.

[3] *Letters of king Henri the VIth published by Dr Stevenson.*

[4] Chastellain, t. V, pp. 23 et 24. Wenloch devait tout au comte de Warwick ; il ne l'accueillit pas moins à coups de canon, quand il fut chassé de l'Angleterre et vint lui demander un refuge. Le 24 avril 1470, Charles le Hardi écrivait au bailli de Lombardzyde que le comte de Warwick, se voyant refuser l'entrée du port de Calais, s'était retiré dans les Dunes d'où il menaçait les navires flamands. (Archives générales du royaume.)

« au plus fort. Honneur et franchise n'avoient point tant « de lieu en luy comme cauteleux temporisement [1]. »

Pendant deux mois (juin et juillet 1470), Commines vit Wenloch à diverses reprises « pour l'entretenir. » Wenloch reçut de Charles le Hardi mille écus de pension et jura entre les mains de Commines de rester fidèle à Édouard d'York [2]. C'était, dit-il, « un très-sage homme [3] » et il ne sait s'il doit appliquer à sa déloyauté le nom de tromperie ou d'habileté, « car elle fut très-sagement conduite [4]. » En effet, pendant trois mois, l'envoyé du duc de Bourgogne « n'entendit point sa dissimulation [5], » et ce fut seulement lorsque Commines, en ce moment à Boulogne près de son maître [6], apprit la fuite d'Édouard IV en Hollande, qu'il reconnut combien il avait été trompé, mais ce qui put le consoler, c'est que Wenloch lui-même avait été dupe des ruses d'une femme qui portait des messages au duc de Clarence : cette fois il n'avait pas été assez soupçonneux. « Pour telles raisons n'est pas honte d'estre soupeçon- « neux, mais c'est grant honte d'estre trompé [7]. » Reste une dernière excuse, c'est « que les plus saiges errent « aucunes fois [8]. » Wenloch était devenu l'un des complices du comte de Warwick qu'il avait un instant repoussé ; il trahissait le roi Édouard auquel il avait promis de rester tou-

[1] Chastellain, t. V, p. 488.
[2] *Mém.*, t. I, p. 236.
[3] *Mém.*, t. I, p. 236.
[4] *Mém.*, t. I, p. 237.
[5] *Mém.*, t. I, p. 240.
[6] *Mém.*, t. I, p. 251.
[7] *Mém.*, t. I, p. 242.
[8] *Mém.*, t. I, p. 124.

jours fidèle. Afin que rien ne manquât à ce triste tableau des vissicitudes et des infidélités politiques, ce fut le sire de Commines que Charles le Hardi renvoya vers Wenloch pour féliciter le roi Henri de Lancastre sur ses succès. « Il me commanda ce qu'il vouloit que je feisse avec ce « monde nouveau et encores me pria bien fort d'y aller, « disant qu'il avoit besoing d'estre servi en ceste matière[1]. »

On lisait dans les pouvoirs remis au sire de Commines :

C'est la substance de la crédence donnée par le duc de Bourgogne à messire Philippe de Commines, chevalier, pour dire et déclarer à monsieur de Wenloch, gouverneur de Calais.

Primo, que le duc croit le sieur de Wenloch estre assez adverti de la bonne amour et entière affection qu'il a toujours eue au roy d'Angleterre, le royaume et subjets d'icelui, et que pour icelle entretenir et garder, et que n'a guères il advint le roy Henry le sixiesme estre démis de son royaume et les subjets d'icelui prendre et accepter le roy Édouard pour leur roy et souverain seigneur, ledit duc fit alliance par mariage avec le roy Édouard.

Item touchant l'entrecours de la marchandise, non pas seulement pris avec le roy, mais si bien avec le royaume et subjets d'icelui, mondit seigneur le duc, pour le bien tant d'une part que d'autre, le veut de sa part entretenir et garder, si à ce on veut entendre.

Item que Dieu a voulu le roy Henry estre remis, pris et accepté roy du royaume, monsieur le Duc en est très-joieux et content, comme nature le requiert, car comme il est évidemment cognu, il est un des plus proches de son sang aujourd'hui vivant, extrait de la maison de Lancastre, et que pour ce tous ceux qu'il plaira au roy prendre et accepter ses loyaux subjets, que le duc les prendra et cognoistra ses amis.

Item Et que pour de ce et autres choses bien à plein advertir

[1] *Mém.*, t. I, p. 251.

la bonne grâce du roy, ledit duc est délibéré d'envoyer son ambassade par devers lui, priant ledit sieur de Wenloch leur faire avoir passage [1].

Commines s'était avancé jusqu'à Tournehem et n'osait continuer sa route. Les Anglais couraient le pays. Ayant coutume d'aller librement à Calais et d'y être honorablement accueilli, il se voyait réduit à demander un sauf-conduit à Wenloch. « Tout ceci dit-il, m'estoit bien nouveau, car « jamais je n'avoye veu si avant des mutations de ce monde; « ce fut la première fois que j'eus jamais congnoissance « que les choses de ce monde sont peu estables [2]. »

Commines, sans apprendre au duc qu'il avait demandé un sauf-conduit, lui fit savoir pendant la nuit par un messager quel danger le menaçait. Le duc lui envoya « une « verge qu'il portoit au doigt pour enseigne et lui ordonna « de passer oultre. » — « Il ne craignoit point fort, ajoute « Commines, à mettre en péril ung sien serviteur, pour s'en « ayder, quant il en avoit besoing [3]. » Heureusement le sauf-conduit lui avait été remis avec des lettres très-gracieuses de Wenloch qui le reçut avec moins d'honneurs à Calais, mais qui néanmoins l'invita à dîner: Wenloch ne lui dit que « parolles honnestes. » Ceux qui jadis avaient le plus flatté le roi Édouard, étaient ceux qui criaient le plus pour l'insulter. Commines, pour les mettre à l'aise et les rassurer sur les chances d'une nouvelle révolution, affirmait que le roi Édouard était mort. « Je respondoye, dit-il, que « j'en estoie bien assuré, nonobstant que je savoye bien le

[1] *Mém.* t. III, pr., p. 271.
[2] *Mém.*, t. I, pp. 252 et 254.
[3] *Mém.*, t. I, p. 253.

« contraire. » Tout allait le mieux du monde lorsque les marchands de Calais apprirent qu'on saisissait leurs biens à Gravelines par l'ordre de Commines pour répondre des dommages causés par les coureurs anglais. Ils voulaient qu'on arrêtât Commines lui-même, malgré son sauf-conduit, mais ils finirent par s'entendre avec lui et par appointer [1].

Commines, qui venait de féliciter Wenloch sur les victoires de Henri VI, se trouvait au château de Saint-Pol quand le duc de Bourgogne y reçut Édouard IV, proscrit et fugitif. Quelques jours plus tard, il se rendit à Bruges où s'étaient réunis les plus illustres défenseurs de la Maison d'York. Il les y trouva plus pauvres que les mendiants qui vivent d'aumônes, puisqu'un duc d'Exeter, beau-frère du roi, allait, pieds nus, de maison en maison, implorer un peu de pain [2]. Ce fut alors qu'il connut plusieurs des princes de sang royal qui, depuis, moururent l'épée à la main, et qu'il put interroger, sur les révolutions d'Angleterre, les seigneurs anglais qui avaient suivi Édouard IV dans sa fuite [3]. Édouard IV raconta lui-même à Commines ses aventures et ses dangers [4].

Commines (il le rappelle dans ses Mémoires) devait voir tour à tour également malheureux, également frappés d'exil, les princes de la Maison d'York et ceux de la Maison de Lancastre, et lorsque ce souvenir se présentait à lui, mêlé aux tristes images des flots de sang versés autour du trône si glorieux naguère d'Édouard III et de Henri V, il ne pou-

[1] *Mém.*, t. I, pp. 254 et 255.
[2] *Mém.*, t. I, p. 231.
[3] *Mém.*, t. I, p. 70.
[4] *Mém.*, t. I, pp. 244 et 245.

vait s'empêcher de trouver, dans ces vicissitudes, le jugement de Dieu frappant ceux qui avaient usé trop cruellement de leur autorité en ce monde [1].

Cependant Édouard IV avait quitté Bruges, et, à l'aide d'un subside secret du duc de Bourgogne, il avait réuni quelques navires qui l'avaient ramené aux bouches de l'Humber. Le 11 avril, il rentrait à Londres, et les sanglantes journées de Barnet et de Tewksbury assuraient son triomphe.

Si Charles le Hardi avait favorisé Édouard IV, c'est qu'il espérait trouver en lui un allié fidèle et non moins hostile que lui-même à Louis XI ; mais Édouard IV était d'un esprit faible, et il fallait s'assurer le dévouement d'un de ses conseillers qui lui imposât la direction d'une influence absolue. On jeta les yeux sur lord William Hastings, comte d'Huntingdon et grand chambellan d'Angleterre, qui avait été le serviteur le plus zélé d'Édouard IV, et Commines, qui avait fait accepter à Calais l'or bourguignon par sir John Wenloch, fut chargé de se rendre à Londres [2] pour offrir une pension de mille écus à lord Hastings, « saige chevalier et le plus grant en auctorité « avec le roy [3]. » Les lettres du duc de Bourgogne qui la confèrent, portent la date du 4 mai 1471.

Ce voyage de Commines en Angleterre, qu'il ne rappelle que par une seule phrase, a laissé dans ses écrits des traces profondes. Il y admira d'antiques et vivaces libertés, et fut

[1] *Mém.*, t. I, p. 232.

[2] *Mém.*, t. II, p. 168. Cf. t. I. p. 360 (note). Commines vit alors en Angleterre un marchand florentin, nommé Gérard Quanvese, qui avançait de grosses sommes à Édouard IV. *Mém.*, t. II, p. 337.

[3] *Mém.*, t. I, p. 214.

le témoin de l'intervention des populations représentées par le parlement dans tout ce qui touchait la guerre et la levée de l'impôt, « ce qui est chose très-juste et saincte, et en « sont les rois plus forts [1]. » Il ne vit jamais, dit-il, aucun pays « où la chose publique est mieulx traictée, où règne « moins de violence sur le peuple [2]. » Néanmoins, il y a quelque ombre aux lumières qu'il répand dans ce tableau, et, porté par sa longue expérience à douter de toutes les bases sur lesquelles reposent l'honneur des hommes et la puissance des États, il ne ménagera pas les traits satiriques qu'il se plaît à lancer aux Anglais, sur ce double caractère de méfiance et de simplicité qui domine tour à tour chez eux, soit pendant la guerre, soit pendant la paix, sous la tente ou dans le conseil. Voyez les Anglais qui abordent en France : « Il n'est riens plus sot, ne plus maladroict, « que quant ils passent premièrement ; mais en bien peu « d'espace, ils sont très-bonnes gens de guerre, saiges et « hardis [3]. » On peut rire de Falstaff, mais ses compatriotes sont les vainqueurs de Crécy et d'Azincourt.

Ce qui rend les négociations difficiles à entreprendre avec les Anglais, c'est qu'ils sont soupçonneux d'abord, puis portés à s'enflammer dans la discussion ; mais ils usent de franchise et de droiture, et c'est ce qui faisait leur faiblesse quand ils avaient à traiter avec Louis XI. Au résultat, les traités sont pour eux des défaites qui contrebalancent leurs victoires. Commines dit à ce sujet : « Le roy Édouard, ne « ses gens n'avoient fort praticqué les faicts de ce royaulme,

[1] *Mém.*, t. I, p. 314.
[2] *Mém.*, t. II, p. 142.
[3] *Mém.*, t. I, p. 337.

« et alloient plus grossement en besongne, par quoy ne « peurent sitost entendre les dissimulations, dont l'on use « deçà et ailleurs ; car naturellement les Anglois, qui ne « sont jamais partis d'Angleterre, sont fort colériccques, si « sont toutes ces nations de pays froit [1]. » Et ailleurs : « Les Anglois ne sont pas si subtils en traictés et en « appointements comme sont les François, et, quelque « chose que l'on en die, ils vont assez grossement en « besongne ; mais il fault avoir ung peu de patience et ne « débatre point colériccquement avec eulx [2]. »

Commines reproche aussi aux Anglais « d'estre trop gros « et trop gras, de trop aimer à boire [3]. » Édouard IV resta fort beau jusqu'à ce qu'il commençât à engraisser [4]. Sa nonchalance, son incapacité s'expliquent : « c'estoit ung homme « pesant et qui fort aymoit ses plaisirs [5]. »

Le peuple anglais, remarque Commines, souffrait moins qu'aucun autre des luttes des grands ; mais aussi jamais sang plus noble ne fut versé que dans les guerres des Deux-Roses. Tous ces princes qui se disputaient le pouvoir, s'envoyaient impitoyablement à la mort sans se souvenir qu'ils étaient également issus d'Édouard III.

Il semblait que les liens du sang ne comptassent plus chez les grands égarés par l'ambition. Commines en eut un autre exemple, quand il vit à Doullens le duc de Bourgogne appeler devant lui le vieux duc de Gueldre et son fils qui l'avait enfermé dans une tour. Il les rencontra plusieurs

[1] *Mém.*, t. I, p. 344.
[2] *Mém.*, t. I, p. 368.
[3] *Mém.*, t. I, p. 363.
[4] *Mém.*, t. I, p. 374 ; t. II, pp. 281 et 282.
[5] *Mém.*, t. II, p. 171.

fois dans la chambre du duc ; il entendit le vieillard offrir le gage de bataille à son fils, et ayant lui-même été chargé par son maître, de chercher à apaiser le jeune prince non moins violent et plus coupable, il n'en obtint que cette réponse : « qu'il aymeroit mieux avoir gecté son père la « teste devant dedans ung puis, et de s'estre gecté après, « que d'avoir faict cest appoinctement, et qu'il y avoit qua- « rante et quatre ans que son père estoit duc, et qu'il estoit « bien temps qu'il le fust [1]. »

Ce n'était plus, hélas ! seulement en Gueldre et en Angleterre que le duc de Bourgogne devait trouver le triste spectacle des liens du sang violés et méconnus : il était lui-même menacé d'un fratricide. Cette même année, peu de mois après un manifeste où Louis XI, rappelant au duc de Bourgogne que ses ancêtres avaient dû à la victoire de Charles VI à Roosebeke la possession de la Flandre, déclarait en termes altiers que la maison royale de France, la plus haute qui fût sous le firmament, était une sainte et très-chrétienne lignée [2], ce même roi Louis XI corrompait le bâtard Baudouin de Bourgogne pour qu'il assassinât l'héritier légitime de Philippe le Bon [3]. On le vit recueillir les conspirateurs après l'insuccès de leurs tentatives, les protéger et les récompenser comme s'ils eussent réussi [4]. Bien plus, à ces

[1] *Mém.*, t. I, p. 308.

[2] *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, p. 263. Ce manifeste important ne se retrouve plus aux archives de l'empire, mais il est analysé dans le trésor des chartes. (Amboise, 17 mai 1470.)

[3] Un chroniqueur contemporain voit dans ce complot l'origine des trahisons qui suivirent : Quo facto plures de curia ducis Burgundiæ declinaverunt ad partem regis Franciæ.

[4] Le bâtard Baudouin reçut de Louis XI la terre d'Orbec, qui avait appartenu autrefois à Robert d'Artois.

sinistres subsides accordés à des complots secrets, le roi de France ne craignit pas de joindre un appel solennel et public à la perfidie et à la trahison :

« Nous sommes délibérés, disait-il le 6 février 1470 (v. st.), « de mettre en nostre main et avoir vraye obéissance de « tous les pays et seigneuries que tenoit le duc de Bourgogne et des sujets et habitants desdits pays et seigneu-« ries, lesquels nous espérons traitter et entretenir, meis-« mement ceux qui volontairement se réduiront à nostre « obéissance, comme nos propres sujets, et afin qu'ils « puissent estre mieux certiorés du bon vouloir que avons « envers eux, nous voulons et vous mandons que vous faites « notifier, par cri public et à son de trompe, par tous les « lieux de vostre élection que verrez estre nécessaire et « convenable, que tous les sujets dudit duc de Bourgogne, « et qui de présent sont en son obéissance et tiennent son « parti, qui se réduiront volontairement arrière en nostre « obéissance dans un mois après la publication de ces pré-« sentes, seront entretenus de par nous [1]. »

Triste et honteuse période où un pareil appel trouva un écho dans le cœur de Commines, où il put se laisser aller à supputer ce que lui vaudrait la générosité du roi de France, comparée à la parcimonie et à l'avarice du duc de Bourgogne. Nous savons, en effet, par un compte écrit à l'époque où il jouissait de toute la faveur de Charles le Hardi,

[1] *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, p. 301 (6 février 1470). Cette même année parut une ordonnance de Louis XI, en faveur de ceux qui exploiteraient en France les mines d'or et d'argent. Dupuy, vol. 84. (Bibliothèque impériale de Paris.) L'argent devenait, au lieu du glaive, la base des accroissements de puissance.

qu'il ne recevait chaque jour que dix-huit sous [1]. C'était six fois plus, il est vrai, que le médecin Jacques Despars et que le *philosophe*, pauvre fou sans nom, celui-là peut-être qui, le lendemain de Granson, rappellera à son maître les malheurs d'Annibal. Trois sous par jour pour le médecin qui guérit les maux du corps comme pour le *philosophe*, bizarre médecin des maux de l'âme, qui sous une feinte gaieté cache ses sentences et ses avertissements! Ils se plaignaient peut-être l'un et l'autre bien moins que Commines qui avait fait accepter mille écus à lord Hastings et qui ne touchait lui-même que dix-huit sous par jour!

[1] On lit dans un compte du 22 mai 1469 (Arch. gén. du royaume) :
Philippe de Commines, XVIII sous.
Le philosophe, III sous.
Jacques de l'Espare, III sous.

II

DÉFECTION DE COMMINES.

Il convient d'étudier avec soin les graves événements qui précédèrent la défection de Commines.

D'une part, Charles le Hardi concluait une ligue étroite avec le duc de Guyenne, à qui il offrait sa fille, et en même temps, il s'assurait l'appui du duc de Bretagne et appelait à l'invasion de la France, les Anglais à l'ouest [1], les Espagnols au midi. D'autre part, Louis XI, caressant et menaçant tour à tour le duc de Guyenne et le duc de Bourgogne, s'attachait à les séparer, en méditant la perte de l'un et de l'autre avec la même persévérance. Louis XI réclamait pour le dauphin la main de la fille du duc de Bourgogne déjà promise à son frère, en lui assurant un domaine de cent mille écus d'or de rente à assigner en Champagne [2], et offrait à Charles le Hardi lui-même Amiens, Saint-Quentin, Montdidier et Roye, en donnant comme garantie et la peine de l'excommunication et la remise d'otages du sang royal, pourvu qu'il consentît à abandonner le duc de Guyenne [3].

[1] Sur le projet d'invasion de la France par les Anglais, voyez le manuscrit 2908, f° 8, f. fr. Bibliothèque impériale de Paris.

[2] Le projet de contrat de mariage est imprimé dans les *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 757, et dans l'édition de Commines, de Lenglet, t. II, p. 300. Bien qu'il ne porte pas de date, la mention du sire de Craon, comme plénipotentiaire du roi, suffit pour déterminer l'époque à laquelle il appartient.

[3] *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, pr. p. 308.

A la même heure, il annonçait au duc de Guyenne, que s'il rompait son alliance avec le duc de Bourgogne, il lui ferait épouser sa fille et que déjà ses ambassadeurs sollicitaient à Rome des dispenses dans ce but. Il lui promettait de plus de réunir à son apanage le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou et le Limousin [1].

Louis XI ne croyait point du reste qu'il suffisait de se montrer habile par quelques conceptions brillantes et décevantes [2]. Toujours persuadé qu'il était essentiel de mettre au service de ses idées les hommes qui pouvaient l'aider à les faire triompher, il avait choisi dans l'un et dans l'autre camp deux instruments à faire mouvoir, deux traîtres à gagner, Lescun en Guyenne, Commines en Bourgogne. Cependant le duc de Guyenne ne se laisse point séduire par de perfides et fallacieuses promesses, et Lescun résiste « nonobstant « que le roy ait escrit et mandé expressément aller par « devers luy pour aucunes grandes matières qu'il avoit à « luy communiquer. » Ce qui donne au duc de Guyenne le droit de se plaindre hautement que : « le roy suborne ses « gens, officiers et serviteurs par promesses d'argent comp- « tant, d'estats, offices, pensions et mariages. [3]»

Le duc de Bourgogne, ambitieux et avide, ne repoussa

[1] *Hist. gén. de Bourgogne*, t. IV, pr. p. 312. Louis XI écrivait le 11 décembre 1471 qu'on l'accusait de traiter partout. (Duclos, t. III, p. 389.) Rien n'était plus vrai, et c'était sa coutume.

[2] D'après Adrien de But, le résultat de l'expédition d'Édouard IV, en 1471, où l'on avait vu l'Angleterre changer de roi, grâce à un secours donné par le duc de Bourgogne, avait rempli Louis XI de crainte, et rien ne contribua davantage aux événements qui s'accomplirent l'année suivante.

[3] Commines, éd. Lenglet, t. III, p. 364.

pas avec la même fermeté les avances de Louis XI. Il protestait de son affection pour lui et se prêtait assez volontiers aux négociations qui étaient ouvertes ; mais en même temps, poursuivant ses projets secrets, il envoyait vers le duc de Bretagne [1], une personne *féable* (c'était l'expression dont se servait ce prince), avec l'ordre de se rendre de là en Espagne près des rois d'Aragon et de Castille [2]. Cette personne féable qu'Adrien de But appelle le *secretissarum secretarius* du duc de Bourgogne, fut le sire de Commines qui prit pour prétexte un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Au mois d'août 1471, un écuyer du roi de France se plaignait, dans une lettre qui fut mise sous les yeux du duc de Bourgogne, que Commines, se rendant à Compostelle, avait choisi non pas la route de France, mais celle de Bretagne, ce qui paraissait à Louis XI un signe de haine plutôt que d'amitié ; mais Charles le Hardi, qui, cette fois mieux servi par des agents secrets, ne se laissa pas tromper, écrivit en marge de la lettre : « *Commynes a esté* « *rencontré à Orléans, dont ne peut faillir de passer par*

[1] Le duc de Bretagne dissimulait aussi. En 1475, il écrivait au duc de Bourgogne : « J'ay entendu que vous estes bien content des dissimulations que je fais..., je dissimule, c'est pour le mieux. » *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, pr. p. 353.

[2] En 1471, une alliance se traitait entre le duc de Guyenne et le roi de Castille, dont la fille Jeanne avait été aussi promise au duc de Guyenne ; mais Louis XI lui faisait en même temps offrir le dauphin, ce qui ne l'empêchait pas de songer à soutenir le roi de Portugal contre le roi de Castille. Pendant toute l'année 1471, nous voyons sans cesse à la suite de Charles le Hardi les ambassades de Bretagne et d'Arragon. Le 1er novembre 1471, il reçut solennellement à l'abbaye de Saint-Bertin l'ordre d'Aragon. Commines, éd. Lenglet, t. II, p. 199.

« *vous*[1]. » Autre affirmation dont le but était peut-être aussi de cacher ce que l'on ne voulait pas découvrir. Charles, plus prudent, eût craint pour son conseiller, s'il est permis de parler comme Molinet et Chastellain, le charme de la sirène et la toile de l'araignée.

Commines, déjà ébranlé à Péronne et à Liége, se rendit en effet, on ne peut en douter, au château du Plessis-lez-Tours ; il répondit à l'appel qui lui avait été adressé le même jour qu'à Lescun, et moins fier que Lescun, il accepta une pension. Nous avons pour l'affirmer deux preuves : la première, c'est qu'on trouve dans les lettres de Louis XI, du 28 octobre 1472, les mots : « *Sa pension que depièça*[2] *luy* « *avons donnée;* » la seconde, c'est qu'il déposa à Tours six mille livres tournois chez un marchand nommé Jean de Beaune [3]. A cette somme montait la pension que lui avait assurée le roi de France et dont sans doute on lui avait immédiatement payé une année [4]. Tout ce que Commines

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 6.

[2] Mlle Dupont (pr. t. III, p. 21) a imprimé au lieu de *depièça* : *despense*, ce qui n'offre aucun sens.

[3] Louis XI exigea peut-être que cette somme fût déposée en France comme garantie des services qu'il attendait du sire de Commines.

[4] La lettre de Simon de Quingey, où l'on se plaint de ce que Commines ne passe pas par la France, et qu'annota le duc de Bourgogne en écrivant qu'il y passerait, est du 9 août 1471. La pension de Commines prit cours le 30 septembre 1471, d'après le compte de Jean Briçonnet. Nous croyons que cette date correspond à celle de l'entrevue de Commines avec le roi et du don que fit celui-ci. Trois ans après, et quelques mois seulement avant la bataille de Nancy, Campo-Basso traversait la France, feignant d'aller comme Commines s'embarquer en Bretagne pour l'Espagne et prétextant également un pèlerinage à Compostelle. Campo-Basso ne s'arrêta-t-il pas aussi au château du Plessis?

nous apprend de son voyage en Bretagne, c'est qu'il s'y trouvait lorsque le comte de Richmond, qui régna depuis en Angleterre sous le nom de Henri VII, fut jeté sur le rivage par une tempête [1]. Il s'étend un peu plus sur son séjour en Espagne dont il visita les principales villes. Il rappelle les entretiens qu'il eut avec le roi de Castille Henri IV, avec le grand-maître de l'ordre de Saint-Jacques, avec l'archevêque de Tolède. « Le roy Henry, dit-il, valloit peu de sa personne, et donnoit tout son héritaige ou se le laissoit oster « à qui le vouloit ou pouvoit prendre [2]. » Ses serviteurs l'abandonnaient et c'était le plus pauvre roi que Commines rencontrât jamais.

Dans les premiers mois de l'année 1472, Commines, revenu d'Espagne, est encore le confident du duc de Bourgogne, car ce prince l'appelle à une fenêtre pour lui faire part du message que le duc de Bretagne lui adresse par le sire d'Urfé, et ce fut alors qu'il prononça cette parole : « J'ayme mieulx le bien du royaulme de France que « monsieur d'Urfé ne pense ; car pour ung roy qu'il y a, je « y en vouldroye six [3]. »

[1] *Mém.*, t. II, p. 159.

[2] *Mém.*, t. I, pp. 166 et 304; t. II, pp. 453 et 582. M. le comte Vander Straten-Ponthoz, qui représente à Madrid la Belgique et qui se préoccupe avec le même zèle de ses intérêts littéraires et de ses intérêts commerciaux, a bien voulu provoquer aux archives de Simancas quelques recherches sur le séjour de Commines en Castille : elles sont malheureusement restées sans résultat.

[3] *Mém.*, t. I, p. 271. Un Anglais fit savoir à Louis XI que Charles le Hardi avait dit : « Qu'il estoit mauvais Anglais et aymoit mieulx la couronne et le royaume, et que quand il trouveroit bonne seureté avec les seigneurs de France, il n'entenderoit point à ce que ledit Édouard (le roi d'Angleterre) demandoit. » Bibliothèque impériale de Paris, f. fr. 2909, f° 8.

Tous ces propos arrivaient à l'oreille de Louis XI. On regrettait, disait-on, de ne pas avoir obtenu de Charles VII qu'il assurât le sceptre à son second fils. On songeait encore, ajoutait-on, à faire de l'apanage du duc de Guyenne un second royaume de France. Le roi ne s'endormait point : « il besongnoit, » porte une chanson de cette année, et au mois de mai 1472, le duc de Guyenne mourut empoisonné. Louis XI fut-il coupable de fratricide [1] ? La plupart de ses contemporains l'en accusèrent [2], et lorsqu'on voit le duc de Bretagne stipuler dans un traité solennel que le roi de France ne le fera pas assassiner [3], il reste hors de doute

[1] Commines lui-même rapporte que l'on parlait de la mort du duc de Guyenne « différemment », et avoue qu'elle fut fort utile à Louis XI. Voyez *Mém.*, t. I, pp. 274 et 275.

[2] Adrien de But ajoute qu'on expliquait de la même manière la mort de l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, dont un frère fut poëte et un autre chroniqueur. C'était entre les mains de Guillaume Chartier que Louis XI avait prêté, lors de son avénement, le serment solennel de remplir, selon la justice et l'équité, tous ses devoirs de roi, et il avait eu le courage d'oser le lui rappeler. Le 1er mai 1472, Guillaume Chartier assistait à une procession générale qu'il avait cru pouvoir ordonner pour demander à Dieu que le roi de France se réconciliât avec son frère. Quelques heures plus tard, l'évêque de Paris rendait le dernier soupir, et la foule émue se précipitait vers son lit pour lui baiser les pieds et les mains, comme ceux d'un saint et d'un martyr. Au lieu de s'associer à ces regrets, Louis XI parut se réjouir de sa mort, et le même jour où il écrivait à Dammartin qu'il se signait de la tête aux pieds en pensant qu'il était informé du mal de son frère par le moine qui disait ses heures avec lui, il adressait d'autres lettres aux échevins de Paris pour leur défendre d'élever un tombeau à Guillaume Chartier, coupable, à ses yeux, de lèse-majesté, comme trop favorable au duc de Guyenne. Guillaume Chartier avait été archidiacre de Gand.

[3] *Mémoires de Commines*, éd. Lenglet, t. II. p. 518 (juillet 1477).

que tout le monde le croyait capable de ce crime[1]. Il y aurait toutefois une nouvelle enquête à faire, en la dégageant des pièces fausses entre lesquelles figurerait le testament du duc de Guyenne, œuvre évidente du roi de France ; mais parmi les documents déjà connus, il en est qu'on ne peut étudier sans de vives préoccupations : nous voulons parler des lettres de Louis XI qui annonçait d'avance la mort de son frère, en n'y voyant que la preuve de l'influence de la croix de Saint-Lo, et qui écrivait le 29 décembre 1471 : « Méry de Coué a dit adieu au duc pour quoy je sçais qu'il « est instruit [2]. » Quel était donc ce mystère connu du roi, qu'avait pu pénétrer Méry de Coué?

A cette nouvelle, Charles le Hardi, n'écoutant plus que son indignation, rompt tous les pourparlers et accuse le roi qui naguère armait contre lui un frère, d'avoir fait périr son propre frère par la plus odieuse perfidie. Sans attendre qu'il ait pu réunir toute son armée, il se précipite en avant, saccage, brûle, détruit tout qui cède, est impuissant devant tout ce qui résiste, mais trouve dans chaque revers une excitation à de nouvelles vengeances.

Commines assista lors de la prise de Nesle, le 12 juin 1472, aux barbaries ordonnées par le duc, qui marcha dans le sang dont était inondé le parvis de l'église et qui ordonna impitoyablement que les prisonniers fussent pendus ou eussent

[1] Sur des essais de poison ordonnés par Louis XI, voyez la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1854, p. 167.

[2] Duclos, *Histoire de Louis XI,* t. III, p. 391. L'habileté de Méry de Coué dans la prévision de ce qui allait arriver, méritait une récompense. Louis XI n'en fit pas seulement son chambellan et son conseiller, mais il le créa de plus capitaine du château d'Amboise. *Mém.*, t. I. p. 287.

le poing coupé : « J'estoye sur le lieu et en fault dire quelque « chose. Il fault dire que le duc estoit passionné de faire si « cruel acte ou que grant cause le mouvoit [1]. » Nous aimons à croire que l'émotion de Commines fut plus profonde qu'il ne le dit, et que ne nous est-il permis d'y trouver la justification de sa fuite !

Nous chercherons du moins à démontrer que sa trahison ne fut ni spontanée ni tout à fait libre et que le roi de France, à ce moment suprême, eut vraisemblablement, disons-le à l'honneur de Commines, à combattre chez lui quelques hésitations qui troublaient sa conscience.

Louis XI avait répondu aux ravages des Bourguignons en cherchant à fomenter des troubles dans les États du duc Charles. Il écrivit aux bonnes villes de Flandres et de Brabant pour les exciter à la révolte, et en même temps il voulait, en engageant quelques-uns de ses partisans les plus dévoués à se prononcer immédiatement, arriver à provoquer ainsi d'autres défections. C'était une faute de la part d'un prince si habile. Il la commit trois fois, pour Commines d'abord, ensuite pour Campo-Basso et enfin pour Hugonet. Commines et Campo-Basso se prêtèrent à ses volontés, alors qu'ils eussent pu plus efficacement, l'un pendant quelques années, l'autre pendant quelques jours, servir les intérêts du roi au conseil du duc ou sur le champ de bataille. Hugonet seul résista à la pression du roi et fut victime de son bizarre empressement à dévoiler ses relations avec lui, dût-il, pour le forcer à le rejoindre, contribuer plus que personne au supplice que lui réservaient les Gantois.

Commines avait à opter entre deux résolutions auxquelles était attaché l'avenir de sa vie.

[1] *Mém.*, t. I, p. 277.

Écouter Louis XI, c'était renoncer à sa patrie, qu'il avait vue si brillante et si prospère : « Je n'ay cogneu, dit-il, « nulle seigneurie, ne pays tant pour tant, ny de beau- « coup plus grant estendue encores, qui fust si habondant « en richesses, en meubles et en édiffices, et aussi en « toutes prodigalités, despences, festoyemens, chières, « comme je les ay veus pour le temps que j'y estoye [1]. » Mais quelques années avaient suffi, ajoute-t-il, « pour consommer toute la force de son pays [2]. »

Écouter Louis XI, c'était trahir le prince dont il avait été le compagnon d'enfance et dont il était resté l'ami : « A la vérité, dit-il, il avoit de bonnes et vertueuses parties « en luy. Nul prince ne le passa jamais de désirer nourrir « grans gens et les tenir bien reiglés. Ces biensfaicts « n'estoient point fort grans, pour ce qu'il vouloit que « chascun s'en ressentist. Jamais nul plus libérallement ne « donna audience à ses serviteurs et subjects... Il estoit « fort pompeux en habillemens et en toutes aultres choses, « et ung peu trop. Il désiroit grant gloire, qui estoit ce qui « plus le mettoit en ses guerres que nulle aultre chose, et

[1] *Mém.* t. II, p. 68.

[2] Dès 1472, la décadence de la puissance bourguignonne est manifeste. D'une part, le duc rend la liberté à tout prisonnier qui s'engagera à combattre sous ses drapeaux « sur promesse de servir Monseigneur en toutes ses armées en personne, sur peine de confisquer sa sa vie » ; d'autre part, il ordonne de pendre les hommes d'armes qui s'éloigneront de son camp. (*Compte des exploix du conseil en Flandres,* archives du royaume, nº 21841.) Pendant qu'il envahissait la Normandie, 1,600 ou 1,800 hommes d'armes, sortis d'Amiens, livrèrent aux flammes les faubourgs d'Hesdin, après avoir dévasté trente-deux villages. (*Comptes des amendes, exploix et confiscations du grand conseil,* archives du royaume, nº 21434.)

« eust bien voulu ressembler à ces anciens princes dont il « a esté tant parlé après leur mort : hardy autant que « homme qui ait régné de son temps [1]. » Commines avait passé « sept années de reng en la guerre avec lui, l'esté « pour le moins et en aucunes l'hyver et l'esté. [2] » Il l'avait accompagné dans ses voyages qui étaient « bien aspres [3]. » Il l'avait vu inaccessible à la fatigue et à la peur, mais « ses pensées et ses conclusions estoient si grandes que nul « homme ne les sçavoit mettre à fin si Dieu n'y eust adjouté « de sa puissance [4]. » S'il dissimulait autant que le roi Louis XI [5], c'était sans fruit ; s'il prenait les armes à grands frais, c'était sans résultat. « Il n'avoit point assez de sens, « ni de malice pour conduire ses entreprinses [6], » et la folle expédition de 1472 était une nouvelle preuve que, subjugué par sa fougue et son imprudence, il succomberait tôt ou tard dans la lutte qu'il avait à soutenir.

De plus, à mesure que se multipliaient ses épreuves et ses contrariétés, le duc était devenu de plus en plus rude dans son langage et plus terrible dans ses volontés. « Gracieuses « paroles estoient contre sa coustume et sa nature [7]... Il

[1] *Mém.*, t. II, p. 66.

[2] *Mém.*, t. I, p. 51.

[3] *Mém.*, t. II, p. 497.

[4] *Mém.*, t. I, p. 51.

[5] Pour en dire mon advis, je cuyde estre certain que ces deux princes y alloient tous deux en intention de tromper chascun son compaignon... Il est presque impossible que deux grans seigneurs se puissent accorder pour les rapports et suspections qu'ils ont à chacune heure. *Mém.* t. I, p. 279.

[6] *Mém.*, t. I, p. 229.

[7] *Mém.*, t. II, p. 13.

« se trouvoit obstiné, et luy avoit Dieu troublé le sens et « l'entendement [1]; » car cette obstination, c'est le sceau funeste dont sont marqués au front *quos vult perdere Jupiter,* ou pour ne point emprunter une langue qu'ignorait Commines et pour reproduire ce qu'il dit lui-même, quand Dieu a résolu la chute des princes, « premier il leur diminue « le sens [2]. » C'était ce qu'il voyait tous les jours chez le duc de Bourgogne : « Jà le conduisoit son malheur [3]. » L'abandonner, c'était donc se ranger du côté de Dieu ou de la fortune.

En effet, il n'est pas chez l'homme de sentiment plus conforme aux lois de la nature que de chercher un appui là où il le trouve le plus stable et le plus solide. « Naturellement « la pluspart des gens ont l'œil à s'accroistre ou à se « sauver, qui ayséement les fait tirer aux plus forts... Par « espécial est ce dangier quant il y a prince qui cherche à « gaigner gens [4]. »

La reconnaissance, le souvenir des bienfaits passés sont, il est vrai, des liens qui pèsent sur le cœur, mais avec quel enthousiasme plus vif l'esprit n'embrasse-t-il point les rêves d'une plus haute destinée! « Plus de gens se animent pour « l'espérance de biens advenir que pour les biens qu'ils ont « jà receus [5]. »

Faut-il se perdre avec ceux qui se perdent? N'est-ce pas un acte d'habileté que de se joindre aux plus habiles? On se

[1] *Mém.* I, p. 321.
[2] *Mém.* II, p. 151.
[3] *Mém.* II, p. 3.
[4] *Mém.* I, p. 82.
[5] *Mém.* I, p. 299.

tourne « par intelligence [1], » mot à double sens qu'il est superflu de commenter.

Mais le respect du serment? mais la honte de la trahison patente et publique? Scrupules intempestifs que fait taire la fortune : le sire de Commines racontant la défection de Philippe de Crèvecœur, la juge ainsi : « Ledict messire Phi-« lippes de Crèvecueur devenoit homme du roy sans diffi-« culté, par quoy n'eut sceu mesprendre à se mettre au « service du roy, s'il n'avoit faict serment. Il s'en est parlé « et parlera en diverses façons, par quoy m'en rapporte à ce « qui en est [2]. » Mais Commines n'avait-il pas prêté le même serment et ne prévoyait-il pas « qu'on parleroit de lui « en diverses façons? » Lui aussi n'avait-il pas été « nourri, « accreu et mis en grand estat par le duc Charles [3]? »

La trahison, selon Commines, n'est odieuse que lorsqu'elle n'est point payée [4]. Elle devient par le salaire un contrat qui engage. Aussi dit-il d'une dame d'Arras qui trahissait avec désintéressement : « Je ne loue point son œuvre « pour ce qu'elle n'y estoit point tenue [5]. » Agir « sans « nulle occasion, » dit-il ailleurs, c'est agir « par vraye des-« loyauté [6]. » Lorsqu'il parlera des trahisons qui suivirent la mort de Charles le Hardi, il ajoutera avec une froide naïveté : « Plusieurs se tournèrent du party du roy, pour « avoir de ses biens, car nul aultre prince n'en despartoit

[1] *Mém.*, t. II, p. 188.

[2] *Mém.*, t. II, p. 100.

[3] *Mém.*, t. II, p. 101.

[4] « Ung saige homme ne se pourroit trop achapter. » C'est Commines lui-même qui le déclare. — *Mém.*, t. I, p. 96.

[5] *Mém.*, t. I, p. 327.

[6] *Mém.*, t. II, p. 367.

« si largement à ses serviteurs [1]. » Il n'avait pas fait autre chose, et il en avait donné l'exemple. Tels sont les subtils arguments à l'usage de tous les traîtres et de tous les ingrats, que Commines a semés dans ses mémoires. Traité assez peu généreusement par le duc de Bourgogne, séduit par les brillantes promesses du roi de France, c'était en dehors de sa conscience et en feignant de n'écouter que sa raison et son habileté d'homme politique, qu'il interprétait les conseils que lui faisaient entendre son ambition et son intérêt.

Commines s'excuse aussi sur les mœurs et les vices de son temps. « Nous sommes, dit-il, affoiblis de toute « foy et loyaulté les uns envers les aultres, et ne sçauroye « dire par quel lieu on se puisse asseurer les uns des « aultres [2]. » Le siècle de la chevalerie était passé, et rien n'en retraçait plus le généreux dévouement, ni la noble pauvreté. Lorsque Nicolas Rolin (les Rolin ne furent pas plus fidèles à la maison de Bourgogne que Commines) devint chancelier du duc Philippe, il prit pour armoiries un Hercule portant un masque [3]. La force voilée par la ruse, tel est le caractère de ce temps, et Commines (faible justification pour un homme dont l'esprit, par sa supériorité, eut dû se dérober à cette contagion), n'eut, si l'on peut l'en croire, que le tort d'être de son siècle.

Quel grand prince d'ailleurs que ce roi Louis XI, bien qu'on parlât « différemment » de la mort du duc de Guyenne ! Il

[1] *Mém.*, t. II, p. 174.

[2] *Mém.*, t. I, p. 156.

[3] Recueil de généalogies, écrit à la fin du XV[e] siècle (Biblioth. Goethals, à Courtray).

n'aimait guère son frère, il est vrai, et avait été assez mauvais fils; mais il choisissait si bien ses conseillers et les récompensait avec une si admirable prodigalité. « Il n'es-« pargnoit l'argent, ne les biens, ne sa peine, non point « seullement envers les maistres, mais aussi bien envers « les serviteurs[1]... Sur tout lui a servi sa grande largesse[2]. « L'ung des plus grans sens que puisse monstrer ung « seigneur, c'est d'approcher de luy gens vertueux et « honnestes... Entre tous les princes dont j'ay eu la « congnoissance, le roy a le mieulx sceu honnorer et « estimer les gens de bien et de valeur[3]. »

Pour conduire plus utilement ces affaires, Louis XI connaissait « toutes gens d'auctorité et de valeur[4] » aussi bien en Flandre, en Angleterre, en Italie et ailleurs que dans son propre royaume[5]. Les ambassadeurs mêmes qu'il envoyait dans les États du duc de Bourgogne, n'avaient souvent d'autre but que d'entretenir ces relations. « Les uns, « dit Commines, alloient et venoient pour sçavoir nouvelles, « les aultres pour soubstraire gens et pour toutes mau-« vaises marchandises, soubs umbre de bonne foy. »[6] Il ne

[1] *Mém.*, t. I, p. 116.

[2] *Mém.*, t. I, p. 84.

[3] *Mém.*, t. I, pp. 139, 157.

[4] Autorité douteuse, valeur contestable. In multis parcus... e diverso in donando quibusdam effusus.. Si in aliquos unquam clementiam fecerit, tales fuerunt quos suæ tyrannidi idoneos existimaret ministros. (Th. Basin, éd. de M. Quicherat, t. III, pp. 169 et 176.) Rex in traditoribus aut flagitiosis plus delectabatur quam in honestis... Secundum astrologos, viles ac vituperabiles exaltabit. (Chr. ms. d'Adrien de But.)

[5] *Mém.*, t. I, p. 84.

[6] *Mém.*, t. I, p. 111.

nous apprend pas si quelque ambassadeur de Louis XI avait remarqué son habileté avant que le roi de France le vît lui-même à Péronne.

Combien était « sage » le roi Louis XI ! Personne plus que lui ne « travailloit à gaignier ung homme qui le povoit « servir, et ne se ennuyoit point à estre refusé une fois « d'ung homme qu'il pratiquoit à gaignier, mais y conti- « nuoit en lui promettant largement et donnant par effect « argent et estat qu'il congnoissoit qu'il lui plaisoit [1]. » Ne faut-il pas retrouver ici le souvenir des résistances, des tentations et des défaillances que traversa la conscience de Commines ? Ne faut-il pas aussi attribuer quelque part dans sa résolution à tout ce qui se passait sous ses yeux ? Il ne pouvait manquer de comparer la fureur inconsidérée de Charles avec la prudence calme et froide de Louis, la témérité de l'un et l'habileté de l'autre, qui présageaient ici tous les revers, là tous les succès.

Si Commines hésita (nous aimons à le croire), Louis XI était bien résolu à ne pas l'abandonner longtemps à ses incertitudes. Au mois de juin 1472, il lui avait, paraît-il, fait espérer de grandes largesses [2]. Par un système différent, dans les premiers jours d'août 1472 [3], il fit saisir chez Jean de Beaune la somme de six mille livres qui y était déposée,

[1] *Mém.*, t. I, p. 83.

[2] Dès le mois de juin 1472, Louis XI, étant à l'abbaye de Celles en Poitou, préparait les actes qui devaient faire passer à Commines une partie des terres usurpées sur la maison de Thouars. (Notice de M. de la Fontenelle de Vaudoré, p. 13.)

[3] La date de cette saisie résulte du compte de Jean Bourré, qui prouve que les mois d'août et de septembre 1462 de la pension de Commines, ne furent pas payés.

et en même temps il mit arrêt sur une somme de mille livres qui représentait le terme de sa pension correspondant aux mois d'août et de septembre 1472. Il donnait pour prétexte la part attribuée à Commines dans la prise d'armes du duc de Bretagne [1], et pour s'assurer son adhésion morale, il s'emparait de son argent : argument vulgaire mais puissant et cette fois décisif [2]. La trahison fut conclue [3] : il ne s'agissait plus que d'en choisir le moment.

Quand Philippe de Commines trahira-t-il? sera-ce après l'assaut de Beauvais? non, car le duc a fait sa retraite en bon ordre : ce sera devant Dieppe, après douze jours perdus dans un siége que ne marqua aucun combat, quand l'armée bourguignonne, épuisée de fatigues et manquant de vivres aura constaté son impuissance [4], et Commines lui-même

[1] « Pour la guerre de Bretagne. » Compte de Jean Bourré. *Mém.*, t. III, pr. p. 11.

[2] Tout ceci repose sur le compte de Jean Bourré. Il en résulte que si Commines déposa à Tours, soit par spéculation, soit sur l'ordre formel du roi qui y voyait un gage, la somme de six mille livres tournois, remise le 30 septembre 1471, il toucha, alors qu'il habitait encore les États du duc de Bourgogne, cinq mille livres qui représentaient sa pension depuis le 30 septembre 1471 jusqu'au 31 juillet 1472.

[3] Qui conclut le dernier marché de la trahison? Peut-être le sire d'Estouteville, prévôt de Paris, qui se trouvait en ce moment à Beauvais. Une nièce du sire d'Estouteville avait épousé un cousin de Philippe de Commines.

[4] A mesure que Charles multipliait ses expéditions, des taxes plus pesantes excitaient les murmures des populations. Il n'avait pas compris le sage avis que lui transmettait le duc de Guyenne, peu avant sa mort : « Mettez peine de contenter vos subjects et ne vous souciez. » *Mém.*, t. I, p. 217.

nous expliquera le moment qu'il choisit, dans ces lignes relatives à une autre trahison : « Quant ceulx qui estoient « contre le duc veirent qu'il n'estoit pas assez fort, ils « exécutèrent leurs entreprinses [1]. »

Ce fut pendant la nuit du 7 au 8 août 1472, qu'il quitta le camp du duc de Bourgogne. « La nuit n'a point de « honte [2], » dit-il dans un endroit où il ne parle pas de sa fuite, et sans doute il n'y fait pas davantage allusion lorsqu'il écrit ailleurs : « J'ai peu veu de gens en ma vie qui « sçachent bien fuir [3]. »

Lorsque Charles le Hardi l'apprit à six heures du matin (c'était l'heure à laquelle, dit Commines, il se mettait chaque jour au travail [4]), il fit don au sire de Quévraing de tous les droits et actions qui appartenaient à Commines « à « l'encontre du seigneur de Trazegnies, en vertu d'une sen- « tence rendue à Mons ; » lesquels droits, portent les lettres du duc, « ensemble tous les biens quelconques d'icelui mes- « sire Philippe nous sont échus par droit de confiscation au « moyen de ce que il s'est, aujourd'hui date de cestes, dis- « traict hors de nostre obéyssance et rendu fugitif au party « à nous contraire [5]. »

Des ordres semblables furent sans doute envoyés dans la châtellenie de Cassel, où se trouvait la terre de Renescure, car on lit dans les comptes du grand conseil : « A Josse de « le Hove, le xve jour d'aoust audit an LXXII, la somme

[1] *Mém.*, t. I, p. 215.
[2] *Mém.*, t. I, p. 180.
[3] *Mém.*, t. I, p. 383.
[4] *Mém.*, t. II, p. 279.
[5] Archives du château de Beaumont. Ce document a été publié par M. Gachard, *Trésor national*, t. II, p. 121.

« de quarante-huit sols..., pour à toute diligence avoir été « porter lettres closes de par eulx (les membres du grand « conseil) à maistre Jehan de Janly estant à Bruges, à fin « que incontinent il viengne et retourne à Arras pour y « vacquer à l'expédition du fait de la justice et pour d'il- « lecques aler et porter lettres de par mesdits seigneurs du « grand conseil à monsieur le prévost de Cassel estant à « Bruxelles, à fin que aussi il viengne et retourne audit « Arras, pour faire le rapport de certains procès qui gran- « dement touchent mondit seigneur et dont, comme l'on « dit, il est taillé d'avoir grant proffit [1]. »

Cela ne suffisait point : le duc furieux ordonna, le lendemain de la trahison de Commines, de marcher en avant et de porter la flamme dans le pays de Caux. Il mérita dans cette expédition non point le surnom de Charles le Victorieux, mais celui de Charles le Terrible. La désolation des campagnes qu'il avait traversées, attestait son implacable fureur, mais son impuissance et sa faiblesse ne se révélèrent pas moins à tous les yeux, quand, privé de munitions et de vivres, il accepta une trève, presqu'aussitôt après avoir annoncé une guerre sans terme et sans merci.

[1] Compte des amendes, explois et confiscations du grand Conseil. (Archives générales du royaume, nº 21434.)

III

COMMINES AU SERVICE DE LOUIS XI.

Louis XI attendait Commines aux Ponts-de-Cé. [1] Il le créa son conseiller et son chambellan en lui donnant immédiatement une somme de deux mille livres [2], et pour marquer en quelque sorte le jour et le lieu où il avait rejoint les ennemis de son ancien seigneur, il déclara que le revenu du tonlieu de soixante sols tournois sur chaque muid de sel passant aux Ponts-de-Cé, serait affecté à la pension de six mille livres qui déjà lui avait été assurée.

Si le serment que Commines eut à prêter, fut semblable à celui d'autres transfuges, il était rédigé en ces termes :

« Je Philippe de Commynes, chevalier, jure par Dieu mon « Créateur sur le dampnement de mon âme, que bien et loyau- « ment je servirai le roi Louis de France, mon souverain sei- « gneur, envers tous et contre tous qui peuvent vivre et mourir, « sans nuls excepter et nommément contre Charles, soy-disant « duc de Bourgogne, et contre tous ceux qui tiennent et tien- « dront son parti, soient mes frères, parens et autres [3]. »

A peu près au même moment, le roi gagnait un autre instrument d'intrigues qu'il avait marchandé depuis long-

[1] *Mém.*, t. I, p. 291.

[2] Compte de Jean Briconnet, *Mém.*, pr. t. III, p. 184.

[3] Duclos, *Histoire de Louis XI*, p. 436. Commines, éd. Lenglet, t. II, p. 549.

temps, le sire de Lescun qui possédait le secret de la mort du duc de Guyenne et qui ne se livra à Louis XI qu'après avoir obtenu, outre un sauf-conduit confirmé par un serment sur la croix de Saint-Lo, vingt-quatre mille écus comptant, six mille francs de pension, le comté de Comminges, l'amirauté de Guyenne, deux sénechaussées et six capitaineries, et de plus l'ordre du roi [1]. Commines, il est aisé de le comprendre, trouve, « très-saige » le traité fait avec Lescun que le roy « estimoit homme d'honneur [2]. »

Lorsque tout péril eut cessé et que le duc de Bourgogne épuisé par sa folle expédition eut accepté une trève qui devait commencer le 3 novembre, Louis XI rentré au château d'Amboise, s'occupa de régler par des titres officiels et authentiques les promesses et les dons qu'il venait de faire à Philippe de Commines. Des deux lettres royales qui paraissent devoir porter la même date, celle du 28 octobre 1472 [3], la première a pour but de réunir au tonlieu du sel aux Ponts-de-Cé la gabelle du sel de Chinon (Commines fut nommé peu après capitaine du château de Chinon [4]), comme spécialement affectée à la pension de Commines; la seconde renferme le don de plusieurs vastes domaines. Toutes les deux méritent que l'on s'y arrête.

Voici comment Louis XI explique la pension de six mille livres :

Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nostre amé et féal

[1] *Mém.*, t. I, p. 293.

[2] *Mém.*, t. I, pp. 292 et 293.

[3] Commines se trouvait ce jour-là avec Louis XI à Amboise. *Recueil des ordonnances*, t. XVII, p. 541.

[4] *Mém.*, t. III, pr. pp. 26 et 184.

conseiller et chambellan Philippes de Comines, chevalier, seigneur de Renescures, en démonstrant par effect sa grant et ferme loyauté et la singulère amour et affection qu'il a eu et a envers nous, et soit dès son jeune âge disposé à nous aymer, honorer, obéir et servir comme bon, vray et loyal suject doit son souverain seigneur; et, nonobstant les troubles et divisions qui ont esté à tous les lieux où il a conversé, qui par aucun temps nous ont esté et encores sont contraires, rebelles et désobéissans, tousjours ait gardé envers nous vraye et loyalle fermeté, et mesmement a habandonné le pays de sa nativité, lequel, combien qu'il soit en nostre royaume, est à présent occupé et sous la puissance d'aucuns de nos rebelles et désobéissans, aussy a habandonné et perdu tous ses biens meubles et immeubles, chevances, héritages, terres et seigneuries pour nous venir servir, et à présent nous sert continuellement à l'entour de nostre personne au faict de nos guerres et autrement en plusieurs manières, en très-grant cure, loyauté et diligence sans que luy ayons par nos lettres encores ordonné, ny assigné lieux où il prenne sa pension que depiéça luy avons donnée, qui est de six mille livres tournois par an, pour son entretenement en nostredict service, sçavoir faisons que nous, bien records et mémoratifs des choses dessus dictes qui sont dignes de grande recommandation, et voulans pourvoir à nostredict conseiller et chambellan en manière qu'il ait de quoy entretenir honorablement son estat en nostre service, à iceluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons ordonné et octroyé, etc. [1]

Dans les secondes lettres, les services de Commines sont bien plus amplement exposés, et bien plus haute est la récompense qui leur est attribuée :

Loys, par la grâce de Dieu, roi de France : sçavoir faisons à tous présens et à venir que, comme nostre amé et féal conseiller

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 20.

et chambellan Philippes de Commines, chevalier, seigneur de Renescures, démonstrant sa grande et ferme loyauté et la singulière amour qu'il a eue et a envers nous, se soit dès son jeune âge disposé à nous servir, honnorer, obéir, comme bon, vray et loyal sujet doit son souverain seigneur, et nonobstant les troubles et divisions qui ont esté, et les lieux où il a conversé, qui, par aucun temps, nous ont esté et encores sont contraires, rebelles et désobéissans, tousjours ait gardé envers nous vraye et loyalle fermeté de courage, et mesmement, en nostre grande et extrême nécessité à la délivrance de nostre personne, lorsque estions entre les mains et sous la puissance d'aucuns de nosdicts rebelles et désobéissans, qui s'estoient déclarés contre nous comme nos ennemis, et en danger d'estre illec détenu, nostredict conseiller et chambellan, sans crainte du danger qui lui en pouvoit alors venir, nous advertit de tout ce qu'il pouvoit pour nostre bien, et tellement s'employa que, par son moyen et ayde, nous saillismes hors des mains de nosdicts rebelles et désobéissans, et en plusieurs autres manières nous a fait et continue de faire chacun jour plusieurs grans, louables et recommandables services, et au dernier a mis et exposé sa vie en aventure pour nous, et sans crainte, ne considération du danger de sa personne, ne d'autre chose quelconque, a abandonné et perdu tous ses biens, meubles et immeubles, chevances et héritages, terres et seigneuries pour nous venir servir, et à présent nous sert continuellement à l'entour de nostre personne, au fait de nos guerres et autrement, en plusieurs manières, en très-grande cure, loyauté et dilligence : pour laquelle cause, et aussi que nous sommes deuement et à plein acertenés des services et autres choses dessusdictes, à nous et pour nous faites par nostredict conseiller et chambellan, et lesquelles pour ce que nous en avons vraie connoissance et les sçavons certainement estre véritables, nous l'avons relevé et relevons par ces présentes de toutes preuves, connoissans que raisonnablement et selon Dieu et nostre conscience, sommes tenus et obligés de le récompenser des grandes pertes et dommages qu'il a eues et

soustenues, aussi de reconnoistre envers lui les grans périls, dangers et avantures qu'il a eus, endurés et attendus pour nous, et les grans, louables, bons et agréables services que, comme dit est, il nous a faits par ci-devant, fait encore et continue chacun jour, et espérons que plus fasse au temps à venir, voulans et désirans le récompenser et rémunérer, comme en nostre conscience nous y sentons tenus et obligés, et à ce que ce soit exemple à tous nos subjets, sous quelques princes et seigneurs qu'ils soient, d'abandonner tous autres pays pour nous servir comme leur souverain seigneur : pour les causes dessusdictes et plusieurs autres à ce nous mouvans, de nostre pure, franche et libérale voulenté, aussi de nostre science, grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, avons donné, cédé, quitté, transporté et délaissé, et, par la teneur de ces présentes, donnons, cédons, quittons, transportons et délaissons par pure, vraye et irrévocable donation audit Philippe de Comines pour lui, ses hoirs, successeurs et ayans causes, les principautés de Talmont, baronnies, chasteaux et chastellenies, terres et seigneuries dudict lieu, Aulonne, Curzon, Chasteaugontier et la Chaulme, assises en nostre pays de Poitou ; aussi la terre et seigneurie, chastel et chastellenie de Berrye, assise au pays d'Anjou, avec tous et chacuns ses drois de principauté, baronnie, justice, jurisdiction haute, moyenne et basse, guets, capitaineries et droit d'y mettre ou ordonner capitaines, tels que bon lui semblera comme vray seigneur d'icelles, et autres noblesses, dignités, préeminences, prérogatives, appartenances, appendances et dépendances quelconques, soient fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommages, vassaux et subjets, naufrages de vaisseaux venans à la coste de la mer, vignes, prés, bois, forests, terres, maisons, fours, moulins, cens, censes, rentes et généralement tous autres droits, devoirs, profits, revenus et émolumens quelconques qui ausdictes terres et chacune d'icelles appartiennent et ont appartenu d'ancienneté et y peuvent et doivent compéter et appartenir en quelque manière que ce soit ou puisse estre et en quelque valeur et estimation qu'elles soient, pour en jouir par

ledict Philippe de Comines, ses hoirs, successeurs et ayans cause, perpétuellement et à tousjours, tout ainsi et par la forme et manière et à tous tels droits que feu Pierre d'Amboise, en son vivant vicomte de Thouars, les avoit et tenoit et en jouissoit sa vie durant, et qu'elles vindrent par succession entre les mains de feu Louis d'Amboise, son neveu. Et en avons cédé, quitté, transporté et délaissé audict Philippe de Comines et les siens, tout tel droit, nom, raison, action, propriété, possession et seigneurie que nous avons et avoir pouvons et qui nous peut compéter et appartenir èsdites terres et seigneuries, leurs appartenances et appendances, soit par confiscation et forfaictures dudict Louis d'Amboise, obligations, transports ou autrement, à quelque titre ou par quelque manière que ce soit ou puisse estre, sans rien y réserver, ne retenir, fors seulement le ressort et souveraineté et les foy et hommages qui nous sont ou peuvent estre deus à cause desdicts chasteaux, terres et seigneuries de Talmont, Aulonne, Curzon, Chasteaugontier et la Chaulme, leurs appendances et dépendances assises en nostredict pays de Poitou, nonobstant que déclaration fust ou eust esté faite desdictes confiscations ou forfaicture, et que soubs couleur de ce on voulust dire les terres à nous avenues par déclaration de confiscation estre venues à la couronne et estre nostre domaine, et les ordonnances sur ce faites par nos prédécesseurs roys et nous, que ne voulons quant à ce avoir lieu, ni préjudicier au contenu et effet de ces présentes : ains, attendu la cause desdicts cession et transport, qui est pour la rédemption de nostre personne et éviter l'éminent danger et péril d'icelle et, par ce moyen, de tout nostredict royaume, nous, de nostredicte certaine science et grâce spéciale, pleine puissance, loy et autorité royale, y avons, quant à ce seulement, en tant que mestier en seroit, dérogé et dérogeons par cesdites présentes; et avec ce avons uni et unissons lesdictes seigneuries de Talmont, d'Aulonne, et les deux hommages qui ont accoustumé nous en estre faits, en une seigneurie et un seul hommage, à devoir de rachapt, selon la coustume du pays, sous

le chef et seigneurie dudict Talmont. Et combien que le donateur ou donateresse ne soient tenus de porter gariment de chose donnée, toutesfois, attendu que le don et transport que faisons présentement à nostredict conseiller et chambellan desdictes terres et seigneuries est pour récompense des grans services qu'il nous a faits, et aussi de la perte de ses biens meubles et immeubles, qu'il a eu et soustenu pour nous, et mesmement pour le grant service et aide qu'il nous fit à la délivrance de nostre personne, qui est chose privilégiée que plus ne pourroit estre, et pour laquelle tous roys et princes peuvent plus amplement leur astraindre, lier et obliger à récompense, et pour les autres causes dessus déclarées, desquelles nous sentons tenus à le récompenser, nous lesdictes terres et seigneuries, principautés, baronnies, chasteaux et chastellenies, dont dessus est faite mention, avons promis et promettons par ces présentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, garantir et défendre perpétuellement à icelui Philippe de Comines, ses hoirs, successeurs et tous ceux qui de lui auront cause, envers et contre tous, de toutes évictions, empeschemens, troubles, molestations et perturbations quelconques, et généralement de toutes les choses qu'on en voudroit ou pourroit demander à lui ou aux siens, en nous faisant lesdictes foy et hommage et payant les droits et devoirs tels que dessus est dict, pour lesdictes terres et seigneuries de Talmont, Aulonne, Curzon, Chasteaugontier et la Chaulme, et aussi en faisant les foy et hommage et en payant les droits et devoirs deus de ladicte terre et seigneurie de Berrye à celui ou ceux à qui ils sont et seront deus. Et au cas que pour l'avenir il y eut aucuns qui voulsissent donner quelque empeschement à nostredict conseillier et chambellan en la jouissance desdictes terres et seigneuries, soit en tout, ou en partie, ou contre lui intenter quelque action, pétition ou demande, à cause de la propriété ou possession d'icelles, ou autrement en quelque manière que ce soit le troubler ou molester : nous, considérées les causes dudict don et transport, que présentement faisons, de nostre certaine science, grâce espé-

ciale, pleine puissance et autorité royale, toutes lesdictes actions et autres droits que personnes quelconques voudroient ou pourroient prétendre sur lesdictes terres et seigneuries dessus déclarées, avons esteint et aboly, esteignons et abolissons, et mettons du tout au néant par ces présentes, sans que jamais ceux qui ont quelque droit et y voudroient prétendre, en puissent rien demander sur lesdictes terres et seigneuries, ne intenter contre nostredict conseiller et chambellan, ne ses successeurs et ayans cause, ne qu'ils puissent jamais estre à ce receus en quelque cour ou jugement que ce soit; mais que ceux qui quelque chose y voudroient prétendre, ayent leur action contre nous et nos successeurs, pour en avoir récompense, si trouvé estoit que faire se deust, non pas pour rien avoir, ne distraire desdictes terres, dont, pour tant que mestier est, de nostredicte certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et auctorité royale, nous les avons privés, forclos et déboutés, privons, forcluons et déboutons par cesdictes présentes; et si voulons que nous et nosdicts successeurs soient tenus de faire ladicte récompense, si trouvé estoit que raisonnablement faire se deut[1].

Cependant les lettres de donation accordées à Commines ne furent pas accueillies avec une servile condescendance au Parlement.

La première ne fut enregistrée que le 1er mars 1472 (v. st.) : « Veu et considéré ce que, pour l'expédition « d'icelles, le roy, nostredict seigneur, nous a escrit et « mandé bien expressément par lettres closes, signées de « sa main, et fait dire de bouche, tant par aucuns de nous « que autres ses conseillers, qu'il a pour ce envoyés devers « nous[2]. »

Quant à la seconde, les difficultés furent encore bien

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 12.
[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 25.

plus graves et les retards de l'enregistrement plus considérables. La maison de la Trémoïlle avait formé opposition à cette donation. Elle faisait remarquer que la principauté de Talmont et les autres terres qui y étaient jointes, confisquées en 1431, avaient été restituées en 1437 (v. st.) à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars; qu'on avait ajouté, il est vrai, à cette restitution, la condition que le mariage de sa fille aînée n'aurait pas lieu sans la permission du roi, mais que cette autorisation avait été accordée lorsqu'elle avait épousé Pierre de Bretagne, que d'ailleurs la principauté de Talmont n'avait pas été transmise à la fille aînée de Louis d'Amboise, mais à sa troisième fille, qui épousa Louis de la Trémoïlle.

Pour compléter les faits allégués par la maison de la Trémoïlle, il est indispensable d'ajouter que dès son avénement au trône, Louis XI, dominé par le désir de mettre la main sur le magnifique domaine de Thouars, n'importe par quel moyen, s'était fait délivrer un acte de donation par Louis d'Amboise, vieillard frappé d'interdiction; mais il fallut, pour donner à cet acte quelque valeur, annuler l'interdiction judiciaire prononcée contre Louis d'Amboise. On remarqua plus tard que la coutume de Poitou défendait les donations générales à titre gratuit, et on fit un contrat de vente. Le seigneur d'Amboise donna quittance : il n'avait rien reçu [1]. Louis d'Amboise mourut le 28 février 1470. Dès qu'on apprit

[1] Notice de M. de la Fontenelle, p. 22; *Bulletins de la Société de l'Histoire de France,* 1866, p. 59. Les papiers de M. de la Fontenelle de Vaudoré sont conservés à la bibliothèque de Niort; mais ceux qui se rapportent à son édition projetée de Commines, ne s'y trouvent malheureusement pas.

que la fin de sa vie approchait, le seigneur de Bressuire accourut au château de Thouars avec la mission d'éloigner du vieillard mourant sa femme et ses enfants, en faveur desquels il eût pu, par une dernière protestation, réparer autant qu'il était en lui l'acte de spoliation qu'il avait signé. On craignait que ses médecins ne lui donnassent ce conseil. Le seigneur de Bressuire en amenait d'autres dont il connaissait le dévouement et l'obéissance.

Louis de la Trémoïlle protestait donc au nom des droits les plus respectables contre les libéralités de Louis XI. D'ailleurs, en admettant que ces biens eussent été réunis au domaine royal, le principe de l'inaliénabilité leur avait toujours été appliqué et il importait de le maintenir.

Cependant, Louis XI était bien résolu à ne point céder. Au mois de février, il chargea Guillaume de Cérisay de porter au Parlement et à la Chambre des comptes des lettres où il rappelait « les singuliers services du sire de « Commines à Péronne et au voyage de Liége », et où il mandait « très-expressément, sur tant qu'on désiroit lui ser- « vir et complaire », de se conformer à ses volontés, » sans faire « refus, délai ou difficulté ». De plus, il traça lui-même au-dessous des lettres remises à Guillaume de Cérisay, les lignes suivantes : « Vous pouvez cognoistre le grand désir « que j'ay que cette matière soit bien expédiée à mon inten- « tion, et les causes qui à ce me meuvent, et pour ce gar- « dez que vous n'y faites point de difficulté, et n'en ren- « voyez point devers moy : escrit de ma main [1]. »

Néanmoins, malgré des ordres si formels, la résistance fut aussi longue que vive, et les lettres de donation de la

[1] Commines, éd. Lenglet, t. IV, 2, p. 124.

principauté de Talmont, scellées au mois d'octobre 1472, ne furent enregistrées au Parlement que le 13 décembre 1473[1] et en présence d'une dernière protestation qui ne fut pas repoussée.

Voici en effet ce qu'on lit dans les registres du Parlement, à la date que nous venons d'indiquer :

Après que les lettres octroyées par le roy à messire Philipe de Commines touchant la principaulté de Talmond-sur-Jard et autres terres et seigneuries, ont esté levées et publiées, Champront, pour le seigneur de la Trimoïlle, comme aiant le bail des enfans de lui et de sa feue femme, dit que les terres contenues ès lettres sont les principales terres de la viconté de Touars, qui appartenoit à feu messire Loys d'Amboyse, père de la feue mère desdits enfans, à laquele mère furent baillées par le traictié de son mariage ; dit que feu Calabre les voult avoir, et pour ce, La Trimoïlle en obtint complainte, et sont céans en procès en attemptant, contre lequel Roscure en a obtenu le don. Si requiert estre receu à opposition et demande délay pour le faire savoir à La Trimoïlle.

Framberge, par protestation de n'entrer en procès par ce que le roy a promis la garantye de ceste matière, dit par manière de remonstrance pour monstrer que partie ne doit estre receu à opposition à l'encontre desdites lettres, que le roy est seigneur desdictes terres, lesquelles il a données à Roscure pour certaines causes justes et raisonnables, etc. A ce que partie veult prétendre que les terres lui appartiennent, dit qu'elles appartiennent au roy ; et supposé que ne lui appartenissent, si ne doit estre receu partie à opposition, car il est permis au roy *rem alienam dare* pour juste cause et raisonnable ; et est ceste question déterminée par les docteurs de droit civil *in lege rescripta*

[1] L'enregistrement à la Cour des comptes paraît avoir souffert d'autrès difficultés, car il n'eut lieu que le 2 mai 1474.

C.[1] *et per doctores juris canonici* comme Innocent[2], Hostience[3], Jehan André[4], le Compostolin[5], *in capitulo : Quæ in ecclesiarum*[6], qui dient que tout ainsi qu'il est permis *per legem vel statutum aufferre rem privati sicut in usucapionibus et aliis causis,* et allèguent la loy *sepulcrum* par laquelle appert que *quando aliquis haberet sepulcrum et non haberet viam, rex potest compellere ad dandum viam,* aussi que le prince qui est *lex animata in terris* le peut faire *potestate sua ordinaria.* Commines a délivré le roy des mains de ses ennemis, qui est chose salutaire pour toute la chose publique. Ainsi est bien raisonnable cause d'avoir fait le dit don, par quoy le roy a peu faire le dit don, et dit que partie ne doit estre oye, ne avoir délay, ne estre receue à opposition, et mesmement que le roy certifie la dite cause estre vraye, *cui credendum est per notata per ..... in predicta lege rescripta et per H.*[7] *in capitulo ex parte,* et requiert que sur les dictes lettres soit mis : *lecta, publicata et registrata.*

Champront dit que son opposition est recevable, car les terres sont l'éritaige de ladite feue mère desdits enfans et lui furent baillées en mariage, ne n'est le feu père que usuffructier ; ainsi, puisque maintenant on veult oster ausdits enfans leurs héritages, il n'est point de plus juste opposition. A ce que partie parle de la puissance du roy, dit que il y a puissance absolue et réglée : *et licet princeps sit solutus legibus, tamen secundum leges vivere debet.* Or partie mesmes vient par justice, car céans

[1] *Cod.*, lib. I, tit. XIX, l. 7. Louis XI interprétait à la lettre le texte d'une loi de Théodose : « Rescripta contra jus elicita ab omnibus judicibus refutari præcipimus nisi forte quod prosit petenti. » Théodose ajoutait (ce qu'oubliait Louis XI) : « Et quod non lædat alium. »

[2] Le pape Innocent III.

[3] Henri de Segusio, cardinal-évêque d'Ostie au XIIIe siècle.

[4] Jean André, célèbre professeur de Bologne.

[5] Bernard de Compostelle.

[6] Constitution d'Innocent III, dans le *Corpus juris*.

[7] Le cardinal d'Ostie.

elle demande lecture de ses lettres ; ainsi s'aide de la puissance réglée par quoy le roy ne peut oster *rem unius privati* pour le bailler *alteri privato,* et dit que feu d'Amboise, les feus barons de la Trimoïlle et celui qui est huy, ont bien et vaillamment servi le roy et sont encores pour le servir aussi bien que messire Philippe de Comynes pour tout faire, et quant le roy vouldroit prendre *super privatos*, y en a bien d'autres sus lesquels on le devroit plus tost prendre que sur lesdits de la Trimoïlle ; conclud comme dessus.

La court verra les lettres, et se plaidoit au conseil, assavoir se ledit de la Trimoille sera receu à opposition ou se, nonobstant son opposition, lesdites lettres seront leues et registrées [1].

Ainsi d'obscurs procureurs agitaient devant cette assemblée qui devait un jour casser le testament de Louis XIV, la grande question de la limitation du pouvoir royal, soit *absolu,* soit *réglé;* et sous le règne même de Louis XI, on trouvait une voix assez courageuse pour rappeler que le roi doit se conformer aux lois, un corps de justice assez indépendant pour comprendre ce langage.

Il paraît, en effet, que le Parlement, tout en consentant à ordonner enfin l'enregistrement des lettres royales, réserva les droits de la maison de Trémoïlle, et telle fut l'origine d'un procès dont nous aurons à étudier ailleurs la marche et les nombreuses péripéties.

Commines écrivit plus tard, en parlant du Parlement de Paris : « Entre les conseillers se trouvent tousjours large-
« ment de bons et notables personnaiges, et aussi quelques-
« ungs bien mal conditionnés [2]. »

[1] Archives de l'Empire (matinées du Parlement), X, nº 4815, fº 19.
[2] *Mém.*, t. I, p. 65.

Louis XI devait pendant longtemps laisser peser le poids de ses vives rancunes sur la maison de la Trémoïlle. Non moins hostile à la maison d'Amboise, à laquelle remontaient des droits solennellement invoqués, il voulut disposer à son gré de l'aînée des filles de Louis d'Amboise, déjà veuve du duc Pierre de Bretagne, qui, pour ne pas être contrainte à un mariage qu'elle repoussait, se vit réduite à aller demander un asile au silence et à l'ombre du cloître : on devait un jour l'appeler la bienheureuse Françoise d'Amboise.

La veuve même de Louis d'Amboise, Nicole de Chambes, fille du seigneur de Montsoreau, fut en butte aux mêmes persécutions. N'ayant pas reçu de la nature les dons de la beauté, mais se devant à elle-même tous ceux d'un esprit gracieux et cultivé, habile dans l'art de composer des vers qu'elle chantait avec un charme indicible, elle n'alla pas chercher le repos dans un monastère et aima mieux se réfugier près du duc de Guyenne. Elle eût pu lui rappeler que les sires de Thouars se vantaient d'être issus de la maison royale de France et que la maison de Chambes elle-même portait : d'azur semé de fleur de lys. Isolée, privée de ses biens, elle ne fut que l'Agnès Sorel d'un prince qui ne devait jamais régner, et selon les historiens de ce temps, elle partagea avec lui le même poison [1].

[1] Là ne se bornèrent pas les actes de rigueur de Louis XI envers la maison d'Amboise. Le château de Chaumont, qui appartenait à Pierre d'Amboise, lui paraissait occuper au bord de la Loire et trop près du Plessis-lez-Tours une position trop menaçante. Au mois de janvier 1465 (v. st.) il le fit brûler et raser. (Chroniques de Louis XI, ap. Lenglet, t. II, p. 56.) Le sire de Chaumont, fidèle serviteur de Charles VII, avait été dépouillé de ses fonctions lors de l'avénement de Louis XI et avait pris part à la ligue du Bien-Public. (*Mém.*, t. I, p. 52.)

Quelques mois à peine se seront écoulés depuis la triste fin de la dame de Montsoreau, quand Louis XI parviendra à imposer à une de ses sœurs un époux choisi de sa main : n'anticipons point toutefois sur les événements.

Louis XI voulut conduire lui-même le transfuge dans ses nouveaux domaines. Il prit plaisir à lui montrer, comme un éclatant témoignage de sa générosité, le château de Talmont, vaste résidence féodale qui remontait au XIe siècle et dont relevaient dix-sept cents arrière-fiefs. C'était presque un royaume à l'ouest de la France [1]; mais ce qui frappa surtout Commines, c'était ce que la nature avait fait pour créer des ports sur ce rivage et ce que l'homme pouvait faire pour fertiliser les terrains marécageux qui y abondaient. Commines visitant avec le roi les Sables d'Olonne, appela son attention sur ce point, et ils étaient arrivés à un rendez-vous de chasse appelé *Dinechien*, lorsqu'à la prière de son nouveau conseiller, le roi octroya des priviléges à la ville des Sables d'Olonne, afin d'y appeler les marchands et les navigateurs étrangers [2]. En même temps, il réunit à la principauté de Tal-

[1] M. de la Fontenelle évalue les possessions de Commines en Poitou à trois ou quatre millions, valeur actuelle.

[2] « Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous que nous estans en la ville des Sables, assise sur la mer, qui est de la seigneurie d'Olonne, appartenant à nostre amé et féal conseiller et chambellan Phelippe de Comynes, nous ait esté remonstré le grant bien et prouffit qui pourroit advenir à nous et à la chose publicque de nostre royaulme si la dite ville des Sables estoit close et fermée de tours, portaux et murailles, en manière qu'elle fust deffensable et que les marchans et marchandises venant audict port et havre dudict lieu peussent estre en seureté en la dicte ville, parce que le dict port qui est bon et bien seur et autant ou plus que nul aultre port ou havre

mont les terres de Bran et de Brandois, dont l'asséchement avait tenté Commines [1].

Ce serait une page pleine d'intérêt que l'étude de ce que fit Commines pour développer la prospérité de ses domaines. Plein des souvenirs du pays qu'il avait quitté, il imita les travaux des polders de la Flandre en débarrassant des eaux stagnantes les marécages insalubres. Ses efforts tendirent surtout à créer un port à Olonne où il introduisit le tissage des toiles de navire avec assez de succès pour que le nom d'Olonne leur soit resté. Les priviléges accordés par Louis XI avaient affranchi de toutes tailles les habitants, en les autorisant à entourer leur ville de murailles et à se gouverner par un conseil élu par eux de concert avec leur seigneur. Voici comment Commines comprenait le gouvernement de ses États : l'administration était confiée à un prévôt et à quatre jurés; la première fois, les habitants devaient présenter au seigneur une liste de dix personnes entre lesquelles il choisirait les magistrats. Ce conseil devait se renouveler partiellement tous les deux ans, d'après les mêmes règles, et chacun des élus devait, à l'expiration de ses fonctions, rendre compte de son administration [2].

qui soit en nostre royaulme, pourroit avoir tel renom que tous marchans estrangiers y viendroient volontiers aborder, etc. »

Ces lettres sont datées du 10 novembre 1472 dans le *Recueil des ordonnances,* et du mois de décembre dans l'édition de Mlle Dupont. Il y a de légères différences entre les deux textes. Quelques difficultés s'étant élevées sur l'interprétation de cette ordonnance, Louis XI décida, le 2 juillet 1474, qu'elle devait être entendue dans le sens le plus favorable aux habitants d'Olonne. *Recueil des ord.* t. XVIII, p. 26. Le même jour, Louis XI exempta pendant vingt ans les habitants d'Olonne de la taille du blé et du vin. *Mém.*, t. III, pr. p. 185.

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 184.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 33.

Louis XI fit bien plus pour Commines, et il n'était que depuis trois mois à son service, lorsqu'il reçut de ce prince la main d'une sœur de la dame de Montsoreau qui n'avait pas fui comme elle, et dont la dot, complétée par les bienfaits du roi [1], comprenait douze seigneuries, savoir : la baronnie d'Argenton [2] et les domaines de Villentras, Lairegodeau [3], Precigné, etc. Sans attendre l'enregistrement des lettres royales du mois d'octobre 1472, Commines prit dans le contrat de mariage du 27 janvier 1472 (v. st.) le titre de prince de Talmont [4].

Ce contrat de mariage formait de la part du seigneur de Montsoreau un acte de dépossession. Il donnait en dot bien plus que la part héréditaire de sa fille, et il faut le dire sans détour, tous les domaines voisins de Talmont qui convenaient à Commines [5]. Aussi les conseillers du roi eurent-ils soin, afin de prévenir des revendications ultérieures, de déclarer dans le contrat qu'il y avait non-seulement constitution de dot, mais aussi vente réelle. Le roi paya quelque chose au seigneur de Montsoreau [6] et promit d'acquitter plus tard le surplus.

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 183.

[2] Le château d'Argenton a été détruit pendant les guerres de la Vendée ; il existe encore d'importantes ruines de celui de Talmont.

[3] On trouve dans le catalogue Joursanvault la mention de la pièce suivante : « Philippe de Commines, seigneur d'Argenton et de Lairegodeau, reçoit un hommage pour un fief dépendant de cette dernière seigneurie, nº 2552. » Je n'ai pu retrouver la trace du nº 3632 : Autographes de Commines et de sa veuve.

[4] *Mém.*, t. III, pr. p. 38.

[5] Compte de Jean Briçonnet, 1472-1473, *Mém.*, pr. t. III, p. 183.

[6] La seigneurie de Montsoreau resta à la maison de Chambes. En 1530, Philippe de Chambes, seigneur de Montsoreau, épousa Anne de Laval, petite-fille de Commines.

Commines s'empressa de faire réparer et d'embellir les châteaux qui défendaient ses domaines. Le roi lui accorda quatre cents livres pour les travaux à faire au château de Berrye [1]. Plus tard, il lui donna des sommes bien plus considérables pour reconstruire en grande partie le château d'Argenton [2].

Cependant un autre domaine tentait l'ambition ou plutôt la cupidité de Commines. A quelques lieues d'Argenton, assez près de diverses seigneuries qu'il avait reçues, s'étendait la terre de Mellerant, qui appartenait au fils mineur de Guillaume de la Rochefoucauld et de Marguerite de Torsay. Louis XI qui, on vient de le voir, respectait peu les droits qui reposaient en de faibles mains, octroya à Commines la principauté de Mellerant [3] : il paraît néanmoins que cette donation n'eut pas de suite, et Philippe de la Rochefoucauld, vraisemblablement après avoir transigé avec Commines [4], releva la terre de Mellerant le 2 juillet 1473 [5].

Le 2 janvier 1473, Louis XI gratifia Commines de quatre mille huit cent quatre-vingt livres provenant des francs-fiefs et nouveaux acquêts du Tournésis, « en faveur « des grans et recommandables services qu'il luy avoit ren- « dus en ses plus secrettes et importantes affaires [6]. »

[1] *Mém.,* t. III, pr. p. 184.

[2] Mille livres en 1477 et pareille somme en 1481 et en 1482. (Notice de M. de la Fontenelle.)

[3] *Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 558.

[4] N'y eut-il pas aussi une clause imposée par Louis XI? Ne fut-ce pas le mariage de son confident Jean du Fou avec Jeanne de la Rochefoucauld?

[5] Une sœur de Jacques de la Rochefoucauld épousa plus tard François de Volvire, qui était veuf d'une des deux filles illégitimes du duc de Guyenne et de Nicole de Chambes-Montsoreau.

[6] *Mém.*, t. III, pr. p. 185; Comm. éd. Lenglet, t. IV, p. 2, p. 124.

Enfin, le 7 octobre 1474, il lui donna la terre de Chaillot, près de Paris, qui était assez peu importante ; car la résidence du seigneur était ruinée, une vieille tour servait de prison et quelques arpents de jardins étaient clos par des égouts [1]. Mais on était aux portes de la capitale, et sans doute Commines devançait dans son imagination les travaux de Louis XIII, qui devait créer deux siècles plus tard le Cours de la Reine, pour réunir Chaillot à Paris.

Si des données précises nous manquent sur le rôle actif de Commines de 1472 à 1474, il ne faut pas toutefois se laisser aller à supposer qu'il passa ces années dans le repos. Qui pourrait douter qu'il mérita par de nombreux services les faveurs sans cesse renouvelées du roi ?

Parmi les chartes de cette époque où figure le nom de Commines, il n'en est guères qu'une qui puisse fixer l'attention. C'est l'ordonnance du 1er mars 1473 (v. st.) par laquelle Louis XI condamnait les nominaux et défendait, dans l'université de Paris, l'usage de leurs écrits qui devaient, sans rémission, être détruits [2]. Ainsi, Philippe de Commines, que les lettres ont tour à tour consolé et immortalisé, signalait son entrée dans le conseil du roi de France en intervenant dans l'un des arrêts les plus sévères qui aient jamais été portés contre les productions de l'esprit humain.

[1] Commines, éd. Lenglet, t. IV. p. 125. Cette fois encore la donation ne fut entérinée à la Cour des comptes que longtemps après, le 25 septembre 1480.

[2] *Recueil des ordonnances,* t. II, p. 607. Commines est cité comme présent à la signature apposée par Louis XI sur diverses ordonnances. Juillet, août 1473, mars, avril, mai, juin, décembre 1474. (*Recueil des ordonn.* t. XII, pp. 585, 587, 616; XIII, pp. 5, 10, 11, 65, 69.)

Les services que Commines rendait à Louis XI, étaient de ceux qui le plus souvent laissent peu de traces dans les archives. Doué de l'intelligence la plus vive, de la perspicacité la plus rare, il communiquait tout ce qu'il apprenait à Louis XI, et celui-ci à son tour, fondait sur ses rapports des projets nombreux, des intrigues inextricables qui, à côté de quelques succès, multipliaient les préoccupations, les inquiétudes et les soucis. Ceci nous rappelle ce que Commines raconte « des seigneurs empeschés qui « avoient tant de sages gens, qui veoient de si loing que « leur vie n'estoit point suffisant à veoir la moytié des « choses qu'ils préveoient, et qui sont finés en ce travail et « misère [1]. »

Telles étaient les vastes relations de Commines qu'il put écrire dans ses *Mémoires* qu'il ne rapporte rien dont il n'ait la certitude, rien qu'il n'ait vu ou appris de grands personnages dignes de foi [2]. « Je cuyde, dit-il, avoir veu et congneu « la meilleure part d'Europe [3]. » Après une longue énumération où figurent Louis XI, Édouard IV, Jean d'Aragon, Galéas Visconti et d'autres princes, il ajoute : « Je les ay « presque tous veus et sceu ce qu'ils sçavoient faire. [4] »

Parfois il causait avec ceux qui connaissaient le mieux l'Angleterre, ses lois et ses discordes, notamment avec Louis de Bretelles, écuyer gascon qui servait lord Scales en 1467 et le roi Édouard IV en 1475 [5]. Il s'adressera également aux capitaines allemands qui défendront

[1] *Mém.*, t. I, p. 272.
[2] *Mém.*, t. I, p. 86.
[3] *Mém.*, t. I, p. 68.
[4] *Mém.*, t. I, p. 252.
[5] *Mém.*, t. I, p. 379.

Neuss contre Charles le Hardi [1]. Il écoutera avec le même soin les ambassadeurs suisses qui ont cherché à apaiser le duc de Bourgogne [2], ou bien ceux qui se rendront à la cour de Louis XI pour s'assurer un appui contre lui, notamment l'avoyer de Schwitz « qui n'est que ung villaige [3]. » Il interrogera aussi les capitaines suisses qui combattront à Morat [4].

Commines servait un prince qui « aymoit à demander et « entendre de toutes choses [5]. » Louis XI, de son côté, lui racontait, à son tour, avec une reconnaissante familiarité, les péripéties de son exil et de son règne. Il lui avouait la part qu'il avait prise à la Praguerie [6]. Il lui rapportait que c'était malgré lui qu'on avait versé le sang à Montlhéry [7], qu'il n'avait pu empêcher le sire de Brezé de combattre [8]; qu'il craignait alors des trahisons [9] et qu'il s'était prêté volontiers « à toutes paroles d'appointement [10]. »

Il lui décrivait aussi son entrevue sur la Bidassoa avec le roi de Castille [11]; il lui rappelait à ce sujet ce qui s'était passé à Montereau [12], et, par un sentiment que partageait Commines, il considérait comme folles ou périlleuses les entrevues des princes [13].

[1] *Mém.*, t. I, p. 335.
[2] *Mém.*, t. II, p. 11.
[3] *Mém.*, t. II, p. 23.
[4] *Mém.*, t. II, p. 27.
[5] *Mém.*, t. I, p. 157.
[6] *Mém.*, t. II, p. 540.
[7] *Mém.*, t. I, p. 26.
[8] *Mém.*, t. I, p. 31.
[9] *Mém.*, t. I, p. 87.
[10] *Mém.*, t. I, p. 100.
[11] *Mém.*, t. I, p. 164.
[12] *Mém.*, t. I, p. 371.
[13] *Mém.*, t. I, p. 163. Louis XI raconta aussi à Commines ce qu'il fit à Boulogne et en Hainaut. *Mém.*, t. II, pp. 102 et 186.

Le roi parlait à Commines « fort privéement et souvent » et afin de ne pas être entendu « il aymoit à parler en « l'oreille [1]. » Il lui adressait même, lorsqu'il était de bonne humeur, quelques propos plaisants, par exemple sur le danger de montrer au roi d'Angleterre ce qu'il appelait « les affectées de Paris [2]. » Parfois même, à ces « mots de « risée » se joignait quelque aveu imprudent, et le roi en était fort tourmenté quand il croyait avoir été entendu par d'autres que par Commines [3].

Commines, mêlé à tant d'affaires et honoré de tant de confiance, put étudier à loisir le caractère du roi. Il semble même avoir subi son influence à ce point qu'on retrouve fidèlement dans les Mémoires du sire d'Argenton, non-seulement les idées, mais parfois le langage même de Louis XI [4].

Commines aima peut-être Louis XI, et à coup sûr il l'ad-

[1] *Mém.*, t. I, pp. 348, 378.

[2] *Mém.*, t. I, p. 377.

[3] *Mém.*, t. I, p. 380.

[4] C'est ainsi que Commines emprunte à Louis XI l'expression si caractéristique : « Entretenir de paroles » (Lenglet, t. II, p. 382) et ces autres verbes « *exploicter et pratiquer* » qui jouent un si grand rôle dans les évènements de cette époque. Louis XI écrit à Dammartin : « Monseigneur de Guienne a rendu les terres à monsieur d'Armagnac et ne lui a pas encores rendu à Lethore (Lectoure), mais il les lui doit rendre bien tost. Pour ce il me semble qu'il seroit temps *d'exploicter* le fils de monsieur de Fimarçon, et se je povoye prendre Lethore, elle serait mienne de bon gaing, et ne l'auroient jamais l'un, ne l'autre ; et seroit pour tenir tout en subjection. » (Ms. de la Bibl. imp. 2898 f° 132.) Louis XI mandait au sire de Chaumont : « J'entends que *pratiquez* avec ceulx qui auront charge de besongner « en la dite trève.. Soubs couleur de celle *pratique* tenez la matière « en suspens. » (Note de M[lle] Dupont, *Mém.*, t. II, p. 191) et à Tannegui du Chastel : « Si vous pouvez rien avoir par *pratique*, prenez-le. » (Lenglet, t. III, p. 186.)

mira. Il le proclame « plus sage, plus libéral et plus ver-« tueulx que les princes qui régnoient en son temps [1]. » Il le déclare même assez lettré [2]. Malheur aux princes qui « de nulles lettres n'ont congnoissance, qui ne sont nour-« ris qu'à faire les fols en habillements et en paroles et « qui ont des gouverneurs à qui on parle de leurs affaires, « à eulx riens... [3] » Dieu n'a point « establi l'office de « roy, ne d'aultre prince, pour estre exercé par les bestes, « ne par ceux qui par vaine gloire dient : Je ne suis pas « clerc, je laisse faire à mon conseil, je me fie en eulx [4]; « et puis, sans assigner aultre raison, s'en vont en leurs « esbats. Les mauvais empirent de beaucoup sçavoir et les « bons en amendent [5]. »

Du reste, que les princes soient aussi instruits que Commines, cela leur suffit; et s'il leur est utile d'être quelque peu lettré, c'est surtout afin qu'ils puissent se passer des légistes. Il faut qu'ils ne se voient pas réduits à mettre leur confiance « en clers et gens de robes longues, et y « sont bien séans quant ils sont bons, et bien dange-« reux quant ils sont aultres. A tous propos ont une loy « au bec, ou une hystoire; et la meilleure qui se puisse « trouver, se tourneroit bien à mauvais sens [6]. »

Louis XI n'eût pas beaucoup recherché les hommes tout à fait lettrés, qui racontent impartialement les événements et qui placent dans l'histoire la leçon des rois comme celle

[1] *Mém.*, t. II, p. 252.
[2] *Mém.*, t. I, p. 157.
[3] *Mém.*, t. I, p. 85.
[4] *Mém.*, t. I, p. 157.
[5] *Mém.*, t. II, p. 136.
[6] *Mém.*, t. I, p. 157.

des peuples : témoin le jour où il fit enlever de l'abbaye de Saint-Denis la chronique de Jean Castel. Commines lui-même n'eût pu, pendant sa vie, porter quelque lumière dans l'ombre où se voilaient tant d'intrigues.

Ce qui distinguait surtout Louis XI, c'est qu'il « avoit « le sens naturel parfaitement bon, lequel précède toutes « aultres sciences que on sçauroit apprendre en ce monde [1]. « Sa mémoire estoit si grande qu'il retenoit toutes choses, « et congnoissoit tout le monde en tout pays à l'entour de « luy [2]... Sans nulle doubte, c'estoit ung des plus saiges « princes et des plus subtils qui aient régné en son « temps [3]. »

Si Louis XI appréciait vivement les dons de l'intelligence et de l'esprit, surtout chez ses plus fidèles serviteurs, il aimait peu la guerre et ceux qui la font, et ceci nous rappelle ce que Commines dit ailleurs : « Jamais homme cruel « ne fut hardy [4]. » Il était « tardif et craintif à entrepren- « dre [5], » mais quand il se sentait le plus fort, il exerçait avec une rigueur barbare les droits de la guerre [6], et les

[1] *Mém.*, t. I, p. 158.

[2] *Mém.*, t. II, p. 273.

[3] *Mém.*, t. II, p. 85.

[4] *Mém.*, t. II, p. 382.

[5] *Mém.*, t. I, p. 177

[6] Louis XI écrivait à Dammartin : « Je vous prie que entre vous « qui estes par delà, advisez de frapper quelque bon coup sur le duc « de Bourgogne, si vous le pouvez trouver à vostre avantage. » Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2913 f° 44. — Il mandait une autre fois au seigneur du Bouchage : « Se vous povez faire piller les maisons de ceulx que vous chasserez, c'est la chose dont je vous avoie le plus chargé, et c'est le plus grant service que vous me puissiez faire par delà. » Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2908.

ravages de ses faucheurs restèrent longtemps gravés dans le souvenir des populations de l'Artois et de la Flandre.

Louis XI ne croyait pas qu'il fallût chercher dans les victoires l'enivrement de l'orgueil; il plaçait plutôt ses succès dans une feinte humilité, qui cachait ses pensées, et dans une activité secrète qui, recourant à mille moyens ténébreux, donnait un libre cours à ses soupçons. Commines lóue Louis XI d'avoir été humble et soupçonneux. Jamais roi ne fut plus humble « en paroles et en habits [1]. » — « Quant à estre soupeçonneux, tous grans princes le sont « et par espécial les saiges [2]. » .

« J'ai vu, dit Commines, des princes si soubtils et si très- « soupeçonneux, que l'on ne sçavoit comment vivre avec « eulx, et leur sembloit toujours que on les trompoit [3]... Les « grans princes sont beaucoup plus soupeçonneux que « aultres gens, pour les doubtes et advertissemens que on « leur faict, et très-souvent par flateries, sans nul besoing « qu'il en soit [4]... Ce n'est pas honte d'estre soupeçon- « neux et avoir l'œil sur ceux qui vont et viennent; mais

[1] *Mém.*, t. I, p. 83. « Quand orgueil chevaulche devant, disait Louis XI, honte et dommage le suivent de bien près. (*Mém.*, t. I, p. 146.) En effet, il s'habillait si mal « que pis ne povoit. » (*Mém.*, t. I, p. 166.) — On trouve dans les dépenses de Louis XI, dit Lepippre, vingt sols pour une paire de manches neuves à son vieil pourpoint, et quinze deniers pour graisse à frotter ses bottes.

[2] *Mém.*, t. II, p. 224.

[3] *Mém.*, t. I, p. 112. Quelque soupçonneux, quelque méfiant que fût Louis XI, il avait toutefois des traîtres près de lui, et un prédicateur y ayant fait allusion, Olivier le Diable fut envoyé en toute hâte à Paris pour lui imposer silence. (Voyez *Mém.*, t. I, p. 355 et Jean de Troyes, 1478.)

[4] *Mém.*, t. I, p. 58.

« c'est grante honte d'estre trompé et de perdre par sa « faulte. Toutesfois les suspections se doibvent prendre par « moyen, car l'estre trop, n'est pas bon [1]. »

Tels sont les caractères principaux de cette habileté froide et astucieuse que Commines appelle successivement la sagesse et la vertu.

Par ce motif même que Louis XI était soupçonneux, il dissimulait, et rien n'est plus connu que sa devise : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare* [2].

La dissimulation est la base de tous les succès ; elle prépare les *pratiques;* elle conduit aux *marchés*.

Les trèves ne sont que des *dissimulations* [3].

Les négociations sont des *pratiques*.

Les traités sont des *marchés*.

Le mot *pratique* se trouve sans cesse sous la plume de Commines [4].

On *pratique* les serviteurs qu'on veut corrompre, par exemple ceux du duc de Guyenne [5]. On *pratique* les villes où l'on veut s'introduire par le pont d'or de Philippe de Macédoine [6].

On *pratique* par haine ou par envie [7]. Commines ne voit qu'une *pratique* dans la trahison de Campo-Basso [8].

[1] *Mém.*, t. I, p. 242.

[2] Les Anglais, dit Commines, entendoient mal les dissimulations du roi de France. (*Mém.*, t. I, p. 344).

[3] *Mém.*, t. I, p. 121.

[4] *Mém.*, t. I, pp. 91, 122, 208, 226, 234, 265, 344, 391.

[5] *Mém.*, t. I, p. 269.

[6] *Mém.*, t. I, p. 213.

[7] *Mém.*, t. I, p. 226.

[8] *Mém.*, t. I, p. 399. Commines appelle Campo-Basso un homme

La *pratique*, si elle est bien conduite, devient synonyme d'habileté [1] : « Avec habilletés qui procèdent de grant sens, « on évite de grans périls et de grans dommaiges et « pertes [2]. » Mais en dehors de toute phraséologie et de toute rhétorique, son véritable nom est : tromperie [3].

Le *marché* suit et couronne la *pratique* [4]. Tant se menaient de petits marchés [5] lors de la guerre du Bien public, qu'un lieu où se faisaient telles marchandises, continua à s'appeler le Marché.

On recourt à la *pratique* vis-à-vis des hommes puissants. Cela se faisait même avec le duc de Bourgogne : « Le roy « *praticquoit* fort le duc par plusieurs marchés [6]. » C'était le même système que le roi employait pour faire insurger les sujets du duc, « et beaucoup de gens se mesloient de ces « *marchés* [7]. » En 1471, les habitants d'Amiens *marchandent* [8]. En 1474, l'intrigue qui perdra Saint-Pol, est encore

de très-mauvaise foi et très-périlleux. (*Mém.*, I, p. 314). Louis XI se mêlait de cette pratique, car il existe une lettre du 5 juin 1476, où il charge Dunois de gagner Campo-Basso en lui offrant une pension. (*Mém.*, t. I, p. 405, note.) Ces intrigues se poursuivirent, et le duc de Lorraine écrivait : « Je vous prie qu'il vous plaise, touchant les matières dont il vous parlera de ma part, vous employer et faire ainsy que tousjours a esté et est en vous. » (Devant Nancy, 1er septembre 1476.) Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2907 f° 9.

[1] *Mém.*, t. I, pp. 208, 209.

[2] *Mém.*, t. I, p. 137.

[3] *Mém.*, t. I, pp. 83, 156, 241, 267.

[4] *Mém.*, t. I, p. 331 ; II, pp. 10, 20, 48, 52, 53, 88, 173, 174.

[5] *Mém.*, t. I, p. 81.

[6] *Mém.*, t. I, p. 122.

[7] *Mém.*, t. I, p. 209.

[8] *Mém.*, t. I, p. 215.

une *marchandise* [1]. En 1475, les négociations avec les Anglais seront aussi des *marchés* [2]. « L'humblet » lui-même a marché à part [3]. Sous quel voile se cache la marchandise? Sous celui qui permet le moins de la découvrir. La marchandise se fait « soubs umbre de bonne « foy [4]. »

C'est par des pratiques habiles qu'on divise et qu'on affaiblit ses ennemis. « Le roy estoit maistre en ceste « science [5]... Il a mieulx sceu entendre cet art de séparer « les gens que nul aultre prince que j'aye jamais veu, ne « congneu [6]. »

Louis XI, qui versait sur l'échafaud le sang de sa noblesse parce qu'il était soupçonneux, épuisait l'argent des bourgeois pour suffire aux dépenses sans cesse renouvelées de ses pratiques et de ses marchandises. Chose étrange! Commines a tracé quelque part le portrait d'un tyran [7], et il ne s'y trouve pas un trait que les contemporains de Louis XI ne lui aient reproché; mais Commines était disposé, quelles que fussent ces exactions et ces plaintes, à s'en accomoder assez aisément. Louis XI était-il rude, sévère, sans pitié? c'est que la Providence voulait châtier la France : « Dieu « donne le prince selon qu'il veult pugnir et chastier les « subjects [8]. »

[1] *Mém.*, t. I, pp. 298 et 299, 356, 381, 391, 392.
[2] *Mém.*, t. I, p. 360.
[3] *Mém.*, t. I, p. 112,
[4] *Mém.*, t. I, p. 111.
[5] *Mém.*, t. I, p. 108.
[6] *Mém.*, t. I, p. 116.
[7] *Mém.*, t. I, pp. 183 et 140.
[8] *Mém.*, t. II, p. 67.

Louis XI lui-même n'ignorait pas combien sa domination était pesante pour la France, et il avouait à Commines que, s'il craignait les chances d'un combat, c'était « parce qu'il « congnoissoit ses subjects et qu'il les trouveroit bien si « ses besongnes se portoient mal [1]. »

Mais si le roi désirait pour lui l'autorité absolue en absorbant tout ce qui l'entourait, il rattachait du moins à ces idées étroites et despotiques les vues les plus hautes et les plus larges sur l'unité des coutumes et des usages, destinée à mettre un terme aux abus.

« Le roy désiroit de tout son cueur de pouvoir mettre une « grant police en son royaulme, et principallement sur la « longueur des procès. Le roy désiroit fort que en ce « royaulme l'on usast d'une coustume et d'ung poix et « d'une mesure, et que toutes les coustumes fussent mises « en français en ung beau livre, pour éviter la cautelle et « pillerie des advocats, qui est si grande en ce royaulme « que en nul aultre elle n'est semblable, et les nobles d'icel- « luy la doibvent bien cognoistre; et si Dieu luy eust donné « la grâce de vivre encores cinq ou six ans, sans estre trop « pressé de maladie, il eust faict beaucoup de bien à son « dict royaulme [2]. »

Louis XI, plus qu'aucun prince, comprenait parfaitement la force que donne l'unité du pouvoir : « Il me semble « que ung saige prince, qui aura povoir de dix mil hommes « et façon de les entretenir, est plus à craindre et esti- « mer que ne seroient dix, qui en auroient chascun six « mil tous allyés et confédérés ensemble, pour autant que

[1] *Mém.*, t. I, p. 315.
[2] *Mém.*, t. II, p. 209.

« des choses qui sont à desmeler et acorder entre eulx, « la moytié du temps se perd avant qu'il y ait riens con- « clud, ne acordé [1]. »

Tel nous apparaît dans les Mémoires de Commines le prince dont il fut le conseiller complaisant et l'éloquent historien. Nous avons cité quelques-unes des règles qu'il jugeait les plus conformes à la politique de ce règne; nous allons voir, à partir de 1474, comment il les appliqua dans sa propre conduite.

Désormais les documents qui concernent le rôle politique rempli par le seigneur d'Argenton, deviendront moins rares.

Au mois de novembre 1474, un héraut du roi d'Angleterre vint défier Louis XI. Les lettres dont il était porteur, étaient en beau style et avaient sans doute été rédigées dans les États du duc de Bourgogne, car il paraissait bien « que « jamais Anglois n'y avoit mis la main [2]. » Le roi chargea Commines « d'entretenir toujours ledict hérault, jusques à « ce qu'on lui eust baillé compaignie pour le conduire, affin « que nul ne parlast à luy [3]. »

Le héraut qu'entretint Commines, ne s'éloigna que gagné par les largesses de Louis XI, et après avoir donné le conseil que dès que son maître aurait passé la mer, on ouvrît des négociations avec lord Howard et lord Stanley. Un jour, Louis XI, après avoir un peu réfléchi à sa façon « qui estoit « bien estrange à ceulx qui ne le congnoissoient, » parla fort bas à l'oreille de Commines, assis à sa table, et l'envoya chercher le valet d'un fils de Mérichon de la Rochelle,

[1] *Mém.*, t. I, p. 110.
[2] *Mém.*, t. I, p. 338.
[3] *Mém.*, t. I, p. 340.

autre traître à qui il avait donné une bizarre seigneurie, celle des halles de Poitiers et que depuis lors on appelait monseigneur des Halles. Ce valet était de mauvaise mine, mais « de bon sens et de parole doulce et amiable. » Il ne s'agissait de rien moins que d'en faire un héraut et de l'envoyer au milieu de l'armée anglaise [1]. Aux premiers mots que prononça Commines, le valet se jeta à ses genoux, se croyant déjà mort, mais Commines le rassura, le fit dîner avec lui et lui promit une charge d'élu dans l'île de Rhé, assez près de son domaine d'Olonne. Commines rendit compte au roi de ce qu'il avait fait, puis d'une bannière de trompette on accommoda au valet une cotte d'armes, et il partit transformé en héraut [2]. Ce message fut bien reçu; Louis XI tint conseil sur cette matière : Commines y était présent.

Louis XI arriva à Paris, à l'hôtel des Tournelles, le 12 décembre 1474 et y resta jusqu'au 25 avril 1475. Pendant ces cinq mois, Commines ne quitta pas Louis XI « mangeant et couchant avec luy ordinairement [3]. »

Il l'accompagna à Notre-Dame de la Victoire [4], pélerinage d'un bon augure au moment où allait s'ouvrir une campagne contre les Anglais; mais le jour même où Édouard IV traversait la mer, « il estoit déjà entré en pra« ticque » avec le roi de France [5]. La guerre ne se fit

[1] Louis XI, dit Lepippre, avait chassé tous ses gentilhommes. Il se servait de son médecin pour chancelier, de son barbier comme ambassadeur, et tour à tour de son tailleur et de ses valets comme hérauts d'armes.

[2] *Mém.*, t. I, pp. 348 et 349.

[3] *Mém.*, t. I, p. 74.

[4] *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 149 (novembre 1475).

[5] *Mém.*, t. I, p. 385.

qu'aux Bourguignons. Commines alla au nom du roi « parler à ceux qui estoient dedans Montdidier et dedans « Roye. » Nous ne savons ce qu'il leur dit pour les persuader. Il avait aussi porté aux bourgeois la promesse que leurs villes n'auraient rien à souffrir, mais Louis XI n'en tint compte et y fit mettre le feu [1].

Commines assista, le 29 août 1475, à l'entrevue de Pecquigny [2]. Le roi avait passé quelques mois auparavant [3] à Montereau. Il avait pu y entendre ce que l'on rapportait de la mort de Jean sans Peur, dont quelques témoins vivaient peut-être encore. Il le répéta à Commines [4] et il voulut que cette fois la barrière fût établie sans huis et avec des barreaux assez serrés pour qu'on pût tout au plus y passer le bras. Par excès de précaution et pour mieux garantir sa sécurité, Louis XI avait exigé que Commines l'accompagnât « vestu pareil de luy. [5] » Quand les deux princes eurent parlé quelques instants et quand ils se furent embrassés à travers le treillis, Louis XI appela Commines et demanda au roi d'Angleterre s'il le connaissait. Édouard répondit affirmativement, cita les lieux où il l'avait vu et rappela la mission qu'il avait remplie à Calais pour lui assurer la fidélité de sir John Wenloch [6].

Le seigneur d'Argenton suivit le roi à Amiens où il prit part à d'autres marchés, non plus avec les Anglais, mais avec le connétable ou plutôt contre le connétable [7].

[1] *Mém.*, t. I, pp. 325 et 326.
[2] *Mém.*, t. I, p. 169.
[3] Jean de Troyes (octobre 1474).
[4] *Mém.*, t. I, p. 371.
[5] *Mém.*, t. I, p. 373.
[6] *Mém.*, t. I, p. 376.
[7] *Mém.*, t. I, p. 388.

Cependant les Anglais regrettaient déjà la paix. L'un d'eux envoyé en ambassade vers Louis XI, l'avoua à Commines. Le sire de Narbonne prétendait qu'une pension avait suffi pour les éloigner. L'Anglais répliquait qu'ils avaient imposé un tribut à la France. Le débat s'échauffa, mais Commines « le convertit en moquerie [1]. »

Commines était chargé par Louis XI de négocier avec le grand chambellan, lord Hastings, « sage chevalier et homme « de grant sens et vertu [2] », qui voyait bien que le roi trompait les Anglais, mais qui « le dissimuloit pour le grant « prouffit qu'il avoit. » C'était Commines qui avait autrefois gagné lord Hastings au parti du duc de Bourgogne, en lui donnant mille écus de pension. Il le fit passer au parti du roi de France en lui offrant le double. Toutefois lord Hastings « se fit prier, » et lorsqu'on lui demanda quittance de sa pension, il répondit : « S'il vous plaist que je le « prengne, vous le me mettrez icy dedans ma mauche, et « n'en aurez aultre lettre, ne tesmoing; car je ne veulx « point que pour moi on die : « Le grant chambellan d'An- « gleterre a été pensionnaire du roy de France, ne que mes « quictances soient trouvées en sa chambre des comptes. » « Le roy fut bien courroucé qu'on n'avoit apporté ladicte « quittance, mais il en loua et estima ledict chambellan plus « que tous les aultres serviteurs du roy d'Angleterre. [3] » Avec le grand chambellan d'Angleterre figuraient, parmi les pensionnaires de Louis XI, le chancelier, le maître des rôles, le grand écuyer et bien d'autres.

[1] *Mém.*, t. I, p. 381.
[2] *Mém.*, t. I, p. 245, et t. II, p. 166.
[3] *Mém.*, t. I, p. 169.

Personne ne convenait mieux que Commines « pour « entretenir les Anglais par présens et belles parolles, afin « qu'ils ne s'empeschassent point des affaires de France [1]. » Il assistait seul à l'audience que le roi donnait aux envoyés du roi Édouard chargés des propositions les plus importantes [2]. Louis XI paya soixante marcs d'argent à un secrétaire d'Angleterre, pour obtenir deux lettres écrites au nom du duc de Bretagne, lettres qui furent vues par Commines, ici encore l'auteur vraisemblable de ce marché [3].

Au-dessus de ces intrigues se place un acte important auquel s'associe le nom de Commines. Le 8 janvier 1475, il intervient dans un traité « touchant le commerce et la « liberté des marchands de France et d'Angleterre, » où l'on trouve cette phrase digne d'être recueillie : « que le « roi de France veut faire traiter les sujets du roi d'Angle- « terre en aussi grande faveur et douceur que les siens « propres [4]. » Nous verrons plus tard, lorsque Commines parlera des républiques de Florence et de Venise, combien il appréciait les richesses dont les relations commerciales sont la source inépuisable pour les États.

Le 10 juin 1475, Commines lit la formule du serment au prince d'Orange [5], qui doit tour à tour servir et trahir le

[1] *Mém.*, t. II, p. 166.

[2] *Mém.*, t. I, p. 390.

[3] *Mém.*, t. I, pp. 316 et 317. Depuis 1471, lord Hastings touchait une pension de 1,200 florins du duc de Bourgogne. Lenglet, t. II, p. 198.

[4] *Recueil des ordonn.*, t. XIII, pp. 160 et 166. Commines est cité comme présent au conseil du roi dans plusieurs ordonnances du mois de novembre 1475. *Recueil des ordonnances,* t. XIII, pp. 148 et 149.

[5] Lenglet, t. IV, p. 2, p. 141.

roi de France et la maison de Bourgogne. Que valait une formule de serment dans la bouche de Commines ?

Peu après, dans les premiers jours de juillet 1475, Commines assiste seul à l'interrogatoire que le roi fait subir à Jacques de Saint-Pol, frère du connétable [1].

Le comte de Saint-Pol, beau-frère du roi et connétable du royaume, avait poursuivi à travers les plaisirs d'une vie brillante et dissipée, les rêves les plus ambitieux, et il était arrivé à ce résultat que de ses deux puissants voisins, le roi de France et le duc de Bourgogne, l'un comme l'autre se méfiait de lui et le haïssait profondément. « C'était, dit Commines, un « homme très-sage, qui avoit beaucoup veu [2]. » Le roi le trouvait *trop sage*. « Il ne veult sinon vivre en « ses dissimulations et entretenir chascun et faire son « prouffit, » disait-il de lui [3]. D'autre part, le duc lui reprochait ses nombreuses tergiversations et se laissait aveugler par la convoitise qui le portait à s'emparer de son argent : « occasion bien petite pour faire une si grant faute [4]. »

« Ainsi se commença à praticquer la manière de deffaire « le connestable; et du costé du roy et du duc furent « ouvertes quelques parolles par gens qui s'adressoient à « ceulx qui estoient ennemys du dict connestable estans au « service du dict duc. Et s'adressoient ceulx du roy à ung « chevalier appellé monseigneur d'Humbercourt, ung des « plus saiges et entendus chevalier que je congneus

[1] *Mém.*, t. I, p. 333.
[2] *Mém.*, t. I, pp. 207 et 395.
[3] *Mém.*, t. I, p. 137.
[4] *Mém.*, t. I, p. 403.

« jamais [1]. » Commines était-il l'un de « ceulx du roy? »

La perte du connétable était déjà résolue, lorsque le roi et le comte de Saint-Pol eurent une entrevue. Le roi y arriva un peu tard et envoya avant lui Commines « pour « faire excuse audit connétable de ce qu'il l'avoit tant fait « attendre [2]. » Commines fut l'un des cinq ou six serviteurs du roi qui assistèrent à cet entretien [1]. « Toutes choses « passées sont oubliées, dit Louis XI, et jamais l'on n'en « parlera plus. » Le connétable ayant franchi seul la barrière, le roi songea, si nous comprenons bien Commines, à le faire assassiner, car c'est ainsi que doit s'expliquer cette phrase laconique : « Il fut ce jour en grant dangier [3], » et ceci se trouve confirmé par cet autre passage des Mémoires : « Le connestable se retira en ses places et manda au roy « (et ouy moy-meismes son homme par le commandement « du roy), qu'il estoit certainement informé qu'il y avoit « deux hommes en l'armée qui avoient prins charge du roy « de le tuer, et dict tant d'enseingnes apparentes qu'il ne « s'en failloit guères qu'il ne fust creu et que l'ung des « deux ne fust soupeçonné d'avoir dict au connestable « quelque chose qu'il devoit taire [4]. »

Le connétable se contenta désormais de traiter par des envoyés avec le roi, et ces envoyés se rencontraient à sa cour avec d'autres ambassadeurs chargés par Charles le Hardi de discuter avec plus ou moins d'hésitation les conditions de la ruine du connétable [5]. L'un de ceux-ci était le

[1] *Mém.*, t. I, p. 297. Cf. *Mém.*, t. I, p. 125.

[2] *Mém.*, t. I, p. 301.

[3] *Mém.*, t. II, p. 303.

[4] *Mém.*, t. I, p. 332.

[5] Commines explique avec beaucoup de finesse les malheurs de

seigneur de Contay, qui avait été fait prisonnier par les hommes d'armes français, mais à qui le roi laissait la liberté, pour qu'il négociât avec son maître un traité tel que le roi le désirait. C'était au sire d'Argenton et au sire du Bouchage que les envoyés du connétable devaient tout d'abord dire leur créance [1], et un jour que ceux--ci, pour flatter le roi, se moquaient du duc de Bourgogne, le sire de Contay, caché derrière un paravent avec Commines, ne perdit pas une de leurs paroles qu'il se hâta de rapporter à son maître, certain d'exciter ainsi sa colère et sa vengeance [2]. Le sire de Contay les exagéra peut-être. Un an plus tard, il se trouvait, il est vrai, aux côtés de Charles le Hardi à la

Saint-Pol, en faisant comprendre que tel est le sort de tous les traîtres qui restent fiers et redoutables. On sent bien, en ce qui le touche, qu'il se fit aussi humble que possible. « Je conseilleroye, dit-il, à ung mien amy, si je l'avoye, qu'il n'eust peine que son maistre l'aymast, mais non pas qu'il le craignist... Encore, ajoute-t-il ailleurs, en ce pas me fault alléguer nostre maistre en deux choses, qui une fois me dict parlant de ceulx qui font grant service, et m'en allégua son acteur de qui il le tenoit, disant que avoir trop bien servy pert aucunes fois les gens, et que le plus souvent les grands services sont récompensés par grant ingratitude; mais qu'il peult aussi bien advenir par le deffaut de ceulx qui ont faict lesdicts services, qui trop arrogamment veulent parler et user de leur bonne fortune, tant envers leurs maistres que leurs compaignons, comme de la mescongnoissance du prince. Me dict davantaige que, à son advis, pour avoir biens en court, que c'est plus grant heur à ung homme, quant le prince qu'il sert lui a faict quelque grant bien à peu de desserte, pour quoy il lui demoure fort obligé, et qu'il ayme plus naturellement ceulx qui luy sont tenus, qu'il ne faict ceulx à qui il est tenu. » *Mém.*, t. I, p. 304. Quel serait le personnage dont Louis XI tenait ce propos? Philippe le Bon parlant des Croy?

[1] *Mém.*, t. I, p. 357.

[2] *Mém.*, t. I, p. 359.

bataille de Nancy, mais ce fut lui qui, le lendemain, alla annoncer à Louis XI sa défaite et sa mort.

Nous ne sommes encore qu'en 1475, et nous lisons dans Commines : « Sur l'heure fut despêché le seigneur de « Contay et emporta une lettre de créance du roy et s'en « partit. » Tandis que Commines et le seigneur du Lude entendaient la créance d'un autre envoyé du connétable, nommé Rapine, « à qui le roy fit depuis du bien[1] », le seigneur de Contay revint vers le roi « de la marchandise contre le connétable, » puis il retourna de nouveau vers son maître. Cette fois, il envoya un agent à qui le sire d'Argenton montra un nouveau projet de convention. Telle est du moins l'interprétation que nous donnons à la lettre suivante adressée au roi et écrite entièrement de la main du duc de Bourgogne :

Monseigneur, en vostre bonne grâce très-humblement me recommande, non pour avoir ès matières mué propos, ne voulenté, mais pour doute que la copie que le seigneur d'Argenton à l'homme du seigneur de Contay monstra, ne vous heust fet en tout ou aucunes de ces dites matières muer propos, par quoy je heuse peu audit seigneur de Contay dongner impertinente charge. J'ay, jusques à présent, ledit de Contay retegnu ; mès, monseigneur, depuis qu'il m'a aparu par le billet que vous a pleu envoier audit de Contay, que ès dites matières n'estes en riens mué, moy qui semblablement ne le suys, le vous renvoye vous fère et dongner response sur les charges que, après la présentation des lettres que par ly vous a pleu m'avoier, dont humblement vous merchie, il m'a de vostre part et par vostre ordognance exposées. Sy vous supplie, monseigneur, monstrer audit seigneur de Contay playgne foy et crédance, pryant à Dieu qu'il vous doinst bonne vye et longue.

Escript de la main de vostre humble et obéissant,

CHARLES[2].

[1] *Mém.*, t. I, p. 381.

[2] Bibliothèque impériale de Paris, f. fr. 2907, f° 10.

Cette lettre renfermait la sentence de mort du comte de Saint-Pol. Il est d'ailleurs difficile de déterminer quelle était cette copie montrée par le sire d'Argenton, qui pouvait faire croire que le roi avait changé d'avis. Nous croyons toutefois pouvoir, avec quelque vraisemblance, présenter une hypothèse. Charles le Hardi, en sacrifiant le connétable à la haine du roi, put exiger deux choses, la première qu'on le laissât poursuivre librement ses desseins contre les Lorrains et les Suisses, la seconde qu'on lui remît toutes les villes qui formaient au nord le rempart de la royauté française. Sur le premier point, Louis XI n'élevait pas de difficultés ; mais sur le second la matière était bien plus grave. Il ne suffisait pas au duc de recevoir les principales forteresses du connétable, Ham, Bohain et Beaurevoir, mais il demandait de plus Saint-Quentin, qui était au roi, et le bruit courait qu'il exigeait aussi Tournay. Les habitants de Tournay s'en inquiétèrent. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au sire d'Argenton, à qui le roi avait accordé, l'année précédente, les francs-fiefs et nouveaux acquêts du Tournésis. Certes, si Tournay avait été remis au duc de Bourgogne, ce don serait devenu nul pour Commines, et il montra un grand zèle pour conserver à la France la vieille cité qui avait tour à tour résisté à Artevelde et répondu à l'appel de Jeanne d'Arc ; en effet, les consaulx consignèrent dans leurs registres l'expression de leur gratitude vis-à-vis du sire d'Argenton, « qui avoit tenu la main au bien de la « ville en obviant qu'elle ne fust aliénée [1]. »

[1] Les consaux avouent tout ce qui a été fait par M. Salomon Testelin, qui avait été député vers le roi pour obvier à ce qu'il ne fût préjudicié à la ville dans les traités qui se négociaient entre le roi et le duc de

La ville de Tournay, qui n'avait cessé d'être « fort affec-« tionnée au roy », resta donc à la France, et Charles le Hardi qui nommait, sans employer aucune expression amère, Philippe de Commines dans la lettre que nous avons reproduite, écoute peut-être la rancune qu'a fait naître le service rendu par le sire d'Argenton aux Tournaisiens,

Bourgogne. Ils autorisent les chefs et le conseil à faire pour cette cause telle gratuité qu'ils verront appartenir. (Séance du 31 octobre 1475.)

« Les dits chefs, attendu les paroles dites et promises au seigneur d'Argenton, qui avoit tenu la main au bien de la ville, en obviant qu'elle ne fust aliénée par les dites trèves, comme on doubtoit que les Bourguignons désiroient, ont ordonné ly faire présent d'une tapisserie de la valeur de XL livres de gros, de par la ville, affin que aussy, ès autres affaires de la ville, il ait icelle pour recommandée. » M. Gachard a publié cet extrait des registres des consaulx dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire,* t. XI, p. 341.

Commines demanda que cette somme fût payée comme décharge à un tapissier de Tournay qui lui avait déjà fourni une tapisserie :

« A Jehan Lebacre, tapisseur, en l'acquit et tant moins de ce que lui doit hault et puissant seigneur messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, conseiller et chambellan du roy nostre seigneur, pour et à cause de la promesse qui par mesdis seigneurs, les consaux, lui avoit esté faite, affin qu'il tenist la main envers le roy nostre dit seigneur, comme il fist au temps des trèves faictes en septembre l'an LXXV entre le roy nostre dit seigneur et monseigneur de Bourgogne, en obviant à ce que ceste dite cité ne fust donnée ou aliénée hors de la couronne, comme lors il estoit grant bruit que faire se devoit, et y contendoit ledit de Bourgogne, sicomme on disoit, qui eust esté contre les franchises et privilléges d'icelle ville et à la désolation et desplaisance de tout le peuple d'icelle, pour laquelle cause fut dit et offert donner audit sire d'Argenton une chambre de tapisserie de la valeur de XL livres de gros, laquelle somme ledit seigneur a voulu estre délivrée audit Lebacre tant moins d'aucune tapisserie que lui devoit, montant ladite somme à II^{c} IIII^{xx} livres. (Compte général de la ville de Tournay, 1er avril

quand il insère le 13 septembre 1475, dans la trève de Soleuvre, l'article suivant : « Èsdites présentes trèves et « abstinence de guerre, en tant qu'il touche les articles de « communication, hantise, retour et jouyssance de biens, « ne seront compris monsieur Baudouin soy-disant bastard « de Bourgongne, le seigneur de Renty, messire Jean de « Chassa et messire Philippe de Commines, ains en seront « et demeureront de tout forclos et exceptés [1]. » Commines assistait au conseil où fut approuvée la trève de Soleuvre [2]. « Les Bourguignons estoient fiers [3], » dit-il, et ceci peut s'appliquer à l'insertion dans cette trève de l'article qui le concernait. Mais cette trève, quelle qu'en fût la forme, n'en était pas moins avantageuse à Louis XI, car elle renfermait les articles secrets qu'il avait dictés, et Charles le Hardi, oubliant tout ce qu'il devait à Louis de Saint-Pol, ami et compagnon de son enfance, jurait « que « le premier des deux qui luy pourroit mettre la main « dessus, le feroit mourir dedans huit jours après ou le « bailleroit à son compaignon pour en faire à son plaisir. »

Tandis que Commines, s'emparant, au nom de Louis XI, de la part qui lui revenait, entrait à Saint-Quentin [4], Humbercourt « ennemi et malveillant du connestable [5], »

au 30 septembre 1476.) M. Vanden Broucque a bien voulu se livrer à des recherches qui n'ont pas été stériles : notre espoir toutefois à été déçu en ce qui touche les lettres de Commines, qui auraient pu avoir été conservées à Tournay.

[1] Commines, éd. Lenglet, t. III, p. 412.

[2] *Mém.*, t. I, p. 388.

[3] *Mém.*, t. I, p. 389.

[4] *Mém.*, t. I, p. 394.

[5] *Mém.*, t. I, p. 397.

exécutait l'ordre ou interprétait le silence de son maître en remettant le comte de Saint-Pol au roi de France. Celui-ci, de son côté, « pressa fort les juges [1] », et trois mois après la trève de Soleuvre, la tête de Louis de Saint-Pol tombait en place de Grève sous la hache du bourreau.

Commines, se préoccupait de ses intérêts personnels autant que de ceux du royaume, lorsqu'il conservait Tournay à la France : au milieu de ces sanglantes catastrophes, qu'il avait aidé à préparer, il ne perdait de vue ni ses rentes, ni ses biens. Il s'agissait pour lui, grâce à l'influence du roi, de percevoir dans la ville de Tournay « qui estoit sienne [2] », les revenus des francs-fiefs et des nouveaux acquêts auxquels il ajoutait un si grand prix ou de toucher tout au moins de ce chef quelque grosse indemnité [3].

[1] *Mém.*, t. I, p. 400.

[2] *Mém.*, t. II, p. 92.

[3] « Du rapport Jehan Maurre, greffier, retourné de devers le roy, à cause du droit des francs-fiefs et nouveaux acquests que aulcuns commissaires de par le roy avoient voulu lever et prendre sur les bourgois et manans de Tournay, de leurs fiefs estans au bailliage, nonobstant le procès sur ce pendant en parlement et les priviléges de la ville, affin qu'il pleust au roy les entretenir en leurs franchises, et du contredit que le seigneur d'Argenton y a baillié, disant ledit droit luy appartenir par don du roy, lequel ne se voelt déporter d'en avoir finance. » (17 septembre 1476.)

« *Les chiefs et conseil sont rechargiés d'aviser qu'il est sur ce de faire et de appeller les dis fiefvés pour contribuer à la despense qu'il s'en fera.* »

« De la response envoyée par escript à monseigneur d'Argenton, contenant que les consaux, veu leurs priviléges et le procès sur ce pendant, ne pooient composer à finance pour les nouveaux acquests dont il dist avoir le droit et qu'il contend lever sur les fiefs des manans, et des lettres que sur ce il a rescriptes, disant qu'il poursievra son droit par toutes voyes. » (15 octobre 1476.)

Cette fois, il eut à lutter contre les priviléges d'une antique et glorieuse cité, restée presque indépendante dans les grandes luttes des deux derniers siècles. Commines ne voulait « se déporter d'avoir finance. » Il déclarait qu'il poursuivrait son droit « par toutes voyes »; il était résolu « à contraindre les manans. » Néanmoins « il estoit bien

« *Les chiefs et le conseil en sont recharchiés pour en faire ce qu'ils adviseront estre le meilleur pour le bien de la ville.* »

« De le remonstrance des chiefs qui ont entendu que le seigneur d'Argenton, lequel maintient avoir le don du roy touchant les nouveaux acquests, non content des remonstrances à lui faictes des privilèges de la ville et du procès sur ce pendant en parlement, a obtenu nouvelle commission et fait revenir certains commis par dechà, pour, nonobstant lesdits procès, oppositions et appellations, constraindre les manans de la ville paier ledit droit des fiefs qu'ils possessent. » (19 novembre 1476.)

« *Les chiefs et le conseil en sont rechargiés, en appellant les fiefvés pour savoir de combien ils y voront contribuer pour selon en estre fait par le meilleure manière qu'ils verront estre à faire. Sur ce lesdis chiefs ont fait évoquier tous lesdis fiefvés à venir en halle par devers eulx, dont ne sont comparus que environ le nombre de XX, lesquels, estans en sy petite cantité, n'ont volu délibérer, ne consentir à faire contribution.* »

Le 26 novembre, les consaux décident qu'on assistera les fiévés par remontrances et requêtes, opposition et autres voies de justice, le mieux qu'il sera possible, sans faire grande dépense pour la ville.

« Le samedi VIIe jour du mois de décembre l'an mil IIII^c LXXVI furent messires les consaulx assamblés en la halle et à eulx monstrées unes lettres envoyées à messeigneurs les chiefs par maistre Simon Radin, conseiller et solliciteur de la ville de Paris, contenant que audit lieu de Paris estoit venu monsigneur d'Argenton, à présent vicomte de Touars et sénéchal de Poitou, et qu'il avoit amené avec lui aucuns commissaires nouveaulx pour venir par dechà constraindre ceulx de la ville tenans fiefs à payer au roy le droit des frans-fiefs et nouveaulx acquests, nonobstant le procès sur ce pendant entre le roy et ladite

« content entendre à aucun appoinctement et faire avoir à « la ville privilége de la franchise qu'elle prétendoit, moyen- « nant gracieuse finance, se on y voloit entendre. » Sur ces entrefaites, on reçut « de rigoureuses lettres » de Louis XI. La taxe fut levée par des commissaires, tandis que les bourgeois réitéraient leurs protestations.

ville en parlement, et avec ce contendoit ledit seigneur faire widier ledit procès par ladite court, à tout le moins sur le recouvrance; advertissant oultre par ledit maistre Simon que ledit seigneur, qui avoit le don du roy desdis frans-fiefs, estoit bien content entendre à aucun appointement et faire avoir à la ville privilége de la francise qu'elle prétendoit, moyennant gracieuse finance, se on y voloit entendre. »

Des quatre colléges des consaux, trois (les jurés, les échevins et les éwardeurs) consentent à faire contribuer la ville si l'on parvient à une transaction: le quatrième collége (les doyens et sous-doyens des métiers) s'oppose à toute mesure qui aurait pour but de faire payer la moindre somme par la caisse communale. — Le lendemain 8, les chefs font convoquer les fiévés qui sont au nombre de plus de cent; dix-sept seulement comparaissent et ne veulent point se porter forts pour les autres.

Le 7 janvier 1477, sur la remontrance faite par les nouveaux commissaires de rechef venus en la ville, les consaux, considérant les rigoureuses lettres du roi, déclarent vouloir obéir au souverain et chargent les chefs de faire aux commissaires toutes protestations et remontrances pertinentes pour la conservation du droit de la ville et des manans. Les chefs sont en outre chargés de requérir delai de trois jours seulement, afin de pouvoir réunir les fiévés. — Le même jour après-midi, les commissaires accordent le délai sollicité. Le lendemain, les chefs font convoquer les fiévés pour le jour suivant.

Le 9, comparaissent en la halle quatre-vingt trois fiévés qui désignent quelques-uns d'entre eux pour conférer avec les chefs et déterminer la part à payer par chacun d'eux afin d'obtenir privilége conservatif. Le même jour les chefs et les délégués des fiévés, après mûre délibération, proposent d'offrir mille francs.

Le 10, les consaux sont assemblés : les trois premiers colléges

Commines ne s'était point trompé quand il avait engagé Louis XI à ne pas s'opposer aux projets du duc de Bourgogne sur l'Allemagne. « Il y en eut, observe-t-il, quel-
« ques aultres, mieulx entendans ce cas et qui avoient
« plus grant congnoissance pour avoir esté sur les lieux,
« qui luy dirent qu'il souffrist audict duc soy aller heur-
« ter contre ces Allemaignes, disans que quant ledict duc
« aura prins une place ou mené à fin une querelle, il
« entreprendra une aultre, et n'est pas homme pour jamais
« se saouller d'une entreprinse, car plus estoit embrouillé
« et plus s'embrouilloit, et que mieulx ne se pourroit
« venger de luy que de le laisser faire[1]. » Meyer, contem-

acceptent la proposition et consentent à faire payer le surplus par la ville; les doyens (quatrième collége) ne veulent faire contribuer la ville que pour mille francs. Le même jour après-midi, les chefs offrent aux commissaires la somme de deux mille francs, pour éviter tous scandales et toutes vexations. Les commissaires n'acceptent pas et, après une nouvelle protestation des chefs, requièrent avoir sergent pour faire leur publication; toutefois, ils accordent délai jusqu'au 12, afin d'avertir les députés des fiévés.

Le 12, les fiévés convoqués par leurs délégués ne comparaissent qu'en petit nombre, ce qui ne permet pas de prendre quelque résolution. Par suite, les commissaires requièrent aux chefs obéissance, lieu et sergent pour faire leur publication et procéder à l'exécution de leurs lettres. On leur réitère les remontrances des droits de la ville, ajoutant qu'on veut obéir au roi sans empêcher de fait ladite exécution, mais on proteste contre eux de toute nullité, de non préjudice et de réparation. Nonobstant ce, les commissaires font faire ladite publication et procédent « à cueillier, prendre et lever ladite finance ».

Le 4 février, les consaux font de nouvelles protestations au sujet de l'impôt que lèvent les commissaires sur ceux qui possédent des fiefs relevant du prévôt de la commune.

[1] *Mém.*, t. I, p. 411.

porain de Commines à quelques années près, lui attribue ce sage conseil [1].

Dans les premiers jours de mai 1475 (v. st.), Commines accompagna le roi dans un pélerinage à Notre-Dame du Puy [2] : ce fut là qu'arriva la nouvelle de la défaite du duc de Bourgogne à Granson. « Le roi avoit « maints espies par pays, la pluspart despeschés de ma « main [3], » nous dit Commines, et il constate dans son récit « la très-grant joye » que le rapport de ces espions causa à Louis XI [4].

Les alliés du duc de Bourgogne subirent les conséquences de la journée de Granson. Soit que Louis XI promît « bonne « chière », soit qu'il menaçât « de pourvoir par force », il fit conduire le roi René près de lui à Lyon. Commines fut présent « à leurs premières paroles [5] », et le roi René, se remettant entre les mains de Louis XI [6], se vit réduit à accepter une pension et à lui abandonner son cher comté de Provence [7].

[1] Meyer, *Ann. Flandriæ,* f° 361 verso.

[2] *Recueil des ordonnances,* t. XIX, p. 418.

[3] *Mém.*, t. II, p. 11.

[4] Quelques jours avant la bataille de Granson, les ambassadeurs milanais avertirent le duc de Bourgogne de menaces sorties de la bouche du roi, qui étaient de nature à le remplir de méfiance et de soupçon. Gingins, *Dépêches des ambassadeurs milanais,* t. I, p. 283.

[5] *Mém.*, t. II, p. 17.

[6] Lorsque le duc de Bourgogne apprit l'arrivée du roi René à Lyon, il dit à l'ambassadeur de Milan que c'était un homme perdu, que le roi abrégerait sa vie ou ne le laisserait pas retourner en Provence. Gingins, *Dépêches des ambassadeurs milanais,* t. II, p. 129.

[7] Le duc Charles de Calabre, neveu du roi René, protesta contre cet acte de spoliation. Archives de l'empire à Paris, J. 257, 92.

Il ne resta au bon roi René qu'à se plaindre de ce qu'on ne lui donnait pas même ce qu'on lui avait promis, un peu d'argent pour se vêtir, du blé pour lui et de l'avoine pour ses chevaux. A qui s'adressaient ces tristes réclamations ? Non pas au roi, mais au sire d'Argenton, qui paraît de nouveau avoir reçu la charge principale de cette odieuse spoliation [1].

Commines restait investi de la confiance la plus complète du roi.

Vers le mois d'avril 1476, le duc de Milan, Galéas Sforza, envoya un bourgeois de Milan, homme de peu d'apparence, traiter avec Louis XI [2]. Il s'adressa à Commines et lui remit des lettres du duc de Milan. Commines raconta au roi tout ce que portait son message et fit obtenir au bourgeois de Milan une audience à laquelle il assista [3]. Ce bourgeois de Milan, à qui le roi fit un gracieux accueil [4], s'appelait Jean Blanco. Commines rapporte qu'il offrit au roi cent mille écus comptant s'il s'engageait à ne pas traiter avec le duc de Bourgogne et que le roi répondit qu'il ne voulait pas de son argent [5]: ce qui n'empêche pas Commines de rapporter ailleurs que Galéas remit cinquante mille ducats à Louis XI et qu'il en reçut lui-même trente mille « en don du « dict roy à qui Dieu face pardon. [6] »

[1] Archives de l'empire à Paris, J. 257, 90.

[2] Au mois de Janvier 1475 (v. st.) le duc de Milan avait conclu une nouvelle alliance avec le duc de Bourgogne. (*Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, pr. p. 355.) La bataille de Granson, survenue peu après, avait refroidi le zèle du duc de Milan.

[3] *Mém.*, t. II, p. 15.

[4] Lettre du 1er avril 1476. Gingins, *Dép. des amb. mil.*, t. II, p. 19.

[5] *Mém.*, t. II, p. 15.

[6] *Mém.*, t. II, p. 314.

Des documents officiels nous apprennent que ces négociations présentaient un caractère bien plus grave et qu'il ne s'agissait de rien moins que de réunir les hommes d'armes de France et de Milan pour surprendre et détruire le duc de Bourgogne dans les vallées de la Suisse [1]. Mais ces pourparlers restèrent sans résultat, et Galéas qui, peu de jours après, disait à un envoyé de Venise beaucoup de mal du roi de France [2], se rapprocha du duc de Bourgogne en le voyant s'allier à l'empereur, et alla même jusqu'à traiter avec lui d'une ligue contre la France [3].

La duchesse de Savoie qui, bien que sœur du roi, s'était toujours montrée l'alliée fidèle du duc de Bourgogne, avait aussi hésité un instant si elle ne l'abandonnerait pas. Après la journée de Granson, elle envoya un messager secret qui s'adressa à Commines. « Elle estoit très-saige et vraye sœur « dou roy nostre maistre et ne joingnit point franchement « à se séparer dudict duc, ne de son amytié, et sembloit « que volsist temporiser [4]. » Le roi lui fit faire par Commines « toutes bonnes réponses. »

Au mois de juin 1476, Commines sut le premier, avec le seigneur du Bouchage, la défaite de Charles le Hardi à Morat, et reçut à cette occasion un don de 200 marcs d'argent [5].

Commines apprit d'autres détails de la bataille de Morat, lorsque le prince de Tarente en fit en sa présence le récit au

[1] Lettre du duc de Milan, 1er avril 1476, Gingins, t. II, p. 20.

[2] Lettre du 27 novembre 1476, Gingins, t. II. p. 384.

[3] Voyez la lettre de Panigarola, 28 mai 1476. Gingins, *Dépêches des ambassadeurs milanais,* t. II, p. 193.

[4] *Mém.*, t. II, p. 19.

[5] *Mém.*, t. III, pr. p. 186.

roi de France [1]. Le prince de Tarente ajoutait qu'en quittant le duc la veille de la bataille, il l'avait fait par l'avis d'un médecin napolitain, nommé Angelo Cato, qui en ce moment servait le duc « de bon conseil », et qui ne manqua pas de prédire chaque fois ses défaites [2].

Tel est le récit de Commines, mais il importe de le compléter.

Le prince de Tarente avait suivi le duc de Bourgogne dans ses guerres de Suisse, espérant la main de sa fille ; mais Louis XI le gagna, probablement par l'entremise d'Angelo Cato, qui quitta Charles le Hardi vers la même époque. Le prince de Tarente, qui commandait le second corps de l'armée bourguignonne, accomplit sa défection en s'éloignant avec quatre cents chevaux la veille de la bataille de Morat [3] ; il est vrai qu'il laissait près du duc un chef de condottieri napolitains, nommé Campo-Basso.

L'habile médiation d'Angelo Cato fut magnifiquement récompensée.

Louis XI décora de la fleur de lys royale un missel d'or qu'il plaça dans l'écu d'Angelo Cato, en le créant archevêque de Vienne. Il n'eût tenu qu'à Angelo de chercher dans les souvenirs de la Rome païenne quelque autre emblême qui eut rappelé le nom et la vertu de Caton. Il aima mieux son missel d'or, et de cette phrase de Commines : « Le roi n'eust fait par force ce que par intelli- « gence il avoit eu [4], » il composa sa devise : *Ingenium*

[1] *Mém.*, t. II, p. 25.
[2] *Mém.*, t. II, p. 27.
[3] Gingins, *Dép. des amb. mil.*, t. II, p. 291.
[4] *Mém.*, t. II, p. 112.

superat vires, qu'il plaça, à Vienne, sur un palais magnifique, mais ses ouailles l'en chassèrent.

Commines, qui avait vu le jeune comte de Charolais consulter sur sa destinée le prévôt de Watten et qui, depuis, avait été le témoin des terreurs superstitieuses de Louis XI, avait en grande estime ces prophètes de la divination et de la nécromancie [1].

Angelo Cato avait annoncé la couronne de Naples au prince de Tarente, et celui-ci, à son tour, promit qu'il remettrait, le jour où il la ceindrait, quatre mille livres à Commines [2]. Vingt ans devaient s'écouler avant que le prince de Tarente devînt roi.

Commines avait aux bienfaits de Louis XI des titres aussi considérables que ceux d'Angelo Cato, et cette fois l'intervention du roi, en sa faveur, dans le procès que continuait à soutenir la maison de la Trémoïlle, devait dépasser tout ce qu'on avait vu jusqu'à ce moment. On sait déjà que Louis XI faisait reposer la confiscation des biens de la maison de la Trémoïlle sur l'absence du consentement royal lors du mariage de Françoise d'Amboise et de Pierre de Bretagne. Or, ce consentement n'était pas douteux, car il avait été donné par lettres royales. Il en existait un double à Talmont, dont Commines avait pu disposer, mais on avait appris qu'il y avait un autre texte original dans les archives du château de Thouars.

[1] Le duc de Bourgogne honorait, non moins que Louis XI, les astrologues, dont il faisait peut-être aussi ses espions : du moins il y en avait un à Berne au milieu de ses ennemis les Suisses, à qui il faisait une pension. (*Mém. sur l'hist. de Bourgogne,* p. 260.)

[2] *Mém.*, t. II, pp. 26 et 330.

Le 27 octobre 1476, Louis XI, tranchant de son autorité absolue la question qui se débattait au Parlement, publie une ordonnance où, après avoir rappelé que le vicomté de Thouars est le plus grand fief du Poitou et qu'il s'étend jusqu'aux îles situées dans l'Océan, il déclare le réunir à la couronne de France, attendu qu'il l'a acheté à Louis d'Amboise et que le transport qu'il en a fait à sa fille en vue de son mariage, est devenu nul par suite de la mort du duc de Calabre. Commines figure au nombre des témoins [1].

Dans une autre charte, où le premier témoin cité est de nouveau le sire d'Argenton, Louis XI déclare « en faveur « des grands et recommandables services que lui a faits et « continue chacun jour son amé et féal Louis Tindo, séné- « chal de Thouars, lui accorder droit de justice et de juri- « diction souveraine dans sa seigneurie de la Brosse-Guille- « gant. [2] »

Le droit du roi était affirmé ; le sénéchal de Thouars était gagné. Louis XI chargea Commines d'aller avec le sire de Bressuire visiter les archives de Thouars. On y trouva les lettres de Charles VII, qui approuvaient le mariage de Françoise d'Amboise. Commines voulait les détruire de suite : on les porta à Louis XI, qui les jeta au feu. Ceci se passait à Cande, et le souvenir de ce bourg auquel se rattachait celui d'une mauvaise action, resta gravé dans l'esprit de Commines. Parlant de son voyage en Lombardie et de

[1] *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 210.

[2] *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 210. De plus il fut nommé secrétaire du roi et devint plus tard premier président du Parlement de Bordeaux. D'après M. de la Fontenelle de Vaudoré, Louis Tindo devait tout au sire de la Trémoïlle et l'en récompensa par la plus noire ingratitude.

la ville de Vigevano où résidait un tyran, il se prend tout à coup à penser à Louis XI et à Cande, et il ajoute : « La ville « ne vaut point Saint-Martin de Cande qui n'est riens [1]. »

Ainsi se terminait par l'intervention violente et brutale de l'autorité absolue du roi, un débat que la magistrature, même sous Louis XI, eût probablement résolu dans un autre sens. Louis de la Trémoïlle forma d'abord, au nom de ses enfants mineurs, opposition, devant le Parlement, contre l'union du vicomté de Thouars au domaine de la couronne, faite par le roi « de son auctorité et puissance. » Mais cette résistance était pleine de périls. Louis de la Trémoïlle comprenait que le roi désirait « moult avoir et acquérir la vis- « conté de Thouars, ensemble la principauté et seigneurie « de Thalmondais et Berrye. » Louis XI avait chargé le bâtard du Maine de le lui déclarer. Il avait aussi envoyé le seigneur de Bressuire « le presser par grans importunités. » Louis de la Trémoïlle céda, « doubtant », comme il le dit lui-même, « encourir son indignation et malveillance, s'il ne « condescend à son vouloir. » Mais en même temps il déposa chez deux notaires, l'un de Montmorillon, l'autre de Poitiers, une protestation où, dans l'intérêt de ses enfants, il déclarait nul et non avenu tout ce qui se ferait en vertu d'un acte imposé par la violence ou la terreur [2].

On ne connaît pas de charte où Louis XI, qui venait de proclamer l'annexion irrévocable à la couronne du vicomté de Thouars, en ait disposé en faveur de Commines. Néanmoins, il paraît y avoir possédé une jouissance de fait, sinon

[1] *Mém.*, t. II, p. 450.

[2] Protestation du 8 janvier 1476 (v. st.) Archives du château de Thouars, communiquées par M. le duc de la Trémoïlle.

de droit, et dans plusieurs documents, le titre de vicomte de Thouars lui est attribué.

Quelques mois après, Louis XI, voulant assurer à Commines une autorité supérieure dans toute la contrée où s'étendaient ces domaines dont la légitime propriété était si douteuse entre ses mains, le créa successivement capitaine de Poitiers et sénéchal de Poitou [1].

Commines allait mériter ces importants bienfaits par de nouveaux services.

Quelques jours après la bataille de Morat, le duc de Bourgogne, craignant de voir l'influence de Louis XI succéder à la sienne au pied des Alpes, faisait enlever la duchesse de Savoie et donnait l'ordre de la conduire au château de Rouvre. Un gentilhomme piémontais, nommé Riverol, reçut alors de la duchesse un nouveau message plus pressant pour Commines. Celui-ci présenta Riverol au roi, et on organisa immédiatement une expédition pour délivrer la duchesse de Savoie, qui se rendit au Plessis et promit d'être désormais bonne Française. Commines eut la charge de toute cette négociation, et il rédigea les lettres par lesquelles le roi et la duchesse s'engagèrent mutuellement « à estre bons amys pour le temps adve-« nir [2]. » Nous ne connaissons que celles où Louis XI promet son appui à sa sœur. Commines y est cité comme témoin [3]. Il ne faut pas, du reste, au témoignage de Commines lui-même, prendre trop au sérieux ces protestations,

[1] Par lettres données au Plessis-lès-Tours le 24 novembre 1476. *Mém.*, t. III, pr. p. 60.

[2] *Mém.*, t. II, p. 38.

[3] *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, pr. p. 365 (2 novembre 1476).

car il nous apprend que l'amour que le roi portait à sa sœur, était subordonné à l'intérêt qu'il avait à la séparer de Charles le Hardi : « Elle estoit, dit-il en deux mots, « estimée pour le duc [1]. »

Au mois d'octobre 1476, le duc de Milan suit l'exemple de la duchesse de Savoie et se rapproche du roi de France [2].

A cette époque, le premier ministre du duc de Milan était un Calabrais aussi distingué par son talent que par son amour des lettres, nommé François, ou plutôt, comme on l'appelait communément, Cico Simonetta. Lorsqu'il remplaça l'émissaire secret envoyé à Louis XI par François de Petrasancta, ambassadeur officiel et d'un rang distingué, il le chargea de réclamer près de Commines les bons offices qu'il avait prêtés naguère à Jean Blanco. François de Petrasancta craignait un mauvais accueil de la part du roi : Commines le rassura en ces termes, dans une lettre qui semble avoir été écrite à Paris :

Monsegneur l'ambassadeur, je seray bien tost devers le roy, et y pense estre avant trois jours ou quatre et peut-estre bocoup plus bref, car j'atens d'eure en eure qui me mande. Il y a deux ans que je ne fus icy [3] : pour coy il faut que vous me tenés pour escusé, et ne vous sousyés mais tenés en repous des besongnes de vostre mestre ; car y ne se fera respons où vostre mestre ait honte, ny doumage, et ne parlés de vos besongnes à personne jusque à ma venue.

De la main du tout vostre
Commynes.

A Francisque de Petrasancta, ambassadeur du duc de Milan [4].

[1] *Mém.*, t. II, p. 12.
[2] Gingins, *Dép. des amb. mil.*, t. II, p. 384.
[3] Louis XI s'était rendu à Paris au mois d'octobre 1476.
[4] Collection de M. le chevalier Morbio, à Milan (sans date).

Commines fut, en effet, fort utile à l'ambassadeur milanais, comme le prouve la lettre suivante de Simonetta :

A monseigneur d'Argenton.

Nous savons par les lettres de François de Petrasancta, notre secrétaire, et par ce que nous avons éprouvé nous-même, quelle affection singulière vous portez à nous et à nos affaires, et avec quel zèle vous embrassez nos intérêts auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Nous vous en rendons les plus grandes grâces qu'il est possible ; nous vous prions de vouloir y persister, et nous ne doutons pas que vous ne le fassiez. Ledit François vous offrira de notre part une pièce de drap d'or et une chaîne d'or de ducat, non en présent, mais en témoignage de bienveillance. Daignez les accepter d'aussi bon cœur que nous vous les envoyons, ainsi que vous l'apprendrez par François de Petrasancta [1].

CICO [2].

Cependant Louis XI, d'accord avec les Médicis, continuait à entretenir de nombreux espions au delà les Alpes [3]. Parmi ceux-ci se trouvait probablement un facteur de la banque de Lyon dirigée par Lionetto de Rossi, qui fut arrêté à Gênes. Commines s'interposa au nom du roi pour que cette mesure rigoureuse ne fût pas maintenue, et François de Petrasancta adressa à ce sujet la lettre suivante au duc de Milan :

Monseigneur d'Argenton m'a dit au nom du Roi qu'il écrit à Votre Seigneurie pour la prier de vouloir bien par amour pour

[1] On lit au dos : *Gallice,* 1476, 29 octobre.

[2] *Archives de Milan,* (trad.) Document communiqué par M. Baschet.

[3] Per multa loca exploratores habebat quorum relatu mala infinita etiam insontibus deferebat. *Chr. Sab.* ap. mon. hist. patr. t. III, p. 655.

lui faire rendre la liberté à un facteur de son compère Lionetto, que Votre Seigneurie a fait mettre en prison à Gênes, car depuis que toutes les affaires sont terminées et que Sa Majesté et Votre Seigneurie sont réconciliées, il doit en être de même de Lionetto et des siens, surtout de Lionetto, qui est très-dévoué à Votre Seigneurie [1].

Les intrigues du roi de France en Italie allaient revêtir le plus grave caractère.

Louis XI, impie dans sa jeunesse, superstitieux plus tard, quand il crut étouffer ses remords et tromper Dieu, offrait le bizarre mélange d'une feinte dévotion et d'un sentiment égoïste qui rapportait tout au développement de sa puissance. Avant de se jeter aux pieds de saint François de Paule pour implorer ses prières et quelques jours de vie, il fait mettre le cardinal Balue dans une cage de fer et menace l'archevêque de Tours d'une inexorable vengeance. En 1476, il forme le projet de réunir tout le nord de l'Italie contre le Pape, dont les remontrances gênent son autorité absolue, et pour mieux réussir dans son dessein, il s'arroge le titre pompeux de réformateur de l'Église [2].

Le 8 janvier 1475 (v. st.), Commines assiste au conseil où le roi signe des lettres adressées au clergé, au sujet d'un concile qu'il veut assembler à Lyon pour la réforme des simonies et des abus, et où non-seulement il ordonne que les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques ne puissent pas quitter le royaume, c'est-à-dire se rendre à Rome, mais

[1] Archives de Milan (sans date).

[2] Il y eut à Orléans une assemblée du clergé que Louis XI harangua lui-même en l'exhortant à préparer la réunion du Concile qui devait siéger à Lyon pour s'occuper de la réforme de l'Église.

où il défend aussi la publication de toutes les bulles de Sixte IV [1].

Nous n'avons pas de détails sur l'assemblée du clergé qui eut lieu à Lyon. Nous savons seulement que ce fut dans cette ville, que le 15 juin 1476 Louis XI déclara, en présence de Commines, qu'il voulait que toutes les affaires concernant les bénéfices de France, fussent remises au cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, et qu'il n'y eût de bulles et provisions apostoliques valables que celles qui auraient passé par ses mains [2].

[1] *Ord.* XVIII, pp. 167 — 170 (au Plessis). On voit par le *Recueil des ordonn.* XVIII, pp. 184, 185, 1er et 11 mars 1475 (v. st.), que Commines était à cette époque avec Louis XI. Il l'accompagna à Valence au mois de mars 1475 (v. st.), *ibid.* p. 190.

[2] *Ord.* XVIII, p. 196. Le cardinal de Saint-Pierre *ad vincula* (Julien de la Rovère) était à cette époque tout dévoué à Louis XI. Celui-ci qui faisait écrire en 1477 : « Quant il plaira au roy, ceulx de Flandres ne « lui peuvent eschapper que leurs corps et leurs biens ne soient con- « fisqués envers lui et leurs âmes en danger par les censures de « l'Église, » chargea en 1478 le cardinal de Saint-Pierre de fulminer l'interdit, et c'est dans une lettre du cardinal de Saint-Pierre à Louis XI que je rencontre les lignes suivantes : Si le courrier que j'ay envoyé « en Flandres devers le duc d'Autriche, ne me apporte ma plénière « réception, je me retireray à Noyon... J'ai envoyé à Gand, à Bruges « et autres lieux de Flandres prescher ma venue et la cause d'icelle... « Je avertiray par mes lettres ceulx de Gand et des autres villes et « communautés de Flandres de la charge que j'ay du Saint-Siége. » Mais Maximilien avait adressé au Pape des représentations qui furent accueillies, et Doyac écrivit au cardinal de Saint-Pierre qu'il était trahi à Rome et l'engagea à recourir à d'autres moyens : « Au regard « de ceulx de Gand, ils haïssent tous ceulx du conseil du duc d'Au- « triche, et espéciallement ceulx de Bourgogne, et s'ils envoyent « devers vous et vous les povez gaigner, ils ont bien la puissance de « vous fere recevoir légat malgré le duc d'Autriche et tout son con-

Commines signe enfin, le 3 septembre 1476, d'autres lettres royales qui défendent à tous religieux, sous peine d'expulsion de l'ordre auquel ils appartiennent, de se rendre aux chapitres généraux hors de France [1].

Nous verrons plus tard comment il coopéra à l'exécution des projets dont il avait aidé à jeter les bases.

Au mois d'octobre 1476, le roi de Portugal vint à Tours. Commines fut chargé par Louis XI de conférer avec les conseillers portugais : négociations restées obscures et inaperçues en présence des grands événements qui s'accomplissaient ailleurs [2].

Tandis que Charles le Hardi assiégeait Nancy, « com« mencèrent plusieurs des siens à praticquer » avec le duc de Lorraine et avec les capitaines du roi en Champagne. L'un de ceux qui *pratiquaient*, étaient Campo-Basso, qui n'avait pas suivi le prince de Tarente en France: « Aux nostres practiquoit plus au vif, car tous« jours présentoit de tuer ou prendre son maistre [3]. » Selon Commines, Louis XI eut horreur de cette trahison, et ce fut en présence de Commines qu'il chargea le sire de Contay de tout révéler au duc [4]; mais celui-ci n'en voulut rien croire, « disant que s'il eust esté vray, le roy ne « luy eust point faict sçavoir [5]. » Ce récit est fort douteux.

« seil. » Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2909. Le cardinal Julien de la Rovère ceignit la tiare sous le nom de Jules II, en 1503.

[1] *Ord.* XVIII, p. 205.

[2] *Mém.*, t. II, p. 59.

[3] *Mém.*, t. II, p. 48.

[4] *Mém.*, t. II, p. 53. « Il machinoit, dit Commines, la mort de son maistre. » *Mém.*, t. II, p. 47.

[5] *Mém.*, t. II, p. 54.

D'après Commines, le duc de Lorraine et les défenseurs de Nancy connaissaient les projets de Campo-Basso, « et « n'eussent esté les dissimulations du dit conte, ils « n'eussent point tenu jusques lors [1] ». Campo-Basso, craignant que son complot ne fût découvert ou obéissant à un ordre de Louis XI [2], quitta le camp bourguignon, mais il y laissait plusieurs des siens, les uns pour donner le signal de la fuite, les autres pour avoir l'œil sur le duc et le frapper dans le désordre de la retraite. Nous aimons à croire, comme Commines l'assure, que ce n'est pas à cette noire trahison qu'il faut attribuer la mort du duc de Bourgogne; cependant il ne veut point en raconter la manière « pour ce qu'il n'y estoit point. » Ce qu'il en sait, il le doit à des seigneurs bourguignons qui ne purent porter secours à leur maître et parmi lesquels se trouvait le sire de Contay. Il n'hésite pas toutefois à avouer qu'il connaissait deux ou trois de ceux qui étaient demeurés au camp bourguignon pour tuer le duc [3].

Charles le Hardi avait péri : ce fut sa honte [4]. Louis XI

[1] *Mém.*, t. II, p. 61.

[2] Commines nous apprend que le duc de Lorraine avait gagné Campo-Basso et que Louis XI connaissait cette pratique. Ceci donne quelque intérêt à ces lignes d'une lettre du duc de Lorraine du 1er septembre 1476, adressée au seigneur du Bouchage. « J'envoie devers la « roy mon bailly d'Allemagne... Je vous prie qu'il vous plaise, touchant « les matières dont il vous parlera de ma part, vous employer et faire « ainsi que tousjours a esté et est en vous. » Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2907 fo 9.

[3] *Mém.*, t. II, p. 63.

[4] On lit, dans un manuscrit de la bibl. imp. de Paris, à la suite du traité de Consolation adressé à Marguerite d'Anjou par Chastellain, ces lignes relatives au triste dénouement des ambitieuses espérances

avait applaudi et vraisemblablement pris part à son infor-

de Charles le Hardi : « Il est vray qu'il fut ung duc de Bourgoigne qui fist de moult grans entreprinses tant en ce royaume comme en autres païs, et qu'il soit vray que lui vint en fantaisie, par l'ennortement d'aucuns seigneurs de son pays et autres, qu'il viendroit à grosse armée au royaume de France, ce qu'il fist. Et tellement vint, soubs une manière de faire acroire au peuple, qu'il vint, sans avoir encombrier, jusques à Saint-Denys, et entra dedans, et n'y demoura guères. Après s'en partist et vint devant Paris; de là passa Seine à Saint-Clou, et de là passa oultre et tira vers Chartres pour aller à Estampes. Lui estant à Estampes oyt dire que le roy de France venoit en bon païs pour chasser et bouter hors le dict Bourgoignon, qui eust esté destruit se ung chascun eust tenu bon. Et vint le dict roy à grant armée aborder le dict Bourguignon. Mais ung des principaux cappitaines du roy, qui avoit la fleur des hommes d'armes du dict roy, tourna le dos au roy et s'enfuyt, par quoy le dict Bourguignon gaigna la bataille. Tout fait et accordé enviers le roy, s'en retourna en son païs; et tantost après mist sus une grosse armée et vint passer à Péronne, et de là vint à Beauvais mettre le siége devant la ville, mais rien n'acquesta et s'en retourna par le païs de Caulx devant Rouen, où il ne fist riens. Et lui voiant que guères ne povoit gaigner, s'en retourna par le païs de Caulx, là où il brusla tous les villages par où il passa; et vint devant Ham là où il ne demanda rien, et de là à La Fère, qu'il prinst, et laissa garnison. Et puis s'en retourna, pour l'yver qui s'approuchoit, en son païs, et de là alla mener guerre en Liége, qu'il destruisist et ardist, comme Daignant (Dinant) et Liége et presque tout le païs. Après s'en alla mettre le siége devant Nus où il fut moult longuement, et non pourtant il ne gaigna riens et ne sceut oncques entrer dedans, et fallut qu'il s'en revinst en son païs. Et combien que ses gens estoient moult travaillés de tenir les champs et porter armes, il s'en partist de son païs et s'en alla en Lorraine pour le gaigner, mais à l'aide du roy le duc de Lorraine lui donna des grans empeschemens, combien que le dict duc de Bourgoigne estoit devant Nancy allé courre pour conquester aucune chose; mais le duc de Lorraine, accompagné de grans armées, vint sur lui de si grant courage qu'il desconfist l'armée, et fut tué le dict duc de Bourgoigne en la foulle, et gist à Nancy.

tune et à sa mort[1] : ce fut son honneur. « Ceulx qui « gaignent, en ont tousjours l'honneur,[2] » dit Commines, et ces mots terminent le récit de la sanglante journée de Nancy.

Ce fut le compatriote de Campo-Basso, Angelo Cato, qui annonça au roi la victoire du duc de Lorraine. En lui présentant à Saint-Martin de Tours ce symbole de fraternité chrétienne, que la liturgie appelle : la paix, il se borna à lui dire à voix basse : « Sire, vous avez la paix, le duc « de Bourgogne est mort[3]. »

Ce même jour, Louis XI, éperdu de joie[4], garda à dîner au château du Plessis les bourgeois de Tours à qui il s'était hâté d'apprendre cette grande nouvelle, et Commines, assis à la même table, se borna à regarder si ces bourgeois mangeaient de bon appétit, les soupçonnant de ne pas voir sans tristesse se briser le seul frein imposé aux tyranniques caprices du roi Louis XI « qui estoit fort

Doncques y a grant regart que qui veult faire guerre, il doit regarder se justement il doit faire, et assembler son conseil pour soy informer. Dont pour le présent n'en parleray plus et m'en tairay, et feray fin pour le présent. »

[1] Molinet accuse Louis XI :

Sur trèves accordées
Au père que je plains,
Il presta les souldées
Pour l'ochir sur les plains.
(Ms. 137, Bibl. de Tournay.)

[2] *Mém.*, t. II, p. 66.

[3] Selon une autre version, Angelo Cato avait déjà annoncé au prince de Tarente le désastre de Nancy trois jours avant qu'il s'accomplît.

[4] « Surprins de joie » dit Commines, *Mém.*, t. II, p. 71.

« craint.[1] » On ne trouve, du reste, chez Commines aucun témoignage d'affliction au sujet de la mort d'un prince qui avait été son ami et son compagnon de jeunesse.

« Au lever de table, raconte-t-il, le roy se tira à part et « donna à aucuns des terres que avoit possédées le duc de « Bourgogne. » Il est probable que Commines obtint quelque chose, car il fut chargé de se rendre, ainsi que le bâtard de Bourbon, dans les États du duc avec « les « pouvoirs nécessaires pour mettre en son obéissance tous « ceulx qui s'y vouldroient mettre[2]. » A peine avait-il voyagé une demie journée, qu'il rencontra des messagers porteurs de lettres d'un médecin portugais et d'un page espagnol du duc de Bourgogne : la triste fin de leur maître était confirmée.

Commines et le bâtard de Bourbon arrivèrent aux faubourgs d'Abbeville. Ils avaient envoyé avant eux un messager offrir des dons et des pensions aux magistrats de la ville; mais le peuple ouvrit lui-même les portes, et les magistrats n'eurent rien « pour ce que les places ne furent « point rendues par eulx[3]. »

D'Abbeville, Commines se dirigea vers Doullens. Ce fut de là qu'il fit sommer la ville d'Arras « chief d'Artois, « ancien patrimoine des comtes de Flandre, qui de tout « temps avoit acoustumé d'aller à fille comme à fils. » Commines le savait bien. Il invoqua le droit de confiscation et bien plus que ce droit : les menaces de la force contre

[1] *Mém.*, t. II, p. 73.

[2] *Mém.*, t. II, p. 74.

[3] Nous avions ce pouvoir du roy. *Mém.*, t. II, p. 75.

un pays privé de son seigneur et abandonné sans défense. Une entrevue eut lieu à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, entre Commines d'une part, et de l'autre, les sires de Ravestein et de Crèvecœur, qu'accompagnaient pluiseurs bourgeois d'Arras. Ceux-ci alléguaient l'ancienne coutume du pays et la trève conclue entre le roi et le duc. « Nos paroles ne « furent point trop longues, dit Commines, car nous nous « attendions bien d'avoir ceste responce. Mais la princi- « palle occasion de mon allée aux dicts lieux, estoit pour « parler à aucuns particuliers de ceulx qui estoient là et « pour les convertir pour le roy. J'en parlay à aucuns, qui « tost après furent bons serviteurs du roy. [1] » En effet, ce jour là Commines corrompit Philippe de Crèvecœur qui ne tardera pas, lui aussi, à rejoindre Louis XI [2], et Commines peut ajouter : « Le tout, en ceste maison de Bourgogne, « estoit mort ou tourné des nostres, ou peu s'en failloit : « j'entends de grans personnaiges qui l'eussent sceu con- « seiller et ayder [3]. »

Commines, étant retourné près du bâtard de Bourbon, apprit que le roi les suivait et qu'il avait fait écrire, tant en son nom qu'au nom de ses serviteurs, plusieurs lettres pour faire venir près de lui ceux à l'aide desquels il espérait réduire ce pays en son obéissance. Louis XI se dirigeait

[1] *Mém.*, t. II, p. 78.

[2] *Mém.*, t. II, pp. 83 et 236. C'est à la date du 17 juillet 1477 qu'on rencontre dans les *escroes* de la maison de Bourgogne la radiation en termes flétrissants du nom de Philippe de Crèvecœur. Le 6 novembre 1477, Antoine de Crèvecœur écrivit à Louis XI que les habitants d'Arras sollicitaient la grâce de devenir ses sujets. (Archives de l'Empire à Paris).

[3] *Mém.*, t. II, p. 236.

vers Péronne, lorsqu'il reçut les lettres les plus touchantes de la jeune et malheureuse orpheline qu'il avait vu naître, alors que, malheureux lui-même, il trouvait un asile à la cour de Bourgogne : « Très-redoubté seigneur, lui écri-« vait-elle, si humblement que plus povons, nous nous « recommandons à vostre bonne grâce. Nous avons en « ferme crédence que vostre bonté et clémence sera telle « envers nos désolées personnes, que vous garderez de « toute oppression ceste maison de Bourgogne en laquelle « vous vous estes volu tenir. Il ne nous porroit cheoir en « pensée que en voulsissiez estre le persécuteur, meisme-« ment de moi Marie à qui vous avez fait tant d'honneur « que m'avez levée des saints fonts de baptesme [1]. »

Louis XI refusa d'écouter les porteurs de ce message. Il avait hâte d'arriver à Péronne dont les portes allaient lui être ouvertes par un autre traître, Guillaume de Bische, « homme de fort petit estat, enrichi et eslevé en auctorité « par le duc Charles de Bourgogne [2]. »

Comment les capitaines bourguignons eussent-ils pu résister aux séductions de Louis XI ? « S'il y avoit dedans « quelque forte place ung capitaine qui eust povoir de la « bailler pour argent et qu'il vosist praticquer avec le roy, « il povoit estre seur qu'il avoit trouvé marchant, et ne « l'eust-on sceu espoventer à luy demander grant somme, « car libérallement l'accordoit [3]. »

Commines s'était rendu dans un village près de Péronne ;

[1] Voyez toute cette lettre si touchante, si pleine d'angoisse et de détresse, dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XXI.

[2] *Mém.*, t. II, p. 96.

[3] *Mém.*, t. II, p. 208.

il y dîna avec le roi qui lui reprocha de ne rien avoir fait à Arras et se vanta de ce que son barbier Olivier lui avait promis de lui livrer la ville de Gand. Le sire du Lude, confident intime de la pensée du roi, ajouta quelques railleries qui blessèrent Commines, et celui-ci se contenta de répondre qu'il doutait fort du succès de la mission de maître Olivier en Flandre.

Deux partis s'étaient formés à la cour du roi et sans doute depuis le moment où Louis XI, portant son ambition vers la Flandre, avait cru devoir consulter tour à tour deux Flamands qui vivaient près de lui. L'un était Commines; quel était l'autre? Le barbier Olivier, fils et petit-fils de valets investis du monopole des jeux de hasard dans quelques villes de Flandre, qui, comme ses ayeux, portait le surnom caractéristique de Necker qu'on traduisait par le Diable ou le Mauvais, c'est-à-dire le Malin [1]; mais Louis XI, grand chasseur, l'avait nommé Olivier le Daim en l'anoblissant [2]. Toutefois, au lieu de lui donner pour écusson des emblèmes empruntés à l'art cynégétique, comme il l'avait fait pour plusieurs de ses favoris [3], il avait cru rendre un hommage plus éclatant à sa sagesse en y plaçant un rameau d'olivier qui devait un jour se dessécher au vent patibulaire de Montfaucon.

[1] Synonyme de démon au moyen âge.

[2] Je ne sais quel nom Louis XI donna à un autre transfuge, porté sur la liste de ses pensionnaires avec cette désignation : « Odet devant dict Dos d'Asne. » Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2900.

[3] Le chancelier Pierre Doriole portait d'azur à trois vols d'oiseau d'or; le grand maître de l'artillerie, Tristan l'Hermite, d'argent à une tête de cerf de sable; Jean du Fou, d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée de deux éperviers affrontés d'argent. Lescun écartelait d'une fleur de lis et de quatre lapins courants d'argent.

Commines était d'avis que le roi devait étendre sa puissance « par bon tiltre ou par mariage[1], » par bon titre en accordant à l'héritière de Charles le Hardi une protection dont on réglerait les conditions, ou par mariage en lui faisant épouser quelque prince de la maison de France.

Olivier soutenait en son dur et énergique langage le parti qui allait le mieux à son caractère : celui de la violence fondé sur son orgueil et sa présomption[2]. Il se croyait appelé à déchirer les vieilles franchises de la cité de Tournay[3] et se flattait de planter sur le Marché du Vendredi, à Gand, la bannière des *leliaerts*.

[1] *Mém.*, t. II, p. 80.

[2] *Mém.*, t. II, p. 83.

[3] Il y avait à Tournay beaucoup de bourgeois plus favorables à la maison de Bourgogne qu'au roi de France. Philippe le Bon, aussi bien que Charles le Hardi, avait convoité l'annexion de Tournay. En 1423, le roi d'Angleterre, de l'avis du duc de Bedford, avait cédé au duc de Bourgogne les villes de Tournay, Montdidier, Roye et Péronne ; mais la ville de Tournay resta fidèle à Charles VII et conserva ses vieilles franchises. « Savoir faisons, porte une charte du duc de Bourgogne du 9 septembre 1423, que pour ce que la dite ville de Tournay n'est pas pour le présent à mondit seigneur (le roi d'Angleterre), nous promettons par la foi et serment de nostre corps et nostre parole de prince, de faire diligence et nostre loyal povoir de réduire et remettre ladite ville de Tournay et les manans et habitans d'icelle en la bonne obéissance et subjection de mondit seigneur, dedans le premier jour du mois de juillet prouchainement venant; et s'il advenoit que dedans ledit premier jour d'icellui mois ne le pourrions faire et il plaisoit à nostre dit seigneur et à nostre dit frère le régent entendre par puissance ou autrement à la réduction de ladicte ville de Tournay, nous promettons loyalement, en bonne foy et parole de prince, de y aidier à notre povoir. » (Archives de l'empire, à Paris, J. 249.) A la fin du XVe siècle, Louis XI n'est plus l'objet du dévouement que Tournay avait montré pour Charles VII. En 1463, à ce que raconte Adrien de

Louis XI croyait son barbier. Il disait tout haut à Commines à quels seigneurs d'Allemagne il donnerait la Hollande et le Brabant; il ajoutait quels étaient ceux dont il voulait faire des comtes de Hainaut ou de Namur. « C'estoit, assurait-il, la voie la plus utile. » — « Quant « au monde, observa Commines, il y avoit grande appa- « rence en ce que le dit seigneur disoit; mais quant à « la conscience me sembloit le contraire.[1] » Cette fois, Louis XI, bien qu'il fût l'un des princes les plus sages et les plus subtils de son temps, se trompait, et la conscience de Commines était mieux servie par son habileté que la conscience du roi. N'y avait-il pas toutefois chez Commines un autre mobile que le devoir? Ne subissait-il pas plutôt quelque sentiment de jalousie, témoin la phrase où il blâme « la charge donnée par ce saige roi à ce petit person- « naige, inutile à la conduite de si grant matière[2]? »

Ce fut en vain que Commines essaya de faire prévaloir son influence et ses conseils. Il venait de recevoir un chevalier du Hainaut qui était de ses parents et qui lui apportait des nouvelles de plusieurs autres seigneurs à qui Commines avait écrit pour les engager à entrer au service du roi [3]. Il avait même en leur nom « fait ouverture au roi

But, les Tournaisiens lui refusèrent l'entrée du château. Olivier le Diable les engagea à envoyer des députés à Paris : Louis XI les retint pendant six ans prisonniers à la Bastille.

[1] *Mém.*, t. II, p. 85.

[2] *Mém.*, t. II, p. 96.

[3] Commines avait conservé des relations dans les États du duc de Bourgogne. *Mém.*, t. I, p. 319.

Une dame que Commines connaissait bien (ce sont ses expressions, *Mém.*, t. I, p. 326), favorisait les intérêts de Louis XI en Artois.

« en deux mots de bailler les principales villes et places « du pays de Henault. » Le roi fit appeler le chevalier; mais il l'écouta peu et le renvoya au seigneur du Lude, avec lequel il n'entra pas « en grand marchandise [1]. » Comment se seraient-ils entendus? Le sire du Lude lui demandait ce que lui donneraient les villes du Hainaut, et le chevalier transfuge, de son côté, n'était venu « que « pour faire son prouffit et s'enrichir. » Enfin, le roi déclara à Commines que ceux dont il lui proposait les services, « n'estoient gens tels qu'il lui falloit. » A peine lui permit-il de lui donner par écrit les noms des personnages « qui s'estoient tournés de son parti, » grâce à son intervention, et qui avaient reçu des promesses de dons et de pensions [2]. Il avait hâte d'entrer à Péronne, et se penchant à l'oreille du seigneur d'Argenton, il lui donna l'ordre bien sévère et bien inattendu de se rendre en Poitou et aux frontières de Bretagne. Les nouvelles railleries du sire du Lude y ajoutèrent une humiliation de plus. C'était

Commines ne la nomme pas. Il s'agit peut-être de la dame d'Humières, dont la fille épousa Jean de Bische. Philippe d'Humières était petit-fils de Gilles de Nédonchel, qui avait épousé Marie de la Clyte.

[1] *Mém.*, t. II, p. 88.

[2] Quels étaient ces parents de Commines? Il serait difficile aujourd'hui d'arriver à quelque certitude. A coup sûr ce n'étaient ni sa cousine, Jeanne de Commines, qui disait, en parlant du dauphin, qu'on avait besoin « d'ung homme et non pas d'un enfant; » ni Jean d'Halewyn, mari de Jeanne de Commines. Jean d'Halewyn habitait le château de Commines. Il était resté fidèle à l'héritière de Charles le Hardi, et pouvait rappeler avec fierté qu'à Gavre il combattait aux côtés de Philippe le Bon avec quarante-quatre chevaliers et écuyers de son nom et de ses armes, et que trois de ses frères étaient morts sous le même drapeau, l'un à Montlhéry, l'autre à Nancy, le troisième à Guinegate.

« un homme très-plaisant qui sçavoit bien complaire au « roy et qui ne craignoit jamais à abuser, ne à tromper « personne [1]. — « Quoi ! dit-il au sire de Commines qui « montait à cheval, vous en allez-vous à l'heure que vous « devez faire vos besongnes ou jamais, veu les grandes « choses qui tombent entre les mains du roy, dont il peult « agrandir ceux qu'il ayme ? Au regard de moy, je me « attens d'estre gouverneur de Flandres et de m'y faire tout « d'or. [2] » Le seigneur du Lude (il mérita ce jour là son surnom de Maître Jean des Habiletés), riait fort en parlant ainsi, mais Commines n'avait nulle envie de plaisanter, et il se contenta de répondre qu'il espérait que le roi ne l'oublierait point. Triste page dans ce beau livre si plein d'observations profondes, qui a pour titre : *les Mémoires de messire Philippe de Commines.*

Ce fut en effet à Saluy-lez-Péronne, le 2 février 1476, (v. st.) que Louis XI, prenant en considération « les grans « sens, vaillance, loyauté, prudhommie et bonne diligence, « ainsi que les continuels, louables et recommandables ser- « vices du seigneur d'Argenton, » lui accorda la charge de capitaine du château de Poitiers [3] : faible prétexte pour voiler une cruelle disgrâce. Pourquoi Louis XI congédiait-il Commines avant d'entrer à Péronne ? C'était parce qu'il y attendait d'autres ambassadeurs de Marie de Bourgogne, le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, chargés de lui dire « que ce qu'il luy plairoit faire conduire envers elle, « passast par leurs mains [4]. » Il voulait négocier avec eux

[1] *Mém.*, t. II, p. 87.
[2] *Mém.*, t. II, p. 87.
[3] *Mém.* III, pr. p. 63.
[4] *Mém.* II, p. 114.

seuls, et Commines l'eût gêné. Hugonet et Humbercourt étaient « de notables et sages personnages,[1] » dit Commines. Le roi mit grand peine à les gagner. Ils prêtaient l'oreille à ses offres et promettaient de le servir dans le sens indiqué par Commines, c'est-à-dire en ce qui touchait le mariage de Marie de Bourgogne [2] ; mais cela ne suffisait pas à Louis XI. Ce n'était pas assez que Hugonet et Humbercourt eussent consenti à ce qu'on lui livrât la cité d'Arras, qui commandait la ville : « il se mescontentoit d'eux parce que « dès lors ils ne demouroient en son service ; » il voulait les forcer à venir, eux aussi à l'exemple de Commines, briguer ses largesses comme prix d'une trahison déclarée ; et pour atteindre ce but, n'ayant point d'argent à faire saisir chez Jean de Beaune, il révéla aux députés des communes de Flandre, les négociations secrètes entamées avec eux et la part qu'ils avaient prise à la reddition de la cité d'Arras. Il espérait conduire ainsi avec moins d'hésitation Hugonet et Humbercourt dans son camp où Guillaume de Bische, autre traître, les attendait : il ne devait que préparer leur supplice, et la jeune princesse, indignée et bien résolue à ne

[1] « Ung des plus saiges chevaliers et des plus entendus que je con- « gneus jamais, » dit Commines en parlant d'Humbercourt. *Mém.*, t. I, p. 125. Hugonet était en relation avec Jean Vanden Driessche, qui rendait compte de tout à Louis XI. Duclos, pr. p. 387.

[2] Louis XI demandait aux communes flamandes qu'elles remissent mademoiselle de Bourgogne « en sa garde et tutelle. » Pour atteindre ce but, il flatta pendant quelque temps leurs ambassadeurs. Tantôt il buvait « à ses bons sujès de Gand ; » tantôt il disait qu'il avait pleine confiance en eux, qu'il entrerait volentiers dans leur ville avec une escorte de six chevaux, qu'il était bien résolu à procéder « par dou- « ceur et non par rigueur. » Voyez l'intéressante relation que j'ai publiée, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 515.

pas reprendre les négociations relatives à son mariage en France [1], écrivit à Maximilien d'Autriche pour lui offrir sa main et réclamer son appui [2].

Le séjour de Commines au Poitou ne fut pas de longue durée.

Lorsque Olivier le Diable eut échoué dans sa mission à Gand et que l'échafaud eut été rougi du sang d'Hugonet et d'Humbercourt, Louis XI céda aisément au désir d'utiliser en Bourgogne l'habileté et les talents de Commines qu'il avait dédaignés dans les affaires de Flandre. Pour lui faire oublier sa disgrâce, il lui céda une part des dépouilles sanglantes du duc de Nemours, c'est-à-dire tous les biens que celui-ci possédait dans le bailliage de Tournay [3]. Quelques mois plus tard, il lui donna une mission moitié politique, moitié militaire, et l'envoya en Bourgogne à la tête des pensionnaires de sa maison pour maintenir l'ordre dans cette province à peine conquise. Presque aussitôt après, afin de témoigner hautement que Commines avait recouvré toute la faveur dont il jouissait naguère, il lui envoya le

[1] *Mém.*, t. II, p. 175.

[2] *Mon. Habsb.* (1477). Commines est peu favorable à cette alliance. « Les Allemans sont fort rudes et vivent rudement » . *Mém.*, t. II, p. 181.

[3] Ce don fait à Arras au mois de septembre 1477, comprenait 262 livres 10 sous 11 deniers de rente annuelle, hypothéquée sur des biens dans le Tournésis provenant du duc de Nemours. *Mém.*, t. III, pr. p. 67. Cette fois encore, il y eut opposition au Parlement, et la lettre royale fut enregistrée « de expresso mandato regis et iteratis « vicibus facto. » *Mém.*, t. III, pr. p. 73.

Le 8 décembre 1479, dans une charte où Commines figure comme témoin, Louis XI permit aux bourgeois de Tournay de fabriquer des gros d'argent semblables à ceux de Paris. *Recueil des ordonnances*, t. XVIII, p. 310.

collier de son ordre que Lescun avait reçu dès 1472. On lit en effet dans un compte de cette époque : « Un « collier d'or de l'ordre, envoyé par messire Poncet de « Rivière à messire Philippe de Commines en Bourgogne. » (janvier 1477, v. st.). Poncet de Rivière, qui était chargé de remettre ces insignes de l'honneur comme prix de la trahison, était lui-même un traître qui avait abandonné tour à tour le roi de France pour le duc de Bourgogne et le duc de Bourgogne pour le roi de France [1].

Le seigneur de Craon, nommé gouverneur de Bourgogne par Louis XI, était, comme le roi Édouard IV, « un homme « fort gras [2]... Il faisoit très-bien ses besongnes. [3] » Trop bien sans doute, car Commines ajoute : « Les grans pilleries « qu'il avoit faites audict pays estoient, à la vérité, trop « excessives [4]. » Le sire de Chaumont, qui le remplaça, était « un très-vaillant homme sage et diligent [5], » qui s'occupait de pratiquer non-seulement les Allemands et les Suisses [6], mais aussi les seigneurs qui défendaient Dôle : ce qui ne l'empêchait pas de faire lui-même ses besognes non moins bien que le sire de Craon : « Ung prince doigt bien « avoir l'œil quels gouverneurs il met en ung pays nou- « vellement joinct à sa seigneurie [7]. »

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 189. Lisez 1477 au lieu de 1476. En 1476 (v. st.), les Français n'occupaient pas la Bourgogne, et Commines se trouvait ailleurs.

[2] *Mém.*, t. II, p. 191.

[3] *Mém.*, t. I, p. 195.

[4] *Mém.*, t. II, p. 190.

[5] *Mém.*, t. II, p. 191.

[6] *Mém.*, t. II, p. 191.

[7] *Mém.*, t. II, p. 3.

Dans les premiers temps, les envoyés du roi affectèrent de se présenter en Bourgogne en amis plutôt qu'en conquérants, et l'on respecta les priviléges des villes, mais cela ne dura guères. Le 3 mai 1478, le maire de Dijon, ayant assemblé le conseil, fit connaître que les seigneurs de Bressuire et d'Argenton, alléguant l'intérêt de la sûreté de la ville, en réclamaient les clés. Il fallut bien céder. On fit faire de nouvelles clés qu'on remit aux envoyés du roi et qui leur ouvraient l'entrée non-seulement de la ville, mais aussi des tours où se trouvait l'artillerie. Quatre jours après, le conseil fit offrir au sire de Commines deux muids de vin et une émine d'avoine [1]. Ce présent assez modeste fut-il le seul? Comment les habitants de Dijon se concilièrent-ils la protection de Commines? Nous l'ignorons, et Commines n'indique que vaguement les motifs qui abrégèrent son séjour en Bourgogne : « Le roy, dit-il, m'en feit partir pour quelque lettre « qu'on luy escripvit que j'espargnoye aucuns bourgeois de « Dijon, touchant le logis des gens d'armes. Cela, avec « quelque autre petite suspection, fut cause de m'envoyer « très-soubdainement à Florence [2]. »

[1] Registre du conseil de la ville de Dijon, 1478, f° 18. (Communication de M. Beaune.)

[2] *Mém.*, t. II, p. 197.

IV

AMBASSADE DE COMMINES A FLORENCE.

Commines porte fort haut l'habileté des négociateurs qu'employait Louis XI, et qui, selon son expression, étaient « de sa nourriture [1]. »

Quel est, selon Commines, le rôle des ambassadeurs? Ce sont eux qui *pratiquent les marchés* et qui cherchent à leur donner « quelque bonne couleur et ung peu apparente [2]. »

Quels hommes faut-il employer comme ambassadeurs? « Ceulx qui ont receu quelque grâce ou bienfait, mais « surtout saiges gens [3]. »

[1] *Mém.*, t. I, p. 267.

[2] *Mém.*, t. I, p. 208.

[3] Commines ajoute : « Ce n'est pas chose trop seure de tant d'allées « et venues d'ambassades, car bien souvent se traitent de mauvaises « choses. (*Mém.*, t. I, p. 264.) Telles assemblées et communications « sont bien dangereuses, par espécial pour celluy qui est en plus « grande apparence de cheoir. » (*Mém.*, t. I, p. 82.)

Du reste, le devoir des rois est de choisir des ambassadeurs capables de servir avec zèle leurs intérêts, et ils ont à se garder avec le même soin de ceux qu'on leur envoie : c'est ce que Commines explique avec quelques développements :

« Ceulx qui viennent des vrays amys et où il n'y a point de matière « de suspection, je seroye d'avis qu'on leur feit bonne chière... Si les « ambassadeurs secrets ou publics viennent de par princes où la « hayne soit telle comme je l'ay veue continuelle entre tous ces sei-

Quelles seront leurs qualités? « En telles chose fault « gens complaisans et qui passent toutes choses et toutes « parolles pour venir à la fin de leur matière [1]. »

« Tels ambassadeurs vouloit nostre roy, » observe Commines, qui, entre tous les ambassadeurs de Louis XI, fut le plus illustre et le plus habile.

Les députés des États d'Italie jouissaient à juste titre d'une haute réputation : leur envoyer un négociateur comme Commines, c'était, tout en servant l'intérêt de la France, leur rendre un éclatant hommage.

Louis XI avait entendu raconter que Florence devait ses lois à Charlemagne, et il se plaisait à le rappeler. C'était à

« gneurs dont j'ay parlé icy devant, en nul temps il n'y a grant « seureté, selon mon advis. On les doibt bien traicter et honnorable- « ment recueillir : comme envoyer au devant d'eulx et les faire bien « logier et ordonner gens seurs et saiges pour les accompaigner, qui « est chose honneste et seure ; car par là on sait ceulx qui vont vers « eulx et garde-l'on gens légiers et mécontens de leur porter nou- « velles. Je les vouldroye tost ouyr et despescher, car ce me semble « très-mauvaise chose que de tenir ses ennemys chez soy : de les faire « festoyer, deffrayer, faire présens, cela n'est que honneste. Et me « semble qu'on doibt ouyr tous messaiges et faire faire bon guet quels « gens iroient parler à eulx, tant de jour que de nuit, mais le plus « secrettement que l'on peult. Et pour ung ambassadeur qu'ils m'en- « voyeroient, je leur en envoyeroye deux, car vous ne scauriez envoyer « espie si bonne, ne si seure... Si vos gens sont deux ou trois, il n'est « possible qu'on se sceust si bien donner garde que l'ung ou l'aultre « n'ait quelques parolles à quelqu'un. Ung saige prince met tousjours « peine d'avoir quelque amy avec partie adverse... On pourra dire que « vostre ennemy en sera plus orgueilleux. Il ne m'en chault. Aussi « scauray-je plus de ses nouvelles, car, à la fin du compte, qui en aura « le prouffit, en aura l'honneur. En ces cas-icy les plus saiges gagnent « tousjours. » (*Mém.*, t. I, p. 264.)

[1] *Mém.*, t. I, p. 267.

lui que Donato Acciaiuoli avait fait hommage de son histoire de l'immortel empereur des Francs. Il recevait tête nue les ambassadeurs florentins, qui lui parlaient couverts et à qui il disait : « Vous êtes mes meilleurs « amis [1]. » Un autre jour, il chargea le seigneur du Bouchage de faire venir auprès de lui un jeune Florentin, afin de bien connaître les coutumes de son pays et de pouvoir donner meilleur ordre au fait de la justice et de la police en France [2]. Pour mieux montrer son affection aux Médicis aussi bien qu'aux Sforza, il leur avait permis d'ajouter à leur écu trois fleurs de lis [3].

Louis XI avait, pendant quelque temps, montré moins de sympathie pour les Vénitiens, car, à plusieurs reprises, il avait mis obstacle au développement de leurs relations commerciales [4]. Cependant, il avait conclu le 9 janvier 1477 (v. st.) un traité d'alliance et d'amitié avec la République de Venise, qui avait promis de n'aider aucun ennemi de la

[1] Voyez là relation si intéressante de l'ambassade de Philippe de Médicis en France, en 1461, publiée par M. Milanesi dans l'*Archivio storico Italiano*. Les envoyés florentins eurent quelque peine à reconnaître le roi, tant ses vêtements étaient simples. L'un d'eux, Pierre de Pazzi, fut armé chevalier de la main de Louis XI, et presque tous reçurent, outre divers présents, le titre de conseiller ou de chambellan. Donato Acciauoli partagea les mêmes honneurs : son hommage avait été accueilli fort gracieusement, *con buone parole*.

[2] Duclos, *Histoire de Louis XI*, pr. p. 449.

[3] Commines, éd. Lenglet, t. II, pp. 556 et 639.

[4] Les Vénitiens, de leur côté, aimaient peu Louis XI : « Les Vénitiens, écrit Leonardo Botta au duc de Milan, redoutent l'esprit remuant et entreprenant du duc de Bourgogne, mais ils craignent encore bien plus le roi de France, qu'ils tiennent pour ambitieux et méchant (el quale baptizano per inquieto et maligno). » Gingins, *Dépêches milanaises*, t. I, p. 281.

France, sauf ses engagements avec le duc de Milan et la seigneurie de Florence. Commines, qui se préparait alors à partir pour la Bourgogne, fut l'un des témoins de cet acte important[1]. Quelques années encore s'écouleront avant qu'il représente Charles VIII à Venise. En 1478, il ne sera que l'ambassadeur de Louis XI à Florence.

La situation de l'Italie n'avait jamais été plus grave.

Le 26 décembre 1476, Galéas Sforza avait été assassiné à Milan par Jean Lampugnani[2]. Julien de Médicis l'avait été le 26 avril 1478 à Florence par les Pazzi.

[1] *Recueil des ordonnances,* t. XIII, p. 326.

[2] La situation de l'Italie est nettement retracée dans la lettre suivante, adressée par Simonetta au nom de la duchesse de Milan au roi d'Angleterre :

« Serenissime princeps et excellentissime domine tanquam pater honorande. Usu nobis venit quod iis qui naufragio in mari facto correpta aliqua tabula evaserunt in littus, mox respicientes quantum periculum sint emensi, obstupescunt se eo loco pervenisse quo non nisi divino ope enatare poterant. Nam, cum animo repetimus illustrissimum consortem ac patrem nostrum animo invicto, vegeto ingenio et ad omnia commodo, valetudine inoffensa, corpore robusto, ætate florentissima, in ipso fortunæ secundo strepitu, inter, stipatores suos, in oculis populi, circumfusa nobilitate, denique in templo ante aras, inter sacrificia, a tribus perditissimis hominibus in quibus multa beneficia collocaverat, impie simul et crudeliter fuisse confossum, trepidamus profecto ac pene animo deficimus. Et quamquam gladius ille animam nostram pertransivit, fuitque quod vehementer rebus nostris ne ruerent, metueremus, quia improvisum erat malum et in ipsius principis spiritu vivebamus, tamen incredibilis populorum fides et concordia ad subeundum potius quæque maxime extrema paratorum, quam res novas tentari paterentur, nos consolata est, et afflictis, prostratisque animis levamen haud mediocre attulit. Nam, mox ut de cæde auditum est, undique legati circumfuere, omnia populariter polliceri, et ut animum confirmaremus, rogare cœperunt. Secutæ sunt ex tota Italia

Au milieu de ces sanglants déchirements, Sixte IV voulait fonder l'unité de l'Italie sur la puissance du pouvoir pontifical.

legationes ut mœrorem nostrum oratione sua lenirent, demonstrarentque casum nostrum sibi esse communem. Socii quoque et fœdere astricti, opes, arma, equos, nostro præsidio paratas polliceri; et res quæ non sceleratissimos paricidas quorum nullus evasit, deterruit, universos quibus tantum facinus nunciatum est, continuo in lacrimas, miserationemque impulit. Non latet nos, serenissime princeps, quod ubi illud ad te prolatum est, summi doloris indicium dedísti, ut ingentis doloris quem ex rebus nostris capiebas, fideles tui tibi testes essent. Regalis quidem ea mansuetudo est et æterna memoria apud cunctos mortales digna, quasi calamitas nostra magna ex parte ad te spectaret. Verum, cum jam de quiete bene speraremus, aliud malun excepit. Johannes Baptiste Varcus, nobili genere natus, ingenio levi et pravo, accepta a nobis ejus inopiam miseratis, ut se, familiamque suam alere posset, pecunia, in vallem Polceveram urbi nostræ Genuæ adjacentem confestim advolat, agrestiumque animos ad res novas sollicitat. Hibletus quoque Fliscus qui Romæ erat, abjurata pontificis fide, navigium clanculum ingressus, Genuam advectus. Et sub idem tempus Paulus Fregosius archiepiscopus e Mantua quo relegatus complures annos erat, mutata veste, illuc penetrarat. Tumultibus omnia repleverunt, quos civitatis defectio Treni consecuta est. Hibletus ergo intra urbem receptus, se populi capitaneum et præfectum declarat, libertatem omnibus asserere velle dictitans, abjecto jugo nostro, litteras per Italiam conscribere, multa inaniter polliceri, principatum nostrum prostratum, fluxumque esse jactitans. Nos vero, summa celeritate, conscripto valido exercitu et in rebelles festinare jusso, ante portam atque etiam in cacumine montis quod urbi imminens, ut nostris iter clauderent, occuparant, adversariis profligatis, Genuam infra XXVII^m diem a quo rebellaverat, recepimus. Civibus omnibus parci jussimus atque fidem eorum quam sanguinem maluimus, ut beneficio nostro, etiam qui nollent, viverent. Robertus vero Sanseverinas, cujus ductu gerebatur bellum, prœlio non interfuit. Occupare enim urbes nostras per tyrannidem jam meditabatur, et qua sibi via conciliare Hibletum posset, quærebat, nec ei difficile id fuit. Subdoli enim uterque animi et ad

Louis XI s'efforçait, au contraire, de former dans le nord de la péninsule une ligue placée sous le protectorat de la

novandas res intenti sine negotio, statim in communem sententiam concesserunt. Redactis igitur ad obedientiam Genuensibus, quamvis belli reliquias persequi in animo esset, quoniam omnia oppida Fliscis adimere constitueramus ne amplius contra res nostras aliquid moliri possent, Robertus, invitato in colloquium Hibleto, quum ut se nobis permitteret, hortaretur, effecit ut accepta fide publica in conspectum nostrum veniret. Nos vero qui rectorum exercitus fidem fallere nolebamus, eum adversati non sumus; sed hilariter suscepimus ut in bono malum vinceremus. Quem etiam liberalitate prosecuti sumus, promissis in unum quemque annum mille ac ducentis aureis. Cogitabamus etiam illum juvare ad novam dignitatem, nam cardinalatum petebat a summo pontifice; sed perfidia nullo beneficio vinci potest. Sanseverinas ergo, novis quotidie blandimentis Hibletum deliniens et illustrissimos leviros ac patruos nostros juvenes invictissimi patris splendore ad gloriam spectantes, maximis promissis modo oneratos, objurgatos modo quod nimis ad eripienda principatus nostri gubernacula segnes forent, in conjurationem traxit. Itaque diem sibi destinant ad patrandum facinus atque eodem tempore quo plus negotii nobis exhiberetur et ipsi facilius efficerent quod cogitabant, perturbare omnia constituunt. Hibletus in Genuensi primas tumultuandi sibi partes sumit. Sanseverinas ex Florentia quo solvendi voti gratia se iturum simulabat, cum pecunia rediens, coactis copiis suis, Parmam primum, dein Placentiam occupare decreverat. Leviri autem et patrui nostri, adjecto sibi Donato de Comite, peditatus præfecto, quasi ad depellendum Sanseverinatem contenderent, se illi conjuncturos pacti erant. Traducto deinceps cis Padum exercitu, rerum potiri facile sperabant, velut ætas et sexus noster ad injuriam proferendam obnoxii forent. Verum Deus tantum scelus detestatus julias eam conjurationem in lucem ante kalendas, produxit. Nam Donatus animo elatus, cum petulantius quædam a nobis postularet, quasi legem esset præscripturus, nos in cogitationem impulit cavendi ne quid periculi inferretur hominis temeritate, statimque eum in vincula conjici jussimus. Erat forte dies ille festus et celeber, Sanseverinasque et Hibletus cum leviris et patruis nostris una cœnabant. Ad quos ubi perlatum est Donatem in custodia teneri,

France. Pour parvenir à ce but, il fallait dominer la Savoie et la Lombardie longtemps favorable à la maison de Bour-

disjectis mensis, ad capienda arma convolant, et novis in populum jactatis vocibus, universos ordines in seditionem concitant. Concurritur undique, sed plebs, quamquam visendi erat cupida, ubi eam fabam in caput nostrum cudi intellexit, eos deseruit. Occupaverant unam ex portis hujus urbis, ibique præsidium imposuerant. Tota ea nocte non vicatim solum sed etiam hostiatim ad sollicitandos civium animos discurrerunt. Fidelis tamen populus eos aspernatus in officio permansit. Nobilitas vero primo tumultu sanguinem suum effundere prompta, ad nos in arcem confluxit. Postridie ergo ejus diei, cum spes conjuratores frustrata esset, Sanseverinas et Hibletus, ubi illuxit, fugam arripiunt. Quos statim manus nostrorum militum levis armaturæ persecuta, alterum retraxit in vincula, alterum vero equi velocitas periculo subduxit. Nam Sanseverinas continuo cursu urbem Hastam perfugit, ubi cum aliquot dies substitisset, consilii inops et metu fractus, neque in Italia consistendi amplius locum cerneret, quamquam nichil intentatum reliquit, in Galliam opinionis errore contendit, quasi christianissimum Francorum regem qui nos omni charitate fovet, ad bellum nobis inferendum suis suasionibus esset impulsurus, homo nichil minus quam ad aliquam gloriam natus. Hæc sunt ejus præclaræ res gestæ, hæc gratia nobis ab eo relata. Ex milite ab illustrissimo consorte et patre imperator omnium copiarum erat factus, oppidis donatus et omni dignitate auctus atque fortuna. Leviros ipsos et patruos, etsi capitis rei essent, ætati eorum pepercimus (servare enim quam effundere sanguinem nostrum maluimus) et in diversa Italiæ loca relegavimus ut emendatiores fiant. Hæc, dum domi ac pene in visceribus agerentur, Helvetii, extremi Germaniæ populi, qui Alpes Italiæ proximas incolunt, superatis Burgundionibus, eorumque duce Carolo in acie cæso, in superbiam elati, invasuros se fines nostros, contempto et abrupto fœdere, aperte interminabantur. Ad quos deliniendos, ut veterem benevolentiam nobiscum servarent licet legatos misissemus, omnes honestas conditiones aspernabantur. Quam ob rem coacti fuimus præsidium adversus eos mittere ad arcendam injuriam si quam inferre tentarent, et loca omnia munire per quæ aditus ipsis foret in Italiam. Quod ubi senserunt, ne totiens fortu-

gogne, et s'assurer l'alliance de Florence et de Venise; il fallait de plus qu'il luttât contre le Pape, dût-il aller jus-

nam tentarent quam semel atque iterum prosperam adversus Eduos hostes experti essent, quia Italicum robur strenuum esse et virile noscitur, quam tergiversati fuerant pacem, æquis conditionibus acceperunt a nobis et dederunt, restaurato in perpetuum fœdere. Verum impendente ea cura, in Genuensem reditum est quippe Johannes Aloysius Fliscus Hibleti frater qui duo munitissima oppida retinebat, collecta montanorum magna manu,.ad res novas animum intenderat, sæpe ad muros usque urbis incursionibus cuncta infestans. Ad cujus studia opprimenda prius quam invalescerent, firmissimas copias misimus, a quibus statim spoliatus est ipsis oppidis et sese arbitrio nostro permittere coactus; nec tamen illic fortuna quievit, sed veluti repulsa et in Corsicam translata involvere eam insulam perturbationibus visa est. Tomasius enim Fregosius eo trajiciens, insulanorum animos in studia sua converterat ut detrectato jugo nostro universos occuparet. Quare jussimus statim deportari exercitum qui Johannem Aloysium, ut supra demonstratum est, ejecerat ex Genuensi. Cujus adventu Tomasius prius est oppressus quam eo trajicere, cognovisset, captivusque ad nos perductus est, et nobis insula qui decennio seditionibus mutuis vexabatur, nunc tota paret, traditis militi nostro arcibus. Parmenses quoque qui inter se hostilia fecerant, paucis damnatis et supplicio affectis, exemplum quiescendi et obediendi cæteris populis præbent. Pacatæ ubique res nostræ videntur esse, opes amplæ, equitatus peditatusque firmissimi, socii constantes, fideles amici. Secundiorem cursum cuncta acceperunt; nec est quod majore affecti videamur calamitate, quamquam consorti et patre miserabiliter orbati simus. Amabat ille Majestatem vestram et magnopere colebat, lætabaturque ejus gloria et rebus bene gestis. Fecisti in eo, serenissime princeps, magnæ benevolentiæ jacturam. Poteras de ipso cuncta tibi polliceri, neque miramur si ejus casum indoluisti; sed rogamus silentium nostrum ægre ne feras, si longius et magis diuturnum quam velles fuit, ni depellendis enim periculis quæ supra memoravimus occupati fuimus et nisi nuper litteras ita poposcisses. Ultro facturi eramus ut a nobis intelligeres cursum rerum nostrarum; sed eo tempore quo gratulari potius superatis malis quam commisereri nobis

qu'à provoquer le schisme et devancer Henri VIII, alors que Luther n'était pas encore né.

Les lettres par lesquelles Louis XI annonce à la République de Florence le choix qu'il a fait de Commines, sont conçues en ces termes :

Très-chiers et grands amis, nous venons d'apprendre le grand et inhumain outrage, l'opprobre et l'injure récemment faits

posses, liberaliter opes tuas, regna ac denique teipsum polliceris. In hoc verissime te regem præstas, quod tuos amas. Optimum principem te præfers quod iis quorum molestia et laboribus angeris, auxilia promittis. Ea omnia quo optimo proficiscuntur animo, accipimus. Plura in hanc sententiam explicuit Jacobetus Mayuus camerarius noster. Habemus ingentes gratias Majestati tuæ, eamque rogamus et oramus sibi persuadeat nos nichil cupere quam ut intelligat quæcunque nostra sunt, sua etiam esse, et posse eis uti, quo arbitrio suo periculum faciat. Videbit enim duces Mediolani summa erga se voluntate esse ut aliquid egregium pro ipsa faciant. Et licet paria officia polliceri Majestati vestræ nequeamus, eam saltem in hoc æquabimus quod benivolentia et pietate non superamur, quæ sibi et nobis diu feliciter valeat. Datum Mediolani die penultimo septembris M.CCCC.LXXVII.

BONA ET JOHANNES-GALEAS-MARIA SFORCIA VICECOMITES DUCES MEDIOLANI.

J. CICHUS.

« Serenissimo principi et excellentissimo domino, tanquam patri honorando, domino Eduardo, regi Angliæ. »

(Ms. 434. Bibliothèque de l'Université de Gand, f° 135.)

La bibliothèque de Bourgogne possède deux discours de Philelphe sur la mort du duc Galéas. Le premier en italien est intitulé :

« Consolatoria de Mario Philelfo, doctore, chavaliere et poeta laureato, ala illustrissima et excellentissima dama Bona ducessa di Milano, contessa de Pavia, etc., de la morte del suo gia invictissimo duce et suavissimo marito illustrissimo Galeazio-Maria Sforza Visconte. »

Le second discours est en latin et porte pour titre :

« Marii Philelfi epitaphium pro invictissimo Insubrium, Ligurumque duce Galeazio-Maria Sphortia Vicecomite, Urbini quidem actum. »

tant à Vos Seigneuries qu'à la personne de nos très-chers et aimés cousins Laurent et Julien de Médicis, ainsi qu'à leurs amis, parents, serviteurs et alliés, par ceux du parti et de l'alliance des Pazzi ; nous avons appris, en même temps, la mort de notre dit cousin Julien de Médicis. Nous en avons éprouvé et nous en éprouvons autant de chagrin que si la chose nous était arrivée à nous-même ; et attendu que votre honneur et le nôtre en ont reçu la plus grave offense, que les Médicis sont nos parents, amis et alliés, et que nous regardons cet outrage et la mort de notre dit cousin Julien comme équivalant à des attentats commis contre nous-même, pour tous ces motifs, nous tenons les Pazzi pour criminels de lèse-majesté. Nous ne voudrions pour rien au monde souffrir que leur crime restât impuni, mais nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en soit tiré un châtiment et une punition qui servent à jamais d'exemple. Nous avons donc résolu de dépêcher vers Vos Seigneuries notre amé et féal conseiller et chambellan, le seigneur d'Argenton, sénéchal de notre pays de Poitou, un des hommes en qui nous avons la plus grande confiance [1], afin de vous faire connaître bien au long notre intention. Il vous communiquera plusieurs choses qui se rapportent à cette matière. Nous vous prions de vouloir le croire et d'ajouter la plus grande foi à tout ce qu'il vous dira de notre part, autant que vous le feriez envers nous-même, parce que telle est l'intention dans laquelle nous vous l'envoyons, priant Dieu, très-chers et grands amis, qu'il vous ait en sa sainte garde [2]. »

Commines s'était d'abord rendu à Turin, où il proposa à la duchesse de Savoie le mariage de son fils Charles avec une princesse de Milan.

[1] Che è oggi uno degli uomini che noi abbiamo, nel quale abbiamo maggiore fidanza.

[2] Desjardins, *Nég. dipl. entre la France et la Toscane,* t. I, p. 171, (trad.).

L'un des plus habiles diplomates milanais, qui se trouvait à Casal, suivait avec attention le voyage du seigneur d'Argenton. Il écrivait le 16 juin 1478, à la duchesse de Milan pour lui donner sur la mission de Commines les détails les plus importants :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Vos Altesses. Le marquis [1] m'a fait mander aujourd'hui et m'a dit que depuis quelque temps déjà le roi de France a nourri constamment le dessein de provoquer un schisme dans l'Église. Ce qui vient de se passer à Florence, lui paraît en offrir un assez bon motif : c'est pourquoi il envoie le seigneur d'Argenton, qui était en Franche-Comté, vers madame la duchesse de Savoie, vers Vos Excellences et à Florence. Il n'ira pas à Venise, le roi étant bien sûr que cette seigneurie fera tout ce qu'il lui demandera par une simple lettre, vu la ligue qui les unit. La substance de sa mission est de se plaindre du Pape, parce qu'il ne songe pas à défendre la foi catholique contre le Turc, et qu'il n'a d'autre souci que d'élever ses parents et de les enrichir, en tolérant toutes les trahisons et toutes les perfidies qui peuvent contribuer à les enrichir, et qu'il leur permet de faire toutes choses à leur gré, comme cela a eu lieu à Florence. Il voudrait, pour ce motif, que Madame de Savoie, Vos Altesses et les Vénitiens ne laissassent passer et aller à Rome aucune personne venant d'au delà les monts ; et sans prendre les armes contre Sa Sainteté, il ferait repentir celle-ci de ses erreurs; et ensuite, de jour en jour, il marcherait en avant avec prudence, selon les circonstances et les avis qu'il recevrait. Monseigneur d'Argenton devait rejoindre hier ou aujourd'hui Madame de Savoie, auprès de laquelle il demeurera, je crois, deux jours; puis il se rendra auprès de Vos Excellences : il a une escorte de vingt-cinq ou vingt-six chevaux. Le marquis veut envoyer son sénéchal et

[1] Le marquis de Montferrat.

Jean de Leyguyn à Saluces et à Livourne pour montrer qu'il lui rend honneur à son passage.

D'un autre côté, le roi envoie monseigneur de Clermont à Rome pour se plaindre au Pape que celui-ci ne prend aucune mesure contre le Turc, qu'il ne songe qu'à enrichir ses parents et qu'il a prêté son consentement à de si grandes nouveautés contre Florence, qui deviendront plus tard une cause de ruine pour l'Italie. Et si Sa Sainteté s'excuse en disant qu'elle ne sait absolument rien et que c'est le comte Jérôme qui s'est laissé entraîner comme un jeune homme, en ce cas, l'envoyé fera telle remontrance contre ledit comte Jérôme, qu'il sera clair et manifeste pour tout le monde que le roi est vivement indigné de cette trahison... J'ai demandé au marquis ce qu'il pense de tout cela ; ses discours en témoignèrent tout son mécontentement. Sa Seigneurie m'exposa une foule de raisons pour conclure qu'elle en avait un grand déplaisir ; qu'il serait contre la foi de provoquer un schisme, comme aussi d'y consentir et de le favoriser ; que suivre ouvertement le roi de France dans cette voie, ce serait peut-être l'exposer à mécontenter Vos Altesses, si la fortune voulait que le roi essuyât quelque revers ou quelque dommage. Il en concluait que cet État ne peut mieux faire que de se tenir bien avec tout le monde, sans prendre parti pour personne ; que, restant neutre, il aura intérêt à bien vivre avec tous et surtout avec ses voisins, et qu'il vaut mieux souffrir quelques petites injures que d'en venir à une rupture. Je lui dis que j'allais lui déclarer ma façon de pensée, ouvertement, en soldat ; que ces ambassades contre le Pape ne me déplaisaient pas, parce qu'elles le forceraient à ménager la ligue et à prendre quelque bonne décision contre le Turc ; que néanmoins il était à croire qu'on n'avait pas l'intention d'exciter un schisme dans l'Église. Sa Seigneurie répondit que si l'on ne consentait pas à suivre la volonté du roi sur ce point, les dites ambassades pourraient plutôt servir que nuire. Je vous annoncerai plus tard tout ce que j'aurai appris du voyage de monseigneur d'Argenton.

Hier soir, le marquis fut informé que messire Robert [1] avait fait un cri ou un ban à Asti : que quiconque devait recevoir de l'argent de lui, allât trouver son chancelier et qu'il serait payé. On dit qu'il peut se faire qu'en apprenant l'arrivée de monseigneur d'Argenton à Milan, il songe à s'en aller, ne voyant pas comment il pourrait encore se couvrir de l'ombre du roi, puisque, si Sa Majesté envoie des ambassadeurs à Milan et aux puissances de la Ligue, il faut y voir le signe d'une alliance réciproque.

Le marquis passa ensuite à un raisonnement si élevé et si profond que je n'en compris pas bien le fondement. Il se mit à me dire que si, dans le cas où la fortune le voudrait ou le rendrait nécessaire, il y avait lieu d'agir contre le roi Ferrand, il serait bon de trouver quelque juste cause de lui susciter beaucoup d'ennemis dans le royaume et que la voie était toute prête, puisque le roi René avait envoyé ces jours derniers ses hommes à Venise et à Florence ; que ce prince était sollicité des deux côtés d'entretenir toujours un envoyé à Venise et un autre à Florence ; qu'il songeait à le faire et voulait aussi en envoyer ici un troisième auprès du marquis, parce qu'on savait bien que c'est ici que sont la tête et le fondement de tout, c'est-à-dire qu'on écouterait sa volonté, son avis et ses conseils. D'où il concluait que si l'on venait à faire la guerre au roi Ferrand, ce serait favoriser grandement la Ligue, et que commencer cette guerre, avec l'appui du parti angevin, serait très-favorable à Sa Majesté ; car, beaucoup de sujets du royaume prendraient le parti du roi René et se déclareraient les ennemis du roi Ferrand. Quant aux envoyés à Venise et à Florence, ils ne feraient rien sans l'assentiment de Sa Seigneurie ou du moins à son insu, et il ne se passerait rien dont Vos Altesses ne fussent les premières informées. Mais le marquis voudrait qu'on tînt son plan secret et qu'on ne le nommât point. Il me fit voir aussi une lettre du roi René qui lui fait connaître qu'Hector Scalione serait envoyé à Vos Excellences, mais qu'il n'avait pu se

[1] Robert de San-Severino.

rendre près d'elles, étant un peu souffrant de la fièvre ; que toutefois, il partirait sous peu. Après un assez long entretien sur des choses de même nature, je lui dis que le roi René avait cédé tous ses droits sur le royaume de Naples au roi de France. Il me répondit que c'était la vérité, mais que cette cession n'était pas valide pour avoir été faite par crainte. En somme, pour le contenter, il ne serait pas mauvais, à mon avis, que vous lui répondissiez que Vos Excellences seraient heureuses de l'ambassade d'Hector Scalione, pour être mises au courant des affaires, selon la succession des événements. Je me recommande à Vos Excellences.

De Casal, le 16 juin 1478.

Votre dévoué serviteur,
ANTOINE D'APPLANO.

Aux très-illustres princes et très-excellents et très-espéciaux seigneurs la duchesse et le duc de Milan[1].

Le lendemain, Antoine de Applano apprit que Commines se dirigeait de Turin vers Verceil, c'est-à-dire vers Milan; il écrivit immédiatement à ce sujet la lettre suivante :

Illustrissime dame et excellentissime seigneur,

Me recommandant toujours à vos bonnes grâces, je vous écris à cette première heure de la nuit ce que l'illustre seigneur marquis vient de me faire dire à mon logis : que monseigneur d'Argenton ira coucher ce soir à Verceil. Quoique vous l'ayez peut-être appris d'ailleurs plus rapidement que par moi, je n'ai pas cru devoir laisser de vous en avertir de mon côté en toute hâte. Je me recommande à Vos Seigneuries.

De Casal, le 17 juin 1478, à la première heure de la nuit.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,
ANTOINE D'APPLANO.

[1] Archives de Milan (trad.)

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs, mes espéciaux seigneurs la duchesse et le duc de Milan.

cito, cito, cito, cito.

Nuit et jour sans relâche, par un messager à cheval.

Casal, le 17, à la première heure de la nuit [1].

Applano ajouta dans une autre lettre quelques détails sur le séjour du seigneur d'Argenton à Turin :

Messer Roberto a été à Turin pour voir monseigneur d'Argenton, et l'on dit qu'il a fait de grandes instances auprès de cet ambassadeur pour l'engager à parler en sa faveur à Vos Seigneuries. L'ambassadeur lui a répondu qu'il n'outrepasserait pas sa commission d'une syllabe, et qu'il sait aussi bien que lui, à qui il devait sa disgrâce, quoique Jean de Leyguyne ait rapporté audit seigneur, comme le tenant de monseigneur d'Argenton, que si Sa Majesté n'avait pas d'autre guerre, elle favoriserait puissamment messer Roberto. Celui-ci a offert de remettre ses trois fils entre les mains de Sa dite Majesté, qui pourra les faire mourir comme traîtres, si leur père, étant favorisé et secondé par elle, ne s'emploie pas de telle façon que le prédit roi puisse disposer de Milan à sa guise, tant sont étendues les relations et les intelligences qu'il a dans cette ville : on lui prête beaucoup d'autres propos du même genre.

De Casal, le 18 juin 1478.

De vos Excellences le dévoué serviteur,

ANTOINE D'APPLANO.

Aux illustres seigneurs le duc et la duchesse de Milan [2].

Ce messer Roberto était Robert de San-Severino qui avait dû quitter le Milanais pour avoir pris part à un complot;

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

Commines ne lui avait rien promis, mais il n'en avait pas moins encouragé une intrigue dirigée contre la duchesse de Milan, que deux jours après il devait flatter et entraîner dans le parti de la France.

Commines admira fort la richesse de la contrée qui se déroulait sous ses yeux. Le Milanais, chargé de peu d'impôts par les empereurs, offrait le spectacle d'un pays aussi prospère que fertile. Presque les unes à côté des autres, on rencontrait neuf ou dix grosses cités, et les campagnes étaient couvertes de blés et de vignobles : « C'est l'un des « beaux et bons pays du monde et des plus habondants[1]. » Mais chaque fois que Commines parle, soit de ses terres « fortes et molles, » soit de ses chemins bordés de fossés, il ne peut s'empêcher de comparer la Lombardie à la Flandre, et c'est entourée des bienfaits de la paix et du travail, que se présente à lui au delà des Alpes, l'image de la patrie trahie et délaissée[2]. D'autres souvenirs qui eussent dû l'émouvoir non moins vivement, purent se réveiller dans son cœur, quand on lui montra à Milan l'anneau du duc de Bourgogne, qui avait été vendu deux ducats, après la bataille de Nancy, peut-être par quelque Italien de la suite de Campo-Basso ; mais rien ne révèle son émotion, et il se borne à ajouter avec une froide ironie : « Celluy qui lui « osta, lui fut mauvais varlet de chambre[3]. »

Louis XI nourrissait depuis fort longtemps une vive sympathie pour les Sforza, ces tyrans astucieux et cruels qui

[1] *Mém.*, t. II, pp. 308, 508. « Je ne veis jamais, dit Commines, plus belle pièce de terre, ne de plus grande valeur. »

[2] *Mém.*, t. II, pp. 459, 513.

[3] *Mém.*, t. II, p. 65.

s'étaient élevés rapidement d'une condition fort humble à la plus haute puissance. Il l'avait surtout témoigné au duc François « dont la vertu et bonté, dit Commines, estoit « bien à estimer [1]. » quoiqu'il se fût rendu coupable de certains crimes perpétrés « sans grâce, ne miséricorde [2]. » Il avait reçu de lui un secours d'hommes d'armes lors de la bataille de Montlhéry, et en cas de revers, il songeait à se retirer près de ce prince, « qu'il réputoit son grand amy [3]. » Il avait même proclamé dans une de ses ordonnances ses qualités éminentes, morales et physiques, et la sublime supériorité de son esprit invincible [4]. Plus tard Louis XI avait accordé, moyennant cinquante mille ducats, le fief de Gênes au duc Galéas, et bien qu'à diverses reprises, le duc de Bourgogne eût trouvé de zélés alliés à Milan, des traités avaient été conclus entre des ambassadeurs milanais et le roi de France en 1463, en 1468 et en 1474. Le moment était venu de les renouveler et de les confirmer.

A Milan, Commines fit connaître les intentions de Louis XI sur la résistance qu'il voulait opposer à l'autorité pontificale.

La duchesse de Milan écrivait le 18 juin à Laurent de Médicis, tant en son nom qu'au nom de son fils :

A Laurent de Médicis.

Monseigneur d'Argenton, ambassadeur du roi de France, est arrivé ce soir : notre entretien avec lui a eu pour objet nos

[1] *Mém.*, t. II, p. 320.

[2] *Mém.*, t. II, pp. 376, 377.

[3] *Mém.*, t. I, p. 73.

[4] Præstantissimas animi et corporis dotes... pro incomparabili invicti animi sui sublimitate. *Recueil des ordonnances*, t. XVI, p. 57.

relations avec Sa Majesté Très-Chrétienne, le renouvellement du fief de Gênes et de Savone, en faveur de Jean Galéas, et la confirmation de la ligue entre Sa dite Majesté et nous. Monseigneur d'Argenton nous avait écrit de Rezo qu'il avait reçu des lettres de Sa dite Majesté, témoignant qu'elle serait satisfaite que nos affaires fussent terminées par son entremise. Nous avons dit que Madame de Savoie, après la mort de l'illustre duc Galéas, notre époux et père, a constamment insisté pour servir elle-même d'intermédiaire entre Sa dite Majesté et nous, que nous lui avons toujours répondu d'une manière évasive, mais amicale, sans nous engager, que nous avons agi ainsi par diverses raisons graves, parce que nous n'avons pas voulu traiter avec le roi par sa médiation. Au contraire, notre intention a toujours été d'user de l'entremise de monseigneur d'Argenton, pour la bonne opinion que nous avions de lui, sachant combien il avait d'attachement et de bienveillance pour feu notre illustre époux et père, et combien il en avait toujours témoignés envers nous-mêmes. Ces motifs nous portent à croire que ses sentiments envers nous ne feront que s'améliorer encore à l'avenir, et c'est pourquoi nous vous engageons à l'entretenir amplement de nosdites affaires. La conclusion que nous voulons obtenir et que vous voudrez bien lui exposer dans les termes les plus convenables que vous jugerez à propos, est celle-ci : Monseigneur d'Argenton ayant dit qu'il est nécessaire que nous priions et suppliions le roi, vous lui ferez savoir que nous l'avons fait, et qu'immédiatement après la mort de notre illustre époux et père, nous lui avons envoyé Marco Trotto, notre secrétaire, pour demander au roi le renouvellement du fief et la confirmation de la ligue ; notre ambassadeur se recommanda à Sa Majesté avec le plus profond respect, mais il fut mal accueilli et congédié en mauvais termes par Sa Majesté. Nous envoyâmes ensuite un autre ambassadeur, Christophe de Castiglione, à qui Sa Majesté tint un langage bienveillant, mais banal, qui ne fut suivi d'aucun effet. Sa Majesté finit toutefois par promettre qu'elle nous enverrait un ambassadeur. Nous avons attendu longtemps cette

ambassade, quoique nous pensions bien que ce fût une fin de non recevoir. Cependant, ne voulant point en rester là, et résolus à honorer Sa Majesté et à lui témoigner notre foi, notre dévouement et notre zèle à la servir, nous lui envoyâmes trois ambassadeurs, hommes dignes et honorables, qui ne rapportèrent d'autre fruit de leur message que cette déclaration que nous devions tout restituer à monseigneur Robert. Vous savez si elle était honorable pour le roi et pour nous : il n'aurait pas dû nous demander cela, mais agir comme le doit faire un bon père envers ses enfants et ses serviteurs, à cause de notre service, de notre parenté et de notre ligue ; il aurait dû faire, en faveur de monseigneur Robert, ce que nous n'avions pu faire nous-mêmes, celui-ci s'étant enfui. Aussi ne nous semble-t-il pas que notre honneur comporte tant de prières et de supplications réitérées envers Sa Majesté, car nous avons déjà fait plus que nous ne devions, en maintes circonstances, comme il est dit ci-dessus. Cependant, si Sa Majesté veut amener cette réconciliation, qu'elle le fasse librement et avec bienveillance, comme nous ne doutons pas qu'elle le fera. Si Sa Majesté ne le veut point, nous ne voulons pas non plus rien faire contre sa volonté, et quant au fief de Gênes, nous vous informons que nous y avons encore droit pour un terme de cinq ans. Nous avons maintenu la ligue et nous entendons la maintenir de notre côté, même si Sa Majesté en prenait quelque déplaisir : nous faisons grand cas de nos alliés en Italie et nous ne faisons de ceux du dehors que l'estime qu'ils font de nous. Si la réconciliation se réalise, il y a deux choses sur lesquelles il convient de garder le silence, et qui seront exclues et mises en dehors des conventions : ce qui concerne monseigneur Robert, et, en second lieu, qu'il ne soit pas question de réclamer de l'argent pour lui.

En résumé, si la réconciliation peut se faire, ce sera de cette façon : que monseigneur d'Argenton écrive en hâte à Sa Majesté de lui envoyer les pouvoirs et les moyens suffisants pour traiter lui-même de la réconciliation et de la confirmation de la ligue et du fief, de sorte qu'à son retour ici, il trouve le

courrier porteur de pleins pouvoirs pour faire tout ce qui est dit. De notre côté, nous userons de tant de discrétion et de reconnaissance envers monseigneur d'Argenton, qu'il sera bien content de nous à son départ [1].

Nous verrons plus loin que les choses se passèrent comme le désirait la duchesse de Milan, et sans doute Commines, avant de la quitter, écrivit à Louis XI au sujet de la confirmation du fief de Gênes.

Quinze jours après, la duchesse de Milan mandait à ses ambassadeurs à Rome :

Monseigneur d'Argenton, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France, nous quitte aujourd'hui pour se rendre à Florence; il a été en Savoie. Il est venu ici pour continuer son voyage et est chargé d'engager tous nos potentats à se soustraire à l'obédience du Pape, Sa Majesté jugeant nécessaire, pour le bien public, d'assembler un concile de toute la chrétienté, aussitôt que les esprits y seront favorablement disposés. Dès ce moment, Sa Majesté va le convoquer dans son royaume et dans ses États [2].

Commines se trompait s'il espérait prévenir la sentence d'excommunication du Pape contre les Florentins, car elle fut fulminée le jour même où il quitta Milan. Il arriva aux bords de l'Arno au moment où les Florentins venaient, selon un ancien usage, d'élire les décemvirs de la guerre, et proposa aussitôt à la république de menacer le Pape de prononcer la soustraction d'obédience, s'il ne cessait ses hostilités. Il offrait en même temps, au nom du roi de France, le secours de ses hommes d'armes qui seraient

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan, 22 juin 1478 (trad.).

appelés, si le Pape poursuivait ses armements, à pacifier l'Italie. [1] La seigneurie de Florence adjoignit à Commines Guido Vespuccio, et sans tarder, il poursuivit son voyage. Une chronique contemporaine porte qu'il passa à Pérouse le 9 juillet 1478 : il se rendait à Rome. Quelques jours après, le cardinal de Pavie, qui résidait à Sienne, écrivit à Sixte IV : « J'ai appris que le roi de France envoie vers nous un ambas-« sadeur d'une grande réputation dans les Gaules, chargé « d'un message très-altier [2]. Si les censures lancées contre « les Florentins ne sont pas révoquées, si l'on ne punit pas « ceux qui ont pris part au meurtre de Julien de Médicis « ou qui en ont aidé les auteurs, si la paix n'est pas réta-« blie, il n'hésitera pas à prononcer la soustraction d'obé-« dience et à en appeler au concile. Il sera soutenu dans « cette démonstration par les ambassadeurs de Venise et « de Milan [3]. » Il est assez probable que ce fut Commines qui déclara au Pape que le roi de France était héritier de Charlemagne, et qu'à ce titre les successeurs de Léon III, qui avait entonné le *Benedictus qui venit in nomine Domini*, étaient tenus de voir en Louis XI l'envoyé du Seigneur ; mais le seigneur d'Argenton se souvenait bien plus de Philippe le Bel et de Nogaret que de Charlemagne, quand il revendiquait pour le roi le droit de déférer à un concile les attentats ambitieux que l'on reprochait à la tiare. « N'y « jugera-t-on pas aussi, répondit Sixte IV, ceux qui de nos « jours ont couvert de honte le sceptre des rois ? »

[1] Ammirato, *Stor. Fior.*

[2] Certior factus sum venire ad nos a rege Francorum oratorem multæ estimationis in Galliis et superba admodum mandata afferre.

[3] Bzovius, Ann. eccl. post Baron. XVIII, 6.

Commines a cru devoir passer complétement sous silence cette mission à Rome, qui ne réussit point. Certes, il est peu favorable à Sixte IV qui osa résister à Louis XI, mais il reconnaît que les papes sont sages et bien conseillés, et que sans les discordes des Colonna et des Orsini, « la terre de « l'Église seroit la plus heureuse habitation pour les sub- « jects qui soit en tout le monde, car ils ne paient ne « tailles, ne guères aultres choses [1]. »

Commines ne fit sans doute qu'un court séjour à Rome, et nous croyons qu'il était revenu à Florence lorsque les Florentins convoquèrent un concile des prélats toscans pour protester contre l'interdit et adressèrent eux-mêmes au Pape une lettre portant la date du 21 juillet 1478, fort élégante, fort habile, qui fut peut-être dictée par le seigneur d'Argenton. D'autre part, le secours de trois cents hommes d'armes qu'il avait obtenus à Turin et de trois cents autres hommes d'armes que lui avait donnés la duchesse de Milan, ne lui permettait pas de fortifier la république florentine « autant qu'il l'eût voulu, car il n'avoit armée pour l'ay- « der [2]. » Mais il releva le courage des Florentins en visitant leur camp et en leur donnant par sa présence un témoignage éclatant de l'appui du roi de France [3]. Aussi était-il entouré à Florence de marques extérieures de respect, égales à l'importance de sa mission.

[1] *Mém.*, t. II, p. 367.

[2] Je ne sais pas si c'est là ce que Commines appelle son train : « Je n'avoye armée pour les ayder (les Florentins), mais seullement avoye mon train. » *Mém.*, t. II, p. 205.

[3] D'après Ammirato, un envoyé du roi René (l'un de ceux dont avait parlé le marquis de Montferrat ?) avait accompagné Commines, et le bruit se répandit que le roi de France avait chargé le duc de Calabre, fils de Charles d'Anjou, de conduire cinq cents lances à Florence.

Les ambassadeurs milanais à Florence, écrivaient le 24 juillet :

Illustrissimes princes, excellents et espéciaux seigneurs,

Nous avons communiqué les avis de Gênes que nous ont transmis Vos Excellences, aux Dix et au seigneur Laurent, ainsi qu'à monseigneur d'Argenton : celui-ci en témoigne un contentement extrême, et il remercie Vos Seigneuries dans les meilleurs termes.

Nous ne manquerons pas de lui faire escorte et de lui témoigner notre respect comme Vos Seigneuries nous l'ont prescrit.

De Florence, le 24 juillet 1478.

Vos très-humbles serviteurs,

J. Angelus,

Philippe Sacramorus [1].

Cependant des nouvelles importantes arrivèrent de France. Dès que Louis XI avait reçu les lettres de Commines écrites de Milan, il lui avait donné de pleins pouvoirs pour conclure, de concert avec Laurent de Médicis, un traité de confédération avec la duchesse de Milan :

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Confians à plain des grans sens, vaillance, loyauté, bonne diligence et grande expérience en toutes grandes matières de nostre très-chier et amé cousin Laurent de Médicis et de nostre amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, nostre séneschal de Poitou, iceux, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, pour eux trans-

[1] Archives de Milan (trad.).

porter par devers nostre dicte seur et cousine la duchesse de Milan et son dict fils, à iceux avons donné plein pouvoir, authorité et commission et mandement espécial de ratifier, approuver et confirmer, pour nous et en nostre nom, avec nostre dicte seur et neveu, les dictes alliances et confédérations en la forme et manière qu'elles estoient entre nous, nos royaumes, pays et sujets, d'une part, et nostre dict feu frère et cousin le duc de Milan, dernier trespassé, et ses pays et sujets, d'autre part, les prendre, accepter et conclure de nouvel, se mestier est, et en prendre et recueillir de nos dicts seur et neveu, en nom que dessus, telles lettres seures et vallables que l'estat le requerra, et leur en bailler et octroyer parcillement leurs lettres par tels qu'il appartiendra, et généralement de faire et besogner en ladicte matière et ès dépendances d'icelle, tout ce qu'ils verront estre à faire pour le bien de nous, nos dicts royaumes, pays et sujets, et l'entretenement desdictes confédérations et alliances, et tout ainsi que nous-mesmes ferions et faire pourrions, se présens y estions en personne, posé qu'il y ait chose qui requist mandement plus espécial, promettans de bonne foy, en parolle de roy, avoir agréable, ferme et estable tout ce que par nostre dict cousin Laurent de Médicis et nostre conseiller et chambellan ledict d'Argenton, sera faict et besogné en cette partie, et le ratifier, confirmer et approuver par nos lettres patentes, se mestier est et que requis en sommes. En tesmoing de çe, nous avons signé ces présentes de nostre main, et icelles fait sceller de nostre scel. Donné le XIIIe jour de juillet, l'an de grâce MCCCCLXXVIII et de nostre règne le dix-septième.

LOYS [1].

La clause principale de cette alliance devait être la confirmation par Louis XI, en faveur du jeune duc de Milan, de l'investiture des fiefs si importants de Gênes et de

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 327.

Savone, et d'autres pouvoirs conçus dans ce but avaient été adressés le même jour à Commines :

Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme depuis naguères les duchés, terres et seigneuries de Gennes et de Savonne soient advenues et escheutes ès mains de nostre très-cher et très-amé nepveu Jehan-Galéas-Marie Sforce, à présent duc de Milan, par le trespas de feu nostre cousin Galéas Sforce, son père, pour raison desquelles et de leurs appartenances, pour ce qu'elles sont tenues et mouvantes de nous, à cause de nostre couronne, nostredict nepveu ou nostre très-chère et très-amée seur et cousine Bonne de Savoie, duchesse de Milan, sa mère, comme ayant le bail, gouvernement et administration de luy, nous soit tenue de faire les foi et hommage lige en tel cas acoustumés, pour lesquels nous faire en personne ne lui seroit bonnement possible de soy transporter par devers nous, tant pour la grant distance des pays et lieux et les dangers qui, en faisant si loingtains voyages, se peuvent survenir, que pour plusieurs autres grans inconvéniens qui s'en pourroient ensuivre au prendre d'elle et de nostredict nepveu ; avisé que ces choses elle nous a par plusieurs fois remonstré, et, à ceste cause, pour recevoir ledict hommage d'elle, ou nom que dessus, nous soit besoin de commettre, ordonner, establir ou députer aucuns grans et notables personnages de bonne et grande authorité à nous agréables, seurs et stables : sçavoir faisons que nous, ce que dit est considéré, désirans préserver et garder nostredicte seur des peines, travaux et inconvéniens dessusdicts, confians à plein des grans sens, vaillance, loyauté, bonne diligence et grande expérience en toutes grandes matières de nostre amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, chevalier, nostre séneschal de Poitou, iceluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons, par ces présentes, pour soy transporter par devers nostre

dicte seur et cousine la duchesse de Milan et son dict fils, et luy avons donné et donnons par ces dictes présentes, plein pouvoir, authorité, commission et mandement espécial de prendre et recevoir, pour et en nostre nom, d'icelle notre seur et cousine, comme ayant le bail, gouvernement et administration de nostre dict nepveu et cousin, son fils, les dicts foy et hommage lige qu'elle nous est tenue de faire, pour raison desdicts duchés, terres et seigneuries de Gennes et de Savonne, leurs dictes appartenances et dépendances, et de ladicte réception lui octroyer, bailler et délivrer ses lettres en forme deue; lesquelles foy et hommage, et pareillement lesdictes lettres, nous voulons estre de telle valeur et effect qu'elles seroient et pourroient estre, se nostredicte seur et cousine avoit fait ou faisoit de sa personne et en nos mains lesdictes lettres par nous octroyées, et les avons, dès maintenant comme pour lors, authorisées et authorisons de nostre certaine science, grâce spéciale, plaine puissance et authorité royalle par ces dictes présentes, le duplicata du *vidimus* desquelles lettres par luy ainsi octroyées, et aussy de ces présentes, il sera tenu de rapporter ou envoyer en la chambre des comptes à Paris, pour la conservation de nos dicts droits. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes, et icelles fait sceller de nostre scel. Donné et arresté le XIII[e] jour de juillet, l'an de grâce MCCCCLXXVIII, et de nostre règne le dix-septiesme.

Loys [1].

Les pouvoirs de Louis XI parvinrent à Commines le 28 juillet, et il adressa aussitôt la lettre suivante à la duchesse de Milan :

A ma très-redoubtée dame madame la duchesse de Millan.

Madame, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Au départir que je fis de vous de Millan, j'escripvis au

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 321.

roy l'onneur et la bonne chière que vous m'avez fait, et aussi les bonnes parolles que je trouvay en vous et en vos serviteurs ; et lui escripvis aussi comme je vous avoie dit que j'estoie bien seur qu'il voulloit vostre bien et celui de messieurs vos enfants.

Sour quoy, madame, il m'a fait responce, laquelle je receus hier, par laquelle il me mande qu'il m'avoue de tout ce que je vous en ay dit touchant luy et qu'il est délibéré d'icy en avant de vous tenir pour sa bonne seur et de vous aymer et favoriser en tout ce qu'il sera possible.

Il m'escript davantage qu'il est très-content de vos serviteurs, c'est assavoir de ceux qui ont l'autorité de vos affaires, et lui samble qu'il les ont bien sagement guidées jusques icy et qu'ils y continueront; et vous asseure, madame, que d'icy en avant, vous, ne monseigneur votre fils, ne trouverez pas ung meilleur amy en ce monde. Mais aussi, il fault que toutes pratiques cessent de votre part, tant avec l'Empereur qu'avec le prince d'Orenge. J'en ay asseuré le roy et luy ay mandé tous les biens de vous et de vos gens dont je me ay peu adviser, pour vous mettre d'accord ; et desjà le roy a dit aux ambassadeurs du roi Ferrand, comme l'accord de vous et de luy estoit fait, et leur monstra la lettre que je lui escripvois.

Madame, je prie à Dieu qu'il vous doint bonne vye et longue et l'acomplissement de tout ce que vous désirez.

Escript de Florence, le XXVIIIIe jour de juillet.

Votre très-humble et obéissant serviteur,

PHILIPPES DE COMMYNES [1].

Le lendemain, il écrivait au secrétaire de la duchesse :

Christofle, je me recommande à vous. J'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes, par lesquelles m'avisez de vostre

[1] Archives de Milan. (Document communiqué par MM. Baschet et Benoist.)

maladie, dont je suis bien fort desplaisant, et aymasse mieulx que feussiez point bougé de Millan, puisque vous trouvez en cest estat. J'ay espérance que par quelque bout vous viendrez jusques cy. Vous serez bien traicté, et les bonnes conclusions, que prendront les matières pourquoy vous venez, vous gariront. Et à Dieu, messire Christofle, à qui je prie qu'il vous doint tout ce que vous désirez. Escript à Florence, le XXIX[e] jour de juillet.

Le tout vôtre,
Commynes.

A M. Christofle de Bollart, secrétaire de madame la duchesse de Millan [1].

Le traité de confédération fut signé à Florence, le 18 août. On y lisait :

Sa Majesté Très-Chrétienne, dans sa clémence et sa bonté naturelles, mue par l'amour paternel et la cordiale affection qu'elle porte à l'illustre maison des Visconti, se confiant pleinement en l'autorité et en l'extrême sagesse, comme en l'expérience de très-nobles et très-magnifiques hommes, Laurent de Médicis, patricien de Florence, son cousin, et Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, conseiller et chambellan dudit roi Très-Chrétien, son sénéchal de Poitou, leur a, de son propre mouvement, donné autorité, mandat, amples et suffisants pouvoirs, comme cela conste des lettres patentes de Sa dite Majesté, en date du 13 juillet dernier, afin de conclure, de confirmer et de renouveler au nom de Sa dite Majesté, toutes ligues, alliances et mutuels engagements et tous traités entre Sa dite Majesté Royale et les dits illustrissimes ducs ou leurs mandataires légitimes. D'autre part, les dits illustrissimes ducs, animés des mêmes sentiments de fidélité et de respect envers Sa dite Majesté Royale que le furent leurs illustres prédéces-

[1] Archives de Milan. (Document communiqué par MM. Baschet et Benoist.)

seurs, voulant, autant qu'il est en eux, persévérer avec une inébranlable constance dans toutes les alliances dessus dites, et se confiant pleinement en la sagesse du Révérend Père Philippe Sacramori et du segneur Jean Angelo de Talentis, les ont constitués leurs mandataires pour conclure les alliances susdites, comme cela conste de leurs lettres données le 13 août 1478, signées : Cico. C'est pourquoi, au nom de Dieu, de qui procède tout bien, les dits magnifiques et nobles ambassadeurs et mandataires de Sa Majesté, Laurent de Médicis et Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, d'une part, et les dits ambassadeurs des dits ducs, Philippe Sacramori et Jean Angelo de Talentis, d'autre part, tous ès noms que dessus, ont confirmé et confirment, renouvelé et renouvellent toutes ligues, alliances engagements mutuels, pactes ou traités conclus entre Sa dite Majesté Royale et les dits illustrissimes ducs François et Galéas-Marie, et en tant que de besoin, concluent et contractent de nouveau les ligues, alliances, obligations réciproques et traités, quel qu'en soit l'objet, qui ont été ou sont faits, confirmés et renouvelés avec les dits illustrissimes ducs, sous les mêmes pactes, conditions, promesses, serments, observations, réserves, modes, formes, etc. [1]

Commines quitta, peu de jours après, les rives de l'Arno, « où il avoit esté bien traicté des Florentins et à leurs « despens, et mieulx le derrenier jour que le premier [2]. » A son départ, on lui offrit en présent un service de vaisselle d'argent du poids de cinquante-cinq livres, et voici en quels termes les prieurs de la liberté florentine écrivaient au roi de France :

Sérénissime prince, roi très-glorieux et très-chrétien, père perpétuel et très-constant protecteur de notre ville et de notre peuple, défenseur de notre État et de notre liberté.

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 326.
[2] *Mém.*, t. II, p. 204.

Entre les innombrables et immortels bienfaits dont nos personnes, notre ville et la nation tout entière sont redevables à Votre Majesté Très-Chrétienne, ce n'est pas le moindre que de nous avoir envoyé pour ambassadeur le magnifique et très-illustre seigneur d'Argenton, votre conseiller. Vous avez donné par là une haute marque de l'intérêt que vous portez à nos affaires et vous nous avez fait un grand honneur. Monseigneur d'Argenton est, autant que nous avons pu en juger, un homme d'un esprit éminent et d'une rare vertu, bien digne d'être aimé de Votre Majesté et de lui être cher [1]. Il retourne devers vous, après s'être acquitté auprès de nous de sa mission. Votre Majesté Très-Chrétienne comprendra mieux de sa bouche l'état de nos affaires que nous ne pourrions l'exposer par écrit. Il ne nous reste rien à ajouter, sinon que toute notre espérance repose dans les faveurs de Votre Majesté. De cruels ennemis s'élèvent contre nous, et ils ont réussi en beaucoup de choses, parce qu'ils nous ont attaqués à l'improviste. Nous recommandons, autant que nous le pouvons, notre ville et notre peuple à Votre très-sacrée et très-chrétienne Majesté [2].

Laurent de Médicis, dans une lettre adressée à Louis XI, insistait encore plus sur les services rendus par Commines, sur son talent, sur son habileté :

Sire, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce, à laquelle plaise savoir que je vous ai écrit ces jours dernier plusieurs lettres, où j'informais Votre Majesté des nou-

[1] Inter innumera et immortalia beneficia tuæ Christianissimæ Majestatis in nos et civitatem omnem et nationem nostram, imprimis est quod ad nos magnificum atque illustrem dominum Argentonæ consiliarium tuum, misisti oratorem quæ res rebus nostris multum attulit favoris et dignitatem multum ornavit. Vir est, quantum cognoscere potuimus, maximæ et raræ virtutis, et dignus qui ametur à Majestate Tua et habeatur carus.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 338; Desjardins, *Nég. entre la France et la Toscane*, t. I, p. 172 (trad.).

velles de ce pays. Nous sommes toujours en guerre avec nos ennemis qui voudraient nous écraser et nous soumettre. Mais j'ai l'espoir, moyennant l'aide de Dieu et de Votre Majesté et l'excellence de notre cause, que nous nous défendrons et que nous finirons par en sortir saufs et à notre honneur, ainsi que Votre Majesté en sera informée et avisée par monseigneur d'Argenton, porteur de la présente, auquel seigneur d'Argenton, outre la reconnaissance très-grande et éternelle que je dois à Votre Majesté, je me tiendrai pour obligé tout le temps de ma vie. Il eùt été impossible, en effet, d'user de plus de sagesse et de zèle envers cette Seigneurie et envers ma famille et moi-même en particulier. C'est pourquoi je rends grâce à Votre Majesté aussi humblement que je le puis, de ce qu'elle a, sans que je le demandasse, par sa volonté spontanée et de son propre mouvement, daigné m'assister dans mes besoins, m'encourager et me soulager dans mes cruels et douloureux revers, et de ce qu'elle a ainsi répandu sur notre État tant de faveurs et d'honneur, que nos ennemis, bien qu'ils nous aient enlevé quelques places peu importantes, n'ont pas osé s'aventurer au-delà et ne pourront pas, je crois, nous faire grand mal cette année. Monseigneur d'Argenton vous dira, de vive voix, ce qui est arrivé et en quel état il a laissé nos affaires. Je vous prie d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de ma part, comme si c'était moi-même qui vous parlasse. Aujourd'hui et toujours, j'aurai, je crois, besoin de l'aide, de la faveur et de la protection de Votre Majesté, à qui j'aurai recours avec confiance dans tout ce qui m'arrivera, comme au véritable seigneur, protecteur et patron dans lequel reposent toute mon espérance et mon refuge, ainsi que vous le comprendrez pleinement par monseigneur d'Argenton. Et si nous ne lui avons pas rendu, comme c'eût été notre devoir, tous les honneurs qui lui reviennent, je prie humblement Votre Majesté de nous en vouloir excuser sur ce que les événements inopinés de la guerre ne nous l'ont pas permis.

Je vous recommande avec instance le dit monseigneur d'Argenton, qui, sans contredit, est un homme d'un mérite éminent,

doué des plus hautes qualités, bien digne d'être aimé, chéri et tenu en profonde estime. Quant à moi en particulier, je ne voudrais pas, (autant que mon appréciation puisse valoir ici,) ne pas l'avoir vu et connu, à cause du grand bien qui est en lui : je crois qu'il a peu de pareils, s'il en a même un seul, en Italie et en France, et que Votre Majesté doit le tenir en grande estime et affection [1]. Nous avons employé quelques-uns de vos blanc-seings dans nos affaires, toujours en gardant la dignité et l'honneur de la Majesté Royale, comme vous l'apprendrez de monseigneur d'Argenton : il vous dira aussi ce que nous avons fait pour l'affaire de Milan. Pour ne pas importuner davantage Votre Majesté, je terminerai cette lettre en me recommandant, de rechef, très-humblement à votre bonne grâce.

Florence, le XXIII[e] août.

Votre très-humble et obéissant serviteur,
LAURENT DE MÉDICIS [2].

Commines quitta Florence le 24 août [3], et il se dirigea, avec une célérité remarquable, vers Turin. Il était arrivé à Asti le 28, quand on lui annonça la mort de la duchesse de Savoie, qui avait, disait-on, rendu le dernier soupir le 27 [4], à Monte-Capra, près de Verceil. Il écrivit aussi-

[1] Rachomandovi strettamente detto monsignor d'Argentona que, sanza fallo, e huomo excellente et compiuto d'ogni buona parte da doverlo amare et tenere charo, et da fare grandissima stima; et io in specialta non vorrei, per tanto quanto vale la mia ciuanza, non l'avere visto o conosciuto, rispetto al gran bene que e in lui, parendomi que de simili a lui si truovi pochi o nessuno in Italia o in Francia, et que V. M. debba stimorlo et tenerlo charo.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 335. (trad.).

[3] Les deux lettres que nous venons de reproduire, furent remises probablement à Commines à son départ; celle de la République porte la date du 24 août.

[4] C'est la date donnée par Guichenon, *Hist. de Bresse,* p. 88. Je

tôt la lettre suivante à un parent de Laurent de Médicis, qui habitait Milan :

A Messire Anthoine de Médecis, à Millan.

Anthoine, je seray end [1] ycy et mercredi à Millan. Il est venu ycy ung homme qui m'a dit que madame de Savoie est morte, dont je suis bien esbahy et fort desplaisant. Je vous prie, renvoyés-moy ung homme batant au devant de moy, qui m'en sache à dire la vérité, et à Dieu.

Escript à Hasti, à mi de nuit, à vendredi XXVIIIe d'ost.

Le vôtre,

COMMYNES [2].

Deux jours après Commines, se dirigeant vers Milan, passe à Pavie. De là il adresse une autre lettre à Antoine de Médicis :

A messire Anthoine de Médicis, à Millan.

Anthoine, j'escris des lettres au roy et vous prie que vous les envoyés à Lion, et le plus tost que vous pourrés, en cas que vous soyés seur de la mort de madame de Savoie, et autrement non. Et à Dieu, Anthoine mon amy.

A Pavie, le XXXe d'aost.

Le vôtre,

COMMYNES [3].

Enfin, Commines arrive à Milan le 3 septembre, et, quatre jours après, il y reçoit, au nom du roi, de la duchesse

la trouve aussi dans la chronique de Savoie, *Hist. patr. script.*, t. I, p. 658.

[1] Endemain, selon M. Benoist.

[2] BENOIST, *Les lettres de Comynes aux archives de Florence*, p. 9.

[3] BENOIST, *Les lettres de Comynes aux archives de Florence*, p. 10.

régente agissant pour son fils, l'hommage du fief de Gênes et de Savone [1].

Ce fut, sans contredit, l'une des plus mémorables journées de la carrière politique de Commines. Introduit solennellement au palais qu'on appelait, dans les actes publics, le palais de la Porte de Jupiter, et conduit dans la chambre à coucher de la duchesse, il lui donna, au nom de Louis XI l'investiture par le baiser [2]; puis la duchesse, après avoir touché le livre des Saints Évangiles, plaça sa main entre les siennes et jura, pour son fils, qu'il serait le fidèle vassal du roi de France, qu'il aurait les mêmes amis et les mêmes ennemis, et qu'il se conformerait à ses volontés en faisant la paix ou la guerre [3]. Ceci se passait en présence de Cico Simonetta et du marquis Palavicini : l'envoyé de Louis XI avait avec lui Perron de Baschi, frère ou parent de Cifron de Baschi, l'un des sinistres acteurs du drame de Nancy. L'acte de l'hommage rendu au magnifique seigneur Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, sénéchal de Poitou, chambellan et ambassadeur du roi Louis XI, fut dressé le 7 septembre 1478, et l'on ratifia en même

[1] *Mém.*, t. II, pp. 204 et 313.

[2] Tel était aussi l'usage en Zélande, et lorsqu'il fut question d'y proclamer marquise (et non comtesse) l'impératrice Marguerite de Hainaut, on la pressa vivement d'y déroger : Quod domina nostra imperatrix possit homines suos utriusque sexus infeodare verbis dumtaxat et manibus, sed non per osculum sicut ibidem moris est. Nam, si infeodabit omnes vetulos et vetulas per osculum, labia ejus forte devenirent ita tenuia et gracilia quod dentes apparerent extra cutem, quod absit (Archives de Lille).

[3] Tractabunt amicos dicti regis pro amicis et inimicos pro inimicis, cum quibus bellum et pacem faciunt et habebunt prout Suæ libuerit et placuerit Majestati.

temps le traité de confédération qui unissait le duché de Milan à la France [1].

Le jeune duc de Milan écrit à ce sujet à Louis XI :

Le magnifique seigneur d'Argenton, ambassadeur de Votre Majesté, a, pendant qu'il était à Florence et selon les pouvoirs qui lui avaient été accordés, renouvelé, de concert avec Laurent de Médicis, le traité qui nous unit à Votre Majesté. A son retour, nous l'avons ratifié, et il nous a réinvesti, au nom de de Votre Majesté, du fief de Gènes et de Savone, ce qui a été pour nous une cause de joie au delà de toute expression, car, en en exceptant Dieu, il n'est rien que nous honorions plus que Votre Majesté ; et c'est en elle, plus qu'en personne, que nous avons toujours placé notre plus grand espoir. C'est pourquoi, persuadés que nous ne pouvons être déçus dans notre opinion, nous sommes pénétrés d'une grande joie ; mais ce qui nous a aussi fait le plus grand plaisir, c'est que le seigneur d'Argenton nous a si bien fait connaître les bonnes intentions de Votre Majesté envers nous, qu'on peut, à juste titre, l'appeler dans le monde entier son véritable élève et le meilleur ministre de sa volonté. Il est remarquable par son talent, plein de sagesse, doué d'un noble esprit, et s'il ne s'était pas, dès son enfance, consacré aux affaires de Votre Majesté, il eût pu assurément prétendre aux positions les plus élevées [2]. Nous adressons donc de profondes actions de grâces à Votre Majesté de ce qu'elle a daigné, avec tant de bonté, renouveler l'alliance et le fief avec ses serviteurs, et nous la supplions de nous conserver toujours les sentiments qu'elle porte à ceux qui, avec un cœur sincère, se

[1] Dumont, *Corps diplom.* t. III, p. 2, p. 41.

[2] Ipse dominus Argentonæ adeo animum Majestatis Vestræ erga nos declaravit, ut ejus verus alumnus ac voluntatis suæ optimus minister in toto orbe merito possit appellari. Conspicuus, sapiens, nobili animo præditus, et nisi jam fere a puero negotia Vestræ Majestatis pertractasset, optandus profecto ad omnem splendidissimum locum.

sont remis sous son patronage et sa protection. Nous ne lui offrons point ce qui nous appartient, car déjà tout est à elle et déjà tout est placé dans sa main. Nous ne négligerons aucun effort pour recouvrer Gênes, afin d'atteindre, de quelque manière que ce soit, le but que nous poursuivons. Quant à ce qui se passe en Italie, l'ambassadeur de Votre Majesté retourne vers elle, parfaitement instruit à cet égard, et il pourra faire connaître toutes choses à Votre Majesté, à laquelle nous nous recommandons humblement [1].

La duchesse de Milan s'empresse d'annoncer cet événement important à ses principaux alliés.

Elle écrit au nom de son fils au marquis de Mantoue :

Persuadés que Votre Seigneurie accueillera avec autant de joie que nous-mêmes toutes les nouvelles favorables à notre prospérité et à celle de l'État, nous lui faisons savoir que monseigneur d'Argenton, ambassadeur magnifique de Sa Majesté Très-Chrétienne de France et le magnifique Laurent de Médicis, au nom de Sa dite Majesté, viennent de renouveler solennellement, à Florence, la ligue qui nous unissait à Sa dite Majesté Très-Chrétienne, les dits ambassadeurs ayant reçu de Sa Majesté Très-Chrétienne mandat pertinent et ample commission à cet effet, et traitant avec nos propres ambassadeurs, munis aussi des pouvoirs les plus explicites. Monseigneur d'Argenton s'étant lui-même rendu ici, nous avons, le 7 de ce mois, ratifié solennellement entre ses mains le dit renouvellement de la ligue. De son côté, monseigneur d'Argenton, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, dont il a reçu, à cet effet, plein pouvoir et charge spéciale, nous a solennellement réinvestis du fief de Gênes et de Savone, avec les dépendances ; il nous a prodigué, de la part du dit roi, les paroles les plus affectueuses et toutes sortes d'offres de faveur et de protection, que nous avons

[1] Archives de Milan (trad.).

acceptées avec reconnaissance et respect. Dans toutes ses démarches et dans toutes ses démonstrations, Sa dite Majesté Très-Chrétienne témoigne la plus grande bienveillance envers notre personne et notre État, comme aussi envers toute notre ligue. Nous avons voulu vous faire part de toutes ces choses, à cause de la concorde et de la bienveillance qui nous unissent et qui vous y feront trouver une grande consolation.

ALEXANDRE [1].

Les ambassadeurs de Milan près de diverses cours, reçurent d'autres lettres sur le même sujet. Nous reproduirons d'abord celle qui fut adressée à Léonardo Botta, ambassadeur à Venise :

Seigneur Leonard,

Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France, voulant montrer manifestement à chacun son amour paternel et sa cordiale affection envers nous, a, de son propre mouvement, adressé et remis à monseigneur d'Argenton, son magnifique ambassadeur, procuration authentique, mandat et ample commission pour renouveler avec nous la ligue et nous réinvestir de fiefs de Gênes et de Savone, avec toutes leurs terres et dépendances, etc. En conséquence, le dit monseigneur d'Argenton, qui se trouvait ici depuis deux jours, s'est aujourd'hui présenté devant nous, pour dresser avec nous, au nom du Dieu éternel, l'acte solennel du renouvellement de la dite ligue et de la réinvestiture des dits fiefs de Gênes et Savone, avec leurs terres et dépendances, etc. Il nous a fait les promesses les plus affectueuses et les plus paternelles qui se puissent dire, pour la protection de notre personne et de notre État, en nous assurant que Sa dite Majesté Très-Chrétienne était on ne peut plus disposée à faire tout son possible pour notre prospérité et pour

[1] Archives de Milan (trad.).

l'abaissement de tous nos ennemis, et qu'elle ne manquerait pas, en toute occasion, d'étendre la même protection sur notre illustre ligue. Nous avons accepté le tout avec respect et reconnaissance, en remerciant vivement Sa Majesté Très-Chrétienne et en l'engageant, dans les termes les plus pressants, à réaliser bientôt ce que nous attendons de son auguste bienveillance. Monseigneur d'Argenton lui-même paraît certain que tout ira à notre gré. Vous communiquerez le tout à l'illustrissime seigneurie [1].

Léonardo Botta répondit en ces termes :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

J'ai reçu hier les nouvelles lettres de Vos Seigneuries du 7 de ce mois, qui m'ont fait connaître le manifeste et paternel amour dont Sa Majesté Très-Chrétienne vient de faire spontanément preuve envers vous, lorsque, par l'entremise de monseigneur d'Argenton, son ambassadeur, elle vous a octroyé le renouvellement authentique de la ligue et la réinvestiture des fiefs de Gênes et de Savone, etc. Pour me soumettre aux instructions de Vos Altesses, je me suis donc présenté à la Seigneurie, et, de la part de Vos Altesses, je lui ai donné communication des démonstrations amicales du roi et du renouvellement de la ligue et des fiefs. Pour lui marquer plus sensiblement votre bienveillance, je lui lus la lettre même que Vos Excellences m'ont écrite à ce propos. Ladite Seigneurie m'a répondu qu'elle était on ne peut plus heureuse des marques de paternelle affection et d'honneur que vous prodigue, à si juste titre, Sa Majesté Très-Chrétienne ; que non seulement elle regardait comme un grand honneur et un grand bien que la possession de ce fief passât entre vos mains, mais qu'il lui semblait aussi que ces démonstrations multipliées étaient la preuve la plus évidente et la plus sûre confirmation des excellentes dispositions de Sa Majesté à l'égard de la ligue. Elle me témoigna également beaucoup de plaisir de la commu-

[1] Archives de Milan (trad).

nication que je lui faisais et en remercia Vos Excellences dans les termes les plus affectueux.

De Saint-Clément, près de Venise, le 11 septembre 1478.

Léonard Botta [1].

Nous reproduirons aussi la dépêche de la duchesse de Milan, adressée à ses ambassadeurs à Florence :

Aujourd'hui, monseigneur d'Argenton, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France, en vertu du mandat et des pouvoirs que lui a conférés Sa dite Majesté, nous a, au nom du Dieu Tout-Puissant, solennellement réinvestis du fief de nos villes de Gênes et de Savone : il nous a témoigné, de la part de Sa Majesté, tant d'affection et de bienveillance que nous ne saurions l'exprimer. Nous savons qu'il s'est tout particulièrement intéressé à nous et à nos affaires. Nous en ressentons une indicible consolation, et nous nous reconnaissons perpétuellement obligés envers Sa Majesté, comme envers notre protecteur et notre bienfaiteur singulicr. Nous savons que la Seigneurie et le magnifique Laurent prendront la même part à notre joie, et vous leur transmettrez immédiatement cette nouvelle, comme il convient [2].

A cette dépêche fut faite la réponse suivante :

Illustrissimes princes et seigneurs,

Nous avons fait connaître ici les bonnes nouvelles que nous ont transmises Vos Seigneuries, et qui notifient le renouvellement du fief de Gênes et de Savone par monseigneur d'Argenton, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que les sentiments d'affection, d'amour et de bienveillance qu'elle témoigne à votre ville et à vos affaires. Ces nouvelles ont paru faire ici grand plaisir.

Florence, le 13 septembre 1478.

Simonetta et Sacramorus [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

Une lettre du duc de Milan ajoute quelques détails sur le voyage de Commines. Elle est adressée à son ambassadeur à Turin, Jean Bossio :

Le magnifique seigneur d'Argenton, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui s'était rendu à Florence, est de retour ici et a confirmé la ligue que nous avions faite avec Sa dite Majesté : il nous a investis du fief de Gênes le 7 du présent mois. Il repart demain matin pour retourner chez lui, en passant par votre ville, où nous croyons qu'il séjournera peut-être quelques jours.

ALEXANDRE [1].

Que se passait-il en Savoie? Dès que Louis XI avait appris la mort de sa sœur, il avait conclu un traité secret avec le comte de Bresse, qui avait pendant longtemps réclamé la régence. Le comte de Bresse était ce même prince que Louis XI avait autrefois fait emprisonner au château de Loches, où il composa ces vers :

Je ne cuidoie point, sur mon âme,
Que sang royal deusist mentir.

Quoi qu'il en fût, il accepta une pension et des terres de Louis XI, et promit de le servir envers et contre tous [2].

Commines put, au prix de semblables largesses, acquérir d'autres dévouements parmi les plus illustres seigneurs de la cour de Turin.

Une lettre de Bossio rend compte d'une visite qu'il fit avec Commines aux conseillers du jeune duc de Savoie :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

En compagnie des principaux de cette cour, le magnifique

[1] Archives de Milan (trad.).
[2] GUICHENON, *Hist. de la maison de Savoie*, p. 594.

seigneur d'Argenton et moi, nous avons rendu visite au petit duc et à son conseil. Monseigneur d'Argenton lui dit en peu de mots que, revenant de Florence pour retourner auprès du roi, il s'était fait un devoir de lui rendre visite pour lui offrir ses services, s'ils pouvaient lui être agréables, et pour lui présenter ses condoléances sur la mort de son excellentissime mère. Je lui racontai succintement, à mon tour, que j'avais assisté aux honneurs funèbres rendus à sa feue mère, et que je revenais devers Son Excellence, pour m'employer non moins dans son intérêt que dans celui de Vos Altesses, qui le regardent comme un fils et un frère bien aimé. Le duc me témoigna que le conseil me voyait avec plaisir, et que lui-même éprouvait la joie la plus vive de ma présence.

Sa Majesté Très-Chrétienne a chargé monseigneur d'Anjou, son camérier et capitaine, fils de monseigneur de Miolans, de conduire de suite, conjointement avec maître Jean Caumont, secrétaire, les sœurs dudit duc, près de Sa Majesté qui est très-disposée à les marier toutes deux prochainement, à ses propres frais. Le roi pressant beaucoup ce voyage, elles partiront au commencement de la semaine prochaine, et, pour économiser la dépense, Sa Majesté a décidé qu'elles seraient menées d'ici à Grenoble, où des dames et d'autres personnages les attendent pour les conduire au roi. Néanmoins, quelques dames et quelques courtisans les accompagneront d'ici à la cour : ils iront à cheval jusqu'à Roanne, à douze lieues au delà de Lyon, où ils prendront un bateau et remonteront la Loire jusqu'à Tours, où est la reine.

On donne pour époux à madame Marie, le maréchal de Bourgogne qui, depuis la mort du duc, s'est montré très-fidèle au roi. Madame Louise, promise à monseigneur de Châteaugiron par Madame de Savoie, à l'époque de son séjour en Bourgogne, sera mariée au comte d'Angoulême, parce que le dit seigneur de Châteaugiron est l'ennemi du roi, sans tenir compte ni de la promesse faite, ni de ce que le dit seigneur est plus riche et plus noble que le comte d'Angoulême.

Monseigneur d'Anjou et le secrétaire ont tous deux raconté que le roi veut, en dirigeant et en restreignant les dépenses, faire en sorte que le duc se trouve, dans quelques années, puissant et riche : Sa Majesté a offert de venir en personne à Lyon ou à Grenoble, si les circonstances le requièrent, ce qui ne laisse pas d'inquiéter le gouvernement.

Malgré le mécontentement, les menées, les cris et les paroles fort injurieuses des dignitaires ecclésiastiques adressées aux laïques en plein conseil, cette légion d'ambassadeurs est partie hier. Bien que je vous aie déjà transmis le sommaire de leurs instructions dans une lettre du 9, que je vous écrivis de Verceil, je vous l'envoie néanmoins de nouveau ici incluse, pour votre gouverne.

Ces ambassadeurs, avant leur départ, échangèrent ensemble des mots très-graves à propos de leurs préséances. Don Henrichino prétendait qu'il avait été créé chevalier à la bataille de Neuss, un autre, que la dignité de maître d'hôtel était la plus élevée, et chacun se mit à énumérer ainsi ses dignités, de sorte que si don Abram, en sage et bon docteur qu'il est, ne se fût offert à passer le dernier de tous, il aurait peut-être fallu recourir à un nouveau choix. Je vous dis cela pour que vous sachiez bien qu'ils sont remuants au delà de toute expression. Souvent il leur arrive, dans leurs conseils, de laisser échapper des paroles qui ne sont rien moins que convenables. Tout cela vient de la trop grande partialité qui règne parmi les Piémontais, et de la haine qu'ils inspirent aux Savoyards : ceux-ci trouvent que les premiers se sont beaucoup trop avancés. Aussi ne vois-je point chez messieurs les gouvernants, cette démonstration de l'unité de volonté que, par votre lettre du 11, vous m'écriviez avoir ailleurs reconnue en eux. Cependant, pour ces rixes verbales qui passent très-rapidement, il ne semble pas que la considération du gouvernement, ni la leur, en soient amoindries. Depuis les temps les plus reculés, ils sont ainsi enclins et accoutumés à la vivacité, comme par nature ; tous témoignent à l'évidence qu'ils sont très-fidèles et très-dévoués au gouvernement, et qu'ils

se soumettent entièrement à la volonté, à l'autorité et aux décisions du roi. Comme j'ai le moyen de savoir tout ce qui se passe, je ne manque ni de bonnes paroles, ni d'offres de services : ils aiment à m'entendre et m'écoutent volontiers. Ils se sont enfin aperçus que les démarches que je faisais au nom de Votre Altesse, rehaussaient l'honneur du gouvernement de monseigneur le duc, et que le succès de mes efforts pour maintenir entre eux l'union et la bonne entente, intéressait aussi le profit particulier de chacun d'eux. J'ai entendu dire que l'évêque de Verceil et le protonotaire de Givron font des démarches secrètes pour se faire nommer ambassadeurs du duc auprès du roi; mais ils sont Savoyards, et les Piémontais sont d'avis de choisir un de leurs compatriotes et un Savoyard.

Les ambassadeurs de monseigneur de Bresse sont aussi arrivés : je vous tiendrai au courant de ce qui en résultera.

Vos lettres du 12 et du 16 ne réclament aucune réponse; mais à l'arrivée de messer Rufin de Muris, qu'on dit s'être rendu à Milan, d'où il ne reviendra pas avant samedi, je tâcherai d'avoir le mandat et j'exécuterai vos ordres à la lettre. Je ne perdrai pas une minute à vous transmettre ce que vous demandez.

J'ai eu un entretien avec monseigneur d'Illins, dans les termes que j'ai jugés le mieux appropriés à la situation; il s'estime fort heureux que vous fassiez cas de lui : il a, m'a-t-il dit, écrit à Sa Majesté que vous continuez à vous montrer favorables à monseigneur le duc. Je ne me suis pas fait faute d'insister sur la ligue, sur l'investiture et sur toutes les marques singulières de la bienveillance du roi envers vous.

On a parlé d'un grand nombre d'Allemands qui ont passé les monts. Il est très-certain qu'il y en a cinq cents; ce sont des transfuges de mademoiselle de Bourgogne qui passent au roi de France, qui leur a répondu que c'était la saison de chasser et non celle de lever des troupes. Sa Majesté a écrit, pour sa décharge, à monseigneur d'Argenton, de leur faire donner la solde comme aux Florentins : ceux-ci sont environ cent trente-

deux. Le magnifique seigneur Laurent de Médicis a écrit en leur faveur, et on les a envoyés d'ici à Asti pour les diriger ensuite sur Florence, sans leur permettre de se rendre à Milan. Il y a défense expresse d'en laisser désormais passer aucun ; cette défense a été portée en vue de vous être agréable, comme il fut écrit dans le temps par Madame, de sainte mémoire. On n'a accordé le passage à ceux-ci qu'à la prière de monseigneur d'Argenton. Je vous marque tout cela pour que rien n'échappe à Vos Excellences. Il est arrivé ici un individu qui prétend avoir vu, un peu au delà de Lyon, l'ambassadeur du roi Ferrand avec quinze chevaux.; j'ai voulu m'enquérir s'il est resté quelqu'un à la cour, au nom de ce souverain ; on n'a pu me le dire, mais on pense bien qu'il sera resté quelqu'un.

Jean de Leyguin, gentilhomme piémontais, est ici l'ambassadeur du marquis de Montferrat : il y résidera, dit-on ; il leur fait de grandes offres d'hommes et d'argent, et proteste qu'il ne voudrait en rien leur manquer. L'évêque de Carpentras, frère du marquis de Saluces, l'a introduit, et il se montre très-dévoué à Vos Excellences. Le dit ambassadeur m'est venu voir, et nous nous sommes rendus ensemble chez monseigneur d'Argenton. Il lui parla beaucoup et lui remit une lettre au nom du marquis. La conversation fut générale ; quant à la lettre, elle ne contenait rien, sinon que le marquis regrettait que monseigneur d'Argenton ne fût pas venu à Casal. Monseigneur d'Argenton lui fit part de l'intimité qui règne entre le roi et vous, protestant que vous lui êtes très-cher et qu'il est prêt à vous donner les preuves les plus spéciales de son affection et de son appui, *ubi erit opus :* toutes choses que Jean a amplement écrites au dit marquis.

Messieurs les régents me demandent chaque fois avec instance de leur dire ce que je sais de neuf de Florence et de Gênes, et si le duc Hercule est allé au camp. Ne sachant que répondre, je rougis. Si vous daigniez trouver bon de me donner quelquefois des nouvelles, je vois bien qu'on les écouterait ici avec le plus grand plaisir.

Monseigneur d'Argenton partira lundi au plus tard. Le secré-

taire du roi crie partout que Madame de Savoie avait arrêté ce mariage avant de mourir, et que c'est pour cela que le roi consent à le faire. Je vous ai écrit amplement à propos de l'oncle [1] dans ma dernière lettre. Je me recommande à vos bonnes grâces.

Turin, le 18 septembre 1478.

Votre très-fidèle serviteur,
JEAN-ALOYS BOSSIUS [2].

On répondait de Milan à Bossio :

Nous avons reçu vos lettres du 14 et du 19 de ce mois, par lesquelles vous nous annoncez ce qui se passe là-bas, les nouvelles qu'on a reçues de France, le mariage qu'on regarde comme arrêté avec don Frédéric, le départ prochain des illustrissimes demoiselles mandées par le Roi Très-Chrétien, et plusieurs choses que vous avaient dites monseigneur d'Argenton et les autres.

Nous avons appris tout cela avec plaisir, et nous vous recommandons la diligence et le zèle. Continuez à nous tenir, jour par jour, au courant des événements avec le plus de détail que vous pourrez.

ALEXANDRE [3].

Lorsque nous verrons plus tard Commines chargé de se faire livrer la personne du jeune duc de Savoie, nous nous demanderons si, à son passage à Turin, il ne présida pas à l'enlèvement de ses sœurs. Cette fois, Louis XI réalisait, à leur égard, les desseins qu'il n'avait pas réussi à mener à bonne fin vis-à-vis de Marie de Bourgogne.

Le 30 septembre, Commines avait quitté Turin, car ce jour-là, la duchesse de Milan écrit à Bossio :

Nous avons appris, par vos dernières lettres, ce qui s'est

[1] Louis XI, oncle du jeune duc de Savoie.

[2] Archives de Milan (trad.).

[3] Archives de Milan, 20 septembre 1478 (trad.).

passé là où vous êtes, c'est-à-dire le départ de monseigneur d'Argenton, celui de monseigneur de Bresse et de monseigneur de Genève ; nous avons reçu aussi, avec d'autres nouvelles, les lettres adressées à Antoine de Médicis, que monseigneur d'Argenton lui-même vous chargea d'envoyer ici. Nous avons appris tout cela avec plaisir, et, pour toute réponse, nous ne pouvons que vous recommander encore le zèle et la diligence, en vous prévenant que les dites lettres ont été de suite remises au dit Antoine de Médicis [1].

Avant de quitter Turin, Commines fit parvenir à la duchesse de Milan la copie d'une longue lettre que venait de lui adresser le roi de France :

Les envoyés du roi Ferrand, l'un nommé don Antonio d'Alexandro, et l'autre messer Lancelot, et un de ceux du prince, nommé Jean-Baptiste, sont venus devers moi à Arras, amenant avec eux Montfaucon, pour Madame de Savoie ; tous les trois me dirent que Madame de Savoie avait envoyé l'abbé de Casanova vers le roi Ferrand, pour conclure le mariage du prince de Tarente et de ma nièce, dont je m'étais déjà occupé, comme vous le savez; mais le roi don Ferrand ne voulait pas s'y prêter pour le moment. Les susdits délégués me priaient, au nom de Madame, de vouloir bien y consentir et de lui payer ce que je lui devais pour le mariage de ma sœur, ce qui montait à 100,000 écus, plus la somme prêtée par l'envoyé de Savoie, qui s'élevait à 76,000 écus. Je leur répondis que j'enverrais monseigneur de Saint-Pierre à Madame de Savoie pour satisfaire à ce que je devais ; mais que je ne pouvais m'occuper du mariage à cause de la guerre qu'on avait commencée à Gênes, d'une part, par respect pour les obligations de la ligue, d'autre part, à cause du fief et de l'hommage. Mais, j'ajoutais que si Madame de Savoie voulait s'en mêler elle-même, sa fille était à ses ordres et qu'elle pouvait en faire ce que bon lui semblerait. Ils ont paru très-

[1] Archives de Milan (trad.)

satisfaits de cette réponse. Depuis, ils ont cherché à me sonder, pour voir s'ils ne parviendraient pas à me faire renoncer à protéger l'État de Milan et celui de Florence, mais voyant qu'ils ne gagnaient rien, ils se décidèrent à partir : ce qu'ils auraient fait six jours plus tôt, s'ils n'avaient dû attendre l'argenterie que j'avais chargé le trésorier de Nîmes de trouver pour la donner au docteur. Sur ces entrefaites, survint la nouvelle de la mort de Madame de Savoie. Ils me déclarèrent incontinent que le mariage venait d'être conclu verbalement; que l'abbé de Casanova était allé à Naples et avait arrangé l'affaire; et que le roi Ferrand, se méfiant du dit abbé parce qu'il le connaissait, avait envoyé Jean-Baptiste devers Madame pour savoir si c'était la vérité, et dans le cas où ç'aurait été la vérité, pour conclure sur-le-champ ledit mariage par promesses. Dès qu'il fut arrivé, Madame conclut en effet ledit mariage verbalement, et envoya prendre la ratification par Montfaucon, qui s'en était allé quatre ou cinq jours après être venu devers moi, et qui, sans m'en rien dire, s'était rendu auprès de ma nièce dont il avait rapporté la ratification signée de sa propre main.

Voyant cela, je chargeai la reine de s'enquérir auprès de ma nièce si le fait était vrai; c'est pourquoi ma nièce elle-même m'envoya le fils de sa gouvernante nommée Huoye, qui portait beaucoup de zèle à cette affaire, lequel m'assura que c'était la vérité, comme ma nièce elle-même me l'écrivit de sa propre main, s'excusant sur ce qu'elle ne croyait pas mal faire, puisque sa mère le lui avait ordonné.

Les ambassadeurs ont demandé à la voir, ils l'ont vue et sont partis sans me dire quand ils la feraient prendre, ni ce qu'ils en voulaient faire. Prévenez Laurent de toutes ces choses qui sont l'exacte vérité : dites-lui que je ne laisserai pas pour cela de faire pour eux tout ce que je dois, comme aussi pour ceux de Milan. Prévenez-en aussi les Vénitiens et ceux que vous croirez devoir en avertir, et dites-leur bien de n'avoir pas la moindre arrière-pensée qu'il doive leur arriver aucun désagrément à cause de ce mariage.

Il y a quatre jours, est arrivé ici un évêque de la maison de Frégose, qui feignait de ne pas venir ici en qualité d'envoyé du Pape. Toutefois, il a fini par montrer son mandat et m'a présenté une lettre que je vous envoie avec la réponse que j'adresse au Pape par le seigneur d'Arpajon et le président de Toulouse [1]. Ils porteront aussi des lettres aux autres qui m'ont écrit avec ordre de répéter seulement ce que leur dira Laurent et ce qui lui paraîtra utile au bien de la ligue et de tout le monde, de ne lui rien cacher de ce qu'ils pourraient apprendre de la partie adverse, et d'agir pour ses affaires comme ils le feraient pour les miennes propres.

Donné à Selommes, le 8 septembre 1478 [2].

LOYS.

Le mariage du prince de Tarente et d'Anne de Savoie, avait été conclu le 1er septembre 1478, « de l'autorité de « Louis XI, » dit Guichenon, et, en effet, c'était sous ses yeux qu'avait été rédigé le contrat où Guillaume de Baschi est l'un des témoins [3].

Il semblait utile à Louis XI, alors même qu'il formait dans le nord de l'Italie une ligue dirigée aussi bien contre le roi de Naples que contre le Pape, de nouer en même temps, dans le sud, les fils d'une intrigue dont l'instrument était l'un des princes de la maison d'Aragon. Grâce à cette combinaison, il espérait, quelle que fût la fortune des événements, faire prévaloir, par l'une ou l'autre de ces influences, sa domination en Italie. Commines encourageait

[1] Gui d'Arpajon, chambellan de Louis XI, et Antoine de Morlhon, président au parlement de Toulouse. Voyez Commines, éd. Lenglet, t. IV, p. I, p. 163.

[2] Archives de Milan (trad.).

[3] Louis XI avait d'abord fait espérer au prince de Tarente la main de sa fille Jeanne.

peut-être de loin et à un autre point de vue, les projets du roi son maître, car il ne pouvait oublier que le prince de Tarente lui avait promis quatre mille livres de rente, si jamais il ceignait une couronne [1].

Il était toutefois difficile de faire comprendre aux puissances du nord de l'Italie, ces intrigues avec le fils du roi Ferrand. De là ces détours, ces circonspections destinées à leur faire croire que Louis XI, tout entier aux intérêts de la Ligue, était étranger au mariage du prince de Tarente, dont il rendait responsables la duchesse de Savoie, qui ne vivait plus, et la jeune princesse qui était sa prisonnière.

Les Vénitiens, si habiles, découvrirent aisément la ruse de Louis XI. Ils se méfiaient de lui, mais, à son exemple, ils dissimulaient. Rien de plus explicite, à cet égard, que la lettre suivante de Léonardo Botta :

Messeigneurs, j'ai reçu, avec votre lettre du 29 du mois dernier, la copie de certaines lettres écrites par Sa Majesté Très-Chrétienne à monseigneur d'Argenton, son ambassadeur, concernant le mariage conclu avec don Frédéric, etc. M'étant hâté de prendre connaissance desdites lettres et de la copie qui y était jointe, je me rendis auprès de la Seigneurie, et je lui dis d'abord que Vos Excellences, après mûr examen de la limitation que ce gouvernement croit devoir apporter aux instructions de nos ambassadeurs communs en France, et pour se mettre d'accord avec ledit gouvernement en toute chose, ont de concert avec les ambassadeurs de Florence et de Ferrare, retranché les deux points que la Seigneurie était d'avis de passer sous silence. Je ne m'étendis pas davantage sur cette instruction, si ce n'est pour ajouter que lesdits ambassadeurs avaient fixé le jour de leur départ et qu'ils avaient commencé à se mettre en route. Nous

[1] *Mém.*, t. II, p. 330.

avons bien fait de ne pas parler à la Seigneurie du doute qui avait surgi dans l'esprit de son ambassadeur, au sujet de la demande qu'on voulait adresser au roi de France d'envoyer le duc de Calabre, etc., parce que les membres de ces assemblées ne font rien sans consulter leurs collègues, et le moindre article donne lieu à de grands commentaires, de sorte qu'il est préférable que ledit ambassadeur soit entré de lui-même dans les vues de Vos Excellences. Je communiquai aussi à la Seigneurie la copie de la lettre du roi à monseigneur d'Argenton. Après l'avoir relue deux fois, la Seigneurie me répondit qu'elle remerciait vivement Vos Altesses d'avoir si bien jugé et secondé les démarches et les avis de ce gouvernement au sujet de l'instruction des ambassadeurs en France. Quant à ce que le roi écrit à monseigneur d'Argenton, qu'il n'avait aucunement connu d'avance la négociation et la conclusion de l'alliance contractée avec don Frédéric, la Seigneurie ne le trouve ni croyable ni vraisemblable, puisque le roi a dû doter sa nièce et que cette alliance a donné lieu à des questions de fiefs et d'argent qu'il n'aurait pu traiter sans être au courant de tout et sans sa libre volonté. Après ce discours, la Seigneurie ajouta ces mots : Nous devons accepter pour bon tout ce qui émane de Sa Majesté en faveur de la ligue : pour le reste qui n'est pas aussi favorable à nos desseins, il nous faut dissimuler et avoir égard, comme il convient, à tout ce qui peut intéresser l'honneur et la réputation de notre illustre ligue. Il ne me dit rien de plus, sinon qu'il me demandait avec de grandes instances si Vos Excellences pensaient que les derniers ambassadeurs que Sa Majesté a annoncé vouloir envoyer au Pape, seraient à Milan pendant le cours de ce mois. Je lui répondis que je l'ignorais, mais que vraisemblablement ils avaient hâte de se trouver en Italie, vu que le Pape et le roi Ferdinand persisteraient dans leurs censures et dans leurs armements jusqu'à l'arrivée desdits ambassadeurs. Je ne ne m'étendis pas davantage, mais je comprends bien qu'on ne prête pas ici grande foi à ce qui vient de France, qu'on craint que, le mariage fait, le roi de France ne nous paye de belles paroles et ne traîne les choses

en longueur, tandis qu'on désirerait bien que Sa Majesté intervînt activement et sérieusement dans l'apaisement et le règlement des affaires d'Italie, par les motifs que j'ai précédemment exposés à Vos Excellences, à qui je me recommande humblement.

Saint-Clément, près de Venise, le 5 octobre 1478.

LÉONARD BOTTA [1].

Peu de jours après, une assemblée des grands du duché de Savoie eut lieu à Rumilly; le comte de Bresse s'y trouvait, et il y fut résolu d'abandonner au roi de France l'administration du pays et la tutelle du jeune duc Philibert, qui n'avait que douze ans.

Louis XI s'empressa de faire usage des droits que lui avait attribués l'assemblée des nobles de Savoie, car il choisit pour tuteur du jeune duc, Philibert de Grolée, seigneur d'Illins en Dauphiné, qui avait des titres incontestables à cette faveur. Le seigneur d'Illins, parent à un degré rapproché de Marguerite de Sassenage, maîtresse de Louis XI, et du seigneur du Bouchage, l'un de ses plus intimes confidents, s'était signalé lui-même par son habileté et son zèle, en livrant en 1473 le prince d'Orange au roi de France [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] On peut ajouter que son père avait épousé en secondes noces une fille du chancelier Hugonet.

V

INFLUENCE DE COMMINES PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XI.

Commines, désirant attendre les ambassadeurs que la Ligue envoyait à Louis XI, passa quelques jours à Lyon; il y était arrivé vers le 1er octobre, et le 6, Lionetto de Rossi [1], gouverneur de la banque des Médicis dans cette ville, écrivait à Antoine de Médicis à Milan :

Monseigneur d'Argenton s'est arrêté ici cinq ou six jours, attendant les ambassadeurs de la ligue : ne les voyant pas arriver, il a résolu de partir dans deux heures. Il revient aussi content qu'on peut le dire, des illustres seigneurs de Milan et de notre seigneurie de Florence et de notre chef (*mazore*), et il est fort disposé à s'employer en leur faveur. Tous les honneurs qu'on lui a rendus, sont bien payés [2].

Cependant, Commines ne partit point de Lyon avant d'avoir vu l'ambassadeur milanais, André Cagnola, qui lui remit une lettre de la duchesse et lui communiqua ses instructions. Commines, dans sa réponse à la duchesse de Milan, n'hésita pas à l'engager à se rapprocher de ses

[1] Lionetto de Rossi avait épousé une sœur naturelle de Laurent de Médicis; un de ses fils devint cardinal.

[2] Archives de Milan (trad.).

beaux-frères et même de ce Robert de San-Severino qu'il avait vu à Turin au commencement de son voyage :

A ma très-redoubtée dame madame la duchesse de Millan.

Madame, je me recommande très-humblement à votre bonne grâçe. J'ay reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par un ambassadeur, lequel s'en va devers le roy, et aussy veu ses instructions, dont je vous mercye, madame, tant qu'il m'est possible, de la grant confiance que vous me monstrez ; et aussi vous povez estre seure que en toutes choses je me vouldroye employer à vous faire service et à monseigneur votre fils, comme j'ay acoustumé.

Il est vray, madame, qu'il avoit esté raporté au roy que vous vouliez lesser la ligue que vous avez avec Florentins et vous déclairer contre eulx et mesmement contre la personne de Lorens, son cousin, qui luy eust esté chose bien estrange, veu que ce n'eust esté le bien de vous, ne de votre estat, et aussi l'amour et l'affection que vous voïez que le roy leur porte ; et semble bien audit seigneur que vous ne monseigneur votre fils n'avez parent, ne amy au monde à qui vous soiez tant tenus de vouloir complaire comme à luy.

Je croy, madame, que vous avez assez souvenance de la paine en quoy le roy se mist envers vous de remettre le seigneur Robert en vostre bonne grâce, du temps que le différant y estoit ; et pensez que à luy et à tous autres semble chose plus raisonnable que l'auctorité de votre maison soit entre les mains de vos parens que de nulle autre personne, et qu'ils sont mieulx personnaiges pour vous servir et deffendre. Ledit seigneur sera bien joïeulx d'entendre que vos affaires sont en bonne seurté, et ne reste sinon pour bien le contenter, que de continuer la guerre en faveur des Florentins et nommément de la personne de Lorens, sans dissimulation ; car ceulx qui veullent dire qu'ils ne veulent rien contre Florentins sinon contre luy, vous povez bien entendre qu'il leur semble bien que s'il en estoit dehors, qu'ils fineroient bien plus

aisément du demourant. Et gréveroit bien au roy d'endurer que vous feissiez plus à la requeste de nulle autre personne que de luy ; et vous savez comme il a tousjours travaillé pour la paix jusques icy et pour la trouver honneste pour chacune des parties.

Je vous suplie, madame, qu'il vous plaise tousjours me commander vos bons plaisirs pour les accomplir à mon povoir, comme je y suis tenu, en priant à Nostre-Seigneur, madame, qu'il vous doint bonne vie et longue, pour accomplir tout ce que désirez.

Escript à Lyon le ... jour d'octobre.

Votre très-humble serviteur,
PHILIPPES DE COMMYNES [1].

Robert de San-Severino était en relation avec le roi de France, mais il s'appuyait aussi sur le pape et le roi de Naples. Commines ne pouvait l'ignorer; nous n'oserions affirmer qu'il était bien sincère en se faisant un mérite des révélations qu'il faisait parvenir à cet égard au chancelier Simonetta, dans une lettre adressée à Antoine de Médicis :

Anthoine, ce soir, qui est le XIIe de ce mois, ay trouvé ung clerc du segneur Robert qui est françois, qui a prins congé dudit segneur. Toutesfoy, il apporte lettres de luy au roy, en s'excusant de ce qu'il a fait. Ledit clerc m'a monstré le double de deux lettres, l'une du pappe, l'autre du roy Ferrand, qu'ils escrivent à ceuls de Jennes en les confortant de toujours demeurer bien d'accord et en leur promettant grant chose.

Ledit clerc m'a dit en secret que le segneur Robert a appointement avec le pappe et le roy Ferrand, et s'appelle lieutenant-général. Il fait faire gens à deux fils qu'il a, et ne sont pas ceuls qu'il a avec les secrements, et doit faire jusques au nombre de III^{c} hommes d'armes ; et m'a dit ledit clerc qu'il a quelque intelligence en Lombardie et qu'il doit partir bref de Jennes pour y aller.

[1] Document communiqué par M. le baron Pichon.

Monstrez ces lettres à messer Chicque et puis les getés au feu. Je seray demain au lever du roy.

Escript en haste au Pont de Saudre, ce XIIe d'octobre.

Le vôtre,

COMMYNES [1].

Commines tenait beaucoup à conserver de bonnes relations avec le chancelier Simonetta. Quelques jours après il lui écrivit directement en ces termes :

Messire Cico, je me recommande à Votre Magnificence tant comme je puis. J'ai baillé à Janet Ballerin les doubles des lettres, lesquelles vous seront monstrées en passant à Millan, que les gens du roy qui sont en Roussillon ont prins sur ung courrier. Le roy les a leues tout au long. Vos ambassadeurs seront icy d'icy à deux ou trois jours et croy qu'il ne vint jamais ambassadeurs d'Ytallie en France, qui feussent plus honnestement recueillis qu'ils seront. Le roy m'a commandé que j'aille au devant d'eulx à Montrichart où il y a dix lieues d'icy, et méneray avec moy beaucoup plus de gens de bien que je ne suis; et à l'entrée de ceste ville, sortira au devant d'eulx monseigneur de Beaujeu qui a espousé la fille du roy, et tant de grands personnaiges que messire Lancelot de Macédoine, qui est icy pour le roy Ferrand, sera bien empesché à en tenir le compte. Et à Dieu, messire Cico, à qui je prie qu'il vous doint ce que votre cueur désire.

Escript à Tours le premier jour de novembre.

Le plus que tout vôtre,

COMMYNES [2].

[1] Collection de M. le chevalier Morbio à Milan. Une traduction italienne de cette lettre se trouve dans la collection de M. Young à Londres. Elle m'a servi pour compléter les lacunes du texte original. — Le pont de Sauldre est près de Romorantin, sur la Sauldre qui se jette dans le Cher.

[2] Archives de Milan. (Document communiqué par M. Benoist.)

Commines, en reparaissant à la cour de Louis XI, s'y trouva plus puissant et plus influent que jamais : « Je vins, « raconte-t-il, vers le roy nostre maistre qui me feit bonne « chière et bon recueil, m'entremit de ses affaires plus « qu'il n'avoit faict jamais, moy couchant avec luy, com- « bien que n'en fusse point digne et qu'il en avoit assez « d'autres plus ydoines ; mais il estoit si saige que on ne « povoit faillir avec luy, mais que on luy obéist seule- « ment à ce qu'il commandoit, sans y riens adjouster du « sien [1]. »

Telle était la confiance dont il jouissait, que le roi lui communiquait les lettres qu'il recevait et le chargeait d'y faire les réponses [2].

La duchesse de Milan écrivait elle-même à Commines. Une de ses lettres, datée du 28 novembre 1478, nous a été conservée :

Vu l'affection que nous porte Votre Magnificence et celle que nous lui portons également, et supposant que notre ambassadeur doit être arrivé et avoir déjà été introduit en présence du roi Très-Chrétien, notre père et notre seigneur, nous avons cru à propos de saluer Votre Magnificence, en la priant de vouloir bien donner pour l'objet que vous savez, vos instructions et vos sages et fidèles conseils à notre dit ambassadeur, qui a commission expresse de s'entendre avec Votre Magnificence. Nous ne doutons pas qu'elle ne le fasse de bon cœur, et nous la prions de nous recommander affectueusement à Sa Majesté,

[1] *Mém.*, t. II, p. 205.

[2] Combien que je ne fusse point sur le lieu où les choses se faisoient, si le scay-je par ce que on en rapportoit au roy et par les lettres qu'on luy rescripvoit, lesquelles je véoye, et souvent en faisoye les responces par le commandement du roy. *Mém.*, t. II, p. 194.

notre dit seigneur, ainsi que nos enfants qui sont aussi les siens. Votre Magnificence ne perdra pas de vue nos intérêts et ceux de la ligue, et si elle entrevoit quelque voie favorable, elle voudra bien prendre soin de mener et de diriger nos affaires conformément aux grandes espérances que nous fondons sur elle; car, jusqu'à ce que nous envoyions là-bas un ambassadeur, qui devra y tenir une résidence fixe, pour s'occuper de nos affaires, nous nous reposerons principalement sur Votre Magnificence; nous savons qu'elle le fera volontiers pour nous, qu'elle embrassera nos intérêts avec amour et qu'elle usera de toute la prudence et de toute la diligence que requièrent les circonstances [1].

En effet, l'ambassadeur de Milan, André Cagnola, était arrivé à Tours; ce fut de là qu'il adressa à Milan sa première dépêche :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Étant en route pour me rendre ici, je fus rejoins à Roanne par le courier Parineto, qui me remit les lettres de Vos Excellences du 14 et du 15 du mois dernier avec la copie incluse du bref du Pape. J'en pris rapidement connaissance, et comme preuve de notre union et de notre bonne intelligence, je fis part du tout à messeigneurs les ambassadeurs qui m'en surent beaucoup de gré. Nous sommes ensuite arrivés ici, comme Vos Excellences le verront par la présente lettre, et nous n'avons encore eu que le temps de faire notre première visite. Sa Majesté Très-Chrétienne ayant un léger refroidissement, nous avons jugé convenable de ne pas l'importuner par une audience trop prolongée. C'est le conseil que nous a donné monseigneur d'Argenton. J'ai eu avec lui une longue conférence sur cet objet ; il m'engage à différer jusqu'à l'audience particulière et se chargera lui-même de faire

[1] Archives de Milan (trad.). La lettre porte pour adresse : Domino Philippo Comines, domino Argentonæ, regio consiliario, armorumque, etc.

tout connaître au roi qui, à ce que j'en puis juger, a la plus mauvaise opinion du Pape, à cause de sa conduite qui est tout opposée à son devoir. Quant au fait des lettres interceptées, etc., j'en ai conféré avec monseigneur d'Argenton, qui m'a écouté avec plaisir et qui remercie beaucoup Vos Excellences en observant que la volonté de Sa Majesté Très-Chrétienne est qu'on n'aille pas à Rome sans ses ordres. On a trouvé, aux frontières du royaume, m'a-t-il dit, plusieurs autres personnes qui se rendaient aussi à Rome, malgré les ordres du roi, et on les a arrêtées. Sa Majesté, en étant informée, les a châtiées en donnant tous leurs biens à leurs dénonciateurs, et de plus elle les a fait amener ici, pour les punir selon ses ordonnances. Le roi a eu quelques lettres écrites par le roi Ferrand à son ambassadeur auprès du roi d'Espagne, dans lesquelles le premier de ces princes critiquait vivement le roi et engageait aussi le roi d'Espagne à ne pas consentir à la convocation d'un concile, quand même le roi de France l'y exhorterait. Nous avons su depuis, que le roi d'Espagne a répondu au roi Ferrand de manière à lui ôter tout espoir de compter sur lui, comme je crois que Vos Excellences en ont reçu plus ample avis par la copie même des lettres que doit leur avoir envoyée Zanetto, à ce qu'il m'a dit.

De Tours, le 6 novembre 1478.

Votre humble serviteur,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Cette dépêche fut envoyée à Venise. Voici ce qu'écrit à ce sujet l'ambassadeur milanais, Leonardo Botta :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

J'ai reçu hier, avec vos lettres du 22, quatre autres lettres et trois bulletins que vous avait adressés Jean-André Cagnola, votre ambassadeur en France, relatant tout ce que lui et ses collègues avaient traité jusqu'au 7 avec Sa Majesté Très-Chré-

[1] Archives de Milan (trad.).

tienne. J'ai reçu aussi la copie de trois autres lettres, dont deux du roi Ferrand à son ambassadeur d'Espagne, et la troisième dudit ambassadeur à son maître.

Après avoir relu et mûrement pesé le contenu des dites lettres et copies, selon ce que vous m'avez commandé, je ne jugeai pas qu'il fût nécessaire d'en donner lecture au seigneur de cette république, d'autant plus que je tiens de bonne source qu'il avait reçu, la veille dans la soirée, les mêmes communications de son ambassadeur, et surtout parce qu'il se trouve, dans les lettres du roi Ferrand, quelques passages justificatifs dirigés contre le magnifique Laurent, entre autres choses, que s'il ne s'humiliait, le Pape poursuivrait la guerre, etc. Il ne me parut pas à propos de répéter ici ces passages, à cause de la divergence des opinions qui règnent ici. Ce matin, me trouvant avec le prince, je saisis cette occasion pour lui dire que, bien que vous fussiez persuadés que ce gouvernement est amplement informé, par le canal de son ambassadeur de France, de tout ce que lui et ses collègues avaient traité jusqu'au 7 de ce mois avec Sa Majesté Très-Chrétienne, comme aussi des lettres qui ont été vues et des incidents qui se sont produits dans les négociations, il vous avait paru toutefois conforme à la sincère alliance qui vous unit à ce gouvernement, de lui faire part des nouvelles qu'il n'aurait pas encore reçues. Alors j'exposai succintement les honneurs avec lesquels Sa Majesté Très-Chrétienne avait reçu lesdits ambassadeurs, la gracieuse audience qu'elle leur avait accordée, sa réponse affectueuse et les motifs pour lesquels Sa Majesté avait fait rappeler les ambassadeurs déjà en route pour l'Italie, enfin, les questions que Sa Majesté avait fait faire aux ambassadeurs communs de la ligue par monseigneur d'Argenton, relativement aux ambassadeurs qu'on renverrait munis d'instructions convenables pour la pacification des troubles actuels de l'Italie, etc. Quand j'eus ainsi repris tous les passages qu'il m'avait paru opportun de citer, la Seigneurie me répondit qu'à la vérité on avait reçu, la veille au soir, exactement les mêmes informations de l'ambassadeur en France, et même les

copies de ce que le roi Ferrand avait écrit, il y a plusieurs jours, à ses envoyés en Espagne; mais qu'elle n'en remerciait pas moins Vos Excellences d'avoir bien voulu communiquer à ce gouvernement ce qui était venu à leur connaissance à cet égard; que bien que la Seigneurie se fût, de prime abord, réjouie des bonnes dispositions du Roi Très-Chrétien, la brièveté du temps ne lui avait pas encore permis de faire lire ces avis et ces lettres au Conseil des Prégadi [1]; mais qu'on examinerait le tout et qu'une autre fois, on en conférerait avec moi plus longuement; qu'on pouvait du moins m'assurer que ce gouvernement avait grand désir de voir l'Italie pacifiée. On ne me dit rien de plus.

Écrit à Venise, le 27 novembre 1478.

LÉONARD BOTTA [2].

Cagnola écrit de nouveau le 28 novembre :

Illustrissimes, excellentissimes et très-espéciaux seigneurs,

Le courrier Lorenzo est arrivé ici dimanche soir, 22 du présent mois, et m'a remis une lettre de Vos Altesses du 7, avec les lettres du seigneur Léonard Botta, et la copie de la lettre écrite par le duc de Ferrare à son ambassadeur à Milan. Quand j'en eus pris connaissance, j'allai rejoindre nos collègues, à qui, pour me conformer à vos ordres, je communiquai cette correspondance. Il leur fut fort agréable de recevoir ces nouvelles : nous sommes tous d'avis qu'il y a là quelque trame du roi Fer-

[1] Le conseil des *Prégades* ou Sénat, devenu définitif en 1230, composé originairement de 60 membres, fut porté successivement après 1343 à 80, à 100 et enfin à 120 membres. Les Prégades ou Sénateurs ne restaient en charge qu'un an. Ils étaient présidés par le Doge assisté de ses conseillers. Ils avaient pour attributions les impôts, la marine, la paix et la guerre, l'envoi des ambassadeurs, etc.

[2] Archives de Milan (trad.).

rand, ourdie surtout en vue d'abaisser l'autorité du Roi Très-Chrétien. En conséquence, nous résolûmes de solliciter une audience de Sa Majesté pour l'informer de tout et pour lui faire bien sentir dans quelle voie s'engage le roi Ferrand, afin que Sa Majesté puisse ainsi mieux s'en garder. Nous dépêchâmes donc sur-le-champ un des nôtres vers monseigneur d'Argenton, pour le prier de nous faire avoir une audience, attendu que nous avions des choses importantes à communiquer au roi. Sa Seigneurie répondit qu'elle ferait tout ce qu'elle pourrait pour que nous fussions reçus ; mais le lendemain, elle nous fit prévenir qu'elle n'avait pas eu l'occasion d'en parler au roi et que Sa Majesté avait décidé de partir ce jour-là ; mais qu'elle irait d'abord à la messe à Saint-Martin, comme elle en a l'usage, avant de quitter la ville, et que si nous voulions nous rendre tous à l'église, elle nous donnerait peut-être audience. C'est ce que nous fîmes, et nous nous trouvâmes tous les quatre à Saint-Martin bien longtemps avant l'arrivée de Sa Majesté. Beaucoup de personnages y entrèrent pendant que nous attendions, et finalement on vint, de la part de monseigneur d'Argenton, nous prévenir tous de ne pas dire un mot dans le trajet du roi à l'église, ni jusqu'à ce qu'il eût ouï la messe, parce que tel était l'ordre de Sa Majesté, qui avait fait proclamer que jusqu'à son arrivée à la dite église de Saint-Martin, personne n'eût la témérité de lui adresser la parole, sous peine d'encourir sa disgrâce. Comme nous étions placés dans le chœur, Sa Majesté vint à passer et se rendit à l'autel, vêtue d'un habit de couleur sombre, fourré de peaux blanches et descendant à mi-jambes, avec un de ces capuchons qu'on porte à cheval, garni des mêmes fourrures, la tête couverte d'un chapeau très-ordinaire, bottée et éperonnée. Nous nous bornâmes à lui faire la révérence, comme si nous avions peine à la reconnaître sous ce costume.

La messe entendue, le roi nous fit venir près de l'autel, et nous dit qu'à cause du froid qu'il éprouvait, il allait passer dans un autre endroit plus chaud ; qu'il ne pouvait nous entendre pour le moment, mais que si nous avions à dire n'importe quoi, nous

pouvions le confier librement à monseigneur d'Argenton, là présent. A ces mots, sans écouter davantage nos discours, il se retira tout-à-coup, nous laissant au milieu d'un tel tumulte de gens et si étonnés de sa manière d'agir, que nous eûmes toute la peine du monde à nous dégager de cette foule. En quittant l'église, Sa Majesté se rendit à une taverne près de là, sur le marché, à l'enseigne de Saint-Martin, où elle déjeuna familièrement. Elle se mit ensuite en route pour un endroit nommé Chinon, à dix lieues d'ici, où son séjour se prolongera, dit-on, quinze ou vingt jours. Quant à nous, nous resterons ici, à moins que Sa Majesté n'en ordonne autrement, car elle ne veut être accompagnée que des personnes inscrites sur sa liste. Nous n'irons pas non plus à Paris, le temps ne s'y prêtant guère et les routes étant fort mauvaises. De plus, le roi n'étant qu'à dix lieues d'ici, il pourrait arriver des dépêches importantes, et il ne nous serait pas aisé, si nous étions trop éloignés, d'obéir aux mandements de Sa Majesté.

Nous nous sommes réunis chez monseigneur d'Argenton, et nous lui avons donné connaissance de ce que vous nous mandez, des copies jointes à votre lettre, et spécialement du projet d'écrire à Asti, etc. Il a paru ajouter une grande importance aux démarches du roi de Hongrie, surtout parce que nous lui avions révélé le secret de ces trames, et il a voulu que je lui fisse un résumé du tout, ainsi qu'un mémoire sur le projet d'écrire à Asti, et que je le lui envoyasse avant son départ, parce que, disait-il, il ferait tout connaître à Sa Majesté et l'engagerait fortement à écrire à Asti, comme le demandent Vos Altesses. Je l'en priai instamment, de même que mes collègues, et nous lui demandâmes de vouloir bien conduire l'un de nous avec lui, pour s'occuper de cette question et nous rendre compte de ce qui serait fait. Nous attendons une réponse d'heure en heure, et dès que nous l'aurons reçue, nous vous en ferons part. Le roi a voulu savoir ce qu'écrivait au roi Ferrand Lancelot de Macédoine, son ambassadeur en France, par des lettres qui furent interceptées ces jours derniers à Lyon, comme

je vous l'ai écrit précédemment. Monseigneur d'Argenton m'a assuré que Sa Majesté en avait été fort troublée, et il nous a dit aussi, à nous tous réunis, qu'on avait résolu de chasser d'ici ledit ambassadeur, qui est plutôt un espion qu'autre chose. Tout cela vient de ce que, dans sa correspondance, il a reproché à Sa Majesté certaines choses : nous avons cru devoir presser monseigneur d'Argenton d'engager le roi, en notre nom, à bien vouloir n'en rien faire pour le moment, surtout pendant les négociations. Ce serait se rendre suspect au roi Ferrand, déranger tous les projets de Sa Majesté, et même compromettre la ligue. Il vaut mieux que Sa Majesté dissimule temporairement. Monseigneur d'Argenton nous a laissé entrevoir que c'est ce que le roi fera et que lui-même croit que c'est le meilleur parti. Le duc de Lorraine nous a aussi adressé des instances pour que nous voulions prier le roi de l'envoyer en Italie, disant que si la ligue le réclame, il viendra de lui-même, même sans congé du roi, parce qu'il est l'homme de la ligue et ne reconnaît l'autorité de personne. Il m'a paru urgent de vous faire connaître cette proposition, pour que vous daigniez y réfléchir à loisir : je la crois fort acceptable, car j'ai entendu dire merveilles de sa valeur. Il nous fait aussi cette demande, autant pour en retirer lui-même quelque honneur et quelque avantage, (car si je suis bien informé, les gens qu'on enverrait d'ici, seraient aux dépens de celui qui les recruterait), que parce qu'il désire tenter la fortune, étant lui-même le fils de la fille aînée du roi René [1]. Mes collègues en écrivent à leurs seigneurs, de sorte que vous pourrez vous conseiller ensemble et aviser comme vous le jugerez convenable.

Je me recommande humblement à Vos Altesses.

Tours, le 28 novembre 1478.

Votre humble serviteur,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [2].

[1] René II, duc de Lorraine, était fils d'Yolande d'Anjou.

[2] Archives de Milan (trad.).

La duchesse de Milan annonça le 8 décembre qu'elle avait choisi pour ambassadeur permanent en France, son secrétaire, Charles Visconti :

Au seigneur Philippe, comte d'Argenton.

Notre devoir et notre respect envers Sa Majesté Très-Chrétienne exigent que nous entretenions constamment quelqu'un auprès d'elle. En conséquence, nous déléguons aujourd'hui le digne Charles Visconti, notre secrétaire, à qui il est enjoint de se gouverner toujours par vos sages conseils. Nous vous prions de continuer, comme vous avez fait jusqu'ici, à vous intéresser à nos affaires avec la même sollicitude.

Milan, le 8 décembre 1478 [1].

Cico Simonetta exprima également toute sa gratitude à Commines, et celui-ci lui répondit en ces termes :

Messer Chèque, je me recommande à Votre Magnificence autant comme je puis. J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du XXVe novembre, par laquelle [me merciez] de ce que je fais pour les affaires de Madame et encores, etc., etc., que je fais pour vous. Je vous asseure, messire Chèque, que en tout ce qu'il me seroit possible de faire, Madame soit asseurée que je le feroie d'aussi bon cueur que homme qui vive, sans en point excepter, et m'en rapporteroye bien à votre ambassadeur qui est par deçà, qu'il ne tient pas à moy qu'il ne face toutes les choses comme il les désire. Et en tant que touche votre fait particulièrement, vous me pouvez tenir comme votre amy, et aussi suis, et aussi fidelle que vous en ayez point en ce monde. Je ne vous escrips aucunement des nouvelles de par deçà, parce

[1] Archives de Milan (trad.). C'est le seul document où l'on donne à Commines le titre de comte d'Argenton. Le préambule des ordonnances qu'il signait, était ainsi conçu : « Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton et de Thalmont, conseiller et chambellan du roy nostre sire et son séneschal de Poitou. » (Archives de Thouars).

que je sçay bien que votre ambassadeur vous en escript assez. J'escrips lettres à messire Thomas Porthennaire, lesquelles il vous monstrera. Et à Dieu, messire Chèque, à qui je prie que vous doint tout ce que vous désirez.

Escript à Argenton, ce XIIIe jour de décembre.

Le plus que tout vôtre,
PHILIPPES DE COMMYNES [1].

Au même moment, un prisonnier nommé Donato de Conti terminait sa vie dans les ténèbres du château de Monza. Donato de Conti avait été, en 1477, le principal agent du complot formé contre Bonne de Milan par les oncles du jeune duc Galéas et Robert de San-Severino, qui se vantaient alors de l'appui du roi de France [2]. Que Louis XI eût conservé avec lui les mêmes relations qu'avec San-Severino, rien n'est plus probable, et Commines fut chargé d'élever en sa faveur des réclamations qui furent tardives et inutiles.

La duchesse de Milan écrivait le 14 décembre à Cagnola :

Messer Jean André,

Les dernières lettres que nous avons reçues de vous, sont du 19, du 20 et du 21 du mois passé : nous en avons parfaitement saisi le contenu, et nous vous répondons en vous remerciant de votre diligence et de tout ce que vous nous communiquez. Relativement à ce que vous a dit monseigneur d'Argenton, touchant le fait de Donato de Conti, nous vous dirons que non-seulement nous aurions voulu satisfaire le roi dans une chose si insignifiante, mais qu'il n'en est pas de si grande dont nous pussions sortir à notre honneur, qui ne nous parût légère et

[1] Collection de M. le chevalier Muoni à Milan.
[2] Voyez ci-dessus, p. 168 (note).

aisée à accomplir, si elle pouvait plaire à Sa Majesté ou lui être utile. De même que nous avons dit à l'ambassadeur et au secrétaire, envoyés par Sa Majesté pour l'affaire de Robert de San-Severino, que nous reparlerions aussi de celle-ci, nous vous répondons de nouveau et en toute vérité, que Donato de Conti était depuis longtemps, comme vous le savez, atteint d'un mal au flanc et de la goutte, qui, souvent, le faisaient souffrir horriblement. Ayant été mis en prison dans le donjon de Monza, dont l'obscurité et l'humidité font un séjour très-pernicieux, il essuya de nouvelles et plus fortes attaques de goutte et de son mal au flanc, et Notre-Seigneur Dieu le rappela à lui : telle fut la fin de sa vie. Si Sa Majesté ne veut pas nous croire, elle peut envoyer ici quelqu'un des siens. Nous lui ferons montrer l'endroit où Donato a été enseveli, et on pourra l'exhumer, si on le désire, et l'examiner à loisir. Nous regrettons vivement qu'il ne soit plus en notre pouvoir de satisfaire Sa Majesté ; notre dévouement et notre zèle à la servir ont fait sien tout ce que nous possédons ; elle a le libre arbitre et la puissance d'en disposer comme de sa chose propre, et nous ne cesserons jamais de le lui prouver, bien plus par des actes que par des paroles, parce qu'il est dans notre caractère, quand nous avons pour quelqu'un le respect et l'amour que nous éprouvons pour Sa Majesté, de ne lui parler jamais qu'avec la vérité sur les lèvres, et d'agir plutôt que de parler. Nous reconnaissons bien que Donato de Conti était un brave et solide homme d'armes lorsqu'il était en selle : il avait été l'élève de notre illustre beau-père et aïeul le duc François, de glorieuse mémoire ; mais d'un autre côté, c'était un homme sans cervelle et si grossier que la direction de n'importe quelle entreprise eût été dangereuse entre ses mains ; il n'avait ni capacité, ni ordre, et certes il n'eût pas fait l'affaire de Sa Majesté qui se serait vite fatiguée de son intolérable grossièreté, et qui n'eût pu le souffrir longtemps, puisque nous-mêmes, qui avons été élevés avec lui, nous avions toute la peine du monde à le supporter [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

On lit dans une autre lettre à Cagnola, qui paraît écrite par Simonetta :

Amplement instruit de tout ce que vous me mandez par vos lettres du 18 et du 24 du mois passé, je vous réponds que votre diligence et la manière habile dont vous vous acquittez de votre mission dans la légation d'outre-monts, sont louées hautement ici par tout le monde, et je ne pourrais assez vous exprimer, vu l'amour que je vous porte, le plaisir et la joie que j'en éprouve.

Quant au fait de Donato de Conti, vous verrez ce que vous écrit notre illustre dame ; c'est la pure et simple vérité, et je n'y trouve rien à ajouter, sinon que je n'ai jamais eu le moindre ressentiment, ni la moindre malveillance envers Donato ; au contraire, je l'ai toujours aimé cordialement, parce qu'il a été l'élève de François d'illustre mémoire, comme je l'étais moi-même avec lui. Pour cette raison et aussi parce qu'il était de sa personne un vaillant homme, je n'ai cessé de l'assister et de le favoriser en toute chose. Si du temps de l'illustre duc Galéas je ne m'étais toujours trouvé là pour le guider et le tenir en bride, il lui serait plus d'une fois arrivé malheur. Galéas mort, il crut pouvoir se livrer sans crainte à ses penchants grossiers qui l'entraînèrent à des fautes, et je dois dire, pour être vrai, que peu de personnes en eurent plus de chagrin et de regret que moi, lorsqu'il fut tombé dans de si graves excès que Son Excellence Madame la duchesse dut l'envoyer à Monza. Son Altesse peut me rendre ce témoignage qu'elle le fit à mon insu, car, à dire vrai, je n'eusse pas été fâché que mon frère se fût alors déchargé de ce soin ; mais mon dit frère, sachant que le devoir d'un bon sujet est d'obéir et voulant se conformer à ce devoir, se soumit docilement à la volonté de Son Excellence. Je m'étais même plaint à Son Excellence, la priant de ne pas donner à mon frère, et par conséquent à moi, le soin de retenir Donato captif à Monza, mais de vouloir l'en retirer et le placer ailleurs. Son Excellence me répondit que mon frère devait céder à sa volonté et ne pas penser plus loin ; qu'elle savait aussi bien que

personne, d'après ce que lui avait dit bien des fois son époux d'illustre mémoire, que le duc Philippe, le duc François et Galéas lui-même, quand ils avaient quelques prisonniers d'importance, les avaient toujours détenus au château de Monza, qui leur semblait plus sûr que n'importe quel autre lieu ; qu'elle avait la même volonté et qu'elle désirait qu'on ne lui en parlât plus. Voilà ce qui vous permettra de me justifier aux yeux de Sa Majesté Très-Chrétienne, et de lui faire voir mon innocence en tout cela et la part de responsabilité qui m'en revient. Vous pourrez en dire autant à monseigneur d'Argenton, afin que complétement instruit et informé de toute l'affaire, il puisse à l'occasion, si le roi ou d'autres lui en parlent encore, répondre en pleine connaissance de cause [1].

Louis XI ne pardonna jamais à la duchesse de Milan et à Simonetta la mort de Donato de Conti.

Ce qui indisposait aussi Louis XI contre la duchesse de Milan, c'était le bruit fort répandu qu'elle négociait avec l'empereur Frédéric III des alliances qu'auraient confirmées des mariages. D'autre part, le roi d'Angleterre, séduit par la renommée des richesses des Sforza, avait formé le même projet, et en ce moment l'habileté de Louis XI consistait à faire échouer les diverses combinaisons qu'on ébauchait autour de lui.

Cette situation sera indiquée dans les lettres de Cagnola des derniers jours de décembre 1478 :

Magnifique et très-honoré seigneur Cico,

Votre Magnificence verra ce que j'écris à nos illustrissimes seigneurs, et notamment la raison pour laquelle le roi voudrait accomplir le mariage avec le roi d'Angleterre, et pour laquelle il fait tout son possible afin d'empêcher celui que l'Empereur

[1] Archives de Milan, 15 décembre 1478 (trad.).

voudrait conclure avec ce même souverain, car il s'efforce d'empêcher l'exécution d'un projet qui tôt ou tard pourrait lui mettre les Anglais à dos. J'en causerai avec le roi, qui a témoigné le désir de m'en parler, et aussi avec monseigneur d'Argenton, et je saurai si l'on va plus avant. Il me semble qu'en présentant le roi comme résolu à entraver ce mariage, on se propose de faire faire un grand pas peut-être (au moins dans l'opinion de monseigneur d'Argenton) au projet de conclure ledit mariage avec notre illustrissime seigneur, comme Votre Magnificence m'en a déjà parlé. Cela sera peut-être du goût du roi pour empêcher le mariage d'Angleterre, et il aimera mieux que l'Empereur s'allie avec nous qu'avec l'Angleterre. Je me propose de mettre cela sur le tapis, comme venant de moi; mais je crois que l'Empereur, qui voit qu'il y a grand avantage pour son fils à s'unir avec l'Angleterre, sera peut-être aujourd'hui fort éloigné de l'inclination qu'il a pu avoir à traiter avec notre dit seigneur. Enfin, je sonderai et je verrai.

Thouars, le 28 décembre 1478.

De Votre Magnificence le fils,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Caguola ajoute deux jours après :

Illustrissimes et excellentissimes princes,

Vous aurez appris par ma dernière lettre datée de Thouars, comment nous étions tous venus ici, comme devant accompagner le roi, et surtout afin de le réchauffer un peu en ce qui touche le concile, s'il n'y a pas moyen d'avoir autrement la paix. Il me paraît que le roi y va un peu tiédement, et il ne suffit pas d'une menace si l'on ne se met en mesure de la mettre à exécution. Nous nous sommes donc attachés tous ensemble aux pas de Sa Majesté et nous lui avons fait parler. Sa Majesté consentit à nous entendre le lendemain, et nous nous rendîmes

[1] Archives de Milan (trad.).

en effet au château de cette ville où nous trouvâmes Sa Majesté remplie de bonne volonté, qui nous fit le meilleur accueil. Devant procéder adroitement, nous feignîmes de n'être venus que pour lui rendre visite. Il y avait là un grand nombre de seigneurs, entre autre le Révérend cardinal de Foix, qui suit la plupart du temps la cour et que nous allâmes ensuite saluer à son logis. Sa Majesté se mit à parler de chasse, causant très-familièrement avec nous, disant qu'elle se promettait bien de nous amener un jour à sa chasse. La conversation roula ensuite sur divers sujets, entre autres sur le fait des Turcs : Sa Majesté parut prendre beaucoup d'intérêt à cette question. Elle nous dit que si la paix était faite de ce côté et que l'Italie fût également calmée, elle se rendrait en personne dans ce pays pour engager les princes italiens à organiser une expédition contre le Turc, surtout si l'on avait un Pape qui fût ce qu'il devait être. Et le roi se mit alors à dire beaucoup de mal du Pape, du roi Ferrand et du comte Jérôme [1], s'étendant sur ce sujet avec une telle prolixité que nous ne fûmes guère ce jour-là que ses auditeurs. Cet entretien dura plus de deux heures. Nous ne jugeâmes pas à propos d'aborder alors d'autres questions ; nous nous bornâmes à annoncer à Sa Majesté que nous tiendrions beaucoup à lui dire quelques mots quand il lui plairait de nous entendre. Elle nous répondit gracieusement qu'elle nous verrait le lendemain, et, en effet, ce jour-là, nous fûmes mandés chez le roi et nous nous y rendîmes. Sa Majesté s'était retirée dans une petite cabane de paysan fort misérable. Elle nous reçut très-affablement, et nous lui exposâmes qu'outre notre désir de lui faire visite, nous étions aussi venus pour nous entretenir avec elle des affaires présentes ; nous lui fîmes connaître alors les moyens dont se servaient tous nos adversaires si hostiles à la paix, tant du côté du Pape qui soulève les Suisses contre vous, que du côté de Gênes et aussi du côté de Ferrand, lesquels ennemis n'ont cessé et ne cessent encore de nous nuire par tous

[1] Le comte Jérôme Riario, l'un des principaux ennemis des Médicis.

les moyens possibles, jusqu'à entretenir des intelligences avec le Turc, et je lui parlai de l'ambassadeur qui est présentement à Naples et à qui ils font tant d'honneur. Nous nous étendîmes longuement sur les machinations de nos ennemis, lui dévoilant même la trahison récemment découverte à Pistoie, et nous priâmes Sa Majesté, comme membre, père et ami de votre illustre ligue, de vouloir bien prendre toutes ces choses en considération et d'ouvrir les yeux, parce qu'il y va de sa propre réputation, Sa Majesté étant partout reconnue comme le protecteur de la ligue. Nous lui demandâmes de ne pas rester simple temoin des négociations de la paix, parce qu'il pourrait se faire qu'on l'amusât par des discours jusqu'à ce que les circonstances se modifiassent, et nous resterions dépourvus de toute sauvegarde ; mais qu'il plût à Sa Majesté, sur ces entrefaites, de vouloir presser la célébration du concile en envoyant vers l'Empereur et les autres rois et seigneurs pour les y inviter, afin que si la paix ne se faisait pas, Sa Majesté eût toujours le concile sous la main; que sans doute il était urgent de le réunir, car, s'il n'avait pas lieu, on en ferait un grief à Sa Majesté qui l'a fait annoncer par ses lettres et par de nombreuses ambassades. Nous engageâmes ensuite beaucoup Sa Majesté à vouloir bien écrire à ses ambassadeurs à Rome, afin qu'ils fissent savoir au Pape les préparatifs considérables que fait le Turc pour envahir l'Italie, et qu'ils lui exposassent les menées qu'il entretient par l'ambassadeur qui est auprès du roi Ferrand, à qui on rend tant d'honneur, etc., et qu'on le priât enfin de ce chef de vouloir se calmer et s'occuper de la pacification de l'Italie. Nous discutâmes encore avec le roi les moyens dont pourrait s'aider la ligue, si la paix ne se faisait pas en Italie, ni de ce côté avec les Flamands, et aussi dans le cas où Sa Majesté aurait la paix avec ces derniers, ce à quoi nous engageâmes beaucoup le roi, en l'exhortant au moins à conclure une prorogation de trève, qui lui permettrait d'assister plus promptement la ligue; car il n'en reviendrait point peu de gloire et d'honneur à Sa Majesté si le monde entier apprenait que le roi

n'est pas en guerre avec eux. Toutes ces choses dites dans les termes les plus convenables que je pus (car c'est à moi qu'avait été confiée la charge de porter la parole), Sa Majesté fit entrer quelques-uns de ses barons et conseillers, monseigneur l'évêque d'Albi, le comte Boffillo, monseigneur d'Argenton, monseigneur du Bouchage et quelques autres, en présence desquels Sa Majesté voulut nous répondre. Elle nous dit alors, parlant italien comme nous et entremêlant quelquefois son discours de mots latins, qu'elle prenait certes en grande considération les affaires du Turc; qu'il lui semblait qu'au point où en étaient les affaires de l'Italie, la chrétienté courait un grand péril, surtout avec un pape tel que celui qui règne, et que tout cela lui faisait une grande peine; que de son côté elle était bien disposée à ne pas manquer à ses engagements vis-à-vis de nous, surtout si elle obtenait la paix avec les Flamands, ce qu'elle désirait vivement, mais ce qui ne dépendait pas d'elle; et elle invoqua à ce propos le témoignage de ceux qui avaient été députés pour cet objet, tels que monseigneur d'Albi, le comte Boffillo, monseigneur du Bouchage, et de quelques docteurs qui se trouvaient là : que ni les Flamands, ni leurs députés ne savaient que répondre aux arguments si raisonnables et si loyaux de Sa Majesté, qui prétend : premièrement que toute la Picardie doit lui appartenir, parce qu'elle a, de son côté, intégralement satisfait à ce qu'elle était tenue de faire envers le feu duc de Bourgogne; en second lieu, que la Bourgogne est à juste titre dévolue à la couronne par la mort dudit duc, décédé sans héritiers mâles, comme ayant été donnée en fief par Charles V ou le roi Jean, son prédécesseur, à un certain Philippe, son fils, bisaïeul du duc récemment mort; enfin qu'elle lui revient et par le droit commun et en vertu des coutumes du royaume, les fiefs ne se transmettant pas aux femmes. Sa Majesté réclame aussi Lille, Douay et Orchies, très-belles villes situées sur les confins de la Flandre, qui appartinrent jadis à la Couronne et qui furent aussi cédées par ledit Charles V ou Jean à son dit fils Philippe, quand il épousa la fille du comte de Flandre, qui n'avait pas d'autres enfants, moyen-

nant caution par ledit Philippe qu'après la mort dudit comte, et par conséquent lorsque lui-même lui succéderait au comté de Flandre, il devrait restituer lesdites villes : c'est ce qui appert d'un acte authentique signé de la main dudit Philippe que Sa Majesté nous fit voir. Ces trois villes furent données à Philippe parce que le comte ne voulait pas sans cela consentir au mariage ; c'est sur cet argument que Sa Majesté se fonde pour réclamer la restitution des trois villes en question, qu'il dit être siennes. Sa Majesté nous raconta que pour rester en paix avec les Flamands, elle leur a offert de leur laisser les trois villes dont il s'agit, qui sont fort importantes et d'un grand revenu, et de garder en échange le comté d'Artois que Sa Majesté occupe en ce moment et qui ne rapporte pas le quart de ce que produisent les trois villes en litige ; mais qu'elle voulait à tout prix avoir la paix avec les Flamands pour pouvoir se mettre plus aisément et plus promptement au service de la Ligue à qui elle fournirait toutes les troupes dont elle pourrait disposer, sans restriction, et ses troupes sont fort bien équipées ; mais elle avouait que si la paix ne se faisait pas, il lui serait fort difficile de vous assister, même s'il y avait une trêve, parce que les populations de la Picardie et même de la Bourgogne étant tout affectionnées aux Flamands et à Mademoiselle de Bourgogne, Sa Majesté était forcée de tenir son armée sur pied comme si l'on était en guerre, pour les empêcher de s'insurger. Sa Majesté ajouta qu'elle réfléchirait à tout ce que nous lui avions dit, nous engageant à mettre par écrit nos rapports, parce qu'elle nous ferait donner réponse par les conseillers qu'elle nous enverrait. Tout ce que Sa Majesté pourra faire en notre faveur, elle le fera de bon cœur, et elle nous le fera savoir. Cet entretien terminé après avoir duré assez longtemps, nous nous retirâmes. Vous serez informé par une autre lettre de ce que nous aurons appris des conseillers. Je me recommande à Vos Altesses.

De Thouars, le 30 décembre 1478.

Votre humble serviteur,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

[1] Archives de Milan (trad).

Ces lettres, comme on vient de le voir, furent écrites à Thouars, où Louis XI s'était rendu près de Commines. Il avait amené avec lui Olivier le Diable, peut-être pour le réconcilier avec le seigneur d'Argenton. Jusqu'en 1476, le crédit d'Olivier le Diable n'avait pas été fort grand, car il ne touchait que vingt-sept livres dix sous par mois, et les comptes ne le mentionnent que comme « barbier du « corps du roy[1]; » mais sa faveur avait grandi dès que la bataille de Nancy avait ouvert une plus large carrière aux intrigues du roi en Flandre, et nous le verrons, avant la fin de ce règne, honoré de titres pompeux, car on l'appellera : comte de Meulan, baron de Port-Saint-Pierre, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Saint-Quentin, capitaine du château de Vincennes, du pont de Saint-Cloud et de la tour de Loches. Il recevra la châtellenie de Choisy et la forêt de Senart. C'est lui qui sera chargé de faire les honneurs de la capitale aux légats du pape[2]; c'est à lui seul qu'il appartiendra, soit qu'il en ait reçu le droit, soit qu'il l'usurpe, de prononcer des jugements sans appel[3]; mais la fortune fera ressortir davantage la perversité et l'infamie de ses mœurs.

« Tu ne possédais qu'un seul talent, celui de raser la chevelure; mais voici qu'introduit à la cour, tu tonds le roi lui-même. Tu es devenu l'égal des princes, presqu'un

[1] Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2806, f° 71.

[2] *Chron. de Louis XI,* ap. Lenglet, t. II, p. 159.

[3] Un de ses serviteurs, nommé Daniel Baert, imitait son maître en rendant des jugements sans appel, « soubs ombre qu'il avoit pouvoir « du roi de juger souverainement, abusant ainsi de la souveraineté « royale pour commettre des injustices et empescher les parties de se « plaindre des torts et griefs qui leur estoient faits, se rendant même « quelquefois juge et partie. » *Recueil des ordonnances,* t. XIX, p. 338.

roi à côté du roi... Plus cruel que les furies de l'Érèbe, tu es, à la fois, le juge, le bourreau et la mort [1]. »

Commines reconnaissait qu'Olivier le Diable était capable de montrer « du sens et de la vertu [2]; » mais il était blessé de voir élever au même rang que lui un valet de chambre des ducs de Bourgogne. Il ne pouvait lui pardonner d'ailleurs d'avoir, en 1477, fait rejeter ses conseils, et il est permis de croire qu'il le reçut assez mal dans ses domaines du Poitou, car Louis XI renvoya brusquement de Thouars à Vincennes son trop célèbre barbier, en le chargeant d'aller chercher des oiseaux pour sa chambre du Plessis et des « connins [3] » pour son parc [4].

Pendant l'hiver de 1478 à 1479, le pape Sixte IV avait trouvé à Lucerne, chez des populations agrestes mais belliqueuses, un appui inattendu contre le duc de Milan, et les milices helvétiques s'avancèrent jusqu'à Bellinzona. Les Milanais subirent des pertes considérables, et ils eussent été heureux de voir Louis XI intervenir comme médiateur. Cagnola écrit à ce sujet à la duchesse de Milan :

Illustrissimes, excellentissimes et espéciaux seigneurs.

J'ai vu la copie de la lettre des Bourguignons, dont il est fait mention dans celle de Lucerne : cela me paraît un rêve. Mais je croirais plutôt qu'ils ont écrit cela pour se concilier de la faveur et de l'honneur. Il y a aussi d'autres lettres de l'évêque

[1] Arte una noras radere cæsariem.
Raptus ad excelsam Ludovici principis aulam,
Mox Erebi furias moribus antevenis
Et crinem huic tondens, dum suffers lingere ficos,
Par ducibus, regi regulus alter eras..
... Eras judex, lictor et exitium.

Épigramme citée par Gaguin.

[2] *Mém.*, t. II, p. 93. — [3] Lapins.

[4] Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 355.

de Grenoble au roi (il est de ce pays) avec une lettre d'un de ses parents qui lui mande des nouvelles de là bas, d'où il résulte que ceux de Bellinzona avaient demandé un délai de vingt jours. L'auteur de la lettre dit qu'on ne leur en a voulu accorder qu'un de trois heures pour vider l'affaire. Il engage fortement ledit évêque à persuader au roi de vouloir s'interposer pour accommoder les choses, disant que Sa Majesté en retirera facilement de l'honneur. J'ai été mis au courant de tous les détails. Sa Majesté ne paraît pas disposée à négocier le moindre accommodement pour eux, à moins qu'ils ne le demandent eux-mêmes, et alors elle le fera dans l'intérêt de vos Excellences. Cependant Sa Majesté vous saurait gré d'envoyer ici par écrit toutes vos justifications avec la réfutation des allégations des Lucernois, afin que s'il arrivait qu'ils envoyassent ici un délégué, Sa Majesté fût en mesure de répondre à tout, quoique, d'après mes informations, cette affaire soit parfaitement connue de monseigneur d'Albi, de Bofillo et de monseigneur d'Argenton, qui ont été chargés par Sa Majesté de conférer avec moi sur cette matière. Sa Majesté est fort contente de ce qui est arrivé aux Suisses, et elle voudrait, a-t-elle dit, qu'ils eussent été tous tués. J'ai vu aussi la commission dont vous me chargez dans la lettre que vous avez adressée aux Florentins, qui accompagne celle du 24 : quant au premier point, c'est la même chose que vous m'écrivîtes le 16 du mois passé, et je m'en suis acquitté sur-le-champ. Étant arrivé ici à Chinon, j'ai pu m'assurer que le terrain était déjà préparé, car l'ambassadeur de Florence s'y était rendu quelques jours auparavant et s'était occupé de la chose parce qu'il avait été prévenu par mes lettres. Dès que j'y fus, nous avons fait dépêcher les lettres concernant ce sujet et nous les avons fait remettre à Florence entre les mains de Laurent par un de ses agents qui s'est hâté de les porter. Si les ambassadeurs du roi étaient partis, il les leur enverra. Nous avons insisté pour qu'on leur expédie d'ici un courrier; mais on a fait quelque difficulté sous prétexte qu'il n'y en avait aucun disponible en ce moment. Toutefois nous ne cessons de presser l'affaire du concile et l'envoi des ambassa-

deurs vers les seigneurs que le roi veut inviter à y assister, comme vous avez pu le voir par mes dernières lettres. Sa Majesté n'a rien répondu que je sache aux lettres du roi Ferrand. Seulement elle s'est entretenue avec son ambassadeur, et elle a pris le parti de Laurent, si je suis bien informé, et même de monseigneur Cico. On rapporte qu'entre autres choses Sa Majesté lui a dit que le roi Ferrand s'occupait plus des affaires d'autrui que cela ne le regardait, notamment de ce qui concerne Laurent et monseigneur Cico. Le roi lui raconta qu'il y eut un roi Charles VI, un de ses prédécesseurs, qui était fou et qui avait épousé une femme sans mœurs [1], dont il s'était séparé, et il ajouta qu'il ne savait lui-même de qui il était le fils [2]. Il dit aussi au même ambassadeur : « Votre « roi tel qu'il est, croyez-vous qu'il soit le fils du roi Alphonse ? » Ce fut ainsi, m'a-t-on dit, qu'il lui imposa silence. D'après ce que j'ai pu savoir, je ne comprendrais pas que Sa Majesté eût agi autrement et qu'elle eût pu faire plus de cas desdites lettres. Quand ces dernières me furent communiquées, je le compris encore moins. Elle signala aussi la fidélité de monseigneur Cico, si attaché à votre illustre maison, qui porte plus d'intérêt au bien et au salut de votre État qu'à ses propres affaires. Voilà comment on congédia l'ambassadeur du roi Ferrand. J'ai voulu informer Vos Altesses de tout et leur envoyer les copies des lettres : l'une de celles-ci est écrite de ma propre main, parce que la chose était urgente, l'original n'ayant été mis à notre disposition que pendant deux heures et l'ambassadeur le réclamant parce qu'il craignait peut-être qu'on n'en prît copie. Vos Excellences me pardonneront, j'espère, cette lettre écrite à la hâte.

Quand le dit ambassadeur reçut lesdites lettres, qui étaient écrites en italien, il les fit traduire en français, pour qu'on pût les lire et les comprendre plus parfaitement ; moi et l'ambassadeur de Florence, avec Jean Ballarino, nous les avons traduites de nouveau en italien.

[1] L'expression dont se servait Louis XI, était bien plus énergique.

[2] Louis XI, en qui Charles VII trouva un si mauvais fils, insultait à l'honneur de sa mère si vertueuse, si patiente. Voyez l'éloge qu'en fait Chastellain, t. IV, p. 364.

Nous n'entendons plus parler de l'arrivée de don Frédéric; il n'en est plus question. Cependant Sa Majesté ne cesse de nous répéter qu'elle ne laissera pas de favoriser la ligue et chacun de vous en particulier, et si elle ne l'a pas fait, c'est pour parvenir à un de ses desseins, qui est, comme vos Excellences l'ont appris maintes fois, de terminer d'abord l'affaire de Perpignan. N'ayant rien de plus à vous mander, il ne me reste qu'à me recommander à Vos Altesses.

De Chinon, le 13 janvier 1479.

Votre serviteur,
JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Louis XI, qui promettait beaucoup aux ambassadeurs milanais et qui n'en ménageait pas moins les Suisses, songeait à la même époque à se faire remettre la personne du duc de Savoie. C'était quelque chose d'avoir entre les mains les engagements des seigneurs de ce duché qui l'avaient choisi pour protecteur; mais leur opinion pouvait changer, et il désirait un gage que personne ne pût lui enlever. C'est au duc de Savoie que se rapporte, selon nous, la lettre suivante, sans date d'année, écrite dans le langage énigmatique et familier qui plaisait au roi de France :

Monsieur du Bouchage, j'ay tous les contrats de nostre mariage et la ratification, et m'ennuye horriblement que je n'ay nostre femme. Et pour ce, je vous prie que pour m'oster de ceste peine, vous l'allez quérir là où elle est et l'amenez à Montrichart, là où vous trouverez les vieilles, et la recommandez à madame Dévore. Qu'elle me la rende bien vive et à bon point, et m'en venez incontinent dire des nouvelles. Je vous prie, monsieur du Bouchage, mon amy, que faictes dilligence, et adieu.

Escript au Plessis du Parc, le XXII[e] jour de mars.

LOYS [2].

[1] Archives de Milan (trad.)

[2] Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2907 f° 7.

Quelques jours après, une ambassade anglaise arrivait à Paris pour hâter la conclusion des arrangements relatifs au mariage du dauphin et d'Élisabeth, fille d'Édouard IV.

Cagnola écrit à ce sujet à Milan :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

Les ambassadeurs d'Angleterre partiront d'ici dans deux ou trois jours, après avoir rempli leur mission, mais peu satisfaits. D'abord, relativement à leur demande de constituer une dot à la fille de leur souverain, promise à monseigneur le Dauphin, comme je vous l'ai écrit ailleurs, le Roi Très-Chrétien a renvoyé ce point à son conseil pour aviser *quid juris,* vu l'importance de la question. On a fini par décider que Sa Majesté n'est pas obligée à lui constituer une dot pour le présent, et il a été répondu en ce sens aux ambassadeurs. Il est vrai qu'on les en a dédommagés par mille belles paroles d'espérances, etc. Cependant, d'après tout ce que j'apprends, l'intention bien formelle du roi est que le mariage n'ait pas lieu ; mais il temporise jusqu'à ce qu'il soit arrivé à ses fins. Quant à la demande en mariage de votre fille et sœur, Sa Majesté a répondu qu'elle enverrait au roi d'Angleterre un des siens, pour s'informer de ce qu'il aura décidé sur ce point, soit qu'il songe à demander d'abord combien elle voudrait de dot, soit qu'il veuille avant tout avoir des renseignements sur la beauté de la demoiselle. Sur ce point aussi, il a fait au roi d'Angleterre les plus belles promesses, mais avec l'intention, me disent ici ses amis, de n'y donner aucune suite, comptant bien que quelques difficultés surgiront pendant les négociations pour en empêcher l'effet. Les distances sont longues, et l'on perdra beaucoup de temps à échanger les correspondances : il faut bien que le roi vienne à bout de ses projets. La principale difficulté, disent ceux d'ici, c'est que le roi d'Angleterre exigera de Vos Excellences une grosse somme d'argent pour la dot et pour les cadeaux, sachant que vous avez un

grand trésor, et il se propose d'en obtenir, par ce moyen, une bonne part, en homme qui ne cherche qu'à thésauriser [1]. On pense bien que Vos Excellences ne condescendront pas à satisfaire son avidité, ce qui fournira une occasion de grandes difficultés, de sorte que la question finira par être abandonnée. On dit, en effet, que le roi d'Angleterre n'a d'autre but, en recherchant cette alliance, que de vous prendre une grande quantité d'argent, et que c'est aussi pour cela qu'il porte si fort ombrage au roi de France, qui connaît sa passion d'amasser de l'argent, ce qui pourrait finir par tourner à son grand préjudice. Monseigneur d'Argenton m'a mis au courant de tout cela, et j'ai cru devoir en avertir Vos Excellences pour qu'elles soient sur leurs gardes. Je me trouvai, ces jours passés, avec ces ambassadeurs d'Angleterre, et ils me parlèrent de cette alliance en me demandant, Madame, quelles étaient, à cet égard, vos dispositions. Je leur répondis que j'ignorais la volonté de Vos Excellences à ce sujet, et que je n'en avais en aucune manière reçu la charge; mais que je savais bien, qu'en fille affectionnée et soumise de Sa Majesté Très-Chrétienne, vous ne manqueriez pas, dans tous vos projets, de prendre ses conseils. Je m'en tirai par ces banalités, ce qui fit grand plaisir à monseigneur d'Argenton et au comte Bofillo qui se trouvaient présents et qui m'avaient prié, de la part de Sa Majesté, de parler de la sorte. Vos Excellences sont averties, et je sais qu'elles sauront conduire les choses avec adresse et prudence, tout en ayant soin de ne pas contrarier le roi dans ses desseins : ce qui me paraît fort nécessaire, surtout par le temps qui court.

Tours, le 17 avril 1479.

Votre humble serviteur,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [2].

[1] Commines, dans ses Mémoires, insiste avec non moins de vivacité sur l'avarice du roi d'Angleterre.

[2] Archives de Milan (trad.).

Commines, dans ses Mémoires, répéte ce qu'il disait aux ambassadeurs milanais du dessein bien arrêté du roi de ne pas marier le dauphin à une princesse anglaise : « Le roi « n'eut jamais vouloir d'accomplir ce mariaige... Sur ces « dissimulations, ung mois ou deux de terme gaigné en « allant et en venant, estoit rompu à son ennemy une « saison de luy mal faire [1]. »

C'est évidemment à cette réunion du conseil, où l'on décidera si la remise de la dot doit précéder de si loin le mariage, que se réfère la lettre suivante, qui nous apprend qu'au mois de mars 1479 le roi envoya Commines vers le chancelier pour lui expliquer ce qu'il aurait à dire aux ambassadeurs anglais. La question est importante, car on prend l'avis « de bons docteurs. »

Monsieur le chancelier, nonobstant que ce n'est pas la coustume, je vous prye que vous aillez visiter l'ambassade d'Angleterre, ainsi que vous dira le séneschal de Poïtou, et envoyiez quérir tous les bons docteurs que vous aviez menés avecques vous à Sainct-Quentin pour le fait d'Angleterre, car nous en avons bien besoing. Et à Dieu.

Escript aux Forges, le XI[e] jour de mars.

Loys [2].

A peine la lettre de Cagnola, du 16 avril 1479, était-elle expédiée, qu'un courrier lui arriva de Milan, et il écrivit le même jour une seconde lettre ainsi conçue :

[1] *Mém.*, t. II, p. 172.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 191. C'est par erreur qu'on lit 1477 (v. st.) dans l'édition de M[lle] Dupont. Louis XI résida aux Forges près de Chinon depuis le mois de janvier 1478 (v. st.) jusqu'au mois de mars.

Très-illustres princes, très-excellents et très-espéciaux seigneurs,

Aujourd'hui, vers la XVe heure [1], est arrivé ici Martin de Sexto, votre courrier, lequel m'a remis vos lettres du 30 du mois passé et du 1er de ce mois. J'ai tout bien compris et bien médité. Je suis d'abord resté confondu en voyant par les lettres de Léonard Botta, les menées qu'on a voulu pratiquer avec l'Empereur, pour le roi de Hongrie, et j'ai fait la réflexion que leur auteur fait preuve d'une bien grande ingratitude, qu'il tient bien peu à son honneur et qu'il n'écoute que ses appétits désordonnés. Je ne puis croire que Dieu, aux yeux de qui l'ingratitude est le plus grand des vices, puisse supporter longtemps ces insolences. J'ai premièrement communiqué le tout à mes collègues, qui ne s'en étonnent pas moins que moi et qui concluent que si le fait est vrai, on a agi fort à la légère et bien inconsidérément. Il leur semble que lors même qu'on eût accordé l'investiture demandée, les cent mille ducats qu'aurait déboursés le roi Ferrand, auraient été perdus, car pour atteindre le but, il faudrait en dépenser encore plus de deux cents mille autres, et ce serait toujours à recommencer. Monseigneur d'Argenton se trouvant ici légèrement indisposé, nous sommes allés le visiter tous ensemble; je lui ai lu la lettre en question, et il est exactement de notre avis. Il alla même plus loin et dit qu'il ne lui paraissait pas vraisemblable que le roi Ferrand, non plus que le roi de Hongrie, ait pu solliciter cette investiture pour eux, ce que la plupart d'entre nous pensent également. Cependant, ce n'est pas chose qu'il faille négliger. Monseigneur d'Argenton approuve que nous mettions le Roi au courant de ce qui se passe. Sa Majesté, croit-il, sera bien aise d'apprendre cela et les autres nouvelles contenues dans les mêmes lettres. Il pense aussi que Sa Majesté serait contente que vous puissiez faire remercier l'Empereur, pour entretenir ses bonnes dispositions, comme

[1] Cagnola suit, dans le calcul des heures, l'usage d'Italie.

vous l'écrivez. Bref, je crois que nous aurons sous peu une audience. On nous l'a promise, et je ferai bien adroitement connaître le tout à Sa Majesté. Je vous donnerai immédiatement avis de ce qui en résultera. L'Empereur a écrit au roi et au comte palatin du Rhin ; je vous envoie la copie de ces lettres, pour que vous n'ignoriez rien. Sa Majesté lui a répondu en bonne forme, comme vous pourrez le voir par la copie que je vous transmets. On croit que ces lettres ont été provoquées par le Pape. Sa Majesté a voulu que les ambassadeurs dictassent la réponse. L'arrivée de don Frédéric aura lieu sous peu : on sait ici qu'il est à Aigues-Mortes, et une partie des siens est à Montpellier. D'après ce que je tiens de monseigneur d'Argenton et de monseigneur Bofillo, le roi est mécontent de cette arrivée et plus encore de l'alliance qui s'est faite. Cependant ces seigneurs nous assurent que le roi le recevra avec beaucoup d'honneurs, mais que s'il n'apporte pas l'assurance que le roi son père veut faire la paix avec la ligue, Sa Majesté est bien décidée à ne pas donner suite au mariage et à laisser les choses aller à la dérive. S'il en était ainsi, nous pensons que ce serait un motif pour amener le roi Ferrand à faire le bon plaisir de Sa Majesté. Je ne sais ce qui va s'ensuivre, car dans ce pays *duodecim sunt horæ diei*, et je ne dirai rien de plus. Je vous écris ce que j'en sais. Je me tiendrai toujours aux aguets pour connaître les progrès de l'affaire et je vous informerai sur-le-champ de tout ce qui me reviendra. Le nouvel ambassadeur envoyé ici par le roi Ferrand a été congédié à peu près de la manière qui nous semblait la meilleure, comme je vous l'ai écrit antérieurement. J'ai demandé aujourd'hui s'il part pour rejoindre son souverain. Je n'ai pas eu le loisir de parler à Sa Majesté qui se montre de plus en plus difficile pour accorder des audiences. Aussi ai-je eu l'idée de lui faire remettre un extrait des dépêches chiffrées, par monseigneur d'Argenton, qui s'en est chargé, comme je vous l'ai écrit auparavant. Sa Majesté les eut et nous adressa sa réponse par monseigneur d'Argenton ; je vous l'ai transmise et vous l'aurez reçue en même temps que ces lettres. Il me semble en

résulter que Sa Majesté a donné à l'ambassadeur du roi Ferrand l'ordre formel de partir et de dire à son maître de rappeler à tout prix Lancelot qui ne lui plaît d'aucune façon et qu'elle ne veut pas garder près d'elle. Cependant, si je le retrouve ici, je tâcherai de le faire recevoir, ce qui me semble difficile lorsqu'on connaît sa façon d'agir comme je la connais.

Je me recommande humblement à Vos Altesses,

Tours, le 16 avril 1479.

Votre serviteur,
JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Tout justifie la prudente indécision du roi de France, car la force et l'union de la Ligue s'affaiblissent. Le roi de Hongrie, longtemps ennemi de l'Empereur, semble se rapprocher de lui, aussi bien que le roi de Naples. Les ambassadeurs de Louis XI, Gui d'Arpajon et Antoine de Morlhon, sont à Rome; ils y parlent très-haut, mais tout se résume dans un projet d'arbitrage attribué aux rois de France et d'Angleterre. En même temps, le second fils du roi de Naples, le prince de Tarente, arrive en France, et Louis XI, malgré toutes ses protestations en présence des ambassadeurs milanais, poursuit à côté d'eux et contre eux le cours de ses mystérieuses intrigues.

Cette situation était indiquée dans un message de Milan, auquel Cagnola répondit immédiatement :

J'ai eu ici une longue conférence avec monseigneur d'Argenton ; nous avons causé d'une foule de choses et principalement de ce que vous désirez envoyer vers l'Empereur, etc. Sa Seigneurie m'a dit qu'elle ne vous engage en aucune façon à insister auprès du roi sur ce point, pour le moment. Monseigneur

[1] Archives de Milan (trad.).

d'Argenton craint que Sa Majesté, étant en un si grand débat avec l'Empereur, à cause de son fils, n'en prenne quelque ombrage, d'autant plus qu'il ne peut croire en aucune façon que ces négociations soient sincères, puisque don Frédéric a tout à fait tourné du côté du roi. Monseigneur d'Argenton jugerait bon toutefois, si vous vouliez faire exposer quelque chose au roi, que, par exemple, vous le fissiez dire par l'ambassadeur vénitien, qui se trouve ici, en tâchant de temporiser jusqu'à nouvel ordre, et c'est aussi mon avis. Il ne voudrait pas qu'on démolît d'une main ce qu'on bâtit de l'autre; mais je ne fais que rapporter exactement ce que je sais et je m'en remets entièrement à la haute sagesse de Vos Altesses. Du reste, il ne me dit rien des affaires de don Frédéric, que je ne vous aie écrit dans mes lettres précédentes, si ce n'est qu'il affirme que Sa Majesté est mieux disposée que jamais en faveur de la ligue : c'est ce qu'il avait déjà dit à tous les ambassadeurs réunis, les assurant que pour l'arrivée de don Frédéric, Sa Majesté n'a nullement changé, mais qu'elle lui a toujours déclaré que s'il veut être dans ses bonnes grâces, il doit vouloir du bien aux amis de Sa Majesté et du mal à ceux qui sont dans son inimitié, fût-ce même son propre père. On dit que don Frédéric a protesté solennellement que telle était bien sa volonté. Celui-ci n'a pas encore rejoint le roi, mais on l'attend sous peu. Il me dit aussi que les affaires des Suisses prendraient, à ce qu'il croyait, une bonne tournure, et que Sa Majesté en avait très-expressément chargé monseigneur de Bresse; qu'il sait aussi que les Suisses désirent beaucoup la paix, aujourd'hui surtout que la conquête de la Franche-Comté par le roi leur donne un voisin qui les empêchera de regimber contre l'éperon, comme ils en sont assez coutumiers. N'ayant rien de plus à vous mander pour le moment, je me recommande humblement à Vos Altesses.

Votre serviteur,
JEAN-ANDRÉ [1]

[1] Archives de Milan (trad.).

Au milieu de ces actives négociations avec les ambassadeurs de Milan, Commines ne perdait pas de vue celles qu'il avait si habilement conduites à Florence.

Il écrivait le 11 mars 1470 à Laurent de Médicis :

A monseigneur Laurens de Médicis.

Seigneur Laurens, je me recommande à vous, tant comme je puis. Vous savez que dernièrement, moy estant à Florence, aryva ung homme, lequel apporta lettres du roy et de monseigneur de Bourbon et de plusieurs aultres grans seigneurs et dames de France, en vous recommendant tant et si affectueusement que leur estoit possible, ung nommé messire Grégoire Vanizon, chevalier, seigneur de Courtisolles ; sy vous le recommanday ainsy que le roy et les aultres seigneurs et dames escrivoient, et de présent est venu ung des gens dudit seigneur devers le roy, et ad ce que j'entens, c'est pour plusieurs grans affaires du roy, dont le roy m'a chargé par trois ou quatre fois vous escrire de sa part, qui vous requiert et prie que vous vous veulliez tellement emploier envers la Seigneurie, que ledit chevalier ayt quelque bon et honnourable parti, selon l'estat d'un tel seigneur, et ausy de son cousin nommé Vallevant, lequel le roy a nourry, et les ayme fort tous deux ; et luy ferez ung très-singulier et aggréable plaisir, ainsy que scet votre homme Janet Ballerin, qui est de par desà. Seigneur Lorens, de ma part, comme votre bon fils et espécial amy, je vous conseille et conforte, et prie que les veulliez faire recepvoir à vos souldes, car je sçay bien que ferez grant plaisir au roy et encore biaucop plus grant que je ne vous en escrips, car le roy veult et lui commanda que se tirast devers vous, et ausy vous asure que avez ung très-notable chevalier en votre service, et aux parties de Ingleterre et de par desà est merveilleusement renommé. Si ne vous escrips aultre chose, sinon que se y vous plaist riens que je puisse de par desà, je l'acompliray de très-bon cœur.

Au plaisir de Dieu, seigneur Laurens, auquel je prie que vous doint ce que désirez.

Escript à Chinon, le XIe jour de mars.

Le plus que tout vôtre,

COMMYNES [1].

Quelques jours après, un ambassadeur florentin arrivait à Paris, et Commines écrivit de nouveau à Laurent de Médicis :

Au seigneur Lorens de Médicis.

Seigneur Lorens, j'ai resu unes lettres de vous par Fransisco Gady, qui m'a dit sa créance bien au lons ; ossy le roy ly a donné bonne audience et privée, et l'a trouvé ung très-sage et entendu homme, et en est bien fort content. Ledit Fransisco vous escript sur le tout bien... Je vous prie que vous plèse le croire comme à moy-mesmes, ce vous escripvois ou disois... Et à Dieu, seigneur Lorens, à qui je prie que vous doinst tout se que vous désirez ; au plésir.

Du... le XXVe de mars, de la main du

Plus que tout vôtre,

COMMYNES [2].

François Gaddi était, paraît-il, un homme d'une remarquable habileté, et il eut ses libres entrées au château du Plessis, en vertu d'une autorisation écrite de la main même de Commines.

Messieurs les gardes des portes, lessez passer Francesco Gadi [3], porteur de cestes, toutes les foys qu'il vouldra passer pour venir devers le roy et devers moy. A Dieu.

Escript à..... jour de... [3].

Le vôtre,

COMMYNES [4].

[1] BENOIST, *Les lettres de Comynes*, p. 12.

[2] BENOIST, *Les lettres de Comynes*, p. 14.

[3] Le nom a été gratté, mais il est aisé de reconnaître la trace des lettres *G* et *di*.

[4] Collection de M. Giraud de Savine.

Si Louis XI cherchait en ce moment à apaiser pour quelque temps les discordes qui agitaient l'Italie, c'est que la guerre allait recommencer sur les frontières du Nord. En même temps, il envahissait la Franche-Comté et s'efforçait de réconcilier les Suisses, non-seulement avec les Français, mais aussi avec les Milanais.

Tout ceci se trouve exposé dans une lettre d'André Cagnola, du 11 mai 1479.

Illustrissimes, excellentissimes et très-espéciaux seigneurs,

Vos Altesses verront, par la pièce ci-jointe, ce que nous, tous les ambassadeurs, avons écrit conjointement et uniformément, relativement à ce que vous mande Sa Majesté Très-Chrétienne, dont nous adressons les lettres à Vos Excellences en les traduisant en italien. On en peut facilement conclure que la guerre est imminente, et l'on fait ici, dans cette éventualité, de très-grands préparatifs. Le roi attend toujours, dans ces quartiers, que l'affaire de la Franche-Comté soit résolue à son gré, ce sur quoi il compte d'après les nouvelles qu'il a reçues de monseigneur d'Albi, et ce qui contribuerait beaucoup à sa gloire. On attend toujours l'arrivée de don Frédéric : je pense qu'il ne tardera plus longtemps, car on a reçu des nouvelles du 6 de ce mois annonçant qu'il est à Lyon. Sa Majesté, à ce que nous a dit le comte Bofillo, a résolu de tenir tout ce qu'elle lui a promis et de faire en sorte que le mariage ait lieu, quoique, ces jours derniers, il nous ait tenu un autre langage, ainsi que je vous l'ai écrit. Il a dit, depuis, qu'il lui parlera des affaires de la ligue, et il veut que nous soyons aussi mis au courant de tout. C'est pourquoi Sa Majesté a résolu que nous irions à Paris, avec toute notre maison, pour être plus près de lui quand il nous fera mander ; c'est ce que nous ferons, et je donnerai, sur le champ, avis à Vos Excellences de ce que nous aurons appris à ce sujet. Je tiens de bonne source que don Frédéric montre beaucoup de condescendance pour la volonté du roi, jusqu'à

dire que si c'était le bon plaisir de Sa Majesté, il agirait contre son propre père : ce qui a paru fort agréable à Sa Majesté. Cela n'empêche pas le roi de déclarer constamment qu'il n'entend pas abandonner la ligue; au contraire, il fera plus pour elle qu'il n'a jamais fait, tout en craignant qu'elle ne prenne ombrage de ce qui se passe. Nous ne pouvons qu'attendre les événements. J'envoie aussi à Vos Excellences la copie des lettres écrites à Sa Majesté par le Pape, par les cardinaux de Saint-Pierre *ad Vincula* et de Saint-Vital, par le comte Jérôme et même par ses ambassadeurs à Rome, lesquelles lettres, comme Vos Excellences pourront le voir, sont remplies d'adulations. Aussi, pour que Sa Majesté sache le vrai motif pour lequel le Pape a fait des levées et lancé des censures, j'ai mis au courant de toute la suite de l'affaire monseigneur d'Argenton et monseigneur de Castres, suivant les ordres du roi, et je leur ai montré les lettres de notre collègue Jean Angelo, avec la copie des fiefs, de sorte qu'ils sont demeurés convaincus à l'évidence que le Pape n'a pas agi seulement pour plaire au roi, mais qu'il a voulu aussi plaire à d'autres. Le roi fait difficulté d'accepter l'arbitrage du fait des Suisses, disant qu'il est lié des deux côtés. Néanmoins, nous tous ensemble, nous l'avons fait engager fortement à l'accepter et à garder la chose pour lui, ce qui servira à la fois Sa Majesté, puisqu'elle aura les hommes qu'on lui a promis, et Vos Excellences, parce qu'il n'y aura pas de prétexte pour faire la guerre, tout au moins jusqu'à ce qu'on sache si la paix se fera ou non de ce côté. J'ignore quel parti prendra Sa Majesté. Les siens disent que monseigneur de Bresse n'avait pas de commission du roi pour faire remettre ce différend à Sa Majesté, mais seulement pour négocier la paix que le roi désire au plus haut point. Je crois qu'il agit surtout pour son avantage, c'est-à-dire pour avoir les hommes qu'on lui a promis [1].

J'ai de plus reçu les lettres de Vos Excellences du 22 de ce mois, avec la copie de la réponse faite par la Ligue à la demande du pape, et les autres copies des lettres de messer Jean Angelo:

[1] Il s'agit des Suisses que voulait enrôler Louis XI.

j'ai communiqué le tout à mes illustres collègues, qui ont été fort heureux d'apprendre ces nouvelles et qui tous ont hautement loué lesdites réponses qu'ils ont trouvées on ne peut plus sages et fort bien justifiées ; j'en ai aussi donné communication à monseigneur d'Argenton et à monseigneur de Castres. N'ayant rien de plus à mander à Vos Excellences pour le moment, je me recommande à leurs bonnes grâces.

Montargis, le 11 mai 1479.

Jean-André Cagnola.

En ce qui touche les Suisses, je n'ai pas appris qu'on ait encore député personne auprès de Sa Majesté, à l'occasion du différend remis entre ses mains. Si j'en entends parler, je vous en préviendrai sur le champ [1].

A cette lettre était jointe la copie de celle de l'ambassadeur de Venise, dont la rédaction était l'œuvre commune de tous les envoyés de la ligue :

Illustrissime prince, je vous écrivis l'autre jour, par le courrier de Milan tout ce que j'avais à vous dire : tous les ambassadeurs sont arrivés hier en ce lieu de Montargis, où se trouvait Sa Majesté depuis six jours. Sachant qu'elle allait en partir, nous nous y rendîmes tous hier matin auprès du roi, afin d'assister à la déclaration de ce que les seigneurs de Milan avaient écrit à leur ambassadeur, à savoir de ce qui s'était passé à Rome lors de la levée des censures avec la copie des brefs émanés de Sa Sainteté, comme aussi de ce qu'avait résolu toute la ligue concernant la réponse à faire au Pape, sur les articles que Sa Sainteté avait publiés à Rome relativement au traité de paix. Ces nouvelles étaient arrivées hier. Ayant appris que Sa Majesté avait l'intention de monter à cheval hier après-dîner, nous résolûmes de nous rendre nous-mêmes à cheval au château où réside Sa Majesté, et par bonheur nous la rencontrâmes au

[1] Archives de Milan (trad.).

moment où elle allait à la messe. Nous fûmes présentés à Sa Majesté qui nous fit très-bon accueil et nous fit conduire dans ses appartements afin que nous y demeurions avec monseigneur Bofillo et monseigneur d'Argenton, pendant qu'elle assisterait à la messe, après laquelle elle nous donnerait audience. C'est ce que nous fîmes, et bientôt après on vint nous remettre une lettre de Sa Majesté dont je vous envoie ci-joint la copie. Comme vous le verrez par cette lettre, on a pris à Sa Majesté ce qu'elle possédait dans la ville de Cambray, et les Bourguignons lui ont de plus enlevé un bon château près de Cambray, nommé Oisy, qui était un lieu très-fort : ce qui a vivement contrarié Sa Majesté. Lorsque le roi eut entendu la messe, il rentra pour dîner et nous fit prier de prendre patience, parce qu'il avait quelque dévotion à faire, ajoutant que nous lui ferions plaisir en nous rendant à Paris ; que s'il arrivait quelque événement, il nous en ferait part sur le champ ou nous manderait auprès de lui, surtout si don Frédéric arrivait ; que d'ailleurs il était résolu à faire ce qu'il lui avait promis, c'est-à-dire à lui donner sa nièce, parce que ledit don Frédéric avait déclaré vouloir être son fidèle vassal, disposé à exécuter tout ce que Sa Majesté lui confierait, et, s'il lui plaisait, prêt à réaliser tous ses desseins ; qu'il voulait lui faire service et honneur, mais que s'il agissait autrement, il ferait peu de cas de lui, bien qu'il lui eût donné sa nièce ; que tout ce qu'il déclarerait aux quatre ambassadeurs du roi Ferrand qui accompagnent le prince il nous le ferait savoir et ne prendrait aucune décision sans nous en informer. Le dit don Frédéric arriva à Lyon le 6 de ce mois : il devait se rendre le 8 à Bourges en Berry, à trois journées de là, et y attendre que Sa Majesté lui eût fixé jour. Il est arrivé avec cent chevaux. Nous avons décidé, pour exécuter l'ordre du roi, de nous rendre à Paris dans trois jours et d'y attendre ce qu'on aura décidé ; et si Vos Seigneuries nous chargeaient de quelque message, nous irions trouver Sa Majesté, quoiqu'on ignore absolument en quel endroit elle doit se rendre. Le bruit court toutefois qu'à cause des événements survenus en Picardie, elle prendra le chemin de cette

province, éloignée de Paris d'une journée et demie. Voyant que Sa Majesté n'avait pu nous donner audience, nous nous sommes rendus près de monseigneur d'Argenton et de monseigneur de Castres, qui sont demeurés ici, et nous leur avons exposé le tout, ce qui leur a causé un extrême contentement. Ils nous ont demandé la copie de ce qui les intéresse, principalement des brefs du Pape, où il appelle le duc Maximilien, duc de Bourgogne, ce que Sa Majesté n'entend tolérer à aucun prix, parce qu'il n'est pas duc de Bourgogne. On nous a dit que Sa Majesté serait informée incontinent de ce que nous avions rapporté; on nous a aussi demandé la copie de la résolution prise par les députés milanais et suisses, de remettre tous leurs différends à Sa Majesté. Monseigneur d'Argenton doit se rendre demain dans une ville à dix milles d'ici, où se trouve le grand chancelier avec le conseil, à qui Sa Majesté a donné charge de rechercher et d'examiner ce que mérite le duc Maximilien, pour avoir manqué à sa parole dans l'affaire de Cambray et de ce château. A ce que l'on rapporte, Sa Majesté est au courant de certaines pratiques faites par lui en Franche-Comté, dans l'espérance d'atteindre le même but. Vous serez informé, par ma correspondance, de ce qui en résultera : voici huit jours que Sa Majesté a reçu des lettres de Rome, de ses ambassadeurs, du Pape, des deux cardinaux, du comte Jérôme, toutes authentiques : il nous manda de suite à Orléans, pour nous les communiquer, comme Votre Altesse le verra par les copies incluses [1].

Quel était ce comte Boffilo, associé à Commines dans les négociations qui se rapportaient aux affaires d'Italie? Son véritable nom était Boffalo del Giudice. C'était un ancien compagnon de Campo-Basso. Créé comte de Castres en obtenant les biens confisqués lors du supplice du duc de Nemours, il s'était fait remettre l'aîné de ses fils qui ne

[1] Archives de Milan (trad.).

vécut guères : il s'enorgueillissait de ses richesses, et son crédit était au niveau de sa fortune.

Charles Visconti adresse de Paris la lettre suivante à la duchesse de Milan :

Très-illustres seigneurs,

Le seigneur Jean-André est de retour. Monseigneur d'Argenton est d'avis, m'a-t-il dit, que j'attende ici le roi, surtout s'il ne m'arrive aucun message qui réclame célérité, parce que Sa Majesté est tellement retirée avec ces messieurs des finances, qu'elle ne veut recevoir aucune autre personne. Bien que le roi eût mandé Jean-André pour les lettres des Suisses, il n'a pas voulu néanmoins parler à celui-ci, mais il l'a fait expédier par monseigneur d'Argenton et par Bofillo. Je crois que Vos Seigneuries apprendront, par les lettres de Jean-André, comment Sa dite Majesté a fait fabriquer un grand nombre de chausse-trappes très-pointues, qu'elle a fait semer tout le long des chemins qui aboutissent à sa retraite, sauf une route très-étroite et fort incommode où se tiennent ses gardes, afin que personne ne puisse s'approcher. Je vous dis cela afin que Vos Excellences ne s'étonnent pas, si je tarde beaucoup à me présenter à Sa Majesté.

Charles Visconti [1].

Bizarre procédé pour éloigner les ambassadeurs, qui était en même temps l'aveu d'une tyrannie détestée.

Louis XI s'abstenait avec soin de tout ce qui pouvait conduire à quelque résultat et paraître efficace ou utile. Il ne se montrait généreux que de vaines paroles. Peu lui importait d'affirmer solennellement qu'il tenait pour sincère et inébranlable l'amitié qu'il portait à la Ligue : il fit rédi-

[1] Archives de Milan (trad.).

ger une nouvelle déclaration à ce sujet, et Commines écrivit aux envoyés milanais :

Messieurs, le roy a commandé à maistre Estienne Petit, son secrétaire, la lettre telle qu'il la faut pour pouvoir se nommer allié de Madame de Millan et de Monsieur son fils, et veult bien que chascun sache qu'il est allié et bienveillant de celle maison. Et je me recommande à vous, et à Dieu, Messieurs.

Escript à Bellesbat, le XXVIIIe jour de may.

Pour la matière à Troïlle [1], vous lui en parlerez, mais qu'il soit près de Paris.

Le tout vôtre,
Commynes.

A Messieurs les ambassadeurs de Millan [2].

Quelques jours après, nous rencontrons une nouvelle lettre de Charles Visconti. Elle offre un tableau vif et coloré de la cour de Louis XI et du triste rôle qu'y jouaient les ambassadeurs italiens :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

On m'a remis une lettre de Vos Excellences du 26 du mois passé, m'annonçant que vous avez reçu d'ici des lettres du 11 par lesquelles vous avez appris que Sa Majesté est partie pour le camp contre les Flamands. Elles ne sont point contentes que nous ne nous trouvions auprès de Sa Majesté, ni le seigneur Jean-André Cagnola, ni moi, et elles m'enjoignent enfin de le quitter le moins possible, etc. Je réponds en vous assurant que c'est bien ce que nous avons fait, et pour que vous sachiez le tout, je vous l'expliquerai. Quand Sa Majesté partit de Tours pour venir dans

[1] Troïlo, condottière italien, allié aux Sforza, qui avait aidé Olivier de la Marche à enlever la duchesse de Savoie.

[2] Archives de Milan (document communiqué par M. Benoist).

ce pays, lieu fort convenable qui lui permettait de se diriger ou vers la Picardie ou vers la Bourgogne, selon l'urgence des circonstances, nous fîmes demander à Sa Majesté par l'entremise du comte Bofillo et de monseigneur d'Argenton, où il lui plaisait que nous nous rendissions, Sa Majesté ayant presque toujours chassé dans des villages où elle n'était accompagnée que de sa garde et de quelques personnes, en petit nombre, dont elle désirait la société. Le roi nous fit dire de nous rendre à Orléans, où nous serions toujours à une journée de lui. Nos ambassadeurs ayant reçu depuis des lettres concernant les affaires de l'Italie, nous fîmes savoir à Sa Majesté que, moyennant son bon plaisir, nous désirions aller lui parler. Le roi s'était alors retiré à Montargis, bourg assez important; il nous fit dire de nous y rendre; nous y arrivâmes de grand matin, et apprenant qu'il était sur le point de se lever, nous nous rendîmes tout bottés et tout mouillés à l'endroit où logeait Sa Majesté qui nous reçut et nous fit bon accueil, disant qu'elle allait à la messe et que nous voulussions l'attendre dans une chambre où elle nous donnerait immédiatement audience. Le roi entendit la messe, puis il alla dîner et nous fit dire ensuite qu'il devait monter à cheval, mais que nous pouvions tout dire à monseigneur d'Argenton et au comte Bofillo : ce qui se fit. Nous leur demandâmes où le roi comptait se rendre : monseigneur d'Argenton nous dit que Sa Majesté allait faire ses dévotions à environ quarante lieues d'ici et qu'elle serait de retour dans quelques jours ; qu'en attendant nous lui ferions plaisir, (ce que le roi verrait de bon œil), si nous allions tous à Paris, où nous sommes, parce que dès que don Frédéric serait arrivé, le roi nous convoquerait pour assister à tout, selon son désir. Je crois qu'on n'a plus songé à le faire, ni à nous convoquer. De toute manière, le roi devait revenir à Paris, et en effet il a toujours été aux environs d'ici, à une journée. Vint ensuite devers Sa Majesté un certain Jean-Baptiste d'Imola, envoyé du comte Jérôme, qui retournait d'Espagne. Sa Majesté fit connaître aux ambassadeurs tout ce que cet envoyé lui avait exposé et ordonna d'appeler François Gaddi

(envoyé ici par le magnifique Laurent et arrivé en même temps que nous) pour lui donner son avis sur la réponse qu'il convenait de faire: les lettres de Jean-André Cagnola et les copies qui y sont jointes, vous auront mis au courant de tout cela. Je ne vois pas comment j'eusse pu m'ingérer plus avant, n'ayant pas à invoquer le moindre prétexte de n'importe quel avis, quel rapport ou quelle commission à présenter de votre part, et ayant reçu, comme tous les autres, l'avis formel que nous ferions plaisir à Sa Majesté en nous rendant ici. Soyez bien persuadés que je n'ai rien fait sans réflexion et sans conseil : je sais bien sans doute que mon devoir, comme vous me l'écrivez, serait de ne pas m'éloigner du roi, si je pouvais le faire sans froisser les autres, etc. Peut-être, étant seul ici, eussé-je pu le suivre de plus près, quoique nous ne soyons jamais bien éloignés de lui; mais étant tous envoyés ici, j'ai bien dû faire comme les autres. Et même si j'avais été tout seul, je sais fort bien qu'il aurait fallu marcher bien adroitement, les pieds et les mains suspendus en l'air, sans frapper les yeux plus que le besoin ne l'exige et en faisant même semblant de ne pas être là, en se montrant ni trop attentif, ni trop curieux d'apprendre des nouvelles, ni trop pressé de pêcher au fond de l'eau ou de voir plus loin que les autres. Je sais bien que Vos Seigneuries comprennent qu'il ne faut pas faire fondement sur le sable, et on doit simplement croire que vous n'avez ici quelqu'un des vôtres que *ad ostentationem et opinionem aliorum*. Si, *præter spem*, Dieu nous envoyait du mieux, *id omne deputandum erit in lucro*. Le roi (et c'est chose raisonnable), ayant longtemps été malade, aime à consacrer le temps qui lui reste, à faire ses dévotions et à goûter le plaisir de la chasse; il cherche la solitude; il fuit la foule qui fut toujours odieuse aux hommes de bon lieu, quoique pour un prince il soit difficile de se conduire ainsi. Quelquefois aussi il étudie, m'a-t-on dit, et je suis disposé à le croire, car ses discours en font preuve et il cite souvent les meilleures autorités. C'est pour cela, je pense, qu'il évite les ennuis plus que jamais, surtout quand il s'agit de choses qui ne

le regardent pas directement. D'un autre côté on nous prend (et peut-être cette opinion n'est-elle pas tout à fait injuste), nous et nos pareils, pour des investigateurs, des espions, des explorateurs et des délateurs de tous les faits et gestes des gens. Certaine lettre qu'on a vue récemment, n'a fait que les confirmer dans cette opinion. Moi-même je recherche en mon esprit les moyens de m'insinuer, de me *franciser* autant que je le puis par mon costume et par mes manières, afin que *non ita horreant congressum nostrum* : plus tard, quand j'aurai réussi, je pourrai nager sûrement dans cette haute mer. Si je parais trop obséquieux à Vos Excellences, si elles trouvent que je me mets trop le cerveau à la torture pour chercher à mesurer celui des autres, il suffira que vous me l'écriviez une seule fois. Je croyais agir ainsi le moins mal possible ; il me suffira de n'être pas tenu pour un *præceps* ou un *temerarius,* parce que je ne regarde en face que Vos Seigneuries.

Vos Seigneuries auront appris combien elles et nous, nous avons été tout près de recevoir un affront pour rien, c'est-à-dire pour la relation faite par Jean de Lhaya[1] à monseigneur d'Illins qui écrivit toute l'affaire au roi. Ce qui le toucha le plus, entre autres choses, c'est que Vos Seigneuries comptaient mettre fin au différend qu'elles ont avec les Suisses par l'entremise du duc d'Autriche. Cet homme de bien (je parle d'après ceux qui se trouvent ici) arriva la bouche ouverte, et parce qu'on ne la lui remplit pas de ce qu'il méritait et qu'il ne fut pas *cultus muneribus* comme il l'aurait voulu, il s'en retourne plein de venin, et d'après tout ce qu'on apprend, il ne peut plus cracher autre chose, mais Dieu le lui fera rentrer dans le corps. Vous jugerez par ce petit échantillon de la mesure qu'il faut garder en tout, puisqu'il ne suffit pas de n'avoir point failli. Quant à ce que vous m'écrivez : qu'il m'appartient spécialement de m'informer de ce qui se passe çà et là, vous avez raison, mais monseigneur d'Argenton et le comte Bofillo communiquent tous les avis, lettres et copies de

[1] Jean de Leyguin.

documents, écrits ou envoyés à Sa Majesté, soit par ordre exprès du roi, soit de leur propre chef, pour se rendre agréables; car tout le monde aime à chasser la caille lombarde, gibier gras et facile à prendre. On envoie ces documents aux ambassadeurs, et quelquefois à part à Cagnola; *ubi major, minor cessat,* et je ne répète pas volontiers ce que Cagnola juge assez intéressant pour vous le faire connaître.

Les lettres du roi vous ont appris à quel point en sont les affaires de la Franche-Comté; il a écrit à toute la ligue. Celles de monseignenr d'Argenton à Cagnola vous en ont encore instruit plus clairement. Aussi je crois qu'il serait oiseux d'en parler davantage. On attend Sa Majesté de jour en jour. Elle doit se rendre à Notre-Dame de la Victoire, à quelques lieues d'ici, où elle a coutume d'aller rendre ses actions de grâces chaque fois qu'il lui arrive de réussir dans une entreprise. On croit que les ambassadeurs pourront lui parler et lui communiquer les nouvelles qu'ils auront reçues.

Donné à Paris le 12 juin 1479.

De Vos Excellences le très-fidèle serviteur,

CHARLES VISCONTI [1].

Huit jours après Charles Visconti écrit de nouveau :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

Le roi vint loger, le 15 de ce mois, dans un château à deux lieues d'ici, où il demeura deux jours; le lendemain il alla entendre la messe à Saint-Denis, à environ trois milles italiens de Paris, puis il se rendit immédiatement au *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu et à Notre-Dame des bonnes nouvelles qu'il avait reçues de la Franche-Comté, de sorte que les ambassadeurs ne purent le voir, ni lui parler. Monseigneur d'Argenton est arrivé : le roi lui a remis un bref du Pape, une lettre du collége des cardinaux et une lettre du comte Jérôme, closes comme elles étaient arrivées, pour qu'il les ouvrît en notre présence et nous les montrât. Comme je vous en envoie la copie, je n'ai rien à

[1] Archives de Milan (trad.).

ajouter à ce sujet. Il nous a aussi montré une lettre des ambassadeurs du roi, qui sont à Rome, annonçant à celui-ci que le Pape aurait consenti à remettre le différend entre les mains de Sa Majesté, du roi d'Angleterre et d'un légat *a latere*, en leur adjoignant, en cas de divergence, l'Empereur et le duc Maximilien; mais les ambassadeurs de la ligue n'ont pas voulu y consentir, et ils en ont témoigné autant d'étonnement que de chagrin. Je vois clairement, d'après ces lettres, que les ambassadeurs du roi penchent pour le Pape, et je soupçonne, que d'un côté ou d'autre, ils ont été étranglés par des dons ou des promesses. Soit que Sa Majesté sache par quel artifice et dans quelle vue ces lettres sont fabriquées, soit par tout autre motif, elle nous a fait dire par monseigneur d'Argenton, à qui elle avait envoyé tout exprès un secrétaire, porteur des dites lettres, que la guerre lui donnait en ce moment beaucoup d'occupation, et que bien que la plus grande partie de la Franche-Comté fût en son pouvoir, il lui restait néanmoins beaucoup à faire encore. Ce qui veut dire, à mon sens, que ce qu'il y a de plus difficile à écorcher, c'est toujours la queue, et c'est ce qui fait qne le roi ne s'occupe pas de nous. De plus, il semble à monseigneur d'Argenton que ce n'est pas l'intérêt de la ligue; que ses adversaires n'ont pas l'intention de mettre fin à leurs discordes, quoi qu'on fasse; que malgré la grande amitié qui semble régner entre Sa Majesté et le roi d'Angleterre, et quoiqu'ils aient envoyé ensemble leurs ambassadeurs, ils ne pourront néanmoins jamais s'accorder sur une question, ce qui se fait pour l'un étant au détriment de l'autre, et l'ami de celui-ci étant nécessairement l'ennemi de celui-là. Il avertit chacun de nous d'écrire à ses commettants qu'il ne semble pas à Sa Majesté que les différends puissent être remis à l'arbitrage dont il est question ci-dessus; qu'il faudrait, pour cela, envoyer des ambassadeurs en Angleterre et en Allemagne; que ce serait éveiller des soupçons et des défiances qui gâteraient tout et empêcheraient de rien mener à bonne fin ; qu'en envoyer à l'un et pas à l'autre, ce serait tout compromettre. Puis

monseigneur d'Argenton ajouta (mais comme si cela venait de lui), que si l'affaire était remise à Sa Majesté seulement et qu'on lui adjoignît le roi d'Angleterre, encore que Sa Majesté ait beaucoup d'entreprises qui l'occupent, elle aurait peut-être accepté cet arbitrage dans l'intérêt de la ligue; mais qu'elle ne pouvait voir d'un bon œil l'intervention d'un légat de l'Empereur et de Maximilien. Il s'ensuit que l'artifice de nos adversaires qui cherchaient à aliéner ainsi à la ligue l'esprit du roi, (surtout s'il avait accepté la coopération de l'Empereur et du duc Maximilien, ses ennemis déclarés), se trouve déjoué. Il faut convenir aussi que leur point d'appui était bien faible et que tout se réduit à de véritables arguties scolastiques et puériles. Ils se bornent à dire que les ambassadeurs de la ligue, sans le moindre égard pour l'honneur de Sa Majesté, ont refusé d'accepter le compromis; mais ils reconnaissent eux-mêmes que ceux-ci ont donné l'excuse la plus légitime et la plus péremptoire, à savoir qu'ils n'ont nullement mission de le faire. On a fait valoir tout cela auprès de monseigneur d'Argenton, afin qu'il le fît passer sous les yeux de Sa Majesté et lui fît bien comprendre que ce n'est pas parce que les ambassadeurs de la ligue se défient de Sa Majesté et ne la regardent pas comme leur spécial protecteur, mais uniquement parce qu'ils sont sans pouvoirs pour conclure. Bien qu'il soit aisé de voir où veulent en venir nos adversaires, c'est-à-dire surtout à la restitution des places conquises, *nullum omnino verbum*. Il faut chercher à rester en possession et attendre d'autres circonstances, car si l'affaire est remise, on la mènera comme on voudra. Les ambassadeurs de la ligue ont rendu à Sa Majesté de grandes grâces pour l'affection qu'elle montre envers la ligue, notamment en faisant ouvrir le bref et les lettres en question par eux-mêmes, et ils lui ont fait dire qu'on verra maintenant ce que répondra la ligue, qui montrera, affirment-ils, la confiance et l'espoir qu'elle a dans Sa Majesté. Il me semble que monseigneur d'Argenton a parfaitement compris le tout, et il s'en va aujourd'hui trouver Sa Majesté pour le lui expliquer.

Le courrier du Pape, porteur du bref et des lettres, vint chez monseigneur d'Argenton lui demander une réponse : on lui répondit qu'on n'avait rien à écrire ; puis il demanda une attestation de la remise des pièces, ce qui lui fut accordé.

Il est aussi à remarquer que les ambassadeurs du roi écrivent qu'en cas de divergence, on leur adjoindra, s'il plaît à la ligue, l'Empereur et le duc Maximilien ; que si cela ne lui plaît pas, Sa Majesté le roi d'Angleterre et le légat seront seuls en cause. Mais le Pape ne déclare pas, dans le bref, si dans le cas où les arbitres adjoints ne conviennent pas à la ligue, il consent à les exclure : c'est pour faire retomber sur la ligue tous les affronts et toutes les colères qui pourraient venir, du côté du roi, si la ligue accepte, du côté de l'Empereur, si elle n'accepte pas, C'est le seul motif pour lequel le Pape, sans l'exprimer lui-même dans son bref, a fait écrire au roi.

Sa Majesté doit s'acheminer dans quatre ou cinq jours vers la Bourgogne, à ce que m'a dit monseigneur d'Argenton. Nous cherchons à savoir par lui le bon plaisir de Sa Majesté relativement à ce que nous devons faire : rester ou partir. Il nous a promis de nous le faire savoir, pour que nous puissions agir d'un commun accord. Mais depuis, comme je vous l'ai écrit en dernier lieu, afin d'expédier l'envoyé du comte Jérôme qui venait d'exposer une foule de choses à charge du magnifique Laurent, on fit chercher François Gaddi, qui est ici pour le dit Laurent, et, après avoir été entendu, il est venu nous rejoindre et se trouve encore avec nous. S'il arrive que Sa Majesté ait l'intention de tenir ces magnifiques ambassadeurs dans un lieu éloigné d'elle, je verrai, avec le concours et les conseils de monseigneur d'Argenton, si je ne puis me rapprocher *sine offensione ejus animi,* afin de me conformer à votre désir. J'y réussirai mieux, je pense, quand je serai seul ici, et je pourrai agir plus adroitement, mais pour le moment, le roi nous a fait dire à tous, sans exclure personne, que nous allions d'un côté ou de l'autre. Le roi, comme il en a bien le droit, veut qu'on nous garde à vue ici et qu'on épie non-seulement nos paroles, mais

même nos intentions. Chaque jour il devient plus solitaire; il ne veut voir que qui lui plaît, et bien souvent si vous voulez une chose, il ne la veut pas, et si vous montrez que vous ne la voulez pas, cela suffit pour qu'il la désire ardemment. Comme tous les vieillards qui touchent à leur déclin, il devient de jour en jour *magis obnoxius iracundiæ*. J'agirai le plus adroitement que je pourrai, pour éviter le scandale; et que Votre Seigneurie ne se figure point au moins que je sois heureux de vivre éloigné du roi, et dans une grande ville plutôt que dans une petite, car il n'est aucun lieu qui ne convienne à ma petitesse.

Le comte Bofillo a pris la charge d'insinuer à Sa Majesté que vous pourriez envoyer un des vôtres devers l'Empereur pour l'entretenir, etc. Il disait bien qu'il fallait prendre la chose à temps, parce qu'on craignait de remuer la bile de Sa Majesté, en lui en parlant dans un moment peu importun; mais il n'a jamais pu saisir ce moment convenable, et maintenant il chevauche vers le Luxembourg par ordre du roi. Celui-ci fait mine d'envoyer bon nombre de ses gens d'armes, des canons, des espringales et toute sorte d'artillerie sur cette frontière; mais je crois qu'il le fait pour se retourner ensuite contre la ville de Cambray et la surprendre à l'improviste. Monseigneur d'Argenton est d'avis qu'il faut bien se garder de parler à Sa Majesté d'envoyer quelqu'un à l'Empereur en votre nom, car rien ne pourrait lui être plus désagréable. Il conseille, si vous avez quelque chose à faire dire à l'Empereur, soit pour le remercier ou autrement, de le faire par l'entremise de l'ambassadeur vénitien, qui est auprès de l'Empereur.

On dit que don Frédéric est parti de Tours pour rejoindre le roi. J'ai ouï dire que la reine en avait fait autant, mais que le roi l'avait fait retourner. Monseigneur d'Argenton assure que Sa Majesté a dit à don Frédéric que pour rester bien avec elle, il devait aimer ses amis et haïr ses ennemis, et ne pas suivre les traces de son père, auquel Sa Majesté ne veut aucun bien. Don Frédéric doit avoir répondu qu'il était venu dans l'intention d'obéir à Sa Majesté en toute chose, quand même

elle lui ordonnerait d'agir en faveur de la ligue ou de qui que ce soit, contre son propre père; et en disant ces mots, il s'agenouilla. Sa Majesté le releva en souriant. Les gens sensés sont d'avis que Sa Majesté se lassera bientôt de ces cérémonies de don Frédéric et que celui-ci se repentira, avant que l'année ne soit écoulée, d'être venu dans ces parages, et qu'il n'aura pas non plus toutes les belles choses qu'on lui a promises.

Il est arrivé ici des ambassadeurs liégeois, fort effrayés des apprêts que fait Sa Majesté sur cette frontière, la supplier de se souvenir qu'ils sont neutres : ils n'ont pas oublié les calamités que leur ville a essuyées pour n'avoir pas su, dans le temps, naviguer entre Charibde et Scylla. Ils ne sont pas encore expédiés, et on ne sait quelle décision prendra le roi.

Monseigneur d'Argenton dit encore que Sa Majesté, lorsqu'elle fit venir monseigneur de Bresse avec don Branda pour le différend que vous avez avec les Suisses, ordonna au premier d'user de tous les moyens et de toutes les menaces qu'il jugerait à propos pour que l'accord eût lieu. Je crois qu'il se fera plus facilement aujourd'hui que Sa Majesté possède la Franche-Comté ou au moins la plus grande partie. Je me recommande humblement à Vos Excellences.

Donné à Paris, le 20 juin 1479.

De Vos Excellences le très-fidèle serviteur,

CHARLES VISCONTI [1].

Cagnola mande le même jour à la duchesse de Milan :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Sa Majesté Très-Chrétienne est allée en pélerinage dans un endroit qui s'appelle Notre-Dame de la Victoire, à dix lieues environ d'ici, où elle a coutume de se rendre quand elle a remporté quelque victoire : elle s'y rend cette fois à l'occasion de ses succès en Franche-Comté. Ne pouvant prendre une autre route, elle est passée par ici, mais elle n'entra point en ville, et s'arrêta dans un très-beau château éloigné d'une lieue envi-

[1] Archives de Milan (trad.).

ron, où elle passa la soirée; le lendemain, elle alla entendre la messe à Saint-Denis, qui est aussi éloigné d'une lieue et demie d'ici, et la messe finie, après avoir dîné sans permettre que personne l'approchât, elle se remit en route pour son pélerinage. Monseigneur d'Argenton logea en ville ainsi que toute la cour : j'eus un entretien avec lui, puis tous les ambassadeurs furent admis ensemble près de lui. Sa Seigneurie était encore ici (où elle est restée trois jours après le départ du roi), quand arriva un courrier envoyé par le Pape et par les ambassadeurs du roi qui sont à Rome. C'était jeudi, 17 de ce mois : il apportait des lettres du Pape, du Collége des cardinaux et des dits ambassadeurs, adressées au roi. Elles furent remises à monseigneur d'Argenton, qui nous fit immédiatement prévenir, et, en notre présence, il ouvrit les lettres des dits ambassadeurs et nous les fit voir. Ils écrivent à Sa Majesté touchant la résolution prise par le Pape de remettre les différends d'Italie à Sa Majesté, au roi d'Angleterre et à un légat *à latere* qu'on enverra ici. En cas de désaccord, l'Empereur et le duc Maximilien seraient adjoints à ces arbitres. Ils témoignent que cette convention leur plait beaucoup et ils l'approuvent fortement, faisant un grief aux ambassadeurs de la ligue de ne l'avoir point acceptée. Sa Seigneurie nous pria de vouloir bien n'en point parler, voulant d'abord faire remettre les dites lettres au roi, qui certainement les lui renverrait pour nous les communiquer. C'est en effet ce qu'a fait Sa Majesté, et monseigneur d'Argenton nous a réunis aujourd'hui pour nous montrer le bref du Pape et la lettre des cardinaux au roi. Ces documents étaient encore scellés, le roi n'ayant pas voulu les ouvrir et désirant que nous le fissions nous-mêmes. Il avait seulement décacheté les dépêches de ses ambassadeurs, qu'il renvoyait également. Les dites lettres lues en présence de monseigneur d'Argenton, celui-ci nous dit que Sa Majesté lui avait écrit de nous informer qu'elle avait pris connaissance de ce que lui mandaient ses ambassadeurs à propos de l'arbitrage remis à Sa dite Majesté, au roi d'Angleterre et au légat apostolique, etc., mais qu'elle est en ce moment trop enga-

gée dans les guerres présentes, qui absorbent toutes ses pensées, pour trouver le moyen et le temps d'examiner les contestations soulevées de ce côté, d'autant plus qu'elle ne voit pas dans cet arbitrage et dans cette charge le profit et l'honneur de la ligue. Monseigneur d'Argenton en conclut que Sa Majesté n'entend en aucune façon accepter cette mission, et il nous recommande d'écrire en ce sens chacun à notre souverain respectif. Nous lui rendîmes grâces, en ce qui touche Sa Majesté, de la bienveillance qu'elle nous avait témoignée en nous communiquant ces lettres, l'assurant que nous en donnerions sur-le-champ avis aux illustres princes confédérés. Nous lui fîmes ensuite remarquer la malice de l'auteur de ces lettres, qui ne cherchait qu'à semer la discorde entre Sa Majesté et la ligue, sous prétexte que les ambassadeurs de celle-ci n'avaient pas adhéré à la résolution du Pape, car ils n'ont pu s'occuper de cette nouvelle proposition, puisqu'ils n'ont aucune commission à ce sujet, et, par conséquent, ils ne pouvaient l'accepter. Nous représentâmes que l'adjonction de tant de collaborateurs ne paraissait pas chose bien honorable pour Sa Majesté et que, dans la constitution de l'arbitrage, il n'était point question de la restitution des prises, condition dont la réalisation doit précéder tout accord. Les ambassadeurs ayant donc des motifs plausibles pour hésiter, il n'y avait pas lieu à un grand grief contre eux, ajoutâmes-nous, pour ne pas avoir accepté immédiatement; mais il était bien certain que les princes confédérés, tant pour montrer leur attachement et leur affection envers Sa Majesté qu'à cause de leur éminente sagesse, prendraient à cet égard telle résolution que semblaient devoir leur inspirer et leur amour de la justice et la malice de leurs adversaires. Nous eûmes le bonheur de voir monseigneur d'Argenton, qui est fort au courant de tout et qui pénètre le mystère de cette résolution aussi bien que nous ; il nous répondit qu'il ne lui paraissait pas honnête de proposer cet arbitrage au roi sans restituer les prises, et qu'il ne fallait pas remettre cette affaire à deux princes éloignés l'un de l'autre par la situation de leurs États et plus encore par leurs senti-

ments, car toute l'affection qu'on suppose, ne règne pas entre eux ; qu'on n'en finirait jamais de notre temps, surtout si le légat pontifical intervenait, puisqu'il prendrait toujours le parti de Sa Sainteté. Autant que nous avons pu en juger par ses discours, nous avons cru comprendre que le roi s'est mis en colère de se voir adjoindre les arbitres prénommés, surtout ceux avec lesquels il est engagé dans une guerre sérieuse. D'après ce que nous a dit monseigneur d'Argenton, le roi craint que l'envoi d'un légat n'ait pour but de susciter quelque nouvelle guerre entre lui et le roi d'Angleterre. Nous avons prié monseigneur d'Argenton de vouloir nous donner copie du bref en question et de la lettre du collége des cardinaux, ce qu'il nous a accordé. Je vous les envoie pour votre gouverne. On dit que Sa Majesté ne veut pas y répondre davantage, et le courrier qui les apporta a été congédié avec un simple bulletin constatant qu'il a remis les lettres tel jour. Le Pape envoie aussi la copie d'une réponse faite aux ambassadeurs de la ligue : cette réponse est très-prolixe et nous l'avons vue. Je ne vous en envoie pas de copie, sachant que vous l'avez reçue de messer Jean Angelo. Nous attendons avec impatience la nouvelle de la résolution que prendra la ligue à ce sujet, pour la transmettre à Sa Majesté qui, d'ailleurs, ne fait pas grand compte des lettres dont il s'agit. Il n'y a rien de nouveau pour le moment. Sa Majesté concentre toujours tous ses efforts sur la Picardie : elle y envoie la plus belle artillerie qu'on ait jamais vue et une armée innombrable qui s'élèvera bien, dit-on, à cent mille hommes. On ne sait encore quelle direction prendra le roi, et nous sommes dans la même incertitude quant à notre séjour ici. Nous suivrons les ordres de Sa Majesté, qui se trouve à cette heure éloignée d'ici de vingt lieues. Mardi, elle commencera à se mettre en route dans la direction qu'elle veut suivre. Nous en serons, je pense, informés par monseigneur d'Argenton, qui nous l'a promis. Je me recommande humblement à Vos Altesses.

Paris, le 20 juin 1479.

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Commines écrivait aux ambassadeurs de la Ligue :

Magnifiques ambassadeurs,

Je me recommande à vous autant que je le puis. Je n'ai reçu qu'avant hier un de vos courriers qui apportait une grande quantité de lettres; j'ai compris qu'il apportait les mêmes nouvelles que Sa Majesté a déjà reçues de Rome et que vous me les faisiez savoir incontinent.

Aujourd'hui est arrivé devers Sa Majesté le secrétaire qui était allé à Rome avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, lequel n'a rien apporté de nouveau si ce n'est ce que je vous ai dit moi-même et montré à Paris. Sa Majesté a été fort joyeuse que la ligue n'ait point accepté la commission. Je pense que vous aurez déjà mandé à vos secrétaires que Sa Majesté ne s'est point décidée à prendre le parti que le Pape lui proposait, par les motifs que je vous ai expliqués : si vous ne l'aviez pas encore écrit, je vous prie de le faire en toute diligence.

Je n'ai demandé qu'avant hier à Sa Majesté si elle était contente que vous rendissiez auprès d'elle. Elle m'a chargé aujourd'hui de vous faire dire que vous ne quittiez pas Paris avant que Sa Majesté vous l'ait fait savoir, parce qu'elle n'est pas encore sûre de l'endroit où vous pourrez la rencontrer. Il pourrait se faire que Sa Majesté se rendît dans le duché de Luxembourg ; il pourrait aussi arriver qu'elle allât en Picardie. Mais il règne encore une grande pestilence dans ces contrées, et Sa Majesté ne voudrait pas, à cause de cela, que vous y vinssiez sans y être mandés. Toutes les nouvelles que vous recevrez et que vous voudriez lui faire tenir, vous pouvez me les faire savoir par Gianetto ou par François de Gaddi : je crois qu'ils resteront ici à demeure et vous pourrez les leur adresser.

J'ai dit au roi, monseigneur l'ambassadeur de Venise, ce que vous m'avez exposé : il m'a répondu que, si ce légat vient de la part du Pape pour parler contre la Seigneurie, Sa Majesté saura lui répondre comme l'exige l'honneur de la dite Seigneurie et

comme le roi voudrait qu'on répondît s'il s'agissait de lui. Messeigneurs, je prie Dieu qu'il vous accorde tout ce que vous désirez.

Écrit à Vitry, le 26 juin.

Le tout vôtre,

Philippe de Commines.

A messeigneurs les ambassadeurs de la ligue d'Italie[1].

Citons encore quelque dépêches milanaises.

Cagnola écrit le 18 juillet :

Illustrissimes, excellentissimes et très-espéciaux seigneurs,

Quoique je n'aie rien de bien important à vous mander d'ici, je profite du retour du courrier pour ne pas le laisser partir tout à fait dépourvu de lettres : vous saurez ce que je compte faire. Monseigneur d'Argenton se trouve toujours ici, il n'a pas quitté la ville depuis que je vous ai écrit la dernière fois. Sa Majesté Très-Chrétienne lui a envoyé quelques lettres du Pape, du cardinal de Saint-Vital et les instructions données à un messer Raphaël Ballarino, frère de Zanetto, qui est allé à Rome avec les ambassadeurs de Sa Majesté et en est revenu avec cette commission. Le roi l'a chargé de nous communiquer le tout, le désir de Sa Majesté étant, à ce que nous a dit monseigneur d'Argenton, que nous sachions tout ce qu'on lui écrit ou tout ce qu'on lui dit, principalement en ce qui concerne la ligue. Sa Seigneurie, ayant examiné le tout, a daigné nous en remettre copie à tous, et je vous envoie la mienne pour que vous sachiez ce qui se passe. Je vous envoie aussi la copie du message écrit communiqué par le dit Raphaël, pour que vous teniez le fil complet de l'histoire. D'après ce que nous dit monseigneur d'Argenton et ce que j'ai appris d'ailleurs, Sa Majesté put à peine lire les lettres de créance. A peine Raphaël eut-il ouvert la bouche et prononcé moins du quart de sa harangue, que le roi fit demander don Frédéric et se mit à parler du Pape

[1] Archives de Milan (trad.).

et du roi Ferrand, s'étendant beaucoup, m'a-t-on dit, sur ce sujet, en paroles *de mala natura,* se montrant toujours favorable à la ligue, de manière que don Raphaël ne trouva pas moyen de placer un mot [1]. Bref, il ne lui répondit rien, sinon que monseigneur d'Argenton lui ferait la réponse de sa harangue. Don Raphaël fut ainsi congédié, de façon qu'il eût mieux valu qu'il ne vînt pas avec cette commission qu'il a, croyons-nous, sollicitée là-bas. L'ambassadeur de Florence a eu assez de chagrin, à cause de son frère Zanetto, qui est cependant l'homme du magnifique Laurent. Je crains qu'il n'en éprouve quelque inconvénient. Les écrits et les commissions seront, je suppose, annulés et resteront finalement sans effet. Les ambassadeurs d'Espagne sont encore ici : ils n'ont pas encore eu d'audience et ils attendent de jour en jour que Sa Majesté les appelle. Leur arrivée ici a un double objet : faire ratifier par Sa Majesté l'alliance et l'accord qu'ils ont fait ensemble et obtenir que le roi jure en personne, comme l'a fait le roi d'Espagne, ce qui est d'usage, paraît-il, entre les princes ; en second lieu tâcher d'arriver à un bon appointement concernant les affaires du comté de Roussillon, afin que les princes puissent vivre avec plus de charité et d'amour et que tout levain de discorde disparaisse entre eux. Don Frédéric suit la cour et Sa Majesté affecte de lui faire grand accueil. Il se passe même peu de jours que le roi, à table surtout, ne revienne sur les actes de son père et ne prenne le parti de la ligue. Quand monseigneur d'Argenton est là, c'est lui qui engage l'escarmouche et qui se fait le champion de la ligue. D'après ce que m'a dit ce seigneur, ledit don Frédéric se comporte avec beaucoup de sagesse, et il ne s'avance jamais soit en affirmant, soit en niant ceci ou cela. Jusqu'ici il n'a encore reçu aucune provision, sauf le comté de Valence, comme je vous l'ai écrit précédemment, et il se trouve déçu dans ses calculs.

[1] Thomas Basin rappelle cette bizarre habitude de Louis XI, de parler avec une telle prolixité qu'il ne laissait rien à dire à celui qui le haranguait. (*Hist. de Louis XI,* t. III, p. 177).

D'après ce que j'ai ouï dire à ses gens, il n'a pas trouvé ici le cinquantième de ce qu'il comptait y trouver, de sorte qu'il n'est pas extrêmement satisfait. Il a congédié plus du tiers de sa maison : je me rappelle vous avoir écrit dans le temps que les grands feux ne brûlent pas longtemps dans ce pays; c'est bien cela et le mot tend de plus en plus à se vérifier. Messer Antonio d'Alexandro, arrivé avec lui, est allé à la cour demander la permission de s'en retourner : je crois que Lancelot de Macédoine, qui a aussi été ici, en fera autant. La guerre de ce côté reste stationnaire. En Picardie, notamment, chacun reste chez soi, et personne ne prend l'offensive. Toutefois, le roi cherche à compléter la conquête de la Franche-Comté, qui est d'ailleurs réduite à l'obéissance : il ne restait plus que la ville de Besançon, où il a rencontré quelque difficulté. Aujourd'hui l'on est tombé d'accord : le roi maintiendra les officiaux, mais ils ne pourront s'assembler et se réunir en conseil qu'avec le congé de ses propres officiers. On croit que Sa Majesté se rendra dans ce pays. A ce que nous a dit monseigneur d'Argenton, elle a été du côté de Montargis il y a quelques jours. Quant à notre séjour, s'il doit se prolonger ici, nous nous conformerons aux ordres de Sa Majesté, ne pouvant faire autrement, comme je vous l'ai écrit dans le temps. Monseigneur d'Argenton a dit à tous les ambassadeurs de la ligue, que vous eussiez à tenir tous les passages fermés pour empêcher qu'on n'aille à Rome, comme on l'a fait par le passé, et que si Sa Majesté avait quelque chose de particulier à mander à l'un de vous, elle le ferait connaître par des lettres spéciales à vous et aux seigneurs de Florence.

J'ai lu vos lettres du 29 du mois dernier et du 4 de ce mois, ainsi que les copies qui y étaient jointes, en ce qui touche le compromis, la réponse faite aux ambassadeurs français, les lettres de Jacques Guicciardin sur l'heureuse nouvelle de la déroute de l'ennemi à Pérouse. J'ai de suite fait connaître le tout à mes collègues d'abord, puis à monseigneur d'Argenton. On a beaucoup loué le tout, et quant au compromis on approuve surtout la décision prise par la ligue, quoique cela ne fût pas bien néces-

saire, puisque, comme vous l'avez vu par mes dernières lettres, le roi ne veut pas accepter cette commission. Cela n'a pu toutefois être que très-utile, pour que Sa Majesté soit bien convaincue des bonnes dispositions de la ligue. Si nos adversaires voulaient faire un compromis du même genre, je crois que Sa Majesté n'accepterait qu'en faveur de la ligue. J'ai remis les lettres des ambassadeurs français à monseigneur d'Argenton, pour qu'il les fasse parvenir à Sa Majesté, et il l'a fait sur le champ. Cependant il les ouvrit auparavant et nous les fit voir. Ils exposent toute la suite de l'affaire, comment le compromis a été fait et ce qu'il renferme ; ils se montrent très-favorables à la ligue, en particulier à Vos Excellences. Nous avons appris avec un extrême plaisir la nouvelle de la déroute : outre le mal fait à l'ennemi, j'en vois résulter un grand bien en faveur de la ligue et une vive défaveur pour ses adversaires et leurs adhérents. Nous avions appris cette heureuse nouvelle quatre jours avant que je reçusse vos lettres, par un courrier florentin expédié en toute hâte, qui se rendit d'abord auprès du roi et lui remit les lettres de monseigneur Laurent à ce sujet. Le même courrier m'a dit que Sa Majesté en manifesta une si vive allégresse qu'on ne saurait l'exprimer, qu'elle s'agenouilla sur le plancher et rendit grâces à Dieu comme c'est sa coutume quand il lui arrive quelque heureuse nouvelle. J'espère que Notre-Seigneur Dieu, qui favorise toutes les causes justes, daignera bénir vos succès.

N'ayant rien de plus à vous mander en ce moment, je me recommande à Vos Altesses.

Donné à Paris, le 18 juillet 1479.

Votre humble serviteur,
JEAN-ANDRÉ CAGNOLA.

Cagnola écrit de nouveau au duc et à la duchesse de Milan, le 1er août :

Illustrissimes, excellentissimes et espéciaux seigneurs,

Le président de Toulouse qui a été à Rome comme ambassa-

deur de Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que vous le savez, a rejoint ces jours derniers Sa Majesté qui l'accueillit très-mal, m'a-t-on dit, de sorte que toute l'audience se borna aux plaintes que le roi fit de lui, jusqu'à lui dire qu'il était un fou. En sortant de là, il ne laissa pas de se rendre chez monseigneur d'Albi, qui se trouvait là, et chez monseigneur du Lude, qui exhortèrent si bien Sa Majesté qu'elle finit par l'écouter et qu'il put lui présenter le compromis rédigé par la ligue, en ajoutant une foule de choses pour sa justification. Il engageait Sa Majesté à écrire quelque chose au Pape, tant pour l'exhorter à faire un compromis analogue à celui de la ligue, que pour faire quelque réponse aux lettres de Sa Sainteté, particulièrement à celles que ledit président remettait au roi en même temps que les lettres du cardinal de Saint-Pierre *ad Vincula,* (je vous en envoie la copie); il assurait le roi que le Pape ne résisterait pas à ses exhortations et à ses prières. Or, d'après ce que nous a rapporté François Gaddi, qui assistait à l'audience, Sa Majesté semble incliner à accepter le compromis, par déférence surtout envers la ligue, et est résolue à répondre au Pape; mais elle a déclaré qu'elle voulait qu'on vînt conférer avec nous de ces questions, en présence de monseigneur d'Argenton. Le roi voulut aussi que ledit François Gaddi se rendît près de lui. Il lui remit toutes lesdites lettres du Pape et du cardinal, encore closes, pour les porter au seigneur d'Argenton, afin qu'il les ouvrît en notre présence et conférât avec nous sur la réponse à faire au Pape. C'est ce que fit ledit Francesco, et voilà cinq jours qu'il est venu ici avec ledit président. Le lendemain de leur arrivée, nous nous sommes réunis avec ledit seigneur d'Argenton, ledit président et François. Les lettres ouvertes et lues, le président s'efforça, dans un long discours, de nous faire comprendre qu'il avait fait là-bas tout le bien du monde, et en outre il nous dit qu'il lui paraissait utile que Sa Majesté engageât, par ses lettres, le Pape à faire un compromis dans la même forme que celui qu'avait fait la ligue, et il nous pria de vouloir bien y réfléchir sérieusement. Nous remerciâmes d'abord Sa Majesté

d'avoir daigné nous faire part de toutes les affaires avec autant de libéralité qu'elle le fait constamment, et nous déclarâmes ensuite que, vu l'importance de la chose et faute d'avoir reçu d'autres ordres des seigneurs confédérés, nous n'oserions rien faire dans une autre forme; mais, que si Sa Majesté se décidait à écrire dans un sens ou dans un autre, nous la priions de daigner avoir la bonté de faire en sorte que les lettres ou leurs copies fussent vues à Milan ou à Florence, et qu'elles fussent ou ne fussent pas expédiées, selon ce qui semblerait le meilleur aux seigneurs de la ligue. Nous rappelâmes néanmoins que dans l'intérêt même de Sa Majesté, il vaudrait peut-être mieux temporiser quelque temps, jusqu'à ce que l'on sût à quoi s'est décidé le Pape, relativement à son accession à la forme dudit compromis. Si le Pape l'accepte, Sa Majesté pourra écrire mieux et plus longuement, tout en en retirant plus d'honneur : ce qui ne serait pas possible si Sa Majesté écrivait en ce moment et que le Pape n'acceptât point la formule. Puis, monseigneur d'Argenton a fait connaître que le roi écrira, comme l'indiquait le président, et que les lettres seront envoyées à Milan ou à Florence, selon notre proposition. La forme de la lettre sera celle-ci, à ce que croit le président : le roi écrira qu'il a eu connaissance de la forme du compromis fait par la ligue; qu'elle lui paraît honnête, puisqu'on n'y tient compte que des controverses actuellement soulevées, depuis le jour qu'a été inauguré le nouveau régime là-bas, comme on peut le voir dans le compromis ; et qu'à cause du désir que Sa Majesté éprouve de voir l'Italie pacifiée, elle souhaite que Sa Sainteté fasse le même compromis, afin que toutes ces guerres soient désormais oubliées. Telle sera, en somme, la substance des lettres, d'après ce que m'a dit ledit président : je ne sais si Sa Majesté y fera quelques changements, mais je pense que vous en serez amplement informés. Je crois bien toutefois que le Pape a arrêté ce qu'il veut faire, et nous l'attendons avec le désir de le savoir. Ledit président est venu me voir chez moi, en particulier, par respect pour Vos Excellences, et il m'a dit

merveilles des honneurs dont il a été comblé, en portant Vos Excellences jusqu'au ciel et en se plaignant beaucoup du peu d'accueil qu'on nous fait ici. Il a, m'a-t-il dit, mis le roi au courant de tout, lors de sa seconde audience, en présence de François Gaddi, qui m'a confirmé la vérité de son récit. Je le remerciai avec force caresses, et je lui dis que, en fils très-affectueux de Sa Majesté, vous vous plaisiez à rendre toujours honneur *non solum simili homini* mais aussi à tout autre personnage, quel que fût son rang, par respect pour Sa Majesté Très-Chrétienne.

Il n'est rien arrivé de nouveau ici, si ce n'est que le duc Maximilien est venu en personne dans une grande ville de Picardie, nommée Saint-Omer, avec un grand nombre de gens. En attendant, il augmente ses forces et menace de faire merveilles. Il n'en est rien résulté jusqu'à présent. Cependant les gens du roi sont toujours là dans les environs, examinant tranquillement ses mouvements, au nombre de deux mille cents lances et d'environ quatorze mille archers. Sa Majesté ne veut pas, dit-on, que ses gens se portent en avant et en viennent aux mains avec l'ennemi, mais elle exige qu'on se tienne simplement sur la défensive. Il lui semble qu'elle fait suffisamment cette année en réduisant la Franche-Comté à son obéissance. Sa Majesté est allée à Dijon, nous laissant ici monseigneur d'Argenton, qui doit s'acheminer demain matin vers Tours: nous devrons songer encore une fois à faire de même, quand nous apprendrons que Sa Majesté a pris le chemin de cette ville, comme nous en a prévenus monseigneur d'Argenton. Les ambassadeurs d'Espagne suivront Sa Majesté, qui n'a jamais consenti à les écouter et qui veut qu'ils aillent jusqu'à Dijon, où elle leur a fait promettre qu'elle les recevrait : je ne sais ce qui en est résulté. Sa Majesté a aussi craint un peu qu'il n'arrivât du côté de l'Allemagne des secours audit duc Maximilien ; mais elle vient d'apprendre que l'empereur, malgré toutes les instances qu'il a faites aux seigneurs allemands de la Diète, n'en a obtenu pour tout résultat qu'un refus d'intervenir, attendu

que le roi ne revendique que ce qui lui appartient et ce qui est de droit dévolu à la couronne par la mort du duc de Bourgogne; mais si Sa Majesté voulait aller plus loin qu'elle n'en a le droit, ils se déclarent prêts à prendre les armes.

Donné à Paris, le 1er août 1479.

Votre serviteur,
JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Commines se trouvait auprès de Louis XI quand arriva la nouvelle de la douteuse victoire obtenue le 7 août 1479 par Maximilien à Guinegate. « Le roy en fut très-dolent, car il « n'avoit point à coustume de perdre [2]. »

Sur un autre champ de bataille où étaient également aux prises le droit et la force, mais où il s'agissait non pas d'intérêts généraux mais d'intérêts particuliers, non pas de la liberté et de la paix des peuples, mais du respect du patrimoine de la famille, et où l'on ne rencontrait, à défaut d'hommes d'armes que des hommes de loi, Louis XI luttait avec une énergie au moins égale; et tandis qu'il menaçait ses capitaines, s'ils faisaient « du floquet ou du rétif, » de leur ôter la tête de dessus les épaules, il ne traitait guère mieux dans l'arène des démêlés judiciaires, les magistrats qui ne se hâtaient point de sanctionner les usurpations du seigneur d'Argenton.

Le Parlement n'avait jamais cessé de se regarder comme saisi des réclamations de la maison de la Trémoïlle contre Commines, et il maintenait noblement son indépendance et son dévouement à la justice et à l'équité. Il avait fallu l'exiler à Noyon et en expulser trois de ses membres pour obtenir

[1] Archives de Milan (trad).
[2] *Mém.*, t. II, p. 208.

la condamnation du duc de Nemours; il n'en résistait pas moins aux volontés du roi en ce qui touchait la spoliation des héritiers de la Trémoïlle, lorsqu'au mois de juin 1479, Louis XI, recourant de nouveau à l'intimidation, écrivit aux conseillers qui demandaient la réintégration de leurs collègues : « Je pensois que veu, que vous estes subjets de « la sainte couronne de France et y devez vostre loyauté, « que vous ne voulussiez approuver qu'on deust faire si « bon marché de ma peau : par quoy sera bon que je « mette remède à deux choses, la première expurger la « cour de tels gens [1]. » Le même jour peut-être, Louis XI fit appeler Jean Chambon, qui avait accompagné Commines à Thouars et qui seul sans doute (car nous ne croyons pas qu'il ait été aidé par le seigneur de Bressuire) avait retiré du feu les lettres détruites plus tard par le roi. Cette fois, il lui donna l'ordre de se rendre au Parlement pour hâter un arrêt inique : « Ha ! sire, » répondit Jean Chambon avec un courage dont l'histoire doit lui tenir compte, « vous sçavez bien que c'est grant charge de con-« science d'avoir bruslé les lettres qui servoient à ceste « matière pour les povres enfants de la Trémoïlle ! Com-« ment pourrois-je faire honnestement la poursuite ? » — « Allez, allez, ne vous chaille, » répondit Louis XI [2].

Cette pression ne produisit que des résultats incomplets. Le 20 juillet 1479, le conseil de la grande chambre du Parlement, statuant sur le procès de Louis de la Trémoïlle et de Philippe de Commines dans lequel le procureur-général du roi intervenait comme garant du sire de Com-

[1] Commines, éd. Lenglet, t. III, p. 571.
[2] *Mém.*, t. III, pr. pp. 109 et 118.

mines, déclara approuver et enregistrer les lettres royales du mois d'octobre 1472 en ce qui touchait les domaines de Talmont, de Château-Gonthier et de Berrye, mais il les infirma toutefois pour les terres d'Olonne, de Curzon et de la Chaume, données en dot à Marguerite d'Amboise [1].

Louis XI, résolu à ne pas manquer à ses engagements vis-à-vis de Commines, fait proposer alors à Louis de la Trémoïlle de lui céder en échange des terres d'Olonne, de Curzon et de la Chaume, l'île de Rhé, les domaines de Marans, de Mauléon et de la Chaise-le-Vicomte, qui venaient de la maison de Thouars, et de plus les seigneuries de Vierzon et d'Issoudun en Berry. Mais Louis de la Trémoïlle refuse, et c'est sans doute d'accord avec lui que ses fils, dans une

[1] Commines, éd. Lenglet, t. IV, p. 2, p. 135. Un érudit qui a publié des notes intéressantes sur Commines, M. de la Fontenelle de Vaudoré, se livre à ce sujet aux réflexions suivantes : « L'arrêt du Parlement qui accordait aux enfants de la Trémoïlle quelques bribes de l'héritage de leurs auteurs maternels, tout en conservant à Louis XI la vicomté de Thouars et à Commines la principauté de Talmont, causa encore un vif déplaisir tant au roi qu'à son confident, qui ne voulait absolument rien perdre de ce qu'on lui avait donné. Celui-ci surtout fut piqué au vif. Cette sorte de souveraineté maritime qu'il voulait se créer en Bas-Poitou et qu'il s'était plu à représenter à son maître comme pouvant former par le commerce et les desséchements, une nouvelle Flandre, était de beaucoup réduite. N'avoir pas Olonne et la Chaume était se priver de ce port où il comptait attirer tant de navires et où ils ne tardèrent pas en effet à arriver par centaines; perdre Bran et Brandois, ancienne viguerie du moyen âge, c'était renoncer à dessécher des marais productifs ; restituer Curzon, était remettre un point qui offrait les deux avantages signalés. La fabrication du sel était encore une industrie dont la part affectée au seigneur offrait de bien grands avantages sur ces divers points. Ce n'était plus, du reste, l'exécution complète et sans équivalent, des promesses faites. »

protestation du 8 mai 1480, déclarent que Thouars, Talmont, l'île de Rhé et Marans forment au même titre leur légitime héritage. Ils ajoutent « que de présent, le roy, à la « requeste et poursuite de messire Philippe de Commynes, « seigneur d'Argenton, et aultres, les veut contraindre à « faire aucun appointement et à renoncer aux droits qui « leur appartiennent et pour ce les faire pourvoir d'un « curateur, combien qu'ils soient en la garde du seigneur « de la Trémoïlle leur père... Protestent à l'avance contre « ce qui pourra estre fait[1]. »

Telle était, en effet, la voie adoptée par le roi pour atteindre le but qu'il se proposait, et ce système fut appliqué avec une audace qu'explique l'autorité absolue qui y avait recours. Robert de la Fouille, frère d'un serviteur de Commines et lieutenant-général du gouverneur d'Orléans, déclara qu'il y avait lieu de nommer aux enfants de la Trémoïlle un curateur, qu'il désigna en même temps. C'était le bâtard du Maine, à qui le roi avait fait épouser leur sœur et à qui il donnait une pension de quinze cents livres, pour être assuré de ses services. Le bâtard du Maine avait déjà, comme nous l'avons vu ailleurs, poursuivi Louis de la Trémoïlle de ses obsessions dans l'intérêt du roi. Dès qu'il fut nommé curateur, il céda au roi la Chaume, Olonne, Curzon, Bran et Brandois, en échange de quelques domaines déjà cités et notamment des terres de Vierzon et d'Issoudun, dont la remise n'eut jamais lieu. Cet acte fut rédigé par Robert de la Fouille, qui obtint de ce chef un siége au parlement de Paris. De là une autre protestation, dictée par Louis de la Trémoïlle, au château de Sully, le 18 mai 1480, où il rap-

[1] Archives du château de Thouars.

pelle qu'on n'a donné un curateur à ses enfants mineurs que pour passer, immédiatement après, des actes préjudiciables à leurs droits [1]. Ce fut le lendemain 19 mai 1480 que Louis XI réitéra le transport qu'il avait déjà octroyé à Philippe de Commines, des domaines de la Chaume, Curzon et Olonne [2].

Après avoir fait la part de ce long et triste procès dont nous aurons encore à nous occuper, nous revenons aux documents qui, à côté de questions personnelles où dominent l'égoïsme et la cupidité, nous montrent dans une sphère plus vaste et plus élevée l'influence prépondérante d'une habileté consacrée de plus en plus par le succès et l'expérience.

Nous rencontrons d'abord une lettre qui est peut-être d'Angelo Cato, relative au mariage du jeune duc de Savoie, qui était alors revenu en Dauphiné :

Monseigneur d'Argenton,

Je me recomande à vous tant que faire puis, de bon cuer. Il a esté, [au temps que] feu madame [la duchesse de Savoye vivoit, ensi] que bien l'avez entendu, tracté et conclus par ma dite dame et feu le duc de Millan mariage de monseigneur de Savoye et madamoyselle de Millan, à quoy ont esté promesses

[1] Archives du château de Thouars.

[2] *Commines*, éd. Lenglet, t. IV, p. 2, p. 136; *Recueil des ordonn.*, t. XXIII, p. 543. Tout ce qui s'était passé, se trouvait étrangement défiguré dans ces lettres royales : « Depuis lequel arrest (celui du parlement) en faisant certain traictié et appoinctement avec quels nos amés et féaulx cousins Loys, Jehan et Jacques de la Trémoïlle, par l'auctorité de nostre cher et féal cousin, Loys, bastard du Maine, leur curateur donné par justice, avons entre autres choses recouvert les dites terres d'Aulonne, la Chaume et Curzon. »

et seurtés amples, et telles que en tel cas donner et faire se peuvent. Despuis, l'une partie et l'autre ont continué longtemps en ce propos, et du costé de Millan n'y prenent point de meffiance que ledict mariage ne doyve sortir à effect.

Cependant a estet traicté, comme savez, mariage de Charles monsieur à madamoyselle de Montferra, et après bons progrès en ceste matière, refusant monseigneur le marquis de Montferra, audict mariage fut esmeu par aucuns là où tractoit pour Charles monsieur, comme dit est, la demander pour monseigneur le duc, à quoy madite dame, pour observer ses dictes promesses touchant Millan, ne voulsist oncques condescendre. Toutesfoys après sa mort, la chose a esté mise fort avant : si ont esté envoyés, à ceste cause, lettres et ambassadeurs tant de par le roy, comme monseigneur le cardinal de Foys, vers monseigneur le marquis, lequel en effect contredit y assentir pour les raisons que vous envoye encloses. Dient néantmoins aucuns que se feroit, pourveu que l'on feist tout ce que vous envoye par escript avec lesdictes raisons.

Monseigneur d'Argenton, je tiens la chose bonnement pour désespérée. D'autre part, au XIIe jour du moys prochain d'aost, mondit seigneur le duc sera de eage et hors de tutelle, et selon que j'entens, la forme de droit est que passé ledict jour, s'il ne renonce incontinent audict mariage, il luy consent, et à l'advenir quant bien le vouldroit, ne le pourroit refuser. Ceulx de Millan, comme dit est, ne se mesfient point, et par foys leur ambassadeur, qui est cy résident, m'en parle. En oultre, ceulx du pays de Piémont, faillant audict mariage de Montferra, pour la contingente des segnories et aultres pluseurs raisons, aymeront plustoust le parti de Millan que nul autre, et par ainsi, selon l'oppinion de pluseurs, seroit bien fait de entendre.

Mès, pour ce que la matière est d'importance, touchant laquelle désire fort, comme bien ést raisonnable, entendre le vouloir du roy, je vous prie veuillier luy remonstrer toutes les choses dessusdites, et sentir sur ycelles son bon plaisir et le moy signifier, affin che incontinent le mette à exéquution. Et

se chose voulez que pour vous puisse, la feray de bon vouloir. Notre-Seigneur... qui, monseigneur d'Argenton, vous doint bonne vie et longue.

Escript à Vienne, le XI[e] jour de juillet [1].

Retournons aux dépêches milanaises.

Charles Visconti écrit le 1[er] septembre 1479 :

Monseigneur et madame, Vos Seigneuries n'ont pas reçu mes lettres par le dernier courrier, parce que, selon ce que je vous écrivais dans ma dernière lettre, Cagnola voulant revenir à Paris, je résolus de me rapprocher le plus possible du roi, afin que s'il arrivait que vous eussiez quelque message à me transmettre, je pusse m'en acquitter plus promptement. Je me retirai donc dans une petite ville qui se nomme Châteauneuf, entre Lamotte d'Esgry, où se rendit le roi en quittant Lorris où nous lui parlâmes, et Orléans où il était tous les jours sur le point de se rendre. Le grand chancelier et toute la chancellerie, ainsi que plusieurs membres du Parlement, se trouvaient dans les environs, la plupart même au lieu où j'étais. Deux jours après, ils reçurent tous l'ordre de se rendre à Orléans, ce qui eut lieu. Monseigneur du Lude y vint, ainsi que presque tous les seigneurs de la cour, sauf monseigneur d'Argenton, qui avait rejoint la cour depuis peu. Le lendemain, Sa Majesté vint à quatre lieues d'Orléans, et ayant appris qu'on avait vu dans la campagne un grand sanglier, elle retourna sur ses pas jusqu'à Pluviers, à neuf lieues d'ici, où elle demeura quatre jours. Le roi étant parti, je m'éloignai, ce qui fit que le courrier ne me vit pas et ne me parla point : il n'en avait peut-être pas reçu commission, la chose ne paraissant pas nécessaire.

Sa Majesté arriva ici le dernier jour du mois, de grand matin, ayant couché la veille à trois lieues d'ici. Elle s'occupa tout ce

[1] *Archives de Milan.* Cette lettre est sans date d'année; mais comme elle est écrite pendant la minorité du duc Philibert de Savoie et à l'époque où il résidait en Dauphiné, il y a lieu de croire qu'elle est de 1479.

jour à expédier les ambassadeurs d'Espagne, auxquels on a fait de grandes réceptions et des cadeaux précieux. Monseigneur d'Argenton avait précédé le roi de trois jours. Me trouvant avec lui, je lui expliquai ce qu'il me paraissait convenable et urgent de faire, relativement à ce que nous avions, Jean-André et moi, exposé à Sa Majesté, touchant le démêlé des Suisses : je lui demandai si Sa Majesté avait récemment parlé de cette matière et s'il croyait que quand bien même on ne s'accorderait pas avec les Suisses, qui réclament si malhonnêtement une somme qu'ils devraient payer et non recevoir, Sa Majesté s'en inquiéterait beaucoup et en voudrait à Vos Seigneuries. Il me répondit qu'il arrive bien quelquefois à Sa Majesté de s'exprimer librement sur une question, mais qu'il n'est pas à craindre néanmoins qu'elle change de dispositions à votre égard et qu'elle cesse de vous favoriser de tout son pouvoir ; que d'ailleurs il sait bien que le roi verrait avec beaucoup de plaisir s'arranger cette affaire ; qu'il était persuadé qu'on calmerait tout avec quarante à cinquante mille florins du Rhin au plus, et que, puisqu'on en avait déjà offert vingt mille, la différence n'était pas si grande. Je répliquai que je croyais savoir que si ce n'avait été pour complaire à Sa Majesté, vous n'auriez pas même eu la condescendance de proposer ces vingt mille florins, que vous seriez fort au regret de payer après avoir été injuriés et insultés de la manière la plus injuste et la plus déshonnête ; que d'ailleurs Vos Seigneuries sont à bout de ressources ; qu'elles sont épuisées par tous les frais qu'elles ont déjà eu à supporter, sans compter ceux que les circonstances peuvent encore leur faire subir ; que si vos ressources étaient affaiblies, vous pourriez mal soutenir votre État. Il me répondit que feu votre illustre père, de glorieuse mémoire, passait pour avoir un immense trésor. Sur quoi je repris qu'il était de moitié moindre que ce qu'on croyait, mais que Son Excellence aimait à entretenir cette opinion, pour maintenir et fortifier le zèle de ses amis, pour exciter le dépit de ses rivaux et pour confondre et épouvanter ses ennemis ; et que je pouvais affirmer en toute

certitude qu'il ne vous en restait rien ou du moins bien peu de chose; que vous connaissez exactement vos dépenses et qu'elles sont deux fois plus grandes qu'on ne le croit en général; que les revenus ont été diminués de plusieurs milliers de ducats annuellement, par la suppression ou la réduction des gabelles, octroyées à vos peuples et à vos sujets. Je vis bien qu'on pense toujours ici que nos puits sont remplis d'or. Je crus aussi ne pas devoir lui cacher que vous seriez d'autant moins disposés à débourser l'argent, que vous n'avez pas oublié que Sa Majesté vous blâma dans le temps, d'en avoir payé aux Suisses, disant que vous n'aviez fait que leur exciter l'appétit, qu'ils n'auraient que plus soif de votre argent et qu'ils en exigeraient de nouveau un peu plus tard, et que la faute en retomberait sur monseigneur Cicho. J'ajoutai que vous aviez maintenant fait de grands approvisionnements et de grands frais pour leur résister et pour mettre monseigneur Guillaume et d'autres en état de les combattre, de sorte que leurs prévisions pourraient bien se trouver déçues. Monseigneur d'Argenton ne répondit rien quand je lui rappelai ce qu'avait dit le roi naguères, sinon que depuis lors bien des choses ont changé; que c'était tant mieux si l'on avait pris de bonnes précautions, et que leur réclamation était d'autant plus injuste que la somme était plus forte. Il me fit observer aussi de lui-même qu'il ne restait plus qu'un mois ou un peu plus pour faire la guerre. Il me parut vouloir indiquer par là que quand même l'accommodement n'aurait pas lieu et que vous auriez le moyen de leur résister, le roi s'en contenterait plus facilement peut-être qu'il ne veut le laisser voir, afin de calmer et d'entretenir les Suisses et d'en obtenir des hommes, peut-être bien aussi pour les empêcher de se réunir au duc Maximilien, afin de ne point avoir des voisins trop puissants, maintenant qu'il a conquis la Franche-Comté. Il dit encore qu'il n'était pas à craindre que le roi condamnât Vos Excellences à aucune somme déterminée, ni qu'il prononçât contre vous aucune sentence.

Quand Jean-André et moi nous comparons tous nos souvenirs, nous sommes tentés de croire en effet que le roi ne nous a fait

un accueil peu aimable, à don Jean-André et à moi, lorsque nous lui parlâmes, que pour flatter les Suisses. Je vous écrivis alors qu'au moment où le roi sortit pour monter à cheval, afin de partir pour la Motte d'Esgry, quelques Suisses, sur le point de retourner dans leur pays, se précipitèrent au devant de lui. Le roi leur fit la meilleure mine du monde, montrant bien qu'il savait être aimable quand il voulait. Ce spectacle blessa mes regards, comme je vous l'écrivis alors. Eux partis, nous qui nous trouvions là depuis le grand matin, nous attendîmes jusqu'à une heure fort avancée, ne sachant où nous retirer, parce que tout était rempli. Il n'y avait plus moyen de différer davantage : au retour de la messe, nous voulûmes parler au roi. Il nous fit dire d'aller à son logis, où nous attendîmes encore longtemps avant et après son dîner ; nous priâmes monseigneur du Lude de vouloir rappeler au roi que nous étions là et il nous promit de le faire, mais nous ne savons point s'il tint parole. Enfin, nous ne fûmes point reçus et on nous laissa toujours à la porte, bien qu'il entrât plusieurs personnes, en petit nombre à la vérité, parce que le logis n'était pas grand, de telle sorte que nous fûmes obligés de rester là fort serrés tout le temps, bien que Sa Majesté eût fait faire un peu de place. Elle croyait sans doute se concilier l'affection des Suisses en ne nous faisant pas trop d'accueil, comptant bien qu'ils iraient répéter à Lucerne et à Berne, où ils retournaient, que le roi favorisait leur cause. Je me suis efforcé de vous mettre autant que possible sous les yeux ce dont j'avais été témoin et ce que j'avais ouï dire, afin que dans le cas où vous auriez pu vous laisser entraîner par les démonstrations du roi, vous changiez d'avis, maintenant que vous êtes édifiés sur tout, et afin que vous puissiez mieux peser ce que j'ai recueilli de monseigneur d'Argenton, qui agit pour vous.

J'ai appris par ledit monseigneur d'Argenton que Jean-Baptiste d'Imola a été renvoyé par le Pape et le comte Jérôme, avec un bref et des lettres de créance, auprès de sadite Majesté qui ne voulut pas l'entendre et le renvoya à monseigneur d'Argenton. Ledit Jean-Baptiste répliqua qu'il avait charge de ne remettre

son message qu'à Sa Majesté elle-même. Monseigneur d'Argenton lui répondit qu'il suffisait qu'il lui fît connaître ce dont il était chargé ; que s'il le jugeait à propos, il pouvait le lui dire, et que s'il ne le voulait pas, il était libre de retourner à Rome quand bon lui semblerait. Enfin, il finit par exposer son message en présence de don Frédéric, qui se trouvait là par hasard : il portait en substance que le Pape n'avait pas voulu ratifier le compromis parce qu'il n'embrassait pas tous les différends en général, et ne s'appliquait qu'à ceux qui avaient surgi depuis le 26 avril 1478[1], bien qu'ils eussent leur source et se fussent développés dans la période antérieure ; qu'il exigeait en conséquence que le compromis fût général et remontât plus haut. Pendant qu'il exposait ceci, monseigneur d'Argenton parut l'approuver tacitement. Il reconnaissait formellement qu'on avait eu connaissance des meurtres et des nouveautés advenus à Florence, que cette atroce machination avait été ourdie par d'autres que par l'archevêque de Pise, don Jacobo et don Francisco de Pazzi et que cette guerre n'avait pas eu pour cause la détention du cardinal[2], comme on s'était efforcé de le faire croire. Le message portait aussi que si l'on restituait les terres qu'on avait prises, ce serait porter une sentence contre soi-même et confesser qu'on a soulevé une guerre injuste, mais que les arbitres, la cause bien éclaircie, pourraient rendre telle décision qui leur semblerait conforme à la raison. Quant aux affaires de Gênes, le Pape ne voulait, ni ne pouvait s'en mêler. Jean-Baptiste d'Imola en prit occasion pour débiter une foule de choses contre le magnifique Laurent, à propos de la ville de Castello, du comte Charles de Montone et du reste. On lui demanda s'il était venu pour autre chose que pour justifier le Pape : il répondit que, *his non obstantibus,* le Pape était content que le roi seul, à l'exclusion du roi d'Angleterre, fût juge avec le légat, que les terres conquises fussent remises entre les mains de Sa Majesté, et qu'on lèverait les censures, mais que le Pape ne voyait pas comment on pourrait retirer les gens

[1] Date du complot des Pazzi.

[2] Le cardinal Riario, arrêté comme favorable aux Pazzi.

d'armes, parce que les Siennois resteraient abandonnés et au pouvoir des nôtres ; que cependant on y aviserait de quelque façon. Ces choses ayant été rapportées au roi, il fit appeler François Gaddi pour l'instruire de tout et voir ce qu'il y avait à faire : c'est ce qui eut lieu. Don Frédéric prit la parole et expliqua tout ce qui précède. François répondit que comme la question embrassait, outre le cas particulier du magnifique Laurent, plusieurs affaires qui intéressaient la ligue, il lui paraissait urgent de mander aussi les ambassadeurs de celle-ci et de prendre leur opinion. On transmit cet avis au roi, qui fit immédiatement écrire par un de ses courriers auxdits ambassadeurs qu'ils voulussent se transporter à Orléans, où ils le trouveraient et pourraient expédier toute l'affaire. On enjoignit au courrier d'avoir à remettre les lettres avant jeudi dernier, ce qui se fit : c'était le 26, et ils avaient assez de temps devant eux pour se rendre ici, car on y vient très-facilement de Paris en un jour et demi ou deux jours. Sur ces entrefaites, le roi crut ne pas devoir attendre les ambassadeurs, et s'éloigna même avant l'arrivée de Jean-Baptiste d'Imola, disant que celui-ci lui paraissait être venu ici plutôt en espion et en explorateur que pour tout autre motif, et que lorsqu'il était venu naguère d'Espagne, il avait sondé le cardinal et d'autres sur bien des choses, et qu'il sait qu'il revient encore avec la même pensée ; que le Pape et le comte Jérôme prouvent bien le peu de cas qu'il font de sa personne et de la matière en question, en lui envoyant un homme semblable, aussi dépourvu d'usage du monde que de cervelle ; que le Pape cherchait à semer la discorde entre lui et le roi d'Angleterre, en voulant exclure celui-ci et le faire seul juge du conflit ; qu'il voulait qu'on expédiât Jean-Baptiste d'Imola en se bornant à répondre que le roi n'entendait rien changer à ce qu'il avait écrit ces jours derniers, savoir : que les censures devaient être levées, les gens d'armes retirés, les domaines restitués, et que, dans ce cas, il accepterait pour sa part ce qu'on proposait, espérant qu'il n'en serait plus question après. On renvoya ainsi Jean-Baptiste d'Imola, de sorte que les ambassadeurs n'au-

raient pu arriver à temps pour cette affaire, le congé ayant été donné avant que le roi vînt ici, ce qui eut lieu, comme je vous l'ai dit, le dernier jour du mois passé. Monseigneur d'Argenton me demanda à deux reprises s'ils étaient arrivés. Je ne sais si l'on avait besoin d'eux, je ne le pense pas, et peut-être était-on bien aise qu'ils ne fussent pas intervenus dans le congé de l'ambassadeur d'Espagne *tanquam testes fœderum*, mais monseigneur d'Argenton ne m'en dit mot : il me dit seulement que ces Espagnols avaient la tête dure, qu'ils voulaient notamment qu'on réglât les pirateries exercées par Colomb[1] et d'autres affaires non moins importantes, et qu'ils rêvaient des choses impossibles. Je sais toutefois qu'ils finirent par s'en aller satisfaits de leur congé et plus encore de leurs cadeaux. Je me présentai à Sa Majesté le matin et le soir quand elle montait à cheval, afin qu'elle pût me déclarer ou m'ordonner ce qu'elle jugerait à propos : elle ne dit rien, mais elle parut me voir avec plaisir lui présenter mes hommages. Le roi nous fit meilleure mine qu'il ne l'avait fait à Lorris : ce qui me confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il n'a été si froid alors que pour laisser entrevoir, par ses actes sinon par ses discours, à ces grossiers paysans suisses, qu'il penchait de leur côté ; mais, comme je vous l'ai dit, il comprend qu'il n'y a plus à temporiser.

Sa Majesté s'est rendue à Notre-Dame de Cléry, à quatre lieues d'ici : elle fera quelques chasses dans les environs et partira de là pour Selomes, à dix lieues de Tours, un peu en dehors du chemin direct, de trois lieues peut-être. Le roi y fait venir la reine et y passera quelques jours. Je demandai à monseigneur d'Argenton s'il ne croyait pas que je dusse le

[1] De 1468 à 1485 un pirate qui s'appelait Colomb, parcourut l'Océan, en causant de grands dommages au commerce vénitien. M. Rawdon Brown croit reconnaître parmi ceux qui partagèrent ses aventures, un jeune homme du même nom, immortalisé quelques années plus tard par la découverte du Nouveau-Monde.

suivre et m'arrêter aux environs de Selomes : il me dit que Tours ou Blois en étaient fort proches, et que le roi, ne voulant pas s'occuper d'affaires pendant quelques jours, avait donné l'ordre à l'ambassadeur de Hongrie de rester à Blois, puis qu'il l'avait fait envoyer à Tours, ainsi que le grand chancelier, les conseillers et le gros de la cour. Il s'y rendra lui-même sous peu pour expédier ledit ambassadeur et pour recevoir nos ambassadeurs auxquels monseigneur d'Argenton a communiqué ce que je vous ai dit plus haut, et c'est à Jean-André qu'il a dit ce qui concerne les Suisses. Lesdits ambassadeurs ont jugé à propos de demander directement à monseigneur d'Argenton ce qu'ils ont à faire, n'ayant pu se rendre ici avant le départ du roi ; il les engage à se rendre aussi à Blois ou à Tours. François Gaddi, que le roi a fait mander, comme je vous l'ai dit, et qui a assisté à l'audience de Jean-Baptiste d'Imola, a dit la même chose et raconte comment il fut congédié sans réponse : on expédia de la même manière Raphaël Balarino, frère de Zanetto, envoyé apostolique. Le président de Toulouse a dit, au nom du roi, que Sa Majesté se mettra en possession des domaines conquis et fera tout ce qui paraîtra convenable aux intérêts de la ligue.

Il se confirme par diverses voies et par diverses personnes que le combat de Thérouanne a coûté au roi environ deux mille francs archers et une soixantaine d'hommes d'armes. Le duc Maximilien a perdu plus de six mille hommes, et les gens du roi, pendant la bataille et après, ont fait un grand nombre de prisonniers, dont six cents à rançon, parmi lesquels il y avait quelques hommes de la noblesse. La bataille dura deux jours. Le samedi, à la nuit tombante, les gens du roi perdirent, dit-on, leurs tentes et aussi leur artillerie : ils la reprirent le dimanche, car ils la trouvèrent enterrée, et forcèrent les ennemis à lever leur camp de Thérouanne. On dit qu'ils sont revenus et ont été rejoints par une foule de gens peu propres à la guerre. Les capitaines du roi écrivaient que Sa Majesté ne devait pas douter qu'une nouvelle attaque ne la couvrît de gloire; mais

le roi trouve que c'est assez, et qu'à moins que la nécessité ne l'exige, on ne doit plus attaquer cette année.

Je me recommande humblement à Vos Excellences.

Orléans, 1er septembre.

De vos Excellences le très-fidèle serviteur,

CHARLES VISCONTI [1].

Cagnola écrit le même jour :

Illustrissimes, excellentissimes et espéciaux seigneurs.

Jeudi dernier, nous trouvant tous ensemble à Paris, nous reçûmes des lettres de monseigneur d'Argenton; il nous prévenait que, Jean-Baptiste d'Imola venant d'arriver auprès de Sa Majesté, chargé par le Pape de quelque message relatif à la paix, nous voulussions nous rendre ici à Orléans pour qu'il fût plus à portée de communiquer avec nous, relativement à l'ambassade dudit Imola. Il nous informait aussi que Sa Majesté se dirigeait sur Tours. *Visis litteris,* nous résolûmes de nous rendre ici et, nos malles faites, nous partîmes, en effet, et nous venons d'y arriver aujourd'hui; mais, en arrivant, nous avons appris que le roi avait quitté la ville pour se rendre à Cléry, à quatre lieues d'ici, et de là à Tours. Nous avons trouvé François de Gaddi qui nous mit au courant de toute l'ambassade dudit Jean-Baptiste d'Imola et aussi du congé que Sa Majesté lui a donné. Les lettres de créance pontificales dont l'ambassadeur est porteur, déclarent que le Pape ne veut pas accepter la forme du compromis fait à Milan avec Sa Majesté, parce qu'il ne lui paraît pas pouvoir le faire à l'honneur du Saint-Siége, et surtout parce qu'il ne semble pas convenable que ce compromis soit aussi restreint qu'il l'est. La principale cause de la guerre, y dit-on, se rattache à des causes antérieures, et on énumère les affaires de Castello, de Faenza, et jusqu'aux faits particuliers au magnifique Laurent, en en

[1] Archives de Milan (trad.).

concluant qu'il devait paraître préférable à Sa Sainteté que le compromis fût plus étendu et plus général. En second lieu, si Sa Sainteté consentait à restituer d'abord les places prises de part et d'autre, et en particulier du côté du Pape, ce serait se condamner soi-même, car ce serait donner à entendre au monde entier qu'on a provoqué une guerre injuste. Mais Jean-Baptiste d'Imola a déclaré néanmoins que le Pape est content de s'en référer pour cette question à Sa Majesté seule et de remettre lesdites places entre ses mains. Quant à la proposition d'éloigner les gens d'armes, il dit que Sa Sainteté ne ferait pas beaucoup de difficultés, pourvu qu'elle obtînt quelques suretés en ce qui touche les Siennois, qui seraient fort exposés si, toutes les troupes sortant de leur pays, celles du roi Ferrand pour rentrer dans son royaume et celles du Pape pour retourner dans le territoire de l'Église, les troupes florentines devaient seules rester à leurs frontières. On trouvera peut-être quelque moyen de trancher la difficulté. Relativement aux affaires de Gênes, aussi mentionnées dans le compromis, l'ambassadeur était chargé de dire que le Pape ne pourrait s'en tirer à son honneur, parce qu'il s'agissait des intérêts des Génois dont il ne pouvait disposer qu'avec leur consentement. Cependant, le Pape consent à remettre ce différend à Sa Majesté seule, par un compromis étendu et général dans la forme susdite. Jean-Baptiste d'Imola n'a pas exposé son message au roi, mais il lui a seulement présenté ses lettres de créance. Sa Majesté voulut que don Frédéric et monseigneur d'Argenton l'entendissent et conférassent ensuite de tout avec François Gaddi, ce qui eut lieu. On fit rapport du tout à Sa Majesté, qui ne fut pas peu courroucée, à ce que nous a raconté Gaddi, que le Pape lui eût envoyé un personnage si léger pour un message aussi grave. Le roi est disposé à croire que ce Jean-Baptiste est venu ici en espion plutôt qu'autrement, d'autant plus que, comme je vous l'ai écrit déjà, il arrive d'Espagne avec des communications générales et vagues. Sa Majesté prend fort ombrage de ce que le Pape veut remettre à elle seule le diffé-

rend ; il craint que ce ne soit un piége pour semer la discorde entre lui et le roi d'Angleterre, qui pourrait se croire exclu des négociations par l'influence du roi. Aussi, sans attendre notre arrivée, le roi s'est décidé à congédier ledit Jean-Baptiste et à le renvoyer, ce qui se fit avec cette seule conclusion que Sa Majesté a fait connaître ses intentions au Saint-Père par ses dernières lettres, relativement à cette matière, et qu'elle y persiste. On renvoya donc Jean-Baptiste d'Imola avec cette commission, sans aucune réponse écrite, et samedi passé il partit d'ici. Quant à nous, nous ne pouvions y être encore arrivés, n'ayant reçu que le jeudi les lettres de monseigneur d'Argenton, par lesquelles il nous mandait de venir, et Sa Majesté ayant congédié Jean-Baptiste d'Imola le vendredi suivant et étant aussi partie le samedi. Voilà toute l'histoire des lettres que le roi a écrites au Pape en dernier lieu. Je ne vous en dis pas davantage, sachant que vous en êtes instruits par les copies jointes à ma dernière lettre. Tous ces détails nous ont été fournis par François Gaddi, qui a assisté à toute l'affaire, qui a tout entendu et a été chargé de nous le répéter. Il est bien vrai, comme je vous l'ai écrit ailleurs, qu'il s'est trouvé ici un autre personnage du Dauphiné avec des lettres de créance du Pape très-banales et très-vagues, lequel a été congédié sans façon, parce qu'on sait que ce message avait été mendié par cet individu, afin de pouvoir s'introduire ici pour ses affaires particulières. Les ambassadeurs d'Espagne ont été congédiés par Sa Majesté avec une bonne conclusion pour la ratification du traité, comme je vous l'ai écrit ; aussi sont-ils bien contents et fort choyés.

Donné à Orléans, le 1er septembre 1479.

Votre serviteur,

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA [1].

Après tant de négociations confuses, après tant de men-

[1] Archives de Milan (trad.).

songères affirmations[1], nous arrivons brusquement à l'explosion des intrigues dont nous avons fait entrevoir la trame. Le principal rôle est échu à Robert de San-Severino, ce condottière aux sinistres allures, avec lequel Commines est depuis longtemps en relation. San-Severino a pour appui à Milan, un autre Olivier le Diable, un valet de chambre, nommé Tassini, et celui-ci, par on ne sait quels honteux moyens, persuade à la duchesse de rappeler ses beaux-frères et de jeter en prison Cico Simonetta qui lui laisse pour adieux ces prophétiques paroles : « Votre faiblesse vous « coûtera le pouvoir et à moi la vie. » Commines se borne à dire que Tassini était un homme de petite lignée, et il ajoute que la duchesse n'était « guère sage, » qu'elle était « femme de peu de sens, » qu'elle agissait « par sottise [2]. »

Le roi de France avait à cette époque un envoyé en Italie nommé Pierre Palmeri. C'est à lui qu'est adressée une lettre fort importante de Commines, où se révèle, mitigée par une sympathie persévérante pour Florence, la perfidie de Louis XI vis-à-vis du sage conseiller de Bonne de Milan :

Pierre, je me recommande à vous. Depuis votre départ, est advenu à Milan ce que vous avez appris. Il est nécessaire que vous vous rendiez en toute diligence vers le roi Ferrand, parce

[1] Qui bien y penseroit, c'est misérable vie que la nostre, de tant prendre de peine et de travail pour s'abréger la vie, en disant et escripvant tant de choses, presque opposites à leurs pensées. *Mém.*, t. I, p. 342.

[2] Bonne de Milan conserva un instant l'apparence de l'autorité, puis on la rélégua à Abbiate-Grasso. Le 11 mai 1482, elle écrivait à son ami du Bouchage (amico nostro de Bociagie) pour supplier Louis XI de la délivrer de sa prison. Molini, *Doc.* t. I, p. 16.

que tout dépend de lui, et que vous lui appreniez quelle est l'intention du roi en ce qui touche ce que le prince son fils lui a fait savoir. L'un des points était de mettre messire Cico hors du gouvernement qu'il avait entre les mains, et d'y rétablir ceux qui y sont aujourd'hui. Ce point est accompli. Mais pour rien au monde le roi ne voudrait souffrir la destruction des Florentins, ni celle de la personne de Laurent de Médicis ; et si à Milan, on s'avise de leur faire la guerre, le roi est résolu à aider par tous les moyens les Florentins et Laurent, car il a en ce moment en France bien huit cents hommes d'armes de plus qu'il n'en a besoin pour la garde de ses États, et il m'envoie moi-même en Dauphiné et en Savoie pour faire mettre tout en ordre s'il en est besoin. Toutefois, le roi désire la paix si elle est possible, et il est résolu, comme je l'ai déjà écrit, à faire tout ce que le prince lui a dit sans y manquer en quoi que ce soit, et en donnant suite à ce qui est dit ci-dessus. Vous exposerez tout ceci au roi Ferrand qui peut bien penser et connaître que si le contraire de ce qui a eu lieu était arrivé, le roi n'aurait pas moins recherché la paix qu'il ne le fait aujourd'hui.

Écrit au Plessis du Parc près de Tours, ce 3 octobre 1479.

PHILIPPES DE COMMYNES.

A cette lettre étaient jointes les lignes suivantes du prince de Tarente :

Pierre, monseigneur d'Argenton vous mande bien au long la volonté du roi : il ne me reste donc rien à y ajouter, mais si vous voyez celui que j'ai envoyé par delà, répétez-lui qu'il n'y a rien de changé à ce que je lui ai dit.

DON FRÉDÉRIC D'ARAGON [1].

Peu de jours après, Cico Simonetta qui avait noblement refusé de sauver ses jours en les rachetant de ses deniers et de son honneur, eut la tête tranchée au château de Pavie.

[1] Archives de Milan (trad.).

Qu'est-il resté dans les *Mémoires* de Commines des protestations d'affection et de dévouement qu'il avait réitérées à Simonetta ? Il mentionne à peine et non sans dédain « ung « appelé messire Cico, secrétaire qui conduisoit la duchesse », et il loue Robert de San-Severino, « vaillant capitaine. »

Quel sera le personnage rusé et habile qui, dans ces graves circonstances, sera chargé par Louis XI de se rapprocher de l'Italie pour nouer de nouvelles intrigues, pour préparer de nouvelles violences ? Louis XI, on vient de le voir, a désigné le seigneur d'Argenton, et c'est dans une lettre adressée au fils de Dunois (autre honte) qu'il annonce le choix qu'il a fait entre tous ses conseillers :

A mon frère, monsieur de Dunois.

Mon frère, mon amy, j'ay veu ce que m'avez escript, vous avez fait le mieulx du monde jusques ici ; et ne scay comment je vous en sauray remercier. Il est force, puisque vous avez encommencé, que vous achevez, car vous ne me faites pas peu de plaisir. Le prince de Tarente ne fera point ce voyage pour ceste mutation qui est venue à Millan. Monseigneur d'Argenton ira et partira assez tost ; mais je l'ay ung peu empeschié ici pour mes affaires. Par lui serez averti de toutes choses ; mais il est force que vous menez ceste espousée au moustier. Et adieu, mon frère.

Escript au Plessis du Parc, le VIII[e] jour d'octobre.

LOYS[1].

Quelle était cette « espousée ? » Probablement celle dont Louis XI parlait six mois auparavant dans sa lettre du 22 mars, et qui jusque là n'avait été menée, ni à Montri-

[1] *Mém.*, t. II, p. 221 (note).

chart, ni « au moustier. » Si nous ne trompons, « l'espousée » était le jeune duc de Savoie, et « le moustier » était le donjon du Plessis.

Commines, après Du Bouchage et Dunois, allait recevoir la même mission, et afin qu'elle fût à la fois entourée de plus de puissance et de plus d'éclat, il amenait avec lui deux cents archers de la garde du roi [1]. Le 24 octobre, il était déjà à Lyon, comme nous l'apprend une lettre de Petrasancta :

Illustrissimes et excellentissimes princes,

Afin que Vos Seigneuries soient au courant de toutes mes démarches, je les informe que je suis arrivé ici, à Lyon, hier au soir, et ayant appris que monseigneur d'Argenton s'y trouvait, je lui fis immédiatement part de mon arrivée. J'ai eu ce matin avec lui un long entretien qui peut se résumer en substance comme suit : Sa Majesté était fort étonnée que Vos Seigneuries ne lui eussent fait connaître que d'une manière générale un changement aussi considérable que celui qui vient de se produire dans vos affaires. Sa Majesté qui ne désire que votre bien et celui de votre pays, apprendra avec le plus grand plaisir vos bons succès et la réussite de l'heureux changement survenu chez vous. Je lui ai répondu que Vos Seigneuries partagent sans nul doute la même opinion, et qu'immédiatement après que le nouvel état de choses se fût fondé et se fût consolidé, elles s'étaient empressées de me dépêcher vers Sa Majesté et qu'elles ne s'étaient pas occupées de lui envoyer une ambassade solennelle, pour que je pusse me rendre avec plus de célérité auprès d'elle. Il m'a répondu

[1] A Jacques de Silly, grenetier de Lizieux, pour la dépence qu'il luy conviendra faire pour mener au pays de Savoye en la compagnie du seigneur d'Argenton les 200 archers françois de la garde du roy, 300 livres. Bibl. imp. de Paris, Fonds Gaignières 772 [2], fol. 706.

que tout est bien et qu'il espère que Sa Majesté me verra avec plaisir. Il n'y a rien de nouveau dans cette ville; j'y séjournerai aujourd'hui pour me transporter avec toute la diligence possible à Tours, où la cour, me dit-on, se trouve en ce moment. Je me recommande humblement à Vos Seigneuries.

De Lyon, le 24 octobre 1479.

De Vos Altesses le serviteur,

JEAN-PIERRE PETRASANCTA [1].

Tandis que Petrasancta se rendait à Tours, un autre diplomate lombard que nous connaissons aussi depuis longtemps, Antoine d'Applano était envoyé près du duc de Savoie. On lui avait remis les instructions suivantes :

Antoine, désirant persévérer constamment dans l'amitié et l'alliance que nous avons contractées avec l'illustre seigneur le duc de Savoie, notre gendre et cousin, et continuer autant que possible à en resserrer les liens, nous voulons que vous vous transportiez auprès de Sa Seigneurie et que vous y restiez jusqu'à ce que nous vous écrivions de revenir, pour l'entretenir de nos affaires dont vous recevrez avis jour par jour. Vous nous informerez de ce qu'il plaira à Sa Seigneurie nous faire savoir ou des choses qui vous sembleront dignes de nous être communiquées. Dès votre arrivée, vous saluerez et complimenterez affectueusement Sa Seigneurie de notre part et de la part de son illustre épouse notre fille et sœur, dont vous lui ferez connaître l'état dans les termes les plus convenables qu'il vous sera possible.

De plus, comme nous avons appris que le magnifique seigneur d'Argenton, conseiller de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France, est envoyé vers le dit duc de Savoie, vous visiterez de notre part Sa Magnificence qui nous porte un amour singulier et qui s'est toujours montrée, on ne peut plus favorable et plus

[1] Archives de Milan (trad.)

affectionnée à nos intérêts, et vous l'entretiendrez amplement des affaires de notre gouvernement, en lui faisant bien entendre que nous n'avons rien plus à cœur que de plaire au roi de France dans toutes les choses où nous pouvons lui être agréables, et particulièrement en ce qui intéresse le salut et la gloire des seigneurs florentins et de Laurent de Médicis, comme nous l'avons d'ailleurs témoigné à Sa Majesté par nos lettres et par l'organe de nos ambassadeurs et comme Sa Majesté a pu le concevoir d'elle-même.

Enfin, vous prierez Sa Magnificence de notre part, qu'il lui plaise, vu la mutuelle et singulière bienveillance qu'elle nous porte, de nous instruire toujours de ce que nous avons à faire, pour nous conduire de la manière la plus convenable avec Sa Majesté, et nous désirons mettre toujours son bon plaisir et sa volonté au dessus de tout ce que nous pourrions vouloir ou désirer nous-mêmes. Nous ne doutons pas que monseigneur d'Argenton, s'intéressant comme il le fait à notre prospérité, ne nous conseille amicalement avec la plus éminente sagesse, et vous nous aviserez sur le champ des jugements et des bons avis de Sa Magnificence, à laquelle nous ne laisserons échapper aucune occasion de nous rendre agréables [1].

Le jeune duc de Savoie continuait à résider en Dauphiné où il vivait sous la garde de Dunois et du seigneur d'Illins. Applano arriva le 16 novembre à Valence. Deux jours après, il écrivit la lettre que nous allons reproduire :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

Je me recommande toujours à vos bonnes grâces. Mardi soir, très-tard, (c'était le 16 du présent mois), j'arrivai ici à Valence. Immédiatement je fis prévenir de mon arrivée monseigneur le général de Savoye, Ruffin de Muris, et je le fis prier de se rendre le lendemain matin à l'hôtellerie des Trois Rois, où je suis logé. C'est ce qu'il fit. Il me mit au courant des choses de la cour, des

[1] Archives de Milan (trad.).

termes qu'on y observe et des personnes qui s'y trouvent. En somme, tous ceux pour qui j'ai des lettres de créance, sont ici, sauf monseigneur d'Argenton, qui n'avait pas quitté Lyon il y a quelques jours, mais qu'on attendait hier soir ou aujourd'hui. Cependant il n'est pas encore arrivé. Le général se rendit à la cour et annonça mon arrivée à l'illustre seigneur duc, le prévenant que j'irais après le dîner faire visite à Sa Seigneurie, si elle le permettait. Le duc parut très-satisfait de mon arrivée, d'après ce que me rapporta le général, de même que ceux du conseil qui sont ici, mais en petit nombre en ce moment. Après le dîner, le duc envoya deux gentilshommes pour m'accompagner à la cour; je me présentai devant le duc, je le saluai et le complimentai de votre part. Il m'interrompit tout à coup et me demanda : « Comment est ma femme? » Je lui dis qu'elle allait bien et se recommandait à lui de tout son pouvoir. Ensuite, je lui fis mon discours comme j'en avais commission. Monseigneur d'Illins répondit : — « Antoine, soyez le bien venu. Monseigneur le duc « vous a fait chercher parce qu'il avait envie de vous voir : « demain le conseil sera ici et, s'il vous plaît, vous lui répéterez « ce discours, auquel il sera répondu. » — Je répondis que je le répéterais très-volontiers, et après quelques paroles banales je fus reconduit à mon logis. Ce matin, après avoir assisté à la messe, je me trouvais encore à l'église, quand le général et un autre gentilhomme vinrent m'y prendre pour me mener à la cour où nous trouvâmes monseigneur de Dunois, monseigneur d'Illins, le grand chancelier, et un petit nombre de membres du conseil, dans une salle avec le duc; je ne m'approchai que de monseigneur de Dunois et lui donnai la main. Je répétai ensuite le discours dont vos seigneuries m'ont chargé. Ensuite lesdits seigneurs se retirèrent ensemble pour conférer entre eux, et enfin monseigneur le duc prit la parole : — « Antoine, dit-il, vous êtes « le bien venu. Nous vous accueillons avec plaisir et nous avons « entendu de très-bon cœur les salutations et les compliments « de madame notre tante et de notre frère, et vous voudrez bien « de notre part les remercier de leur bienveillance. » — Mon-

seigneur le chancelier dit ensuite : « Antoine, monseigneur le « duc et nous tous, nous vous avons vu arriver avec un grand « plaisir, pour l'amour des illustres seigneurs qui vous ont « envoyé, et parce que nous pouvons vous regarder comme de « la Maison de Savoye, puisque vous l'avez servie si longtemps « et toujours si bien. Votre séjour ici sera fort agréable à Sa « Seigneurie, et monseigneur le duc sera bien aise d'apprendre « des nouvelles des illustres seigneurs de Milan et de ces pays. « Sa Seigneurie, de son côté, vous en apprendra d'ici, car il est « bien raisonnable que l'une et l'autre seigneurie échangent « entre elles des relations, vu la bonne amitié, l'alliance et « l'affinité qui existent entre elles, ce qu'elles feront très-volon- « tiers. » — Ceux qui se trouvaient dans la salle dirent ensuite quelques politesses, suivant l'usage, et nous nous rendîmes enfin à la messe. Monseigneur le duc étant rentré dans ses appartements, monseigneur de Dunois prit congé de moi. Je lui dis que j'irais lui parler dans l'après-dînée, et il me répondit que je lui ferais toujours plaisir en l'allant voir. Je m'y rendis donc ; je le complimentai de la part de Vos Excellences et je lui témoignai dans les termes les plus flatteurs que vous étiez fort satisfait de ses bons offices auprès du duc ; que grâce à sa bienveillance et à sa sagesse et à l'intimité qui le lie à vos seigneuries, personne au monde ne pouvait s'employer avec plus de succès que lui à maintenir entre les deux États et entre vos seigneuries cette amitié, cette alliance, cette union et cette affinité qui existent déjà entre vous. Il me répondit qu'il remerciait Vos Excellences de leurs salutations et de leurs civilités ; que, quant à lui, dans le rang et l'emploi qu'il occupe ici, il ne cessera jamais d'agir envers les deux Maisons de Savoie et de Milan comme son devoir le lui impose ; que de son côté il s'emploiera toujours avec le plus grand zèle à entretenir l'affinité contractée avec le duc, et qu'il s'empressera toujours de faire tout ce qui lui sera possible pour le bien et le profit de Vos Excellences.

Il m'entretint alors des nouvelles et s'informa de Florence. Je lui répondis que le duc de Calabre et le duc d'Urbin campaient à

Colli où ils avaient livré bataille, mais qu'ils n'avaient rien fait; que les assaillants avaient perdu beaucoup de monde et quelques personnages de distinction; que si cette place tenait pendant l'hiver, on ne pourrait pas faire grand tort à l'État florentin. Il s'informa aussi des fils et des serviteurs du seigneur Robert, qui étaient partis malgré les seigneurs florentins. Je lui répondis poliment qu'on n'avait pu trouver aucun moyen, ni aucun prétexte honnête pour les empêcher de partir, puisque le Pape les avait réclamés non cette fois seulement, mais plusieurs fois, ainsi que le roi Ferrand, ledit seigneur Robert étant obligé de les servir jusqu'au 18 juin prochain; que pour rien au monde Sa Seigneurie n'aurait manqué à sa parole et à son obligation, mais qu'elle s'est employée avec tant d'habilité et par de si bonnes raisons, que ledit seigneur Robert est demeuré à Milan et n'a envoyé que ses deux fils et des hommes d'armes. Ce n'est pas peu de chose, vu son engagement, comme je viens de le dire, qu'il soit resté à Milan, car toute l'Italie connaît sa bravoure et sait ce qu'il vaut. On parla encore d'une foule d'autres choses auxquelles je répondis toujours de mon mieux, en termes généraux.

Comme il m'était revenu de plusieurs côtés que le duc de Savoie devait aller à Chambéry dans quelques jours, je demandai à Sa Seigneurie si c'était la vérité : il me répondit qu'il croyait qu'oui et qu'on avait pris jour pour se mettre en route le 23 de ce mois; qu'on avait désigné les gentilshommes du Dauphiné qui devaient se trouver ce jour-là à Romans pour l'accompagner. Toutefois, il pensait que monseigneur d'Argenton tardait à arriver parce qu'il attendait la réponse du roi; néanmoins il croyait que ce voyage aurait lieu. En allant à Chambéry, ledit duc emmenera 200 archers et 400 chevaux, c'est-à-dire 2 chevaux par homme, et environ 400 autres chevaux pour monseigneur de Dunois, monseigneur d'Argenton, monseigneur d'Illins et les autres gentilshommes français et dauphinois qui accompagneront ces seigneurs. Arrivé à Chambéry, on prendra jour avec les illustres princes de Savoie, monseigneur de Bresse et autres, et

chacun d'eux se rendra à Chambéry le jour qui lui aura été assigné pour jurer fidélité audit seigneur duc : ils viendront isolément, chacun à leur jour, et non tous ensemble. Les trois États de Savoie seront réunis, et l'on prépare beaucoup d'ordonnances, mais je ne sais ce qui s'ensuivra. A mon avis, ledit seigneur duc sera reconduit en France, comme je l'ai déjà dit à Milan, et d'autres sont du même avis que moi.

J'attendrai l'arrivée de monseigneur d'Argenton pour lui faire mon message et afin de pouvoir mieux aviser sur tout. Je vous prie aussi d'excuser mon retard à vous écrire; la route est si longue que je ne crois pas devoir envoyer trop souvent des courriers.

J'ai remis à monseigneur d'Illins la lettre de créance; je l'ai visité et complimenté de la part de Vos Excellences, et je lui ai dit que vous étiez tout disposé à lui être agréable. J'ai demandé que, s'il pensait que Vos Altesses pussent faire quelque chose d'agréable au roi, il voulût bien m'en donner avis, afin que je vous en informasse sur le champ, votre désir constant étant de vous rendre agréables à Sa Majesté. Je l'ai prié aussi d'agir avec la même affection et le même zèle qu'il l'a fait jusqu'ici, pour entretenir entre les deux Seigneuries cet amour véritable, cette alliance, cette union et cette affinité qui existent déjà, etc. Il m'a répondu qu'il remerciait Vos Excellences de leurs compliments et de leurs bons souvenirs et qu'il se recommandait à elles, les assurant que, de son côté, il sera toujours prêt à faire tout ce qu'il saura devoir être honorable ou utile, tant à vous qu'à l'État, et d'autant plus volontiers qu'il sait être ainsi agréable au roi, son maître, offrant de s'employer en toute circonstance avec la meilleure volonté. Il ajouta textuellement : « Je voudrais qu'on « pende ceux qui désirent que ces deux Seigneuries cessent d'être « unies entre elles, » et je vis qu'il parlait bien sincèrement.

Je me recommande à Vos Altesses.

De Valence, le 18 novembre 1479.

De Vos Excellences le très-dévoué serviteur,

ANTOINE DE APPLANO [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Deux jours après, Applano écrit de nouveau :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Vos Excellences. Aujourd'hui, après midi, est arrivé ici monseigneur d'Argenton avec monseigneur de la Chambre. Il a dîné avec monseigneur de Dunois. Ce soir, je suis allé lui faire visite et le saluer de la part de Vos Excellences, et je lui ai remis votre message. Il m'a répondu qu'il vous remercie de votre salutation, et que, comme il a toujours fait par le passé tout ce qu'il a pu pour votre honneur et votre profit, il continuera à le faire à l'avenir. Passant ensuite aux particularités du message, il dit que le roi son maître n'a pas été mécontent que messer Cico ait été démis du gouvernement qu'il détenait entre ses mains et que les illustres seigneurs Louis et Robert l'y aient remplacé, ces deux seigneurs devant s'en acquitter mieux que messer Cico ne l'avait fait; que ce sont des hommes d'une bien autre valeur, qui, pour une foule de raisons, sauront mieux gouverner que lui n'aurait jamais su, ni pu le faire. Pourvu que vous n'abandonniez pas les seigneurs florentins, que vous les aidiez, au contraire, et que vous les favorisiez ainsi que le magnifique Laurent et les autres amis du roi son maître, et que vous ne cherchiez pas à complaire au roi Ferrand en favorisant quelques personnes recommandées par les dits seigneurs Louis et Robert, Sa Majesté se contentera très-bien du gouvernement actuel, l'État étant gouverné directement par Vos Excellences et se montrant toujours favorable aux amis de Sa Majesté, tels que les seigneurs de Florence et surtout le dit Laurent. Mais si vous abandonniez les dits seigneurs florentins et le magnifique Laurent, et si vous favorisiez le roi Ferrand, comme quelques-uns veulent l'induire de l'affaire des fils et de la suite du seigneur Robert, qui se sont rendus en Romagne, Sa Majesté ne le tolérerait jamais. Je répliquai en répétant ma première justification, c'est-à-dire qu'on n'avait pu trouver aucun moyen, ni aucun prétexte pour les retenir honnêtement, qu'on ne pouvait naturellement recourir à la violence, ni

à la force pour les forcer à rester; que le seigneur Robert n'y aurait jamais consenti, étant engagé envers le Pape et le roi Ferrand jusqu'au 18 juin prochain. Il prit sur-le-champ la parole et me dit : « On verra quelle tournure prendront les choses. Si « l'on agit avec droiture vis-à-vis de la ligue, en favorisant les « Florentins et le magnifique Laurent, je sais que le roi mon « maître sera satisfait et que Milan le trouvera toujours bien « disposé à son égard. Mais si on les abandonne et si l'on accorde « la moindre faveur au roi Ferrand, en ce cas je vous préviens « que j'ai l'ordre de faire arrêter tous les marchands, toutes les « marchandises et tous les sujets milanais qui se trouvent en « France, en Savoie et en Piémont, de retirer la majeure partie « des troupes que Sa Majesté a par deçà en Bourgogne et en « Franche-Comté, de faire des levées dans la Savoie, le Dauphiné « et le Piémont, de réunir des archers, de renforcer tous les « corps et de marcher sur Verceil ou sur Asti, et de faire la « guerre à Milan, non pas pour agir contre l'illustrissime « duchesse ou messeigneurs ses fils, le roi sachant bien que ni « madame la duchesse, ni les dits seigneurs ne voudraient prêter « leur appui au roi Ferrand, ni abandonner les Florentins et « Laurent de Médicis, qui sont depuis si longtemps les amis et « les alliés de Milan; mais ce seraient ceux qui gouvernent qui « payeraient les avantages que le roi Ferrand pourrait leur « avoir promis. Et s'il ne suffisait pas des troupes que je lèverais « par deçà, le roi s'allierait au duc d'Orléans et porterait ses « forces sur Asti, pour diriger de là son expédition contre Milan, « et je vous assure que cette ville et son territoire s'en trouve- « raient mal. » Il parla encore longuement de ce sujet sur le même ton, disant qu'il vous a envoyé un ambassadeur, chargé, de la part du roi, de vous remettre le même message. — Je lui dis à mon tour que j'étais bien certain qu'il n'y aurait pas lieu de prendre la peine de faire tant de choses; que Vos Excellences sont bien décidées à agir avec droiture envers la ligue et à favoriser de tout leur pouvoir les Florentins et le magnifique Laurent, et à suivre enfin, partout où il sera possible, la volonté

de Sa Majesté Très-Chrétienne. Sa Seigneurie paraissant vouloir en rester là et être de mauvaise humeur, je lui demandai si le voyage devait se faire bientôt : — « Je ne le sais pas encore, « me dit-il ; nous nous reverrons demain et tous les jours, et « chaque jour aussi je vous informerai de ce qui se passe : vous « viendrez familièrement à mon logis, où vous serez toujours « le bien-venu, et j'irai chez vous, etc. » — Je ne pus rien apprendre de plus concernant le voyage du duc de Savoie ; je vous informerai de ce qui s'ensuivra. Je me recommande encore à Vos Excellences.

De Valence, le 20 novembre 1479.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,

ANTOINE DE APPLANO [1].

La lettre suivante d'Antoine d'Applano, postérieure de quelques jours, signale de plus en plus l'active intervention du seigneur d'Argenton. Il vient d'imposer, malgré le mécontentement des nobles de Savoie, l'ordre de Louis XI qui exige que le jeune duc soit conduit au Plessis-lès-Tours.

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Millan.

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Vos Excellences. Hier, messeigneurs de Dunois, d'Argenton et d'Illins furent en conseil et proposèrent quelques moyens termes touchant le voyage de monseigneur le duc de Savoie en France, afin de prendre certains avis des Savoisiens sur ce point et sur quelques autres différends de la Savoie. Après une foule de discours confus, comme je l'ai appris, ils résolurent de se réunir de nouveau après le dîner pour arrêter leurs conclusions : ils firent ainsi et demeurèrent réunis jusqu'à une heure de la nuit. En

[1] Archives de Milan (trad.).

somme, les envoyés du roi ont décidé que le dit duc irait en France devers le roi, et ils le déclarèrent avec tant de fermeté et d'énergie que personne n'osa rien arguer, ni prétexter dans un sens contraire. J'en fus averti sur-le-champ.

Ce matin, je me rendis au logis de monseigneur d'Argenton qui m'avait fait dire la veille d'aller lui parler ce matin de bonne heure. Nous allâmes d'abord à la messe, et il me communiqua la décision prise, qui est que monseigneur le duc ira présenter ses hommages au roi : il partira de suite, et c'est monseigneur de Dunois qui en est chargé. Il se rendra aujourd'hui à Lyon et attendra là certaine réponse du roi et de l'ambassadeur qui est allé devers vous à Milan. S'il arrive qu'il y ait quelque avis à transmettre à Vos Seigneuries, il me l'écrira, pour que je vous en informe de suite. Je lui répondis que je prendrais bonne note de ce qu'il m'écrirait et que pareillement, si j'avais, soit de vous ou d'ailleurs, des nouvelles intéressantes, je l'en préviendrais immédiatement. Il me dit ensuite que nous devions encore nous voir avant son départ, et je lui promis de retourner chez lui.

Je me rendis ensuite au logis de monseigneur de Dunois et je lui dis que monseigneur d'Argenton m'avait annoncé le départ du duc : il confirma ce qu'on m'avait dit et ajouta que la résolution avait cela de bon que chaque jour les Savoisiens envoyaient des messages à Sa Majesté et n'étaient jamais d'accord avec eux-mêmes. Grâce au voyage du duc, on prendra vite une bonne décision, et tout n'en ira que mieux. Je lui demandai quand il partirait : il me dit que ce serait bientôt, dans trois ou quatre jours. Il s'arrêtera encore quelques jours à Lyon, et pendant son séjour en cette ville, il pourra expédier les affaires de Savoie, aussi bien qu'il les expédie ici à Valence. « Vous viendrez sans « doute à Lyon, » me dit-il. — Oui, lui répondis-je. — « Nous « nous reverrons, » ajouta-t-il.

J'allai aussi à la cour, dans l'intention de parler à monseigneur d'Illins et d'apprendre quelque chose de plus : il ne s'y trouvait pas. Je retournai au logis de monseigneur d'Argenton qui était sur le point de partir, et je le priai de me dire ce que j'avais à

faire : « Nous en parlerons à Lyon, » me répondit-il. Je lui demandai ensuite quand partirait le duc : — « Je crois que ce sera « demain, dit-il, mais il s'arrêtera à Lyon trois ou quatre jours ; « je prendrai les devants. » — Je lui demandai s'il comptait se rendre auprès du roi avant le duc : — « Je ne sais, me répondit- « il : j'attendrai les réponses du roi et de l'ambassadeur qui est « allé à Milan, pour savoir comment vont les affaires d'Italie, et « j'agirai selon les avis que je recevrai. » — Je lui dis que je croyais que tout irait bien. Il se mit à rire et dit : — « Ceux qui « gouvernent actuellement, sont un peu au roi Ferrand. » — « Ils n'appartiennent qu'à la duchesse, » répliquai-je. Il n'en parla plus et dit : « Or çà, montons à cheval. » Et il monta à cheval. Jusqu'ici, je ne puis rien vous dire de ce qui a été décidé relativement au jour que monseigneur le duc partira : on le décidera, je pense, aujourd'hui ; je le saurai et je vous en informerai.

Le duc se rendant auprès du roi de France, il me paraîtrait superflu de l'y accompagner, puisque ce serait sans objet : il ne serait pas non plus très-honorable pour vous, me paraît-il, de m'y envoyer. J'irai jusqu'à Lyon pour savoir quand aura lieu son départ vers le roi et si monseigneur d'Argenton va en France ou reste à Lyon, parce qu'il ne s'est pas expliqué ouvertement relativement à ce voyage vers le roi ou à ce séjour à Lyon. J'attendrai là que vous m'ayez fait connaître si je dois retourner directement ; et si monseigneur d'Argenton partait avant que votre réponse me fût parvenue à Lyon, je m'arrêterais en cette ville et j'attendrais ; car comme je le dis, je ne vois pas ce que j'aurais à gagner à aller avec le duc vers le roi.

Je suis allé tard dans la soirée à la cour pour avoir la certitude du départ du duc. Il est, en effet, décidé qu'il partira demain, et c'est ce que m'a dit monseigneur de Dunois et ce que m'avait appris avant lui monseigneur d'Argenton en me quittant. Il me dit qu'il comptait séjourner à Lyon quatre ou cinq jours, et qu'ensuite, plus vite il se rendra près de Sa Majesté, mieux ce sera : que Sa Majesté sera bien aise et bien contente de le voir, et que

tout ira bien. Ainsi, je partirai demain, s'il plaît à Dieu, en leur compagnie, pour Lyon. Je ne quitterai pas cette ville jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse. Je ferai tout pour le mieux et j'exécuterai fidèlement vos ordres.

Je me recommande à Vos Altesses.

De Valence, le 23 novembre 1479.

Avant de quitter monseigneur de Dunois, je lui demandai s'il croyait que monseigneur d'Argenton arriverait à la cour en même temps que le duc de Savoie et que Sa Seigneurie : « Je ne « sais, me dit-il, s'il pourra faire assez de diligence, car il est « aussi chargé d'un message relatif aux troupes du Dauphiné et « aux affaires d'Italie : je pense bien qu'il se hâtera, mais il « ne pourra peut-être pas quitter Lyon aussi tôt que nous. » — Je ne sais ce qu'il faut entendre par ces troupes dauphinoises, si ce n'est qu'elles ont été réunies parce qu'on a reçu ici l'avis que le roi René est en péril de mort [1]. Peut-être voudrait-on tirer quelque parti de ces troupes dans un cas donné, si le roi René venait à mourir, peut-être aussi veut-on les envoyer en Savoie pour quelque dessein secret.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,

ANTOINE DE APPLANO [2].

La lettre suivante d'Antoine d'Applano est datée de Lyon :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur,

Ce matin, le duc étant dans ses appartements, j'eus l'honneur de lui dire, en présence de monseigneur de Dunois, de monseigneur d'Illins et de quelques autres gentilshommes, que j'avais écrit de Valence à Vos Altesses touchant son voyage auprès du Roi Très-Chrétien ; j'ajoutai que je demeurerais ici à Lyon pour

[1] Le roi René ne mourut que six mois après, le 10 juillet 1480.

[2] Archives de Milan (trad.).

apprendre de monseigneur d'Argenton de quelle mission il est chargé relativement aux affaires d'Italie, et pour savoir de lui si vous aviez à prendre quelque résolution qui fût plus agréable qu'une autre à Sa Majesté, ce dont je vous informerais sur-le-champ, sachant que vous n'avez rien plus à cœur que de vous conformer à la volonté du roi partout où il vous sera possible de le faire. Je le priai ensuite de vouloir vous recommander à Sa Majesté quand il sera arrivé auprès d'elle. Je lui dis cela à voix basse, à cause des seigneurs qui se trouvaient là. Sa Seigneurie me répondit avec tendresse de cœur dans ses paroles, que je demeurasse ici, comme je l'avais écrit, qu'elle recommanderait Vos Seigneuries au roi, et qu'elle serait toujours prête à les servir en tout ce que son rang et ses biens lui permettraient de faire.

Monseigneur d'Argenton est resté ici : il me dit avant-hier qu'il comptait partir dans deux ou trois jours, après monseigneur le duc, pour se rendre en France, et qu'il le rejoindrait en route. Comme je n'en croyais rien, j'en parlai à monseigneur de Dunois avec toute la réserve possible, et Sa Seigneurie me répondit qu'elle ne le croyait pas davantage, parce qu'il devait attendre une réponse du roi qui n'arrivera que dans quatre jours, et peut-être exigera-t-elle une réplique et une seconde réponse qu'il faudra attendre. Quoi qu'il en soit, j'irai le voir tous les jours pour tâcher d'apprendre quelque chose, jusqu'à ce que j'aie reçu la réponse à mes lettres du 23 et du 24, envoyées par le courrier Robia, et je me rendrai ensuite à Milan si, comme je le suppose, j'en reçois l'ordre.

Lyon, le dernier jour de novembre 1479.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,

Antoine de Applano [1].

Deux jours après, autre lettre d'Antoine d'Applano :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Vos Altesses. Vendredi matin, 3 de ce mois, monseigneur d'Argenton me fit

[1] Archives de Milan (trad.).

mander. Je me rendis chez lui ; il me dit qu'il s'était décidé à se rendre auprès du roi et qu'il y irait en trois ou quatre journées, lentement et avec prudence, afin de ne pas manquer la réponse de Sa Majesté, qui pourrait être de nature à le faire revenir sur ses pas pour les affaires d'Italie. S'il reçoit avis de revenir, il en préviendra à la hâte Lionetto de Médicis, et si on lui ordonne de rejoindre le roi, il en transmettra également avis à Lionetto, qui sera au courant de tout. Il m'a chargé de vous dire que, soit qu'il se rende vers le roi, soit qu'il revienne ici, il sera toujours, en quelque endroit qu'il se trouve, disposé et empressé à faire tout ce qui peut être agréable à Vos Excellences, pour leur bien et leur honneur : il me recommanda instamment de le rappeler au souvenir de Vos Seigneuries. Je le remerciai beaucoup de l'avis qu'il m'avait donné et de ses bonnes et affectueuses dispositions envers vous : ce qui n'était rien de nouveau, d'ailleurs, Vos Excellences ayant toujours reconnu en lui cette bonne affection et ces sentiments bienveillants qui n'ont point changé. Je le priai, s'il se rend auprès du roi, de lui recommander Vos Altesses et de faire tous ses efforts pour le maintenir dans les bonnes intentions dont il est animé à votre égard, ainsi que dans l'amitié et l'affinité qui le lient au duc de Savoie; j'ajoutai que Sa Majesté ne pouvait faire chose plus digne d'elle que de conserver en leur franchise ces deux potentats de Savoie et de Milan et de maintenir leur union, parce qu'ils seront toujours dévoués à Sa Majesté et au Dauphin, son fils; qu'en agissant ainsi, il fera chose juste, honnête, agréable à Dieu ; qu'il sera très-glorieux et très-digne pour Sa Majesté de maintenir l'union de tous ses cousins, comme aussi l'indépendance de ses dits neveux dans leurs États. Elle fera aussi chose très-utile à elle-même et au Dauphin, son fils, parce que ces deux souverains restant unis, bienveillants et soumis à Sa Majesté comme ils le seront toujours, elle n'aura rien à craindre du reste de l'univers quand il voudrait se liguer contre elle. Plus tôt le roi renverra le dit duc de Savoie, mieux ce sera pour couper court aux bavardages qui se débitent et aux menées qu'on fera de ce côté, en Allemagne et en Bourgogne,

si Sa Majesté le garde devers elle. Il me répondit que le roi n'entendait pas faire arrêter le duc de Savoie, mais qu'il avait commission de l'accompagner à Chambéry pour voir s'il prenait les dispositions nécessaires pour faire administrer bonne justice à chacun dans ses États, et pour lui faire prêter serment d'hommage et de fidélité, etc., puis, qu'il avait charge, cette gracieuse mission exécutée, de l'accompagner de rechef dans le Dauphiné, Sa Majesté ne voulant pas que monseigneur de Bresse ou monseigneur de Genève ou monseigneur de Romont forment de nouveau quelque entreprise contre le dit duc, surtout parce que, en Savoie, il y a plusieurs barons et d'autres personnes qui tiennent fort pour la Bourgogne. Mais il lui paraissait bon de le ramener dans ces pays, comme je l'avais proposé, promptement et accompagné d'une bonne escorte pour tenir à l'écart les Allemands et pour plusieurs autres motifs; car ce sont les Allemands qui ont donné occasion au roi de le faire conduire en France, par les lettres qu'ils ont écrites et les discours qu'ils ont tenus. Je répliquai que point n'était besoin de lui fournir une si grosse escorte, mais qu'avec un bon gouvernement, comme sera le sien au bout de quelque temps, il n'était pas à craindre que monseigneur de Bresse, ni aucun autre lui donnât le moindre empêchement, si Sa Majesté tient un gouverneur auprès de Sa Seigneurie. Je lui touchai un mot de cette proposition de tenir un gouverneur auprès du duc, parce que je sais qu'il désire vivement de le devenir lui-même et de gouverner cet État. Je suis informé que monseigneur de Dunois a la même ambition. Et c'est dans cette vue que monseigneur d'Argenton s'est mis en route pour rejoindre le roi avant le dit duc, pour lui communiquer ce qu'il pense : c'est ce qu'il m'a dit ouvertement.

Monseigneur d'Argenton m'a demandé si vous aviez l'intention de donner suite aux promesses de mariage faites au dit duc. Je lui dis que, de votre côté, vous teniez la chose pour irrévocable et comme faite, et que vous ne seriez pas contents qu'on laissât entendre le contraire. Ce sujet parut lui plaire, et il en parla longuement. Il conclut que, de son côté, il ne négligera

rien pour entretenir cette amitié et cette affinité, car ces deux seigneuries réunies et favorables au roi, le reste de l'univers aurait peine à faire le moindre tort à ces souverains, et comme je l'ai dit, il ajouta quelques mots touchant le mariage. Je lui répétai toujours que vous le teniez pour bien arrêté, et que, dans vos discours et dans votre correspondance, vous ne parliez jamais du duc qu'en l'appelant votre gendre et votre parent.

J'attendrai votre réponse pour exécuter vos ordres, et je me recommande encore à Vos Altesses.

De Lyon, le 5 décembre 1479.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,

Antoine de Applano.

Comme l'avaient prévu les ambassadeurs italiens, Commines prit la route de la Touraine, et Antoine d'Applano ne tarda pas à lui écrire pour confirmer l'intention des princes de Milan de donner au duc de Savoie la main de Blanche Sforza :

Au seigneur d'Argenton.

Monseigneur, j'ai reçu ce matin des lettres et une réponse de Milan : dans le nombre, se trouvait une dépêche que j'envoie à Votre Seigneurie. Pour qu'elle puisse apprécier combien mes illustres maîtres aiment l'illustre duc de Savoie et le tiennent loyalement pour leur gendre et leur cousin, je vous adresse ci-jointe la partie de mes lettres concernant la réponse faite à mon projet d'accompagner Votre Seigneurie jusqu'à la cour du roi, afin qu'elle veuille bien, s'il est possible, recommander mes dits seigneurs et le dit seigneur duc, de leur part, aux bonnes grâces de Sa Majesté Très-Chrétienne, comme ils en expriment le désir par leurs lettres susdites. Je prie donc Votre Seigneurie de vouloir le faire, parce que je retournerai à Milan à peu près en même temps que le seigneur duc arrivera à la cour. Je me recom-

mande à Votre Seigneurie et je serai toujours prêt à accomplir de bon cœur tout ce qu'il lui plaira de m'ordonner.

De Lyon, le 11 décembre 1479.

Le tout vôtre,
ANTOINE D'APPLANO,
qui se recommande à vous [1].

En effet, Louis XI ne tarda pas à charger l'évêque d'Alby de reconduire le jeune duc Philibert dans ses États, afin qu'il y reçut à l'occasion de sa majorité les serments de ses sujets [2].

La mission d'Antoine d'Applano était terminée : il rentra en Italie, et avant d'arriver à Turin, il écrivit la lettre suivante :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneur.

Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Vos Altesses. Le 11 du présent mois, j'ai reçu une lettre de Vos Excellences remise au courrier à Milan, le 3, répondant aux miennes des 18, 20, 23 et 24 du mois dernier. Après l'avoir lue et examinée, j'ai jugé urgent d'écrire à monseigneur d'Argenton d'après la copie ici insérée. J'écrivis aussi par le petit courrier allemand, et j'envoyai avec ma lettre une copie de votre réponse, en même temps qu'une autre lettre de Vos Excellences, adressée à monseigneur d'Argenton, que j'avais trouvée dans mon paquet. Je suis certain qu'il en donnera connaissance au roi son maître : il sera ainsi satisfait, par cette lettre, à ce que j'aurais dû faire si j'étais allé à la cour. Je lui ai aussi envoyé cette copie pour lui confirmer et lui faire voir clairement que Vos Seigneuries ont une affection cordiale pour le duc de Savoie, qu'elles le

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Compte de Denis Bidaut, cité par DUCLOS, *Hist. de Louis XI*, t. II, p. 373.

tiennent loyalement pour leur gendre et cousin, comme je le lui avais déjà dit à Lyon, parce qu'il m'a parlé fort au long de ce mariage, comme j'en avisai Vos Seigneuries par ma lettre du 5, remise à l'armurier Pierre-Paul de Cornereto, citoyen de Milan.

De Saint-Antoine d'Avigliana, le 13 décembre 1479.

De Vos Excellences le dévoué serviteur,

Antoine de Applano [1].

Charles Visconti était resté à Tours pour défendre les intérêts du gouvernement de Milan. Il écrivait le 30 janvier 1480 :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

On disait ici ces jours derniers que le duc de Lorraine, qui se trouvait alors en Provence, avait acheté quelques bâtiments génois et se rendait à Venise, engagé par la seigneurie en remplacement de son capitaine, qui était parti. Il n'y avait pas moyen d'obtenir aucun détail positif. L'ambassadeur vénitien, de retour ici, alimentait cette rumeur de tout son pouvoir, et comme je lui en parlais, il me laissa entendre que tout s'était, en effet, passé ainsi, non-seulement du consentement du roi, mais par son conseil et avec son concours, et qu'on en apprendrait sous peu d'autres nouvelles, si l'on ne formait une ligue générale. Il paraissait craindre qu'à cause du voyage de Laurent de Médicis à Naples la seigneurie de Venise ne fût exclue de la ligue et qu'on n'en vînt à diriger contre elle de nouveaux projets et une nouvelle entreprise. Aujourd'hui, monseigneur d'Argenton m'a fait part que le roi a reçu ce matin une lettre du dit duc de Lorraine, conçue à peu près en ce sens : Ayant appris que les passages de Sa Majesté sont fermés et gardés, il se rend à Venise, d'où il espère regagner sous peu son pays ; mais en tout lieu, il sera bon serviteur de Sa Majesté. On lui a rapporté, ajoute-t-il, et assuré que le duc de Calabre (qui est ici) et d'autres se sont

[1] Archives de Milan (trad.).

efforcés de persuader à Sa Majesté qu'il entretient des relations et des intelligences avec le duc Maximilien et avec les Flamands contre Sa Majesté. Or, tous ceux qui ont fait courir ce bruit auprès de Sa Majesté, ont perfidement menti, et il s'offre à les défier en tous lieux et à les combattre. Je crois que Vos Seigneuries sont très-bien informées de la haine qui divise le duc de Calabre et le duc de Lorraine; celui-ci s'est rendu en Provence à la requête du roi René, qui semble vouloir le faire son héritier et remettre cet État entre ses mains pour porter ombrage à Sa Majesté qui, de son côté, a résolu d'employer tous les moyens possibles pour les faire passer entre les mains du duc de Calabre. Il est aisé de voir, par les dites lettres, qu'il n'a pris le chemin de Venise que par crainte qu'on ne mît la main sur lui, et qu'il n'a point été envoyé par le roi, comme le laissait entendre l'envoyé Vénitien, pour nous faire ombrage, pour venger sa réputation et pour donner suite à ses desseins. Je crois bien toutefois, et monseigneur d'Argenton lui-même en a glissé un mot dans la conversation, que les Vénitiens ont sondé le roi pour savoir ce qu'ils pourraient espérer s'ils étaient exclus de la ligue, et si l'on machinait contre eux quelque projet. Mais à mon sens et d'après ce que je puis voir, je pense qu'ils ne doivent guère compter que sur des démonstrations, car quand on a soi-même une affaire sur les bras, il est difficile de s'occuper et de prendre soin de celles des autres. Vos Excellences me diront ce qui leur paraîtra à propos. Dans leur haute sagesse, elles comprendront ce qui se passe et verront plus loin que ne peuvent porter les yeux d'un homme comme moi, qui a la vue courte. Je me recommande très-humblement à Vos Excellences.

Donné à Tours, le pénultième jour de janvier 1480.

De Vos Excellences le très-fidèle serviteur,

CHARLES VISCONTI [1].

Ici nous rencontrons, en ce qui touche Commines, une

[1] Archives de Milan (trad.).

lacune considérable dans les correspondances si intéressantes des ambassadeurs milanais [1].

Il est difficile de déterminer à qui fut adressée la lettre suivante de Commines :

Je me recommande à vous tant comme je puis. J'ay esté bien joyeux de vostre venue; mès, pour ce que je n'ay point resu de lettres de vous, je ne sés si vous ferez lonc séjour par desà. Toutefois, il me déplèroit bien que vous particés sans ce que je vous vice ... mon séjour de... ... [2] n'en serois parti plus sûrement, pour que je ne cés quel conclusion prendront les choses par delà. Sy vous avés point de lettres que vos me veuillés envoïer, ce porteur est à moy et bien sûr. Pour le moins que j'aie de vous nouvelles, et mes recommandations à monsieur l'ambassadeur de Fleurance et de Millan. Et à Dieu...

A Angiers, le XIIIIe de juillet.

Le tout vôtre,
COMMYNES [3].

Dans la lettre suivante, Commines recommande de la manière la plus spéciale François de Pontbriant au duc de Milan :

Mon très-redoubté seigneur,

Je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Le roy envoie Françoys de Pontbryant, porteur de cestes, devers

[1] Rien ne serait plus important que la publication complète des correspondances diplomatiques milanaises pendant une époque où les archives de Venise et de Florence sont peu riches en documents. M. de Gingins-la-Sarraz a abordé cette tâche. Personne, mieux que M. Osio, ne pourrait la remplir en embrassant tout ce qui intéresse l'histoire de XV[e] siècle.

[2] Cette partie de la lettre a souffert du feu.

[3] Collection de M. Chasles à Paris.

le duc de Ferrare, et lui a chargé passer devers vous et vous dire de ses nouvelles. Il est homme que le roy a bien pour recommandé. Je luy ai chargé vous dire aucunes choses de ma part. Je vous prye que votre plaisir soit le vouloir croire.

Mon très-redoubté seigneur, je prye à Dieu qu'il vous doint bonne vye et longue.

Escript au Plessis du Parc, le XII[e] jour d'octobre.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPES DE COMMYNES.

Au duc de Millan, mon très-redoubté seigneur [1].

L'année 1481 est également assez stérile en documents. La première lettre de Commines qui s'offre à nous, est du 27 mars : elle est adressée au duc de Milan :

Monseigneur, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Je vous envoye par ce porteur une haquenée ; mais il me desplet bien qu'elle n'est plus belle et meilleure pour l'amour de vous. Mais j'ay espérance que sy elle peut arriver saine jusques devers vous, que vous la trouverez assez bonne pour aller aux cailles. Et s'il estoit nulle autre chose de par dechà en quoy vous prinssiez plésir, je vous suplie, monseigneur, qu'il vous plesse le me mander et je metray paine de vous y servir, en priant à Dieu, monseigneur, quy vous doinst bonne vie et longue et accomplir tout ce que vous désirez.

Au Plessis du Parc, le XXII[e] de mars, de la main de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COMMYNES.

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Millan [2].

Lorsque Commines entretenait les princes étrangers de plaisirs et de chasses, il cherchait sans doute et d'après

[1] Collection de M. le chevalier Muoni à Milan.

[2] Archives de Milan (Document communiqué par MM. Baschet et Benoist).

l'ordre exprès du roi de France, à cacher les vives préoccupations dont sa santé était l'objet. Les forces de Louis XI déclinaient rapidement. Au mois de mars 1481, il fut frappé aux Forges près de Chinon, d'une attaque d'apoplexie qui, pendant quelques jours lui enleva l'usage de la parole. Louis XI se hâta de faire appeler Commines qui était à Argenton ; il voulut qu'il couchât dans sa chambre, qu'il l'habillât, qu'il le servît à table et qu'il remplît en tout l'office de valet de chambre, « ce que je tenoye à grand hon- « neur, dit Commines, et y estoye bien tenu [1]. »

Lorsqu'au bout de deux ou trois jours la parole revint au roi, personne ne le comprenait aussi bien que Commines, et quand il se confessa à l'official de Tours, ce fut Commines qui répéta chaque mot sorti de sa bouche. « Il n'avoit pas « grans paroles à dire », remarque le discret interprète de la conscience royale. Près du roi se trouvaient aussi Adam Fumée, qui avait vu mourir Charles VII et qui pouvait porter témoignage de l'ingratitude de son fils, et Angelo Cato, qui eût pu aussi lui suggérer l'aveu de plus d'une sombre et sanglante intrigue [2]. Pendant cette crise, les con-

[1] *Mém.*, t. II, p. 213.

[2] Angelo Cato avait reçu en dépôt du roi certains papiers très-importants, indiqués comme suit dans un inventaire :

Déclaration du différend entre le roy et le duc d'Autriche.

Ung mémoire contenant aucuns status et ordonnances que le roy avoit délibéré fère.

Item un petit papier contenant les commandemens de Dieu, les œuvres de miséricorde corporelle et les œuvres de miséricorde spirituelle.

Une lettre du bastard d'Aveluys, adressant au roy.

Item une lettre d'Ysabel de Chassa.

Item une lettre de l'évesque de Thérouenne.

seillers du roi lui apportaient les dépêches qu'il faisait semblant d'examiner « combien qu'il n'eust nulle congnois- « sance ; » puis Commines les lui lisait : « Nous faisions, « ajoute notre historien, peu d'expéditions en attendant la « fin de ceste maladie; car il estoit maistre avec lequel il « falloit charrier droict[1]. » Néanmoins il nous apprend que ceux qui le jugèrent perdu sans ressource, se hatèrent de

Item un petit mémoire contenant l'artellerie de Paris.

(Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2896, fol. 103.)

La lettre d'Isabella de Chassa nous a été conservée; elle est conçue en ces termes :

« Sire, humblement à vostre bénigne grâce me recommande. Il vous a pleu de moy logier, moy et l'une de mes filles avec madame d'Orlians. Hélas, très-chier sire, je ne scès comme je leisseroye l'aultre, car elle est bien grande. Touttefois, je ne veulz fère chose qui vous desplaise, mais tout ce qu'il vous plaira à moy ordonner comme celle qui se donne toute à vous. Et de mon fils, très-chier sire, je vous supplie de vostre bénigne grâce qu'il vous plaise de le fère appointer ; et luy et moy pririons Dieu pour vous, auquel je prie qui vous doinst bonne vie et longue et paradis à la fin.

« Escript à Mascon, le disisme jour de may.

« Votre humble et obéissante,

« ISABEL DE CHASSA. »

(Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2902.)

Isabelle était, si je ne me trompe, la veuve du sire de Chassa qui avait voulu assassiner le duc de Bourgogne. Le bâtard d'Aveluys, qui avait aussi trahi la maison de Bourgogne, était parent de Commines, puisque l'aïeule de celui-ci était fille d'Hellin de Wasiers et de Béatrice d'Aveluys.

Sans se préoccuper beaucoup de la perte de ce traité de miséricorde qui était fort abrégé et tel qu'il convenait à Louis XI, on ne saurait assez regretter celle des statuts et ordonnances « que le roy avait délibéré fère. » On eût peut-être retrouvé dans ces papiers le plan des grandes réformes dont Commines attribue le dessein à Louis XI.

[1] *Mém.*, t. II, p. 216.

révoquer « une très-excessive et cruelle taille » qui venait d'être établie, et nous ne savons si Commines, toujours fort hostile aux exactions fiscales, n'approuva pas « les mande- « mens ordonnés pour la rompre[1]. » Ce qui nous porterait à le croire, c'est qu'il n'hésite pas à dire que les tailles levées arbitrairement chargent fort l'âme des rois[2], et il appartenait à de bons serviteurs d'effacer tout ce qui chargeait l'âme de leur maître. Louis XI, si affectueux pour le seigneur d'Argenton, tant qu'il eut recours à ses soins, s'en montra-t-il également reconnaissant après sa guérison? Ne lui aurait-il pas reproché précisément quelque part à l'abolition de cette taille? Nous ne le savons : « Il n'estoit riens « dont il eust si grande crainte que de perdre son auctorité « qu'il avoit bien grande... Le principal fons de la matière « qui le mouvoit, estoit de paour qu'on ne le voulsist mais- « triser en aultres choses, comme en expédition de ses « affaires, sous couleur de dire que son sens ne fust pas « bon, ne suffisant[3]. »

Quoiqu'il en soit, nous voyons Commines s'éloigner presqu'aussitôt de la cour. Il se rend en Poitou pour vaquer aux soins qu'exigent les travaux qu'il exécute dans ses domaines, peut-être ceux de la reconstruction du château d'Argenton, peut-être aussi ceux qui s'achèvent dans l'abbaye de Thouars. Au mois de novembre 1479, Louis XI y avait fait transférer la dépouille mortelle de sa première femme, Marguerite d'Écosse, reine non moins malheureuse que toutes celles qui sortirent de la maison de Stuart, et

[1] *Mém.*, t. II, p. 217.
[2] *Mém.*, t. II, p. 225.
[3] *Mém.*, t. II, p. 215.

c'était à la garde de Commines, historien froid et presque cynique, qu'il avait confié les restes de cette princesse qui avait honoré d'un baiser la bouche harmonieuse d'un poëte livré au sommeil et aux rêves.

On lit dans une lettre de François Gaddi, du 25 juin 1481, adressée à Lionetto de Rossi :

Monseigneur d'Argenton se trouve en Poitou. J'ai remis la mappemonde et les médailles que vous m'avez adressées, à un de ses secrétaires qui va le rejoindre. Je lui ai envoyé vos lettres, et, en même temps, je lui ai écrit ce qui m'a paru nécessaire [1].

Gaddi ajoute dans une lettre adressée à Laurent de Médicis:

Monseigneur d'Argenton n'est pas encore revenu à la cour, ce qui m'étonne, et, d'après ce que j'entends, son absence est tout à fait volontaire [2].

Dans les derniers jours de mai 1481, Louis XI alla visiter le camp qu'il avait établi au Pont de l'Arche; il tenait à se montrer au milieu de ses mercenaires suisses, dans tout l'appareil de sa puissance, puis pendant l'été il se rapprocha de Paris, afin qu'on ne l'oubliât point dans sa capitale; enfin il rentra au Plessis. Là son mal le reprit; on l'étendit sur une paillasse dans une galerie, on le croyait mort, et Commines, qui venait de le rejoindre, le voua à monseigneur saint Claude. La parole lui revint aussitôt.

A la fin du mois de septembre, Commines se trouvait dans le Bourbonnais. Qu'il ait, avec une prudente prévoyance, profité de son séjour à Moulins pour présenter ses hom-

[1] *Archives de Florence.*

[2] *Archives de Florence* (29 juillet 1481).

mages au duc de Bourbon et à son frère le seigneur de Beaujeu, époux d'une princesse qui ne pouvait tarder longtemps à devenir régente, rien n'est plus vraisemblable; mais cela ne suffit pas pour expliquer ce voyage. Nous pensons que Commines fut l'un des membres du conseil qui assistèrent aux grands jours tenus à Montferrand au mois de septembre 1481. Doyac, ancien valet de chambre, alors gouverneur d'Auvergne, « devenu, dit Duclos, le tyran de « ceux qui auraient dû être ses maîtres, » y fit rendre un arrêt qui punissait tous ceux qui avaient répandu des bruits contraires à son honneur, et si nous ne nous trompons, il accompagna Commines lorsque celui-ci quitta l'Auvergne.

Le 28 septembre, Commines adresse de Moulins au duc de Milan, une lettre où il l'entretient de faucons pour la chasse de ce roi qui pouvait à peine se lever de son fauteuil :

Monseigneur, je me recommande humblement à votre bonne grâce. Ce porteur aporta des sacres pour le roy, lorsque arriva derrainement devers vous. A présent, je le renvoye jusques à Venise, veoir si l'on peut en trouver pour le dit seigneur, pour ce que vecy l'eure que les premiers arrivent. Je vous supplye, monseigneur, qu'il vous plaise lui donner passaige et quelque lettre de recommandation, et s'il vous plaist de par deçà chiens ou oyseaulx ou autre chose que je puisse faire, je vous en serviray de bon cueur. Priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue, et acomplissement de tout ce que vous désirez.

Escript à Molins en Bourbonnoys, le XXVIIIe jour de septembre.

Votre très-humble serviteur,

Philippes de Commynes [1].

[1] Collection de M. le chevalier Muoni.

Dans les derniers jours d'octobre 1481, Louis XI alla réclamer l'hospitalité de Commines au château d'Argenton. Il y passa un mois. Nous sommes fort disposé à croire que ce fut à Argenton que Louis XI résolut de rédiger des instructions sur le gouvernement du royaume destinées à son fils. Ces instructions ne se retrouvent plus. On n'a conservé que les clauses, où le roi « par exprès, commande et « enjoint à son fils qu'il entretienne ès charges et offices, « tous ayans charge, sans aucunement les muer, changer, « descharger, ny désappointer. » Il est aisé d'y reconnaître la main de Commines et des conseillers qui exerçaient en ce moment l'influence la plus considérable. Commines, s'exprimant d'une manière générale, blâme sévèrement les princes « qui désappoincteront ceulx qui auront bien servi leurs « prédécesseurs, pour faire gens neufs. [1] »

Louis XI fut gravement malade pendant son séjour chez Commines. Néanmoins, ce fut à Argenton que Doyac écrivit, sous la dictée du roi, cette lettre d'autant plus fière qu'elle était destinée à voiler un affaiblissement plus rapide :

Monsieur de Bressuire,

J'ay été averty de Normandie et d'ailleurs, que l'armée des Anglais est rompue pour cette année, et pour ce que je vois, vous n'avez que faire au quartier où vous estes, pour cette heure, je m'en retourne prendre et tuer des sangliers, afin que je n'en perde la saison, en attendant l'autre pour prendre et tuer des Anglois.

Escript à Argenton, ce IVe jour de novembre.

LOYS.

et plus bas : DE DOYAC [2].

[1] *Mém.*, t. II, p. 139.

[2] BRANTÔME, *Éloge de Charles VIII.*

Tandis que le roi menaçait de loin les sangliers des bois de la Sologne ou du Berry, Commines visitait sa capitainerie de Chinon et écrivait à Laurent de Médicis :

Au seigneur Lorens de Médicis, à Florence.

Seigneur Lorens, Je me recommande à vous tant comme je puis. Aujourduy, messire Francisco Gadi m'est venu dire qu'il avoit eu lettres pour s'en retourner à Florence, et m'a demandé conseil comme il avoit à se governer pour demander son congié.

Je lui ay demandé s'il avoit son commandement de la Seigneurie ou de vous. Il m'a dit que non, mais que François Sasset le luy avoit escript en vostre nom.

Pour quoy il m'a semblé qu'il ne devoit point partir jusques à ce qu'il veist la conclusion que le roy prendroit avec le prince de Tarente, affin que ledit seigneur ne prist ymagination que vous le eussiez d'icy à poste du roy Ferrand, pour aucunes parolles qui se sont dites de ceste matière, vous advisant que le roy est aussi content de la Seigneurie et de vous qu'il fust jamais, et si quelqu'un a donné à entendre à eulx ou à vous le contraire, je vous asseure qu'il vous a mal adverty, et luy est ledit Francisco bien fort agréable et entend les choses de par deçà mieulx que nul autres que vous y seussiez tenir.

Et me semble que encores que je ne soye pas bien saige pour vous conseiller, que devez mettre paine de vous entretenir en l'amour du roy, et que vous ne la devez point peu estimer, ne les choses de par deçà, et encores que le chemin soit long d'icy là, si peult le roy beaucoup partout et plus par aventure qu'il ne semble à beaucoup de gens d'Ytaillie, et si vous reste tousjours bien propice en vos affaires et sera pour le temps advenir, si ainsi le fairés. Et à Dieu, seigneur Lorens, à qui je prie qu'il vous doint ce que vous désirez.

A Chinon, le XXX[e] jour de novembre.

Je vous eusse escript de main mesme, sinon pour que vous ne sussiez lire ma lettre [1].

Le plus que tout vôtre,
COMMYNES [2].

Au mois de janvier 1482, Louis XI se trouve de nouveau à Thouars au milieu des domaines de Commines. Ce fut là que lui parvinrent d'importantes nouvelles de Savoie.

Lorsqu'il avait fallu ramener le duc de Savoie en Dauphiné, une opposition de plus en plus vive avait éclaté parmi les grands et les nobles, et le jeune prince traversait les Alpes au moment où le comte de la Chambre l'arracha des mains du seigneur d'Illins qui fut retenu prisonnier. Plus de dix mille hommes accourus de toutes parts entouraient le duc Philibert quand il rentra à Turin. Le comte de Bresse lui-même, oubliant les engagements pris en 1478 avec Louis XI, avait applaudi à l'arrestation du seigneur d'Illins. Ceci se passait à la fin de l'année 1481 [3], et lorsque Louis XI fut instruit de ces graves événements, il ordonna à Commines de se rendre en toute hâte en Bourgogne pour y réunir une armée et dévaster le comté de Bresse.

Le sire d'Argenton se rendit à Màcon [4], et fit parvenir

[1] L'écriture de Commines est en effet fort difficile à lire. Voyez le *fac simile* placé au commencement de ce volume, qui reproduit deux passages de lettres autographes conservées à Saint-Pétersbourg.

[2] BENOIST, *Lettres de Commynes*, p. 15.

[3] Cette date, la seule possible, est donnée par la chronique latine de Savoie. Une erreur de copie s'est sans doute glissée dans la chronique de Juvénal d'Acquin, où on lit : 1478, et Guichenon l'a reproduite en imprimant : 1479.

[4] On trouve aux archives de Mâcon un avis que les bourgeois auront à loger le bâtard de Bourgogne et quatre-vingts lances.

aussitôt à la comtesse de Bresse, d'abord une lettre de Louis XI, puis la sommation de lui livrer ses forteresses et des ôtages jusqu'à ce que le comte de Bresse se serait justifié en se rendant lui-même dans le Dauphiné. La comtesse de Bresse envoya vers Commines le seigneur de Corsant et le maître des comptes, Pierre Bolomier, mais ils ne purent rien obtenir, et tout le comté de Bresse se prépara à une vaillante défense [2].

Commines se souvenait trop bien des leçons de son maître pour ne pas recourir à d'autres moyens plus puissants et plus prompts. Peu de jours après, pendant ce même mois de janvier 1482, le comte de Bresse, gagné de nouveau, grâce à l'habileté de Commines et à l'or de Louis XI [3], feignait une partie de chasse pour réunir ses complices, et pénétrant au château de Turin, y arrêtait, dans la chambre du duc, le comte de la Chambre, en lui disant : « Vous êtes prisonnier « du roi de France. » Le duc Philibert lui-même n'était plus libre, car le comte de Bresse le conduisit à Grenoble où l'attendait Commines [4].

Cependant Louis XI, soit qu'il ne voulût pas tarder plus longtemps à accomplir le vœu qu'on avait fait pour lui, soit qu'il jugeât utile de se rapprocher de la Savoie, avait quitté le château de Thouars pour se rendre à Saint-Claude où reposait un pieux hermite, nommé Jean de Gand, qui avait disait-on, annoncé sa naissance. Il se dirigea de là vers

[1] *Mém.*, t. II, p. 120; *Mon. hist. patr.*, t. I, pp. 660 et 688; Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*, t. I, p. 572, et t. II, p. 675

[2] Luy et moi, nous acordasmes en secret. *Mém.*, t. II, p. 222.

[3] Ubi convenerunt marescallus Burgundiæ, dominus d'Argenton... *Chr. Sab. ap. mon. hist. patr.*, t. II, p. 661.

Lyon[1]. Commines le rejoignit à Beaujeu où parvint la nouvelle de la mort de l'infortunée Marie de Bourgogne, la pupille du roi si odieusement trahie par celui qui eût dû la protéger. Louis XI ne devait pas être plus généreux pour le fils de sa sœur la duchesse Yolande. Lorsque le comte de Bresse renouvela son serment d'obéir en tout au roi de France et reçut à ce titre le gouvernement du Piémont et les biens du comte de la Chambre, le pauvre duc de Savoie venait d'expirer à Lyon, à peine âgé de dix-sept ans[2]. Son successeur fut Charles de Savoie, qui était retenu dans l'un des domaines du comte de Dunois : il crut toutefois qu'en vertu de sa souveraineté, il pouvait retirer au comte de Bresse une autorité dont il était si peu digne ; mais celui-ci se contenta de lui faire répondre : « Attendez que vous « soyez rentré en Savoie. » Charles de Savoie, subissant le même joug que son frère, ne devait recouvrer la liberté qu'à la mort de Louis XI.

Commines, en revoyant le roi, fut « esbahy de le veoir « tant mesgre et deffaict[3]. » Ses forces déclinaient chaque jour, et néanmoins il conservait sa merveilleuse activité et

[1] Louis XI écrivait le 18 mai de la Clayette-en-Charolais aux magistrats de Gand :

« Nous estions demourés ès parties de par deçà pour aucunes « guerres qui estoient ès pais de nostre très-chier et très-amé nepveu « le duc de Savoye, qui sont de présent apaisées, et ont fait l'obéis- « sance et mises les places rebelles en ses mains. Nous nous en retour- « nons et serons bien brief en Touraine. » (Archives de Gand.)

[2] Voici quel paraît être l'ordre chronologique des faits. Louis XI est au mois de mars à Bourges et au mois d'avril à Saint-Claude. Commines quitte Lyon après la mort du duc Philibert, qui est du 2 avril 1482, et se rend au-devant de Louis XI jusqu'à Beaujeu. Le roi arrive à Lyon et y reçoit, le 22 mai, les serments du comte de Bresse.

[3] *Mém.*, t. II, p. 222.

poursuivait ses voyages : ce qui fait dire à Commines « que « son grand cueur le portoit [1]. »

Louis XI retourna au Plessis « et s'enfermoit fort et tant « que peu de gens le veoient et fist de bien estranges choses « dont ceulx qui ne le congnoissoient, le tenoient à estre « diminué de sens, mais ils ne le congnoissoient [2]. » Commines était du nombre de ceux qui voyaient s'ouvrir devant eux les portes du Plessis, et Louis XI, l'instruisant du motif de ces choses qui paraissaient étranges, lui avouait qu'il faisait « d'aspres pugnitions pour estre craint et de « paour de perdre l'obéissance, et qu'il passoit temps à « faire et à deffaire gens [3] » afin qu'on parlât de lui et qu'on ne le tînt pas pour mort.

Dans les derniers jours de janvier 1483, des ambassadeurs flamands vinrent échanger les ratifications du traité d'Arras. Ce fut le soir qu'on les introduisit au château du Plessis ; ils trouvèrent le roi assis dans le coin d'une chambre mal éclairée où l'on ne pouvait distinguer ses traits décomposés. Il s'excusa d'une voix faible, mais qui avait conservé quelque chose de railleur et de sardonique, de ce qu'il ne se levait point pour les recevoir. Après avoir causé peu d'instants avec « messeigneurs de Flandre » (c'était le nom qu'il donnait aux ambassadeurs), il ordonna qu'on apportât le livre des saints Évangiles. Sa main droite était complétement paralysée ; il souleva avec peine son bras enveloppé dans une écharpe et toucha le livre du coude, en jurant d'observer la paix ; c'est ainsi que les derniers jours d'un prince si longtemps redouté s'achevaient dans une prison

[1] *Mém.*, t. II, p. 222.
[2] *Mém.*, t. II, p. 224.
[3] *Mém.*, t. II, p. 232.

aussi triste que celle où il avait retenu ses ennemis. « Les « caiges où il avoit tenu les autres, dit Commines, avoient « quelques huict pieds en carré, et lui, qui estoit si « grand roy, avoit une petite cour de chasteau à se prome- « ner, encore n'y venoit-il guères ; mais se tenoit en la « galerie sans partir de là. Voudroit-on dire que ce roy ne « souffrit pas aussi bien que les autres, qui ainsi s'enfer- « moit, qui se faisoit garder, qui estoit ainsi en peur de ses « enfants et de tous ses prochains parents, qui changeoit « et menoit de jour en jour ses serviteurs, tellement qu'en « nul d'eux ne s'osoit fier, et s'enchainoit ainsi de si « estranges chaînes et clostures? Si le lieu estoit plus « grand que d'une prison commune, aussi estoit-il plus « grand que prisonnier commun [1]. »

Le traité d'Arras portait que le Dauphin épouserait mademoiselle Marguerite d'Autriche qui, peu après, fut conduite en France, et Louis XI donna pour gouvernante à la jeune princesse la dame de Thouars, c'est-à-dire (car cette désignation ne peut s'expliquer autrement) Hélène de Chambes, femme de Philippe de Commines; c'était sous les yeux du gentilhomme flamand qui avait trahi Charles le Hardi, que sa petite-fille, venue de Flandre pour ceindre une couronne vainement promise à son front, devait apprendre à aimer une autre patrie.

Marguerite d'Autriche nous dit elle-même dans les vers que nous a laissés sa muse gracieuse et mélancolique :

Moy, Marguerite, de toutes fleurs le chois,
Ay esté myse au grand vergier franchois,
Pour demeurer, croistre et chanter anchois
Que fusse grande...

[1] *Mém.*, t. II, p. 268.

Hélas! ce verger n'était plus cet asile de paix et d'honneur, éternel symbole des écrivains du moyen âge. La jeune Marguerite, livrée à un prince qui avait peut-être préparé la mort de son ayeul et qui à coup sûr avait été l'oppresseur de sa mère, ne voyait autour de lui que des courtisans dont le nom et la puissance lui rappelaient les malheurs de sa maison.

Quelle durée était promise toutefois à l'autorité des conseillers de Louis XI? Se maintiendrait-elle sous son successeur? Celui-ci se conformerait-il aux instructions que nous avons déjà citées en parlant du séjour du roi à Argenton? Louis XI, à la prière de ceux qui l'entouraient, ne négligeait aucun effort pour prolonger au delà de sa tombe le respect des règles dont il avait fait usage, le maintien des instruments qu'il avait employés. Il se rendit lui-même le 21 septembre 1482 au château d'Amboise et demanda à son fils « s'il n'estoit pas bien content » d'accomplir tout ce qu'il lui avait prescrit, touchant les charges et offices: — « A quoy, « porte une charte royale, il nous a humblement fait « réponse que très-volontiers il accompliroit de bon cœur et « de tout son pouvoir les commandemens et injonctions que « nous luy faisions. »

Louis XI ajoute dans l'acte qui fut dressé de cette cérémonie : « Nous luy avons recommandé aucuns de nos bons « et loyaux serviteurs qui illec estoient présens et les « aucuns absens, luy remonstrans que bien et loyaument « ils nous avoient servi, desquelles choses avons ordonné à « nostre ami et féal notaire et secrétaire faire toutes les « lettres et expéditions, tant durant notre règne que celui « de nostre dit fils et au commencement de son dit règne, « par manière de confirmation aux dits officiers, en confir-

« mant iceux en leurs dites charges et offices, et avons « ainsi commandé à nostre dit fils le faire faire [1]. » Parmi les serviteurs présents se trouvait Du Bouchage; parmi les serviteurs absents, Commines [2].

Un autre jour, Louis XI, saisi d'inquiétude et de soupçon, appelait près de lui le duc d'Orléans et lui faisait jurer de rester fidèle au Dauphin envers et contre tous.

Toutes ces précautions n'attestaient que la décadence du pouvoir et la fin prochaine de la vie du roi de France.

Louis XI croyait peu à la science des médecins [3]. Il était naturellement enclin, dit Commines, à ne pas suivre leurs conseils. Il avait bien plus de confiance dans les astrologues qui, par leurs horoscopes, lui prédisaient toujours ce qu'il désirait. N'était-ce pas un astrologue qui avait annoncé lors de sa naissance « qu'il serait riche, favorisé de la fortune, « redoutable par ses vengeances, qu'il aurait à se méfier de « Mars, mais qu'il serait protégé par Jupiter et par « Vénus [4] ? » N'était-ce pas un autre astrologue qui, lors de son séjour en Brabant, lui avait promis qu'il foulerait à ses pieds la féodalité impuissante [5]?

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 307.

[2] Entre toutes choses, il luy commanda expressément ne changer aucuns officiers. *Mém.*, t. II, p. 254.

[3] Les médecins pouvaient toutefois être utiles. L'archevêque d'Aix ne s'était pas rendu au-devant de Louis XI, se disant malade. Louis XI écrit : « Ce n'est qu'une tromperie, » et il ordonne qu'on réunisse les médecins pour faire un rapport sur la santé du prélat. Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2907.

[4] Duclos, t. III, p. 2.

[5] Prælia magnatum video cum sanguinis undis...
Strages nobilium fiet, procerumque ruina.
Fraus erit inter eos : confusio magna sequetur.

Un jour vint toutefois où, les prophéties des astrologues s'épuisant en vaines chimères, il se mit aux pieds de ses médecins et leur demanda pardon de ses doutes et de son dédain en les comblant de ses largesses « afin qu'ils lui « allongeassent la vie. »

L'agonie de Louis XI avait commencé au milieu de la solitude et de la terreur[1]. En vain avait-il appelé saint François de Paule des montagnes de la Calabre, pour qu'il calmât son âme; en vain suppliait-il ses médecins de fortifier quelque peu son corps. Rien ne le soulageait, ni au moral, ni au physique. Il s'adressait au Pape pour qu'il ordonnât au saint homme, sous peine d'excommunication, de multiplier ses prières. En même temps, il dévorait des ailes de volaille[2], se gorgeait de bière[3], puis faisait verser dans sa coupe l'or

Rex novus et Libani cedros supereminet omnes,
Justitiæ cupidus rectæ, non devius illi :
Mutabit faciem regni dum sceptra tenebit.

(Ms. 84 de la bibl. de Tournay.)

[1] Se je me vouloye mettre à escripre les passions que j'ay veu porter aux grans, j'en feroie ung gros livre. J'entends de ceulx qu'on voit en prospérité. Ceulx qui ne les praticquoient point de si près, comme moy, les réputoient estre bien heureux, et si ay veu mainctes fois leurs desplaisirs et douleurs estre fondés en si peu de raison que à grant paine l'eussent voulu croire les gens qui ne les hantoient point; et la plus part estoient fondés en souspeçons. Pour ceste suspection, quand le roy Loys XIme approcha du terme, estant malade de ceste maladie, se jugeoit desjà mort. *Mém.*, t. II, p. 541.

[2] Mirabiliter comedebat et cum appetitu voraci, ita quod in uno prandio triginta sex alas pullorum comedit. *Chr. Sab. ap. mon. hist. patr.* t. I, p. 664.

[3] Le 12 mars 1483, le vice-amiral Coulon écrit d'Honfleur qu'il cherchera le meilleur brasseur pour envoyer au roi la bière qu'il demande. *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

potable, remède suprême des alchimistes, et même du sang humain, du sang d'enfant, comme s'il eût pu ainsi rajeunir sa vieillesse [1].

Que fit Commines pour son maître? Il y a lieu de croire que ce fut lui qui, comme sénechal de Poitou, fit venir au Plessis : « ces bergers du pays de Poitou, qui jouoient devant « le logis du roy, afin que aux dits instruments le roy prist « plaisir et passe-temps et pour le garder de dormir [2]. » Louis XI craignait-il les rêves qui eussent troublé son sommeil?

Louis XI se lassa bien vite des bergers et de leurs instruments, et à mesure que le déclin de ses forces s'accélérait, il subissait plus complétement l'influence des hommes les plus grossiers qui l'entouraient [3]. Commines se vit préférer Olivier le Diable, qui s'appuyait sur ses amis, transfuges comme lui, Daniel Baert [4], Étienne Louf [5], Jean Van den

[1] Humano sanguine quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vehementer sperabat. GAGUIN.

[2] Chronique de Louis XI, attribuée à Jean de Troyes.

[3] André Thévet parle aussi des deux partis qui se partageaient la cour, mais au lieu d'Olivier le Diable, il place Tristan l'Ermite à la tête des ennemis de Commines. Cela ne change rien à cette querelle intérieure que Thévet appelle « un mauvais mesnage. » *Mém.*, éd. Lenglet, t. IV, p. 2, p. 175.

[4] Voyez ci-dessus, p. 236.

[5] Étienne Louf, né à Utrecht, était investi, au Plessis-lès-Tours, de la garde des prisonniers qui étaient livrés aux *fillettes* du roi. Il était « très-privé du roy et chargé par lui de l'advertir si quel- « qu'un aviot relations et intelligences avec ceux des pays qui lui « estoient contraires. » (Document cité par M. Quicherat.)

Basin dit, en parlant de Louf et d'Olivier le Diable : « Hi enim apud « eum (apud regem) calumniis innocentum, dolis ac rapinis, tantas « opes congessisse ferebantur, quœ ad faciendum stipendia magno

Driessche [1]. Doyac, le gouverneur d'Auvergne, et le valet Regnault la Pie étaient là pour les seconder.

Louis XI avait demandé qu'on l'avertît doucement de sa fin, en se contentant de lui dire : « Parlez peu. » Olivier le Diable, signifiant au prince qui tant de fois l'avait chargé de ses arrêts, son propre arrêt, non moins terrible et non moins inévitable, lui jeta rudement ces paroles, comme au dernier des condamnés : « C'est fait de vous, pensez à votre « conscience. » Quelques heures plus tard, Louis XI rendait le dernier soupir, après avoir fait recommander à son successeur Olivier le Diable et Doyac, oubliant Commines

« exercitui suffecissent. His consiliaris prœcipuis utebatur, his regni « gubernacula moderabatur, tales eligebat, tales honorabat, ignominia « et malitia repletos. » En 1476, Étienne Louf recevait une pension annuelle de neuf cents livres. (Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2906.) Quelques lettres écrites par lui ont été conservées. (Bibl. imp. de Paris, f. fr. 2893.)

Les historiens de Louis XI n'ont pas remarqué une lettre de Robert Gaguin (témoin assurément digne de foi), où l'on voit Étienne Louf donner à son maître l'affreux plaisir d'une chasse d'*homme* dans le parc d'Amboise. L'homme, couvert d'une peau de cerf fraîchement tué, fut déchiré par les chiens. (*Lettres de Robert Gaguin*, fol. 29.)

[1] Chastellain a consacré quelques lignes à Jean van den Driessche : « Maistre Jehan, président et hault homme, en comblesse des biens « et honneurs qui lui affluoient, se desvoya diversement et commist « pluiseurs crimes et maléfices, desquels accusé et monstré notoire- « ment par preuve, fut attrait devant le conseil du prince et par son « démérite destitué de son estat, et fut tout le sien confisqué jusqu'en « son derrain vaillant, et fut condampné et jugié estre digne de mort. « Mais, par pitié et miséricorde du duc, fut sa sentence commuée en « ban perpétuel... Or estoit ce maistre Jehan de la Driesche venu en « la cognoissance du roy dès celle heure que, ly estant dauphin, il « demora encore en Braibant, et avoit le roy pris assez affection en ly, « pour cause qu'il le veoit homme d'entremise et de subtil engin. Et

et tous ses autres conseillers, choisissant parmi ses serviteurs les plus honteux pour négliger les plus habiles [1]: étrange et juste châtiment d'une haute intelligence asservie à de si lâches complaisances.

Commines rapporte que Louis XI dit en mourant plusieurs choses bonnes et notables, mais qu'il y eut aussi « quelques commandements extraordinaires et qui n'estoit « de tenir [2]. » Quels étaient ces commandements? Faut-il entendre par là ces codicilles politiques où étaient inscrits des noms infâmes?

« tant y continua ledit maistre Jehan que le roy lui donna auctorité et « pension, et brief après le fit trésorier de France. » — En 1472, Jean van den Driessche devint président de la Chambre des comptes. En 1476 (voyez le beau récit de Jean de Troyes), il refusa de recevoir les lettres que lui adressait le fils du connétable pour qu'il intercédât en faveur de son père, et c'était toutefois ce même comte de Saint-Pol qui, lors de sa disgrâce, lui avait donné « en sa maison refuge et entre« tenement, puisque aultre part il n'avoit habitation nulle. » — En 1482, Jean van den Driessche n'est plus que vice-président de la Chambre des comptes, et le médecin Jacques Cottier écrit aux conseillers de la Chambre des comptes qui le repoussent: « Je vous assure que « quant le roy donna ledit office à Jehan de la Driessche, qu'il lui fut « remonstré les grandes trahisons qu'il avoit faites contre lui et aussi « les pilleries qu'il avoit faites en ses offices; néanmoins, il lui en prit « pitié, et considérant qu'il estoit vieux et qu'il l'avoit servi longue« ment, lui donna ledit office pour lui ayder à vivre honnestement le « surplus de sa vie. »

[1] C'est évidemment à Olivier le Diable que se rapporte ce passage des *Mémoires:*

« Pour compaignie tenoit léans ung homme ou deux auprès de luy, gens de petite condition et assez mal renommés, et à qui il povoit bien sembler, s'ils estoient saiges, que, dès qu'il seroit mort, ils seroient désappoinctés de toutes choses, pour le moins que leur en pourroit advenir; et ainsi leur en advint. » *Mém.*, t. II, p. 227.

[2] *Mém.*, t. II, p. 255.

S'il est vrai, comme le rapporte Jean de Troyes, que le roi, dès qu'il eut expiré [1], fut abandonné de tous ceux qui l'avaient servi pendant sa vie, nous aimons à croire que Commines ne suivit pas cet exemple, car il nous apprend qu'il assista aux funérailles de son maître à Notre-Dame de Cléry [2].

L'oraison funèbre de Louis XI ne fut pas prononcée sous les voûtes du monastère où il s'était choisi un tombeau loin de ses aïeux : il faut la chercher dans la page la plus admirable des *Mémoires* de son illustre conseiller :

« Or voyez-vous la mort de tant de grans hommes, en si « peu de temps, qui tant ont travaillé pour s'acroistre et « pour avoir gloire, et tant en ont souffert de passions et « de peines et abrégé leur vie, et par adventure leurs âmes « en pourront souffrir.

« Qui s'informera des vies des grans princes? L'infor- « mation faicte, qui la portera au juge? Qui sera le juge « qui en prendra la congnoissance et qui en fera la « pugnition?... L'information sera la plainte et clameur du « peuple qu'ils foullent et oppressent en tant de manières, « sans en avoir compassion, ne pitié, les douloureuses « lamentations des veuves et des orphelins : cecy sera l'in- « formation, et présenteront leurs plainctes et piteuses « larmes devant Nostre-Seigneur qui sera le vray juge... Si « les princes congnoissoient leurs jours estre si briefs, les « peines d'enfer si horribles, feroient-ils ce qu'ils font? De « nostre roy, j'ay espérance que Nostre-Seigneur ait eu

[1] Le greffier de la Cour des comptes, inscrivant sur son registre la mort de Louis XI, ajoute : *Cujus animæ parcat Deus !*

[2] *Mém.*, t. II, p. 250.

« miséricorde de luy. Mais à parler naturellement (comme « homme qui n'a grant sens naturel, ne acquis, mais quelque « peu d'expérience), ne luy eust-il point mieulx vallu et à « tous aultres princes, eslire le moyen chemin en ces « choses? C'est à sçavoir moins se soucier et moins se tra- « vailler, et entreprendre moins de choses : plus craindre « à offenser Dieu, et à persécuter le peuple et leurs voi- « sins par tant de voyes cruelles que assez ay desclarées « par cy-devant, et prendre des ayses et plaisirs honnestes? « Leurs vies en seroient plus longues; les maladies en « viendroient plus tard, et leur mort en seroit plus « regrettée et de plus de gens, et moins désirée; et auroient « moins de doubte de la mort. Pourroit-l'on veoir de plus « beaux exemples pour congnoistre que c'est peu de chose « que de l'homme, et que ceste vie est misérable et briefve, « et que ce n'est riens des grans, ne des petits, dès ce qu'ils « sont mors; que tout homme en a le corps en horreur et « vitupère et qu'il fault que l'âme, sur l'heure qu'elle se « sépare d'eulx, aille recevoir son jugement [1]. »

Les rois, dit-il ailleurs, « chastient les hommes qui « vivent soubs eulx et à leur plaisir, et Nostre-Seigneur « dispose d'eulx à son vouloir ; car aultre n'ont-ils par « dessus eulx [2]. »

Bossuet n'eût pas été plus éloquent que Commines.

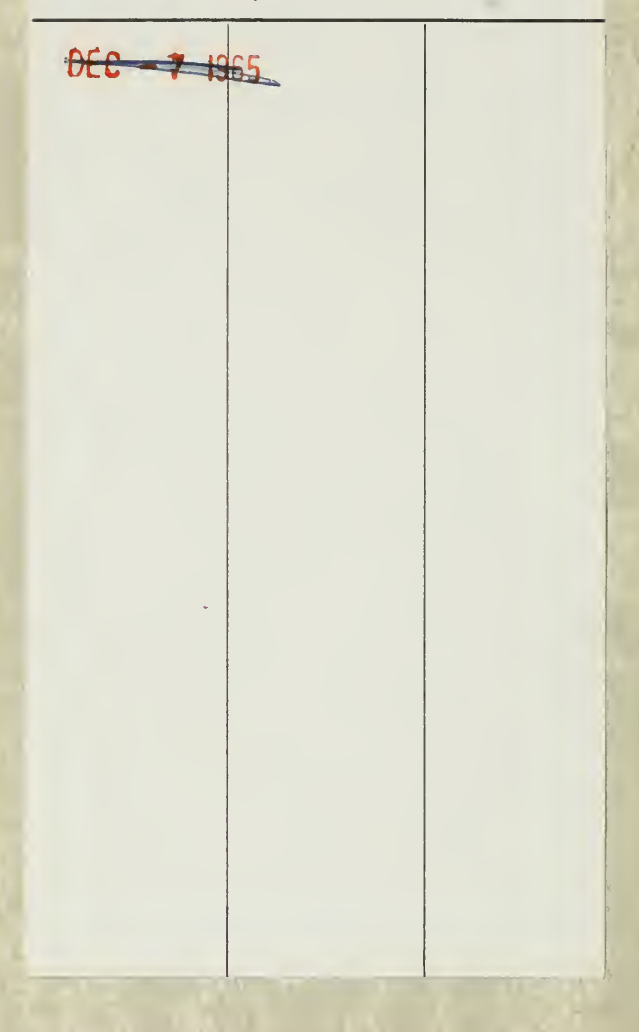
[1] *Mém.*, t. II, p. 288.
[2] *Mém.*, t. II, p. 584.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

1 Les documents publiés pour la première fois sont marqués d'un astérique.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


Date Due
All books are subject to recall after two weeks.
DEC - 7 1965

